

GUIDE

NÉO-COP

Par Jacques VAULOUP
ACADÉMIE DE CAEN
JUN 2016 - 9^e édition



REMERCIEMENTS, GRATITUDE, RECONNAISSANCE ET... ESPOIR !

Avec mes plus vifs, amicaux et confraternels remerciements à toutes celles et tous ceux qui nous ont fait part de leurs réflexions, propositions et critiques depuis la sortie de la première édition du *Guide Néo-cop* en septembre 2008 jusqu'à cette 9^e édition 2016. Et tout particulièrement à vous, chères et chers collègues en orientation multiâges, multicartes, multifonctions, multiregards et multitâches qui nous fîtes l'amitié d'accepter de *parler métier(s)* et d'échanger avec nous lors des ateliers que nous fîmes aux journées nationales d'études d'orientation de l'ACOP-F (Caen 2009, Le Mans 2010, Bordeaux 2011, Strasbourg 2014). Vous nous aurez donné des ailes, du courage et de l'espoir jusqu'à poursuivre pas à pas la mise à jour annuelle de ce support, comme nous nous y étions engagés avec Christian lorsqu'à l'hiver 2007-2008, au coin d'une table de cuisine à Angers, nous écrivîmes la première fiche, les premiers mots, les premières esquisses... Depuis la 8^e édition, le *Guide néo-cop* est accueilli dans l'académie de Caen.

Notre profonde et affectueuse gratitude aussi à Philippe Akli, Sylvie Amici, Jean-Philippe Baudouin^{Remember}, Nicole Baudouin, Laure Bennassar, Régis Bitauveau, Éric Bonnesoeur, Clara Boulestin, Thierry Boy^{Remember}, Michel Breut, Jean-François Castell, Marie-José Degrelle, Bernard Desclaux, Christine Dreux, Claire Engrand, Jean-Pierre Hubert^{Remember}, Anne Grange, Dominique Grange^{Remember}, Jean Guichard, Vivian Hervouet, Dominique Hocquard, Aziz Jellab, Bernard Lespès, Alexandre Lhotellier, Lin Lhotellier, Gilles Mançon, Jean-Marie Mollon-Deschamps, Nadège Mudès, Danièle Pourtier, Jean Perlemoine, Muriel Philippot, Robert Poisson, Philippe Samson, Renée Samson, Annick Soubai, Guy Soudjian, Pascale Thomas-Faucher, Frédéric Thiry, Patricia Toutain, Paule Tordjman, Alain Trichereau, Nadine Vasse, Philippe Vincent, Sylvie Wastiaux et Lyliane Ziad pour leurs contributions, relectures et observations critiques si vivifiantes.

Nos plus chaleureux, durables et vivaces encouragements aux 139 néo-cop visités/es sur le terrain même de leur activité depuis 2007 (*6 en 2007-2008, 12 en 2008-2009, 16 en 2009-2010, 32 en 2010-2011, 20 en 2011-2012, 28 en 2012-2013, 25 en 2014, 3 en 2015*), de Pouzauges à Fontenay-le-comte, de Donges à Blain, de Luçon aux Sables d'Olonne, de Nantes à Montaigu, de Segré au Mans et à La Flèche, de Saumur à Châteaubriant et d'Angers à Cholet, de Mayenne à Ambrières, de La Ferté-Bernard à Mamers et de Château-du-Loir à Coulaines, de Noyen au Mans, de Rezé à Guéméné Penfao et de La Flèche à L'île d'Elle, de Saint-Calais à Luçon, de Caen à Colombelles, à Vire et à Lisieux. Que la suite de votre parcours soit conforme à vos attentes et riche de créativité pour vous et le métier.

Une vibrante reconnaissance à notre amie et collègue conseillère d'orientation-psychologue et présidente de l'ACOP-France Sylvie Amici qui, après Michel Breut (2015), Dominique Hocquard (2014), Alexandre Lhotellier (2013) et Jean Guichard (2012), a accepté de préfacer cette 9^e édition.

Cette pensée revisitante enfin pour Christian Grisaud, co-concepteur du *Guide néo-cop*, co-rédacteur des trois premières éditions, et qui nous a quittés beaucoup trop précocement en février 2011. Salut l'ami, et merci. Nous te devons tant ! Tu nous aides à poursuivre le chemin, parfois si escarpé, de notre si chère orientation.

Sachons garder espoir et courage. Créé il y a plus de 80 ans, le nouvel-ancien métier de conseiller/ère d'orientation-psychologue est loin d'être obsolète, désuet ou *has been*.

Bien au contraire, il s'invente, se réinvente chaque jour.

Et pour longtemps !

Il vit ! ζει !

À preuve, le nouveau statut de PsyEN, en cours de finalisation par le MENESR.

PRÉFACE

Lettre aux « gens du métier »¹
du Service Public d'Orientation de l'Éducation nationale – SPOEN

Par Sylvie Amici
Conseillère d'orientation-psychologue
Présidente de l'ACOP-France

En 1968, Maurice Reuchlin² prononçait, devant la Société Française de Psychologie³, un discours intitulé « Le rôle du psychologue dans l'orientation scolaire ». Il y développait notamment le propos suivant : « Il y a longtemps que les psychologues s'intéressent activement au problème de l'orientation. On peut même remarquer que ce sont des psychologues qui, les premiers, ont tenté de poser et de délimiter ce problème, de rechercher par quelles méthodes, relevant de la psychologie et d'autres disciplines, il pouvait être abordé. Ce sont des psychologues qui ont joué le rôle essentiel dans la fondation des premières institutions consacrées à l'orientation. [...] Aussi ne sera-t-il pas inutile de rappeler d'abord sous quelles formes le conseiller-psychologue de notre temps participe à l'orientation scolaire. [...] ».

Le 1^{er} juillet 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, annonce la création du corps unique de Psychologues de l'EN.

En 2017, l'intégration dans ce corps unique et le nouveau concours de recrutement prendront effet. Depuis les années 1960, il aura fallu du temps, mais surtout de la conviction et de la persévérance, aux différentes organisations représentant les psychologues « scolaires »⁴ et les conseiller/e/s d'orientation-psychologues pour que cette revendication commune se concrétise...

La figure du psychologue de l'Éducation nationale émerge donc enfin et, avec elle, la pleine reconnaissance, au sein de l'Éducation nationale, de la place de la psychologie et de son exercice, sous un statut commun spécifique, par des praticiens diplômés en titre.

C'est dans ce contexte, que l'on peut qualifier d'historique, que vous entrez dans le métier.

Reste à ce que chacun/e s'approprie cette identité professionnelle, vous qui arrivez, mais aussi vos collègues qui peuvent se sentir plus ou moins proches de cette identité. Car selon son parcours de formation, les diplômes obtenus, sa spécialisation, sa représentation de la profession de psychologue et l'appariement de cette représentation à l'image que l'on a de soi, cette appropriation de l'identité professionnelle de psychologue de l'Éducation nationale spécialité éducation, développement, conseil en orientation, peut ne pas aller de soi.

L'identité professionnelle est un objet complexe. Il nous pose à chacun/e des questions sur le rapport que nous entretenons aux connaissances théoriques acquises, à la maîtrise de méthodes, d'outils et leur mise en œuvre au sein d'une institution au service de l'accompagnement d'un public particulier, pour des missions spécifiques. Une articulation chaque jour à réinventer entre réglementation, droit des individus, devoirs en tant que fonctionnaires, et situations singulières, problématiques psychiques, relations humaines, travail d'équipe.

Il exige aussi une familiarisation avec l'histoire de la profession et des services, de ses rapports avec la démocratisation de l'École et sa fonction en regard de l'activité des enseignant/e/s, notamment. Les appartenances multiples entre équipes d'établissements et équipe de CIO, la diversité des situations et des modes d'intervention sont aussi constitutives de la richesse de notre métier.

Effectuer – et ne jamais renoncer – à penser le lien entre toutes ces dimensions, dans l'espace d'un entretien, celui d'un conseil de classe, une réunion d'équipe, une séance en classe, par exemple, ce sera faire votre métier.

Il y aura aussi à faire votre place.

Car les connaissances en psychologie nourrissent également les didactiques des disciplines, la pédagogie, ainsi que les pratiques des personnels médicaux, sociaux et de vie scolaire.

Mais c'est une tout autre chose d'exercer la profession de psychologue au sein de l'Éducation nationale.

C'est d'abord une formation théorique de haut niveau, un titre réglementé par la loi. Ce sont des outils et des méthodes spécifiques. C'est un positionnement éthique et déontologique qui en interroge l'usage. Ce sont des connaissances approfondies de ce qui se joue à l'adolescence et à l'entrée dans l'âge adulte, dans le rapport aux apprentissages, le rapport aux autres et la projection dans l'avenir.

Il y a enfin ce mot, ce mot valise, ce mot commode : « orientation ». Selon les situations et les interlocuteurs, il pourra recouvrir l'idée d'un processus psychique, ou celui de procédures d'affectation, ou encore d'accès à de l'information. Alors que, le plus souvent, à l'échelle de la personne, il s'agit de tout cela à la fois.

Faire reconnaître qu'il recouvre une réalité complexe et dépendante du rapport aux apprentissages, à la scolarité, en intégrant une dimension développementale, ce sera votre expertise.

C'est sur ce chemin que ce guide vous emmène. ■

Notes

1. Parce que, non, nous ne sommes pas des « acteurs » de l'orientation !
2. Maurice Reuchlin, né le 15 septembre 1920, nous a quittés le 8 septembre 2015. Psychologue français formé à l'INETOP, il a été directeur de l'institut et professeur de psychologie différentielle à l'université Paris Descartes. <http://acop-asso.org/images/stories/acopf/reuchlin.pdf>
3. SFP, Société Française de Psychologie, fondée en 1901. La SFP est la seconde société savante de psychologie constituée à travers le monde, après l'American Psychological Association créée en 1892. <http://www.sfpsy.org/>
4. Jusqu'à présent, les psychologues scolaires avaient une formation donnant droit au titre de psychologue (DEPS), mais exerçaient sous statut de professeur des écoles.

Pour aller plus loin

Amici S., Le Moigne J. (2007), Questionner sa pratique de conseiller d'orientation-psychologue pour faire vivre le métier, revue Éducation permanente, n°171, 45-58

Amici S. (2009), Écho d'une table ronde, revue Questions d'Orientation, n°4

Association des conseillères et conseillers d'orientation-psychologues France <http://acop-asso.org/>

65^e Journées nationales d'études de l'ACOP-France, Albi, 13-16 septembre 2016

<http://albi2016.acop-asso.org/>

Thème : L'accompagnement individuel

à Élise, Anthony, Louise, Juliette, Paul, Clémentine, Henri, Jean, Jeanne,
mais aussi à Amina, Youssouf, Ahmed, Boris, Angel, Johanna, Pedro,
à celles et ceux qui entrent dans la vie, dans le métier, dans un monde à réinventer, refonder,
recréer, recrépir, réchampir, renouveler, réorienter,
à Christian et à celles et ceux qui, avant nous, ont bâti cette orientation
à laquelle nous devons tant,
à celles et ceux qui, après nous, la réenchanteront.

Nous entrerons dans la carrière quand nos aîné/e/s n'y seront plus 🎵

Au moment de votre entrée en fonctions, en tant que *néo-COP titulaire* sortant de deux années de formation professionnelle initiale et d'un concours exigeant, ou bien en tant que *néo-COP contractuel/elle*, on comprend que vous puissiez vous trouver désespéré/e devant les tâches quotidiennes à assumer en CIO et en établissement scolaire, et désorienté/e devant la diversité et la complexité de votre nouvelle activité professionnelle.

Sachez bien que vous pouvez vous appuyer au premier chef sur *le directeur ou la directrice du CIO*. Entouré/e de l'équipe du centre, il/elle vous accueillera, vous initiera et vous présentera les tâches et activités, l'histoire du métier, le genre et les gestes professionnels ainsi que les savoirs d'expérience dont nous sommes les héritiers. Il/Elle vous accompagnera dans vos premiers pas en CIO et en établissement scolaire.

Vous pouvez aussi compter sur l'inspecteur/trice *chargé/e d'information et d'orientation* en poste dans l'académie et dans votre département. Ils/Elles sauront compléter la mission de proximité du directeur par des apports spécifiques et un conseil technique ou pédagogique *in situ*. Ils.elles sont à votre service : « *Les inspecteurs apportent aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des conseils personnalisés tout au long de leur parcours professionnel* ». Source : Missions des IA-IPR et IEN, circulaire n°2015-207 du 11 décembre 2015.

Cette 9^e édition du *Guide néo-cop* comporte 100 pages, 22 fiches-outils et 14 annexes. Nous espérons qu'il vous sera directement utile dans votre activité quotidienne et vous permettra de devenir des praticiens engagés, réflexifs, inventifs, professionnels et solidaires³. Le métier bouge, il migre vers un corps unique de psychologues de l'éducation nationale – premier et second degrés –, ce que, rappelons-le, les conseillers en orientation n'ont jamais cessé d'être en France depuis près de 90 ans qu'on les a inventés.

Entrer dans le métier en bénéficiant de *l'accompagnement*³ et des savoirs d'expérience de celles et ceux qui sont chargés de les *transmettre* : tel est l'enjeu, nous aura-t-il semblé.

🎵 Orientation, orientation chérie, combats-avec tes défenseurs ! ●

Jacques Vuloup⁴

1. Déf. Ici, l'acception *néo-cop* dénomme indifféremment les néo-contractuels-elles et les néo-titulaires. Le *Guide néo-cop* est dédié aux conseillers/ères d'orientation-psychologues contractuels/elles lancés/es la plupart du temps sans trousse de survie ni filet de protection ni garantie de réemploi dans une activité professionnelle complexe, exigeante, si injustement décriée, mais si indispensable et passionnante. En attente de la parution imminente des textes relatifs au nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), nous conservons l'acception *néo-cop*.

2. Outre le *tutorat* proposé aux conseillères et conseillers d'orientation-psychologues stagiaires pendant leurs deux années de formation initiales à l'INETOP (Paris) ou en CEFOCOP (Rennes, Aix-en-Provence, Lille), l'académie de Caen a le projet de mettre en place progressivement, à compter de 2016, un tutorat spécifique dédié aux néo-cop contractuel/le/s.

3. (a) Vuloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, jacques.vuloup@ac-caen.fr, jacques.vuloup@gmail.com 146 p. (b) Schön D. (1994), *Le praticien réflexif, à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Ed. Logiques. (c) Perrenoud P. (2012), *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, ESF, 224 p. (d) Vial M., Caparros-Mencacci N. (2007), *L'accompagnement professionnel, méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative*, De Boeck, 336 p. http://www.deboecksuperieur.com/titres/28172_3/9782804155186-1-accompagnement-professionnel.html (e) *Accompagnement, réciprocité et agir collectif*, revue Education permanente, n°205, 2015-4 http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1736

4. Enseignant et professeur « principal » en collège (1971-1978), conseiller d'orientation (1978-1987), psychologue (1991-....), inspecteur en orientation (1987-....), élève, (ex)parent d'élèves, grand-parent d'élèves (et pas seulement...), fils et petit-fils de petits artisans, petits commerçants et petits agriculteurs (TPE), tombé en orientation par inadverance et qui jamais n'aura su s'en relever, sempiternel vélophile (vélosophe ?), liseur impénitent, scripteur d'occasion.

Partir de l'autre
Tenir l'entre
Ouvrir le soi
Alexandre Lhotellier
Le dialogique



GUIDE NÉO-COP

2016-2017

RÉSUMONS-NOUS !

Synopsis des 22 fiches



En mémoire de Charb, Cabu, Wolinski, Tignous, Bernard Maris et de bien d'autres encore, sauvagement assassinés à Charlie Hebdo, à Paris, le 7 janvier 2015, et au Bataclan ce si funeste vendredi 13 novembre. Au nom de la liberté de la presse, de la liberté d'opinion et, surtout, de la démocratie. La démocratie n'est jamais acquise une fois pour toutes. Elle exige de chacune et chacun d'entre nous, au même titre que l'orientation, un combat quotidien et permanent, au plus près du local et du vécu de nos vies ordinaires.

FICHE 1. S'INTÉGRER À L'ÉQUIPE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Affecté/e administrativement dans un centre d'information et d'orientation, vous devez pouvoir au plus vite vous sentir suffisamment en confiance et doté/e d'un minimum de sentiment d'efficacité. Appuyez-vous sur l'esprit d'équipe du CIO, et renforcez-le à votre manière. Vous tirerez ainsi profit des potentialités du service public dans lequel vous êtes nommé/e, et y développerez votre propre potentiel, pour le plus grand bénéfice de tous, et le vôtre. Et n'oubliez pas : l'IEN-IO est là pour vous aider.

FICHE 2. COOPÉRER, INTERAGIR AVEC LES PERSONNELS DE DIRECTION

Vous avez été affecté/e administrativement dans un CIO certes, mais aussi, par la même occasion, dans un ou plusieurs établissements scolaires publics du second degré (EPL) de l'éducation nationale. Votre souci de coopération régulière et d'interaction dynamique avec chacun des établissements scolaires dont vous avez la charge nécessite de votre part un soin aussi attentif que celui que vous apportez à votre intégration au CIO, d'autant que votre temps de présence hebdomadaire en établissement est réduit. Au-delà des premières présentations indispensables, les modes opératoires que vous mettez en place en établissement gagneront à s'établir dans la clarté, la régularité, la méthode et la confiance. Il en va de votre crédibilité et de votre efficacité. Parier l'orientation tout au long de la vie, c'est d'abord réussir l'orientation scolaire.

FICHE 3. GÉRER UN AGENDA, DES ESPACES-TEMPS VARIÉS

Vous développerez un sentiment d'auto-efficacité raisonnable si vous réussissez à éviter de vous laisser balloter au gré du *zapping* quotidien et des exigences « *toutes affaires cessantes* » de certains de vos interlocuteurs. Posez-vous cette double question : (a) tout ce qui est qualifié « urgent » est-il réellement important ? (b) tout ce qui est dit « important » est-il vraiment urgent ? Pour résister à l'urgentisme et au présentisme ambiants, soyez au clair sur vos priorités, cultivez la rigueur d'un agenda structuré et la souplesse des nécessaires adaptations locales. Mais aussi ne pas avoir peur de prendre des initiatives personnelles, et parfois dire : « *Une minute, on réfléchit !* ». Le travail quotidien en orientation nécessite de savoir donner un rythme sage et alerte à votre activité. Recherchez et repérez également les complémentarités ou correspondances entre vos différents lieux de travail : elles sont plus nombreuses qu'il n'y paraît. Lorsque vous les aurez trouvées, vous gagnerez du temps et de l'énergie ! Sachez enfin faire de la diversité des âges, des conditions et des motivations des différents publics rencontrés une richesse et une force pour l'action.

FICHE 4. PRÉPARER, METTRE EN ŒUVRE, ÉVALUER UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS NÉGOCIÉ

Le/La conseiller/ère peut être tenté/e de laisser les événements décider à sa place et s'en remettre aux habitudes, ou aux bonnes idées des autres. Cette attitude attentiste et passive serait au fond compréhensible pour un/e débutant/e. Mais le copier-coller n'est pas une solution satisfaisante à moyen terme. Votre activité est à ancrer dans une programmation annuelle, elle-même à relier au programme d'activités du CIO et au programme d'orientation de l'établissement. L'engagement réciproque entre CIO, conseiller/ère d'orientation-psychologue et établissement scolaire fait l'objet d'un document écrit sur lequel vous avez réellement pris. Les points de vue des différents acteurs y sont explicités, y compris ceux des parents et des élèves, qu'on ne peut omettre de consulter à ce sujet.

FICHE 5. EXPLORER LES FORMATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Si vous n'y prenez garde, vous pouvez vite devenir le *doctus cum libro* des cursus et établissements de formation ou, variante « moderne », le/la conseiller/ère spécialiste de la recherche documentaire sur l'Internet. On ne saurait vous reprocher votre méconnaissance d'une formation pointée à l'autre bout de l'hexagone, de l'Europe ou de la planète Terre... Par contre, votre manque de *curiosité directe* pour les établissements *locaux* et *régionaux* de formation générale, professionnelle et technologique, et votre *méconnaissance de leurs caractéristiques et de leurs composantes* seraient tout bonnement rédhitoires. Alors, autant commencer tout de suite, et entretenir en permanence la petite flamme de la curiosité indispensable pour le milieu local dans lequel vous exercez votre activité. Et c'est tellement passionnant !

FICHE 6. EXPLORER LA VIE ÉCONOMIQUE. DÉVOILER LE TRAVAIL HUMAIN

D'un/e conseiller/ère d'orientation-psychologue, on attend la capacité et la vitalité à investiguer les réalités des évolutions économiques et sociales *locales et régionales*, à en comprendre les caractéristiques et à contextualiser vos actions en CIO ou en établissement scolaire. *Commencer par le local* (ville d'implantation du centre, bassin d'emploi, bassin d'éducation et de formation, département). En effet, on ne conseille pas de la même manière en ruralité isolée et en hyper-centre ville d'une agglomération de 200.000 habitants. *Cette exigence s'impose à vous dès votre arrivée au Centre*. Au-delà du livresque, il vous faudra utiliser plusieurs registres d'actions : les visites-rencontres organisées par le CIO ; les initiatives des établissements dans lesquels vous travaillez ; le stage en entreprise (à réaliser lors de votre 1^{ère} ou 2^e année d'exercice, et à renouveler tous les 3 ou 5 ans). Le travail humain est de plus en plus abstrait, complexe, caché, crypté : à vous de le révéler et d'aider les jeunes à le dévoiler, à le décrypter.

FICHE 7. TRAVAILLER AVEC LES PROFESSEURS ET L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Vous exercez des activités à dominantes psychologique, relationnelle et éducative. Pour éviter les quiproquos, qui reposent souvent sur des problèmes de communication, il faut savoir expliciter son action et ses positions, et rechercher en permanence des complémentarités entre les différents membres de l'équipe éducative. Chacun d'entre eux est en effet amené à s'occuper d'orientation à un moment ou à un autre, et c'est tant mieux. Toutes les contributions sont les bienvenues. Mais, pour travailler ensemble dans la même direction, en respect et en reconnaissance du rôle de chacun, il est essentiel que les membres de l'équipe sachent que le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue a un rôle et des compétences bien définis. Il vous faut être au clair avec les rôles que vous revendiquez, ferme dans vos demandes et souple dans vos négociations. Ces marges de manœuvre sont indispensables pour vous adapter aux différents contextes rencontrés sur le terrain. Vous consommerez ainsi, avec diplomatie, l'art des « accommodements raisonnables »...

FICHE 8. TENIR CONSEIL AVEC LES PARENTS

De même qu'on ne saurait enseigner à des enfants mineurs sans s'interroger sur la place des parents dans les apprentissages de l'élève, on ne saurait imaginer une orientation qui mette en exergue l'émancipation de l'enfant, sa subjectivation progressive et sa capacité, le moment venu, à prendre des décisions adaptées à lui-même, et oublier ses parents dans cette démarche de nature ontologique, identitaire, existentielle. Tenir conseil avec les parents suppose d'optimiser les moments d'entretien avec les parents et/ou l'enfant, de diversifier les animations collectives avec les parents (*faire une « séance d'info » pourquoi pas ? Mais ne pas en rester là ; aller plus loin, vers des séances d'approfondissement, des ateliers thématiques, des études de cas en groupe*). Enfin, vous avez une responsabilité forte dans l'appropriation, par les parents, de leur rôle spécifique dans les procédures d'orientation et d'affectation. La qualité de la relation éducative est à ce prix.

FICHE 9. L'ENTRETIEN DES CONSEILLERS/ÈRES, L'ENTRETIEN DES PROFESSEURS

L'entretien personnalisé d'orientation des professeurs est habité par l'esprit du dialogue, qui fonde les procédures d'orientation et d'affectation : « *La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active à leur choix d'orientation. Tout est fait pour que l'élève soit acteur de son orientation* », circulaire n° 98-119 du 2 juin 1998, BO n°11 du 11 juin 1998. Quand on fait appel à la compétence du néo-cop pour un entretien de conseil, c'est parfois pour une aide documentaire, mais souvent pour beaucoup plus encore : on s'attend à l'expertise d'un/e professionnel/le rompu/e à l'art et la manière de conduire un entretien approfondi. En menant ce type d'activité, on s'occupe d'interactions entre êtres humains, et chacun doit comprendre qu'il est nécessaire de faire un petit bout de chemin personnel vers l'autre, *entre* l'autre et soi. C'est ici que l'expertise du conseiller se manifeste ; n'est-ce pas en effet aux professionnels de l'écoute de faire comprendre des notions telles que : *demandes explicite et implicite, empathie, considération positive inconditionnelle d'autrui, authenticité, reformulation, alliance de travail, bonne distance ?* Il y faudra beaucoup de prudence, de doigté, de sagacité, de respect et d'humanité. Et savoir connaître et accepter ses propres limites.

FICHE 10. DES PARCOURS AVENIR POUR DEVENIR ET ADVENIR

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue prend toute la mesure de son activité lorsqu'il/elle en intègre la dimension psychopédagogique. Vous saurez vous mettre en connivence professionnelle et en alliance de travail avec les professeurs si vous vous investissez suffisamment dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques en groupe-classe et dans différentes autres formes de groupements d'élèves, selon les besoins. Le *Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* (2013), complété par le *Parcours avenir* (2015), fait suite au *Parcours de découverte des métiers et des formations* (2008), à *l'éducation à l'orientation* (1996), au *projet personnel de l'élève* (1989), à *la psychopédagogie de l'orientation professionnelle* (1957). Il vous donne une excellente occasion d'investir le travail avec les groupes en orientation, et d'y développer des compétences en ingénierie éducative près des professeurs. Sachez la saisir !

FICHE 11. PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT, EN MODULES ET GROUPES AUSSI

La réussite de chaque élève passe par un *accompagnement personnalisé* incluant le soutien et l'approfondissement disciplinaires, l'apprentissage de méthodes de travail, l'aide à l'orientation. Intégrer, même « loin des échéances », un temps significatif de préparation à l'orientation dans l'emploi du temps annuel de l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, c'est donner véritablement à chaque élève, dans son emploi du temps scolaire, des espaces, des temps et méthodes qui lui sont nécessaires pour préparer progressivement son orientation par des explorations, découvertes, réflexions, expériences, et des échanges construits avec ses pairs. C'est de la personne globale, de son devenir et du développement de toutes ses potentialités dont il est question. L'accompagnement personnalisé est à moduler et à moduler.

FICHE 12. LE/LA CONSEILLER/ÈRE D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE ET LES JEUNES EN HANDICAP

La scolarisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap a subi, depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005, une accélération historiquement inédite en France. Vous êtes directement impliqué/e dans les projets personnalisés de scolarisation mis en place au bénéfice des enfants et adolescents en situation de handicap au collège et au lycée. Ce travail de conseiller/ère d'orientation-psychologue doit être explicitement intégré dans le *Projet commun* ou *Contrat d'objectifs* CIO-Établissement. Chaque IA-DASEN est assisté/e d'un/e conseiller/ère technique IEN-ASH (adaptation scolaire et handicap) et d'un service correspondant : les contacter en tant que de besoin.

FICHE 13. PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE. CONSEILLER/ÈRE 2^{ÈME} CHANCE

Y compris dans ses visées et actions préventive et adaptative (entrée en 3PREPRO, 2GT, 2PRO ou L1), l'orientation ne perd jamais de vue que de la réussite scolaire dépend la qualité du parcours scolaire, de la transition école-travail, de l'insertion sociale et professionnelle. Avec l'équipe éducative de l'établissement, vous exercez une veille constante sur les risques de décrochage scolaire et participez activement au repérage et au suivi des sortants sans qualification. Vous collaborez étroitement avec les coordonnateurs locaux de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et avec les référents décrochage des établissements. Vos connaissances de l'évolution du travail, des entreprises et des métiers sont constamment mises à jour, en réalisant notamment des visites régulières et des stages dans des entreprises de nature, de taille et d'activité différentes.

FICHE 14. PARTICIPER PLEINEMENT AUX CONSEILS DE CLASSE

Que faire avec le conseil de classe ? Instance de pilotage et de régulation au service de la pédagogie, le conseil de classe est le lieu et le moment où l'institution *tient conseil* autour d'un élève dont la particularité de très loin la plus fréquente est, actuellement, en France, qu'il est tenu à l'écart de l'instance chargée de tenir conseil avec lui. *Tenir conseil certes, mais en l'absence du principal intéressé : étonnant, non ?* Vous êtes non seulement membre de droit du conseil de classe, mais un membre éminent et (inter)agissant. Par votre connaissance de l'adolescence et de l'adolescent/e, par vos lectures plurielles des situations éducatives, grâce à vos connaissances du système éducatif et de la dynamique des groupes, du fait de votre extériorité des enjeux strictement liés aux disciplines scolaires et de votre capacité à élaborer des analyses complètes des situations complexes, vous y avez un rôle essentiel à jouer. Ne le sous-estimez pas. Et puis, le conseil propose, il ne décide pas !

FICHE 15. COMMISSIONS D'AFFECTATION. POURQUOI ET COMMENT S'Y IMPLIQUER ?

La commission d'affectation fait partie d'un *processus* ou *parcours d'orientation*, qui passe par des phases d'information et de découverte, de conseil de classe (propositions d'orientation) et de dialogue institutionnalisé entre la famille et l'élève d'une part, et l'établissement d'autre part (fiche-navette ou fiche de dialogue). Elle se situe à un moment de l'année (juin) où l'anxiété et le stress des élèves et des familles vis-à-vis de la validation de l'année scolaire et de ses suites croissent (*est-ce surprenant ?*) et peuvent aller jusqu'à parasiter, voire perturber, dans les cas les plus délicats, la sérénité, l'objectivité et la qualité des échanges. Bien que n'étant pas membre de droit des commissions d'affectation, le/la néo-cop doit avoir une vision claire du fonctionnement de cette commission, en examiner attentivement les résultats qualitatifs (résultats de ses élèves) et quantitatifs (taux de pression, barèmes utilisés, priorités accordées à certains publics). Le/La néo-cop doit également s'efforcer de comprendre les raisons explicites ou implicites qui conduisent les parents à préférer pour leurs enfants, dans l'enseignement public ou non, tel collège ou tel lycée.

FICHE 16. TENIR SA PLACE EN COMMISSION D'APPEL

Pendant longtemps, la commission d'appel fut une instance chargée d'examiner de nombreux cas d'élèves en peu de temps et ce, hors de la présence de l'élève et de ses parents. Depuis la réglementation mise en place en 1991 et du fait du travail de dialogue fait en amont dans les établissements et les centres d'information et d'orientation, elle a désormais à examiner un nombre limité de cas. Elle peut ainsi consacrer à chacun d'entre eux beaucoup plus de temps (*15 mn*) que n'en consacre – d'ailleurs fort curieusement – le conseil de classe à chaque élève (*2 à 3 mn par cas en moyenne*). Cela n'en rend pas moins chaque « cas d'appel » délicat et sensible. En tant que conseiller/ère d'orientation-psychologue membre de droit de la commission d'appel (à titre consultatif), vous êtes attendu/e ici dans toute votre spécificité : écoute, mise en valeur, compréhension des différents points de vue, recherche des points de convergence, éclairages sur les ressources de formation, mise en positivité de l'élève en vue de son parcours ultérieur. En commission d'appel comme en conseil de classe, il ne vous est pas interdit de donner votre point de vue sur les chances de réussite de l'élève ici ou là, dès lors qu'il est étayé sur un argumentaire solide. Dans certains cas très délicats, il vous appartiendra, sans délai, de revoir la famille et l'élève après la commission pour les aider dans la recherche d'une solution non trouvée en séance.

FICHE 17. PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION PRÈS DES INDIVIDUS ET DES GROUPES

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue est le/la psychologue en charge du second degré à l'éducation nationale ; il/elle exerce aussi son expertise psychologique à l'université (SUIO-IP). Il-elle s'appuie sur ses études universitaires (Bac + 5) validées par le titre de psychologue, sur le *Code de déontologie des psychologues* (Février 2012, 2^{ème} éd.) et sur la longue expérience des CIO en ce domaine depuis la fin des années 1920 (*Offices d'orientation professionnelle, puis Centres d'orientation professionnelle, puis Centres d'orientation scolaire et professionnelle à partir de 1955, puis Centres d'information et d'orientation à partir de 1971*). Son expertise de psychologue de l'éducation est centrée sur la personne, mais aussi sur les groupes, les organisations et les institutions. Et il incombe à l'expert d'éviter tout impair.

FICHE 18. EN LIGNE, LE CONSEIL AUSSI ?

Aujourd'hui la question n'est plus « *Faut-il articuler nos pratiques en orientation avec l'Internet ?* », mais « *Comment le faire ?* ». L'Internet, c'est bien sûr *l'information*, mais c'est aussi, plus largement, pour le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue, toute une gamme de possibilités de *communication, d'animations, de séquences pédagogiques*. C'est également, tout simplement, le moyen efficace de *poursuivre l'accompagnement* en écrivant à un consultant, ou, pour le consultant, de poursuivre un cheminement entamé lors d'un entretien individuel par des échanges personnalisés avec un/e conseiller/ère déjà connu/e, et ce, sans la contrainte de devoir dégager une demi-heure ou une heure, temps de transport exclu, pour un rendez-vous. Mixer le présentiel et le distanciel dans le conseil : telle est la clé pour demain. Le service public de l'orientation de l'Éducation nationale ne saurait laisser le champ libre au Marché.

FICHE 19. QUE FAIT L'ORIENTATION AU GENRE ? QUE FAIT LE GENRE À L'ORIENTATION ?

Malgré des années d'actions et de sensibilisations, malgré des conventions, colloques et séminaires, malgré des productions d'ouvrages et de conférences de grande valeur, l'orientation scolaire et professionnelle reste largement genrée. Pourquoi ? Ce qui résiste ne touche-t-il pas à la répartition des tâches ménagères et d'éducation à la maison... Sans doute ce qui bloque s'oppose-t-il à ce que Bourdieu a dénommé la « domination masculine »... Le vrai sujet est vraisemblablement ici : on ne peut parler sérieusement du genre de l'orientation ou du genre en orientation sans travailler tout autant à la conscientisation des filles qu'à celle des garçons, et avec les deux à la fois. Et n'oublions pas qu'à côté des discriminations de genre, d'autres inégalités persistent : ethniques, sociales, économiques, culturelles, environnementales.

FICHE 20. S'APPUYER SUR LES SERVICES D'ORIENTATION POUR APPRENDRE ET CONSTRUIRE

Le/La néo-cop n'est pas seul/e dans son CIO. Le CIO n'est pas isolé/e, abandonné/e dans la vastitude d'un océan hostile et vide. Il revient au directeur du CIO et surtout à l'IEN-IO de vous initier aux ressources conjuguées de l'ensemble des services d'information, d'orientation, d'affectation et d'insertion du département où vous avez été affecté/e. Le service académique d'information, d'orientation et d'insertion du rectorat ainsi que la délégation régionale de l'ONISEP sont également à votre disposition. Votre activité s'inscrit explicitement dans le projet d'académie.

FICHE 21. ASSURER LES RELAIS EN AMONT ET AVAL DE SON ACTIVITÉ

Vous n'êtes pas propriétaire exclusif/ve de votre activité ; vous l'occupez à titre temporaire. Vous l'exercez dans un *continuum pluriannuel* dont les unités de compte prépondérantes sont l'année scolaire, le trimestre scolaire, et la semaine de travail. C'est à l'intérieur de ce cadre que vous organisez et réglez votre activité, en gardez des traces utiles, l'évaluez, en rendez compte et en conservez mémoire. En commençant votre activité dans un nouveau CIO, vous devez vous appuyer sur les traces écrites explicites laissées par votre prédécesseur dans les établissements que vous reprenez à votre compte. En le quittant, de votre côté, vous laisserez des traces écrites indispensables à votre successeur. Ainsi transmission et mémoire de l'activité seront intégrées dans un continuum qui prendra sens.

FICHE 22. LA POSTURE SPÉCIFIQUE DU/DE LA CONSEILLER/ÈRE D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE

En tant qu'agent contractuel/elle ou néo-titulaire de l'Éducation nationale, vous avez à appliquer les *cinq principes* du service public : continuité, adaptabilité, neutralité, égalité et gratuité. Vous avez aussi à mettre en œuvre les priorités ministérielles elles-mêmes déclinées en priorités annuelles. En outre, vous avez des missions spécifiques en tant que professionnel/le de l'orientation à l'éducation nationale [cf. décret 2011-990 du 23 août 2011]. En établissement scolaire, vous vous positionnez comme conseiller/ère technique du chef d'établissement et de l'établissement, et travaillez ainsi à l'instauration d'une communauté de pratiques partagées. Vous vous référez au *Code de déontologie des psychologues* (février 2012). ■

GUIDE NÉO-COP
Académie de Caen
Année 2016-2017 (9^e édition)

-SOMMAIRE-

PRÉFACE : Lettre aux gens du métier, par Sylvie Amici, présidente ACOP-France.....	5-6
ÉDITO . Nous entrerons dans la carrière quand nos aîné/e/s n’y seront plus.....	7
INÉDIT . Le dialogique : partir de l’autre, tenir l’entre, ouvrir le soi, par Alexandre Lhotellier.....	8
RÉSUMONS-NOUS ! Synopsis des 22 fiches-outils.....	9-12
SOMMAIRE	13
FICHES-OUTILS	15-58
FICHE 1. S’intégrer à l’équipe du centre d’information et d’orientation.....	15-16
FICHE 2. Coopérer, interagir avec les personnels de direction.....	17-18
FICHE 3. Gérer un agenda, des espaces-temps variés.....	19-20
FICHE 4. Préparer, mettre en œuvre, évaluer un programme d’activités négocié.....	21-22
FICHE 5. Explorer les formations et les établissements.....	23-24
FICHE 6. Explorer la vie économique. Dévoiler le travail humain.....	25-26
FICHE 7. Travailler avec les professeurs et l’équipe éducative.....	27-28
FICHE 8. Tenir conseil avec les parents.....	29-30
FICHE 9. L’entretien des conseillers/ères, l’entretien des professeur/e/s.....	31-32
FICHE 10. Des parcours avenir pour devenir et advenir.....	33-34
FICHE 11. Personnaliser l’accompagnement, en modules et groupes aussi.....	35-36
FICHE 12. Le/La conseiller/ère d’orientation-psychologue et les jeunes en situation de handicap.....	37-38
FICHE 13. Prévenir le décrochage. Conseiller/ère 2 ^e chance.....	39-40
FICHE 14. Participer pleinement aux conseils de classe.....	41-42
FICHE 15. Commissions d’affectation : pourquoi et comment s’y impliquer ?.....	43-44
FICHE 16. Tenir sa place en commission d’appel.....	45-46
FICHE 17. Psychologue de l’éducation près des individus <i>et</i> des groupes.....	47-48
FICHE 18. En ligne, le conseil aussi ?.....	49-50
FICHE 19. Que fait l’orientation au genre ? Que fait le genre à l’orientation ?.....	51-52
FICHE 20. S’appuyer sur les services d’information et d’orientation pour apprendre et construire.....	53-54
FICHE 21. Assurer les relais en amont et aval de son activité.....	55-56
FICHE 22. La posture spécifique du/de la conseiller/ère d’orientation-psychologue.....	57-58
POSTFACE : Liste de mes obvias.....	59-60
ANNEXES	61-88
ANNEXE 1. Sources et ressources.....	63-64
ANNEXE 2. Les CIO dans l’académie de Caen.....	65-66
ANNEXE 3. Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l’éducation (PsyEN).....	67-68
ANNEXE 4. Chronique d’une année scolaire ordinaire.....	69-70
ANNEXE 5. Conseiller/ère d’orientation-psychologue. Dispositif d’entrée dans le métier.....	71-72
ANNEXE 6. Bien se préparer au concours PsyEN interne ou externe, session 2017.....	73-74
ANNEXE 7. Faire congrès : 65 ^e Journées nationales de l’ACOP-France, Albi, septembre 2016.....	75-76
ANNEXE 8. Sur les visites-conseils. Rétrospective 2007-2016. Perspective 2016-2036.....	77-78
ANNEXE 9. Micro-histoire des procédures d’orientation.....	79-80
ANNEXE 10. Lettre aux élèves, par Michel Breut, conseiller d’orientation-psychologue.....	81-82
ANNEXE 11. Ma première semaine en CIO. Initiation-immersion dans le métier.....	83-84
ANNEXE 12. L’adaptation professionnelle des conseillers débutants, par Geneviève Latreille.....	85-86
ANNEXE 13. Siglier.....	87-88
ANNEXE 14. Petit dico des mots en or ^{ientation}	89-98

FICHE 1

S'INTÉGRER À L'ÉQUIPE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)



LA QUESTION À TRAITER

Vous êtes affecté/e administrativement par le rectorat dans l'un des Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie. Une fois votre affectation administrative connue (*et trouvé où vous loger*), votre première question : « *comment puis-je m'intégrer à l'équipe du CIO ?* ». Dès votre entrée en fonctions, comment situer votre activité professionnelle dans un cadre collectif construit, cohérent et susceptible d'évolutions dynamiques contextualisées : le projet de CIO (*pluriannuel*), parfois appelé programme d'activités (*annuel*) ou contrat d'objectifs (*pluriannuel*) ?

Qu'est-ce qu'un centre d'information et d'orientation (CIO) ?

En 1971, les *Centres publics d'orientation scolaire et professionnelle* (créés en 1955 suite aux *Centres ou Offices d'orientation professionnelle* des années 1930) sont transformés en *Centres d'information et d'orientation* [décret n°71-541 du 7 juillet 1971]. **MISSION DES CIO** : « *Dans le domaine de l'information et de l'orientation, le centre apporte son concours à l'ensemble des actions menées au niveau du district (NDLR : ou bassin d'éducation et de formation) ; il assure l'accueil, la documentation et l'information des publics scolaire et non scolaire, procède aux consultations nécessaires et collabore avec les services chargés du placement des jeunes* ».

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES CIO

Extraits de la circulaire n°80-099 du 25 février 1980

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) apporte son concours à tous les établissements d'enseignement secondaire publics du district (ou bassin d'éducation et de formation) ; il répond aux demandes des établissements privés sous contrat. Les demandes qui expriment spontanément auprès du Centre un besoin d'aide de la part des jeunes ou de leurs familles sont considérées comme prioritaires. Qu'elles procèdent de l'observation ou de l'information, qu'elles relèvent de l'adaptation ou de l'orientation, les activités des Centres ont pour objet de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale et professionnelle du jeune.

Sont privilégiées les activités préparant aux choix scolaires et professionnels ou, plus généralement, contribuant à faire naître et à développer 

 chez le jeune des projets d'avenir nécessaires à une orientation personnellement assumée.

Les Centres enrichissent en permanence leur connaissance de l'environnement économique et social dans lequel ils se situent ; ils participent à la collecte et à l'analyse des données relatives au fonctionnement de l'orientation dans le district ; ils recueillent et exploitent les informations qualitatives relatives à l'adaptation et au déroulement de la scolarité et de la formation professionnelle des élèves du district.

L'accueil du public est l'une des priorités essentielles du CIO. Sont organisées au Centre des activités appelant le concours de tous ses personnels afin de renforcer la cohésion de l'équipe et l'efficacité de son action.

Les CIO sont des services publics dont le fonctionnement et l'équipement sont financés soit par l'État, soit par les collectivités locales (*financement en diminution rapide*). Les personnels administratifs et techniques (DCIO, COP) sont rémunérés par l'État. Les CIO sont partie prenante du Service public régional de l'orientation (SPRO). La politique académique des CIO est définie par le recteur et mise en œuvre par le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) assisté par les inspecteurs chargés d'information et d'orientation (IEN-IO). En département, l'activité des CIO relève de l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et de la responsabilité de son conseiller technique, l'inspecteur chargé d'information et d'orientation (IEN-IO).

Mais à quoi et à qui les inspecteurs/trices en orientation servent-ils/elles donc ?

Les IEN-IO sont *conseillers/ères techniques* des IA-DASEN, *adjoint/e/s* du CSAIO pour l'information scolaire et professionnelle, la pédagogie de l'orientation, les procédures d'orientation, d'affectation, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion des jeunes. Ils recrutent, inspectent et forment les conseillers d'orientation-psychologues, accompagnent à leur entrée en fonction les néo-cop, animent des groupes de travail inter-CIO, organisent des journées d'études et produisent des publications sur les différentes facettes de l'orientation. Souvent, ils sont chargés d'une ou deux missions académiques spécifiques confiées par le recteur et/ou le CSAIO [Décret 90-675 du 18 juillet 1990].

« *Les inspecteurs apportent aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des conseils personnalisés tout au long de leur parcours professionnel. Ils sont plus particulièrement chargés du suivi des personnels stagiaires* ». Source : Missions des IA-IPR et IEN, circulaire n°2015-207 du 11 décembre 2015.

LES MISSIONS DES CONSEILLERS/ÈRES D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES

Décret n° 2011-990 du 23 août 2011 modifiant le décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues

« Art. 2.-I. — [...] Les directeurs de centre d'information et d'orientation et les conseillers d'orientation-psychologues exercent leurs fonctions dans les centres d'information et d'orientation où ils sont affectés ainsi que dans les établissements d'enseignement du second degré qui en relèvent.

« Ils délivrent une première information et un premier conseil personnalisé en matière d'orientation et de formation professionnelles au profit de toute personne dans le cadre du service dématérialisé et gratuit institué par l'[article L. 6111-4 du code du travail](#).

« Ils assurent l'information, le conseil et l'accompagnement personnalisé : 1° Des élèves et de leurs familles, notamment des élèves handicapés, des élèves non francophones et des élèves soumis à l'obligation scolaire en difficulté ; 2° Des jeunes adultes ; 3° Des étudiants en formation initiale.

« Ils participent, en liaison avec les acteurs locaux de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle tout au long de la vie, à la réflexion collective sur l'orientation, les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

« II. — Les conseillers d'orientation-psychologues exercent leurs fonctions sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation ou de l'établissement au sein duquel ils sont affectés.

« Ils conseillent les élèves et les étudiants mentionnés au I dans la construction de leur parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle. Ils contribuent à l'observation continue des élèves et à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire en complément des équipes éducatives.

« Dans les établissements d'enseignement du second degré [...], ils participent à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualification ; ils contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des dispositions du projet d'établissement relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle. » [...]

Des activités à réaliser dès votre arrivée en CIO

Prendre connaissance du *Projet* ou du *Programme d'activités* du CIO et des *Projets d'activité négociée CIO-EPLE (Établissement public local d'enseignement)*.

Organiser une séance de travail avec votre tuteur/trice et avec le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue en charge des établissements l'année précédant votre arrivée.

Dans le cas d'un/e collègue ayant muté avant votre arrivée, le directeur de CIO assure le *passage de témoin*. Le néo-cop consultera avec beaucoup de soin les rapports annuels d'activité rédigés par le conseiller l'ayant précédé (*rapport annuel d'activité réalisé par chaque conseiller/ère*).

Organiser 2 ou 3 séances de travail avec la secrétaire-documentaliste du Centre afin de s'initier rapidement aux ressources, dispositifs et démarches documentaires du Centre (*Internet inclus*).

Collaborer avec les personnels administratifs chargés de l'accueil au CIO. Vous présenter à l'inspecteur/trice chargé/e d'information et d'orientation (IEN-IO).

La réunion de centre : s'organiser, se former, analyser et améliorer les pratiques

Chaque semaine ou quinzaine, la réunion de service organise l'action collective, facilite les échanges entre collègues et ouvre, régule et évalue les chantiers de travail communs : analyses statistiques ; études de cas ; rencontres avec les représentants économiques et sociaux ; formation des professeurs principaux ou des parents ; suivi des jeunes de l'école à l'emploi ; supervision de l'entretien clinique ; construction de dispositifs didactiques en classes ou groupes restreints, etc. Votre activité, vos initiatives, votre sens du collectif, votre dynamisme sont attendus ici aussi.

►► Résumé FICHE 1 : S'INTÉGRER À L'ÉQUIPE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Affecté/e administrativement dans un centre d'information et d'orientation (CIO), vous devez au plus vite vous y sentir suffisamment en confiance et doté/e d'un minimum de sentiment d'efficacité. Appuyez-vous sur l'esprit d'équipe du CIO, et renforcez-le à votre manière. Vous tirerez ainsi profit des potentialités du service public dans lequel vous êtes nommé/e, et y développerez votre propre potentiel, pour le plus grand bénéfice de tous, et le vôtre. Et n'oubliez pas : l'IEN-IO est là pour vous aider.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

La fonction de conseiller d'orientation-psychologue des centres d'information et d'orientation, Note d'information n°97.43, ministère de l'éducation nationale, octobre 1997, 6 p.

 Andréani F., Lartigue P. (2006), *L'orientation des élèves, comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale ?* A. Colin, 224 p. Ndlr : Une référence, par deux grands professionnels de l'orientation. Et la question posée dans le titre est cruciale.

Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités, ÉduSarthe, inspection académique de la Sarthe, janvier 2008 (3^e éd.), 86 p.

Cartier J.-P. (2008), *Les conseillers d'orientation-psychologues. Statut, mission, déontologie*, INETOP, 74 p.

Code de déontologie des psychologues, Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, février 2012, 2^{ème} édition, 13 p.

Les CIO de l'académie de Caen : http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_34_les-cio.html

Annuaire des CIO, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et la recherche : <http://www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html>

Vauloup J. (2011), *Il faut sauver le soldat CIO* <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2011/08/26/Il-faut-sauver-le-soldat-CIO>

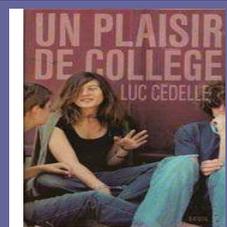
Vauloup J. (2013), *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, il faut sauver le soldat CIO (2)*

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2013/07/15/Pourquoi-nous-devons-sauver-le-soldat-CIO-%282%29>

Vauloup J. (2013), *Dis papy, à quoi ça sert un inspecteur ?* 4 billets publiés en août 2013

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2013/08/03/Dis-papy%2C-%C3%A0-quoi-%C3%A7a-sert-un-inspecteur-%281%29>

Vauloup J. (2016), *Code de déontologie pour les pratiques réflexives des inspecteurs en orientation (Projet)*, Fonds personnel, version 2, 23 p.



LA QUESTION À TRAITER

Ni travailleur indépendant, ni profession libérale, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue est agent titulaire ou contractuel/le de l'État (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) rattaché/e administrativement à un CIO spécifique, singulier [CF. FICHE 1]. Pour environ les deux tiers de votre temps, votre activité de conseiller/ère se déploie en établissement(s) scolaire(s)¹. Une fois assurée votre prise de fonctions en CIO, comment vous présenter *sine die* aux responsables des établissements dans lesquels vous allez exercer votre activité pendant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années ? Comment concevoir et organiser une coopération et une interaction réfléchies, méthodiques, régulières avec les personnels de direction des établissements ? En quoi est-ce l'une des clés majeures d'entrée positive dans votre nouveau métier ?

Qu'est-ce qu'un établissement public local d'enseignement (EPL) ?

« Les collèges, les lycées, les établissements d'éducation spéciale disposent en matière pédagogique et éducative d'une autonomie qui s'exerce dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des objectifs pédagogiques et éducatifs fixés par le ministre de l'éducation nationale et les autorités académiques ». [Décret n°85-924 modifié du 30 août 1985] Votre activité de conseiller/ère d'orientation-psychologue en établissement scolaire est inscrite dans le *Projet d'établissement* et le *Contrat d'objectifs* qui l'engagent pour plusieurs années avec son administration de tutelle (direction des services départementaux de l'éducation nationale ou rectorat) et dans le *Programme d'activités pour l'orientation* (appelé encore *Contrat d'objectifs CIO-EPL*, ou *Programme d'activités négocié CIO-COP-EPL*), lui aussi validé par le conseil d'administration de l'établissement. Aucune activité de conseiller/ère d'orientation-psychologue en établissement scolaire ne saurait avoir de sens si elle en restait déconnectée.

Équipe de direction : des compétences éducatives, pédagogiques et managériales

Au chef d'établissement sont souvent associé/e/s – mais pas toujours – un/e ou plusieurs adjoint/e/s. Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue doit d'emblée percevoir et analyser la situation ; quand la direction est plurielle en effet, les personnels de direction se partagent le suivi de certains niveaux de classes et, souvent, le pilotage des conseils de classe correspondants [CF. FICHE 14]. Le/la chef d'établissement est le/la responsable du fonctionnement du collège ou du lycée, y compris dans ses aspects éducatifs et pédagogiques. Il/elle veille à la répartition des rôles de chacun, valorise les collaborations et le travail en équipe et, au besoin, pose les alertes qu'il/elle juge indispensables et recadre. Par la lettre de mission qu'il/elle reçoit du recteur d'académie ou du directeur académique, il/elle est le garant du projet d'établissement et du contrat d'objectifs qui l'engagent auprès de l'autorité de tutelle. Il/elle attend du conseiller/de la conseillère un positionnement explicite et un véritable conseil à l'établissement.

Le premier contact avec l'équipe de direction

Le directeur/la directrice du CIO est chargé/e de vous présenter en établissement scolaire. Au-delà de l'acte de civilité élémentaire, cet entretien constitue une première séance de travail de la dyade PERDIR-COP, elle en préfigure d'autres, toutes à préparer attentivement.

POINTS À ABORDER LORS DES PREMIERS CONTACTS AVEC LES PERSONNELS DE DIRECTION

Écouter. Caractéristiques et spécificités du public scolarisé, projets de l'établissement.
Expression, par le chef d'établissement, du bilan quantitatif et qualitatif de l'orientation.
Programme d'activités pour l'orientation (*projet commun CIO-EPL*, ou *contrat d'objectifs*).
Comment les classes sont-elles constituées ? Sur quels critères ? (*Point essentiel*)
Construire le projet commun d'orientation en y 

 intégrant les professeurs principaux et tous les professeurs (*parcours avenir, prévention du décrochage, insertion*).
Conditions d'accueil (*bureau + équipement + accès + prise des rendez-vous avec familles et élèves*).
Ressources documentaires multimédia du centre de documentation et d'information (CDI).
Fixer le cadre, la fréquence et le contenu des contacts ultérieurs.

1. Dans certains cas, le/la néo-cop est affecté/e en rectorat-SAIO, en DRONISEP, et peut partager ses activités entre un mi-temps en CIO et un mi-temps au SUIO-IP de l'université (ce dernier cas est rare chez les débutant/e/s).

Lors de vos premiers contacts avec eux, le/la chef d'établissement et ses adjoints/es percevront d'emblée que vous vous positionnez auprès d'eux non seulement en tant qu'*expert/e du conseil à la personne et aux groupes*, mais aussi comme *conseiller/ère technique, consultant/e de l'établissement, expert/e en ingénierie du parcours avenir*.



LA QUESTION À TRAITER

L'agenda du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue ressemble assez peu à celui d'un/e professeur/e. Comment *concilier plusieurs agendas* professionnels, ceux du CIO et de chacun des établissements dont vous avez la charge – 2 à 4 EPLE pour 1 ETP¹, en responsabilité entière ou en coresponsabilité avec un/e ou deux collègues – ? Comment gérer avec rigueur et souplesse votre *capital-temps annuel* ? Comment organiser des rythmes différents selon les trimestres et selon la partie du trimestre en cours ? Comment faire de la contrainte de vous trouver chaque jour face à des publics variés une chance, une richesse, un acte de sérendipité et aussi une exigence d'adaptabilité ? Comment retrouver l'unicité du temps vécu derrière l'espace-temps partagé, fragmenté, dissocié, éclaté ?

Une semaine travaillée de 36h40

Selon l'arrêté du 4 septembre 2002 portant application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État aux personnels d'orientation des CIO, le temps de travail des personnels d'orientation des CIO se répartit, dans le respect de la durée annuelle légale de référence de 1600 heures, sur une période comprenant la totalité de l'année scolaire et un service de vacances scolaires d'une durée maximale de trois semaines.

Quatre heures hebdomadaires sont laissées à votre responsabilité pour l'organisation de vos missions. Le reste du temps de travail hebdomadaire se répartit ainsi : 27h30 inscrites à l'emploi du temps établi sous la responsabilité du directeur de CIO, et 9h10 consacrées à la préparation des séances de psychopédagogie ou parcours avenir, à la documentation personnelle, au perfectionnement individuel et à la formation continue.

Gérer rigoureusement son agenda, apprendre à anticiper et à gérer son temps

Votre activité-type hebdomadaire est à faire valider par la direction du CIO. Du fait des adaptations nécessaires, votre emploi du temps est à concevoir annuellement : certaines semaines de travail pourront ainsi dépasser 40 heures. À tout moment, vous serez en mesure de justifier par écrit les engagements calendaires passés, présents ou à venir.

LES 7 PARTICULARITÉS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DU/DE LA CONSEILLER/ÈRE D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE

1. Outre le CIO dans lequel vous êtes affecté/e, vous avez en charge 2 à 3 établissements scolaires, parfois 4 en zone rurale.
2. Le mercredi après-midi, on travaille ! Ce jour de la semaine est en effet celui où les élèves et les familles peuvent le plus aisément se déplacer au CIO. Le CIO est ouvert toute l'année, sauf lors de la fermeture estivale de cinq semaines.
3. Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue est membre de droit des conseils de classe ; à ce titre, il/elle doit participer notamment aux conseils de 3^{ème} et de seconde et se former pour y faire autre chose que de la figuration ou de la paraphrase.
4. Les dates des conseils de classe sont fixées par les établissements. Votre calendrier de présence est donné suffisamment tôt, il est conforme aux priorités définies entre CIO et EPLE. 

5. Ne pas oublier que collègues et lycées sont eux aussi soumis à de fortes contraintes calendaires.
5. Ce n'est pas au conseiller mais à l'établissement de gérer, en établissement, la prise de rendez-vous avec les familles et/ou les élèves. Mais c'est à vous d'indiquer la durée des rendez-vous, qui évidemment peut varier selon les situations. [CF. FICHE 9]
6. Des réunions de parents ont parfois lieu en soirée. S'organiser en conséquence. Les parents d'élèves ne sont pas en option, ils font partie intégrante du conseil à l'élève.
7. L'affectation des élèves est de plus en plus informatisée. Le conseiller doit être présent dans l'établissement au moment des phases suivantes : admission post-Bac (APB), affectation post-3^e (AFFELNET). Son rôle de conseiller/ère technique s'exerce *in situ* et *tout au long de l'année*.

¹ EPLE : Établissement public local d'enseignement / ETP : Équivalent temps plein / ENT : Espace numérique de travail

Des organisations, institutions, groupes, sites et systèmes différents

Chaque établissement scolaire est une organisation, un système, une institution spécifiques à découvrir, à appréhender, à comprendre. Les contextes, us et coutumes, rituels d'interaction, habitudes organisationnelles, la culture propre d'établissement différent d'un site à l'autre. Vous avez la lourde et délicate tâche de vous faire une représentation pertinente et opérationnelle de cette complexité, d'y ajuster vos modes d'action et de communication (oral, écrit, messagerie électronique, ENT¹), et de ne pas vous laisser dépasser par des commandes et demandes incessantes (*dans certains cas*), ou inexistantes (*dans d'autres, plus rares*). Vous maniez l'art de l'anticipation et, en cours d'année, savez réajuster vos activités de façon à équilibrer harmonieusement vos engagements entre les établissements dont vous avez la responsabilité.

Scolaires, étudiants, parents, professionnels de l'éducation : des interlocuteurs variés

L'enfant de 11 ans, l'adolescent de 15 ans², le jeune lycéen décrocheur de 17 ans, l'étudiant de 23 ans, l'élève de 4^e, l'apprenti, le parent d'élève en délicatesse avec l'école, le parent consommateur d'école rusé et en connivence avec le système scolaire, le professeur débutant, la professeure confirmée, le néo-professeur principal qui découvre sa fonction, le professeur principal expérimenté et avisé, le chef d'entreprise soucieux de recruter les meilleurs collaborateurs, l'artisan appliqué à transmettre aux jeunes générations une approche humaniste et différenciée du travail, la conseillère principale d'éducation ou l'assistante sociale qui souhaite échanger sur la situation particulière d'un jeune en souffrance, le chef d'établissement qui veut inscrire votre action dans son projet d'établissement, l'adjoint/e au chef d'établissement avec laquelle vous préparerez minutieusement une animation collective ou un conseil de classe, la coordonnatrice du pôle de lutte contre le décrochage scolaire, la psychologue scolaire avec laquelle vous travaillerez à l'adaptation des élèves en 6^e... Toutes et tous nécessitent de votre part une égale attention. On imagine la difficulté de l'exercice... et sa grandeur !

2. On entre enfant au collège, on en sort adolescent/e. Les règlements intérieurs des collèges en tiennent-ils suffisamment compte ?

Pour accompagner vraiment, garder le fil avec les consultants

On ne saurait prétendre « accompagner les consultants » dans leurs démarches et leurs parcours sans créer les conditions d'un suivi et d'une réelle possibilité, pour le jeune et sa famille, de contacter le/la conseiller/ère hors de sa présence dans l'établissement. Un véritable accompagnement suppose une fréquence régulière et suffisante dans la relation accompagnant-accompagné. Mais, comme le temps de présence du/de la néo-cop en établissement n'est pas extensible, il vous faut, outre le courrier aux familles, explorer d'autres modalités afin de garder le fil avec les consultants : développer les informations de base (coordonnées, infos pratiques, diaporamas, textes, etc.) sur les sites Internet et Intranet de l'établissement (*la plupart en sont dotés, mais la rubrique « orientation-insertion » y occupe une bien faible place*) ; utiliser la ressource de l'Internet académique et départemental des CIO ; communiquer votre adresse électronique professionnelle aux consultants. Vous montrer disponible aux jeunes et aux familles, dans un cadre préétabli et connu de vos interlocuteurs.

Vous serez extrêmement vigilant/e quant aux traces écrites échangées avec les consultants : en tout lieu et en toute circonstance, elles doivent être professionnelles, déontologiquement correctes et respectueuses du sujet.

►► RÉSUMÉ FICHE 3 : GÉRER UN AGENDA, DES ESPACES-TEMPS VARIÉS

Vous développerez un sentiment d'auto-efficacité raisonnable si vous évitez de vous laisser balloter au gré du *zapping* quotidien et des exigences « toutes affaires cessantes » de certains de vos interlocuteurs. Et puis : (a) tout ce qui est qualifié « urgent » est-il réellement important ? (b) tout ce qui est dit « important » est-il vraiment urgent ? Pour résister à l'urgentisme et au présentisme ambiants, soyez au clair sur vos priorités, cultivez la rigueur d'un agenda structuré et la souplesse des nécessaires adaptations locales. Mais aussi ne pas avoir peur de prendre des initiatives personnelles, dire parfois : « Une minute, on réfléchit ! ». Le travail quotidien en orientation nécessite de savoir donner un rythme sage et alerte à votre activité. Recherchez et repérez les complémentarités ou correspondances entre vos différents lieux de travail : elles sont plus nombreuses qu'il n'y paraît. Lorsque vous les aurez trouvées, vous gagnerez du temps et de l'énergie ! Sachez enfin faire de la diversité des âges, des conditions et des motivations des publics rencontrés une richesse et une force pour l'action.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Augé M. (2014), *Une ethnologie de soi, le temps sans âge*, Seuil, 170 p.
- Bandura A. (2007), *Auto-efficacité, le sentiment d'efficacité personnelle*, De Boeck, 2^e édition, 859 p.
- Boutinet J.-P. (2004), *Vers une société des agendas. Une mutation des temporalités*, PUF, 262 p.
- Citton Y. (2014), *Pour une écologie de l'attention*, Seuil, 320 p.
- Delivré F. (2007), *Question de temps*, Dunod, 240 p. Avec des exercices et tests de gestion du temps.
- Jullien F. (2012), *Du temps, éléments d'une philosophie du vivre*, Le Livre de poche
- Klein E. (2015), *Notre façon de confondre temps et vitesse en dit long sur notre rapport à la modernité*, Le Monde du 15 mai 2015
http://www.lemonde.fr/tant-de-temps/article/2015/05/15/etienne-klein-notre-facon-de-confondre-temps-et-vitesse-en-dit-long-sur-notre-rapport-a-la-modernite_4634014_4598196.html
- Lemaître P. (1985), *Utilisation de son temps et efficacité personnelle*, CEGOS, 25 p.
- Laïdi Z. (2002), *Le sacre du présent*, Flammarion, Champs, 278 p.
- Outers J.-L. (2004), *Le Bureau de l'heure*, Actes Sud, 298 p.
- Revue Philosophie magazine, *Où avez-vous la tête ? Condition de l'homme dispersé*, n°88, avril 2015
<http://www.philomag.com/les-idees/dossiers/ou-avez-vous-la-tete-condition-de-lhomme-disperse-11253>
- Rosa H. (2010), *Accélération, une critique sociale du temps*, La Découverte, Paris
- Sadin E. (2011), *La société de l'anticipation*, éd. Inculc, 208 p.
-  Sansot P. (2000), *Du bon usage de la lenteur*, Rivages Poche, 224 p. [On peut aussi consulter l'écrivain illustre de Château-Thierry : <http://www.la-fontaine-ch-thierry.net/lievtort.htm>]

Temporalités, revue de sciences humaines et sociales <http://temporalites.revues.org/>

Vernet G. (2016), *Tout s'accélère !* Long-métrage. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/04/21042016Article635968182103068695.aspx>

 LA QUESTION À TRAITER

Programme d'activités négocié, Projet commun CIO-EPLE, Contrat d'objectifs, Projet d'activités... En quoi ces notions constituent-elles un *cadre*, une *démarche*, une *charpente*, un *canevas*, une *structure*, un *contenant*, une *forme*, et surtout pas une *gêne*, une *formalité ad-mini-strative*, et encore moins un *carcan*, une *sujétion*, un *assujettissement* ? Entre les prérogatives et contraintes des établissements scolaires et celles du CIO, comment organiser votre activité de néo-cop ? Comment lui assurer un minimum indispensable d'autonomie tout en l'inscrivant dans les rythmes, temporalités, usages, contraintes, missions et projets respectifs du CIO et dans ceux des deux à quatre établissements scolaires dont vous avez la charge ?

M'appuyer sur ce qui préexiste avant mon arrivée

Les discours et les représentations des acteurs locaux sur l'orientation, les élèves et les familles. Certains positivent, d'autres noircissent le tableau. Comment s'y retrouver ? Et puis, comment prend-on véritablement en compte les besoins et demandes des élèves ? Leur demande-t-on véritablement leur *avis* sur les programmes d'activités conçus par les adultes pour eux et « pour leur bien » ? Évalue-t-on *avec eux* les résultats de nos actions ?

Le bilan d'activité de mon prédécesseur. Partir de ce bilan écrit. Prendre du temps pour écouter et assurer les contacts nécessaires. Ensuite, faire des propositions étayées, graduées, inscrites dans une temporalité triphasée (à *court*, *moyen* et *long* termes).

Les chiffres de l'orientation, de l'insertion et du décrochage scolaire. Il vous appartient d'apprendre à les lire, à les contextualiser, de les faire parler, car on peut leur faire dire tellement de choses contradictoires... Le ministère, le rectorat, la direction des services départementaux (IA), le CIO publient chaque année des données actualisées. S'y référer. Y contribuer si nécessaire.

La circulaire annuelle dite « de rentrée » n° 2016-058 du 13 avril 2016, parue au BOEN n°15 du 14 avril 2016, publiée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, définit les priorités de l'année scolaire 2016-2017 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

LES PRIORITÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Circulaire de rentrée 2016, n° 2016-058 du 13 avril 2016 – BOEN n°15 du 14 avril 2016 (MENESR – DGESCO). **EXTRAITS.**

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. À la rentrée 2016, derniers changements réglementaires importants : entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, réforme du collège et déploiement du plan numérique en classe de cinquième. Ces changements s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages fondamentaux. Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. Ici réside l'ambition de cette refondation : former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République. Pour atteindre cet objectif, nous devons concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoires : connaissances *et* compétences ; culture personnelle *et* insertion professionnelle ; acquisition des fondamentaux *et* projets collectifs. C'est le sens profond des évolutions structurelles et pédagogiques qui ont été engagées. La scolarité constitue un parcours cohérent, où chaque enseignement s'inscrit dans une complémentarité avec les autres. Nous donnons ainsi à tous nos élèves les connaissances, les compétences et la culture dont ils ont besoin. Inscrire la scolarité dans un parcours cohérent, c'est aussi tenir compte du poids des déterminismes économiques et sociaux. L'exigence de l'École se déploie autant envers les connaissances, les compétences et la culture, que dans leur nécessaire démocratisation. Celle-ci passe par une École ouverte et inclusive, pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet, grâce à l'engagement quotidien de celles et ceux qui la font vivre : les enseignants, les équipes éducatives et les équipes de direction, avec l'appui de l'ensemble des personnels de ce ministère et l'apport de toute la communauté éducative, dont les parents sont des acteurs majeurs. C'est tout au long de cette scolarité cohérente que les valeurs de la République prennent sens. C'est en franchissant le seuil de l'institution républicaine qu'est notre École que les élèves appréhendent concrètement ce qui leur paraît parfois abstrait : la République laïque et ses valeurs. Pour accomplir cette mission, l'École bénéficie de l'appui et de l'engagement des collectivités territoriales, des associations complémentaires de l'École et des citoyens, à travers la Réserve citoyenne de l'éducation nationale. Le renforcement de la transmission et de l'appropriation des valeurs républicaines s'inscrit au cœur des missions de l'École. Elles contribuent à l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie des élèves.

I – Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

(1) Une cohérence globale de l'école au collège, (2) La priorité réaffirmée au premier degré, (3) La réforme du collège, (4) Le lycée poursuit son évolution, (5) Le Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique, (6) Le parcours d'éducation artistique et culturelle : une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves.

II – Une École inclusive pour la réussite de tous

(1) Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée, (2) Lutter contre le décrochage scolaire et maintenir les jeunes en formation jusqu'à la qualification, (3) Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales, (4) Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

III – Une École qui fait vivre les valeurs de la République

(1) Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'école, (2) Renforcer la transmission des valeurs de la République, (3) Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels.

Dans l'ingénierie du parcours avenir, le néo-cop psychologue a une expertise propre et très attendue

Le programme d'activités négocié construit avec les professeurs, les parents d'élèves et les élèves à l'intention des élèves n'omettra pas de distinguer et d'associer l'activité autonome et spécifique du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue, les actions menées en binôme avec les enseignants et le professeur-documentaliste, et les activités conduites par les enseignants dans leur propre discipline, dans les séquences d'observation en milieu professionnel, dans le parcours avenir, dans les heures dites de vie de classe ou d'accompagnement personnalisé, en conseil de classe aussi (« *L'épicentre de l'orientation* », cf. Simon et Caroff, 1989).

L'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au *Parcours avenir*, paru au BOEN n°28 du 9 juillet 2015, définit ainsi le rôle du conseiller d'orientation-psychologue (par. 5.1. Suivi de l'élève) :

« Le conseiller d'orientation-psychologue intervient dans la mise en œuvre du parcours avenir de deux manières :

- dans l'**ingénierie** du parcours avenir auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en analyse du travail. Il aide à la **conception de véritables projets pluridisciplinaires** à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;
- dans le **suivi du jeune** dans son parcours, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;
- Il **travaille en équipe** au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles. »

Pour mémoire : la circulaire n°96-204 du 31 juillet 1996 relative à la mise en place de *L'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège* définissait ainsi le positionnement du/ de la COP et du CIO : « le CIO apporte un concours technique, méthodologique et documentaire aux établissements scolaires [...]. Le conseiller d'orientation-psychologue participe à l'élaboration du programme d'orientation de l'établissement. Grâce à sa connaissance des différentes dimensions de l'orientation, connaissance des métiers et du monde du travail, connaissance des voies de formation, connaissance des adolescents, il propose des activités spécifiques ».

Points essentiels : Le conseil attendu près du collectif-établissement – et non seulement près des individus – est expert, donc psychologique, mais aussi documentaire, méthodologique et stratégique. Il est autant de la responsabilité du directeur de CIO que de celle du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue. On ne reprochera jamais au/à la conseiller/ère d'orientation-psychologue de savoir dégager des priorités de travail, de les faire accepter et partager. On lui reprochera toujours de ne pas savoir, vouloir ou s'autoriser à le faire.

Concevoir, mettre en place, évaluer un projet d'activités négocié CIO-EPLE

Une œuvre construite, collective, cohérente, coordonnée, où le rôle de chacun est défini avec netteté

La mise en place systématique d'un engagement réciproque, contrat ou projet commun entre chaque établissement et le CIO constitue un levier déterminant qui permet d'établir les actions menées, le volume horaire que le CIO et l'EPLE peuvent y consacrer, la répartition des tâches entre conseillers d'orientation-psychologues, professeurs, conseillers principaux d'éducation, documentalistes et partenaires extérieurs. Au collège, au lycée, les actions sont structurées, organisées, développées pour établir une véritable continuité de la 6^e à la terminale et les rendre visibles, cohérentes et signifiantes pour les élèves et leurs familles.

Analyser ce qui a été réalisé. Comparer avec ce qui avait été prévu. Interpréter. Auto-bilan de l'activité (par le CIO, par chaque conseiller). Tenir une réunion-bilan idoine en établissement scolaire. Intégrer élèves et familles à cette démarche de projet collectif.

►► RÉSUMÉ FICHE 4 : PRÉPARER, METTRE EN ŒUVRE, ÉVALUER UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS NEGOCIÉ

Le conseiller/ La conseillère peut être tenté/e de laisser les événements décider à sa place et s'en remettre aux habitudes ou aux bonnes idées des autres. Cette attitude attentiste et passive serait à la rigueur compréhensible pour un/e débutant/e, mais le copier-coller ne saurait être une solution satisfaisante à moyen terme pour qui veut prendre son travail à bras-le-corps. Votre activité est à ancrer dans une programmation annuelle, elle-même à relier au programme d'activités du CIO et au programme d'orientation de l'établissement. L'engagement réciproque entre CIO, conseiller/ère d'orientation-psychologue et établissement scolaire fait l'objet d'un document écrit sur lequel vous avez réellement pris. Les points de vue des différents acteurs y sont explicités, y compris ceux des parents et des élèves, qu'on ne peut omettre de consulter à ce sujet.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Boutinet J.-P. (2014), *Psychologie des conduites à projet*, PUF, 128 p.

Circulaire de rentrée 2016, n° 2016-058 du 13 avril 2016, parue au BOEN n°15 du 14 avril 2016. Publiée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle définit les priorités de l'année scolaire 2016-2017 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

 Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p. Préface de Henri Wallon : « Le but de l'OP est de soustraire le choix de la profession, au simple hasard, à la routine, à des discriminations d'origine purement sociale ; c'est de réaliser entre les exigences du métier et les possibilités de ceux qui peuvent s'y destiner une appropriation à la fois plus rationnelle, plus équitable, plus profitable aussi à chacun et à tous ». Le premier ouvrage de psychopédagogie de l'orientation en langue française. Immarcescible !

L'information scolaire et professionnelle dans les établissements du second degré. Circulaire du 7 juillet 1971

L'organisation de l'activité des CIO, circulaire n°80-099 du 25 février 1980 [la dernière parue, il y a plus de 36 ans]

<http://eduscol.education.fr/cid47393/organisation-de-l-activite-des-centres-d-information-et-d-orientation-cio.html>

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015, et ressources nationales : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html4>

Parcours avenir, sources et ressources académiques, académie de Caen : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>

Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique du parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes, 24 fiches-actions, 68 p. Disponible sur demande à jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-Conseiller technique*, 50 p., fonds personnel. Disponible sur demande à jacques.vauloup@ac-caen.fr ou jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J., dir., (2012), *Le/La COP conseiller/ère technique de l'établissement*, synthèse d'un questionnaire aux personnels d'orientation de l'académie, fonds personnel, 18 p. Disponible près de jacques.vauloup@ac-caen.fr

Wenger E. (2005), *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*, Presses universitaires de Laval, Québec, Canada. L'auteur y propose notamment une grille de développement d'une communauté de pratique en réseau en milieu éducatif basée sur 4 concepts : engagement mutuel, entreprise commune, répertoire partagé, cohésion.



 LA QUESTION À TRAITER

Comment utiliser au mieux la prise *livresque* d'informations (ou via l'Internet) ? Comment, localement, rechercher *directement* des informations auprès des acteurs locaux de la formation initiale et continue ? C'est *in vivo*, à l'intérieur même des établissements de formation de proximité et non seulement *cum libro*, à la surface des brochures ou des sites que la réalité prend forme et sens. En tant que spécialiste de l'information sur les formations, vous allez devoir construire vos données les plus précieuses – qui ne se dévoilent pas aussi aisément que dans les plaquettes ou sites de présentation des établissements – à partir de *votre propre parcours* ou *itinéraire de curiosité et d'exploration*.

Pour le/la néo-cop aussi, un parcours d'exploration des formations locales

En première année, dégager 3 à 5 jours pour ce travail indispensable. Idem en deuxième année. Cette activité foncière de *contextualisation* et d'*acculturation* est obligatoirement à reprendre lors d'une affectation dans un nouveau CIO. Il en va en effet de la crédibilité du conseiller et du CIO. L'ensemble du parcours fait l'objet d'une négociation et d'une validation préalables du directeur du CIO et de l'IEN-IO. Des adaptations seront proposées aux conseillers/ères muté/e/s dans le même département, mais dans un CIO différent que le poste précédemment occupé.

Actions à mettre en œuvre	Modalités	Remarques
NIVEAU 1 : S'INITIER Explorer méthodiquement les formations locales : Visites systématiques Journées Portes ouvertes Réunions thématiques	<p><i>Visites systématiques</i></p> <p>Chaque néo-cop visite d'entrée 4 structures : un LP ; un lycée général et technologique ; un CFA ; l'université la plus proche.</p>	<p>On peut raisonnablement penser qu'au bout de 2 ans de présence dans une zone géographique, le néo-cop aura fait connaissance directe, <i>in situ</i>, avec les formations professionnelles et technologiques de son secteur ainsi qu'avec l'université la plus proche.</p>
	<p><i>Journées portes ouvertes</i></p> <p>Se répartir entre collègues du CIO la présence aux journées portes ouvertes des établissements locaux de formation. En assurer un bref <i>compte-rendu</i>, des <i>prises de vues</i> auprès des collègues et pour la base documentaire du CIO.</p>	<p>La découverte des établissements de formation par les conseillers/ères ne saurait se limiter à la participation à des journées portes ouvertes, souvent fugaces. Mais le/la conseiller/ère ne peut évidemment s'en passer !</p>
	<p><i>Réunions thématiques</i></p> <p>Sur demande, l'établissement peut organiser des réunions de travail thématiques réservées au personnel du CIO : connaissance de l'établissement, les professeurs et l'évaluation, l'orientation et l'insertion des jeunes, etc.</p>	<p>Ces réunions thématiques gagnent à se centrer moins sur une illusoire exhaustivité que sur des interventions ciblées et rigoureusement préparées.</p>

Nota : Cette étude de milieu, c'est celle des milieux de vie des jeunes et de leurs familles. Tenir conseil, c'est tenter de comprendre les milieux de vie d'un sujet contextualisé, situé, et non désincarné et abstrait.

Des questions utiles à se poser pour soi

Où se dirigent vraiment les élèves de 3^e lorsque, dans quelques semaines, dans quelques mois, ils vont quitter le collège ? Quelles représentations se font-ils/elles du lycée, de l'apprentissage, du travail ? Et leurs parents ?

Où vont vraiment les élèves de CAP, de terminale professionnelle, technologique ou générale après le lycée ? Quelles représentations se font-ils/elles de l'université, du BTS, de la CPGE, du travail, du métier ? Et leurs parents ?

Qu'est-ce qu'un atelier en LP ? Qu'y fait-on ? Qu'y a-t-il derrière les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ? Entre l'alternance pratiquée en lycée professionnel sous statut d'élève, l'alternance pratiquée en apprentissage sous statut d'apprenti et l'alternance proposée en Maison familiale (MFREO), parle-t-on de la même chose ?

Que disent, que pensent les professeurs de lycée de l'orientation telle qu'elle a été faite au collège ? Et vice-versa. Sur quels éléments objectifs ou subjectifs fondent-ils leur argumentaire ? Quelle orientation fabriquent-ils/elles eux-mêmes, parfois à leur insu, pour leurs propres élèves ?

UN PARCOURS D'EXPLORATION DES FORMATIONS LOCALES POUR LE/LA NÉO-COP (SUITE)

Actions à mettre en œuvre	Modalités	Remarques
<p style="text-align: center;">NIVEAU 2 : APPROFONDIR</p> <p>S'immerger dans les établissements de formation via des stages et modules de formation</p>	<p style="text-align: center;"><i>Stages et modules</i></p> <p>Ils peuvent s'organiser en prolongement de la visite ponctuelle ou d'une journée Portes ouvertes et portent sur des thématiques précises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrôle en cours de formation au lycée professionnel ▶ Découverte professionnelle et projet de formation des jeunes ▶ Alternance en apprentissage ▶ Adaptation et le soutien aux néo-étudiants, aux néo-lycéens ▶ Conseil de classe ▶ Parcours des lycéens après le lycée 	<p>On comprendrait difficilement que l'institution scolaire développât pour les élèves des parcours de découverte quasi obligés en établissement de formation, et qu'elle ne le fit pas pour des conseillers/ères d'orientation-psychologues.</p> <p>Là aussi, un enjeu de crédibilisation et de professionnalisation pour les professionnels de l'orientation de l'Éducation nationale.</p>

▶▶ RÉSUMÉ FICHE 5 :

EXPLORER LES FORMATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Si vous n'y prenez garde, vous pouvez vite devenir le *doctus cum libro* des cursus et établissements de formation ou, variante « moderne », le/la conseiller/ère spécialiste de la recherche documentaire sur l'Internet. On ne saurait vous reprocher votre méconnaissance d'une formation pointée à l'autre bout de l'hexagone, de l'Europe ou de la planète Terre... Par contre, votre manque de *curiosité directe* pour les établissements *locaux* et *régionaux* de formation générale, professionnelle et technologique et *vos méconnaissances de leurs caractéristiques et de leurs composantes* seraient tout bonnement rédhibitoires. Alors, autant commencer tout de suite, et entretenir en permanence la petite flamme de la curiosité indispensable pour le milieu local dans lequel vous exercez votre activité. Et c'est tellement passionnant !

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Annuaire des établissements du second degré, public et privé, académie de Caen, année scolaire 2016-2017
http://www.ac-caen.fr/mediatheque/etablissements/annuaire_etablissements.pdf?1425027640

Brochures systématiques de la délégation régionale de l'ONISEP <http://www.onisep.fr/caen>

 Croix A., Branchereau J.-P., Guyvarc'h D., Landais J.-P. (2009), *Dictionnaire des lycées publics des Pays-de-la-Loire : histoire, culture, patrimoine*, Presses universitaires de Rennes, 652 p.

Cycles d'enseignement à l'école et au collège, BOEN du 5 septembre 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid73620/au-bo-du-5-septembre-2013-cycles-d-enseignement-a-l-ecole-et-au-college-et-conseil-ecole-college.html>

Cycle 1, cycle des *apprentissages premiers*, en petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle

Cycle 2, cycle des *apprentissages fondamentaux*, en cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année d'école élémentaire

Cycle 3, cycle de *consolidation*, en cours moyen première année, cours moyen deuxième année d'école élémentaire et en classe de sixième, au collège

Cycle 4, cycle des *approfondissements*, en classes de cinquième, de quatrième et de troisième, au collège

Université de Caen Normandie : <http://www.unicaen.fr/>

Explorer (Syn.) : *Approfondir, ausculter, battre, chercher, étudier, examiner, fouiller, fureter, inspecter, inventorier, observer, parcourir, perquisitionner, prospecter, reconnaître, scruter, sonder, tâter, visiter.*

Source : <http://www.crisco.unicaen.fr/des/synonymes/explorer>

Ne pas omettre la ressource irremplaçable que constituent les *Services universitaires d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle* (SUIO-IP) et les collègues conseillers/ères d'orientation-psychologues travaillant dans ces services. Ils sont à votre disposition pour vous accueillir au SUIO-IP et à l'université sur des questions de fond et non seulement documentaires : aide au projet personnel de l'étudiant, parcours de réussite à l'université, parcours d'insertion des étudiants, comment préparer des lycéens de 1^{ère} et terminale à l'après lycée, à une insertion et des parcours universitaires et professionnels réussis.

*L'homme qui constate est un homme qui doute.
 J'entends, qui doute en action, c'est-à-dire qui explore.*
 ALAIN, *Propos*, 1924

FICHE 6

EXPLORER LA VIE ÉCONOMIQUE DÉVOILER LE TRAVAIL HUMAIN



✍ LA QUESTION À TRAITER

Comment ne pas réduire vos apports au registre de l'information sur les formations et l'étendre à l'évolution des métiers, à la connaissance des entreprises, à l'égalité-mixité, à l'organisation et aux représentations du travail, aux parcours de vie professionnelle, aux mutations technologiques, environnementales, socio-politiques et aux transformations des conditions du travail et des activités des femmes et des hommes ? Comment ne pas limiter vos connaissances aux sources livresques ou issues de *la Toile* ? Comment vous engager résolument dans cette voie où vous êtes de plus en plus attendu/e en complément pratico-réflexif des activités des enseignants ?

Un parcours d'explorations économiques et sociales locales pour le/la néo-cop aussi

En première année, dégager environ 3 à 5 jours pour ce travail indispensable d'*étude du milieu*. Idem en 2^e année. Et ce travail est obligatoirement à reprendre lors d'une nouvelle affectation en CIO. Il en va en effet de la crédibilité du/de la conseiller/ère et du CIO. L'ensemble du parcours fait l'objet d'une négociation préalable avec le directeur du CIO et, au besoin, avec l'IEN-IO. Des adaptations seront proposées aux conseillers/ères muté/e/s dans le même département, mais dans un CIO différent que le poste précédemment occupé.

PARCOURS D'EXPLORATIONS ÉCONOMIQUES LOCALES POUR LE/LA NÉO-COP. NIVEAU 1 : S'INITIER

Actions à mettre en œuvre	Modalités	Remarques
Connaître les caractéristiques démographiques, économiques et sociales du territoire du CIO	À partir des ressources du CIO, Consulter : Diagnostic territorial local Données INSEE, INED ; ERREFOM Normandie, Pôle emploi Missions économiques des villes Comité d'expansion économique du département.	Dans sa fonction « <i>observatoire du bassin ou du district</i> » prescrite dès 1971, le CIO entretient ce type de ressources avec intérêt, précision et actualisation permanente. Le programme et le rapport annuel d'activités du centre s'en font l'écho avec finesse et réflexion.
S'immerger régulièrement en entreprise : visites, rencontres thématiques	À l'initiative du CIO ou du bassin d'éducation et de formation, le CIO, via sa direction, organise une programmation annuelle de <i>visites et rencontres thématiques</i> . Par exemple : Entreprises locales Missions économiques des villes Organismes publics : Pôle emploi, acteurs sociaux, Mission locale, MDPH	On gagne toujours à rencontrer des professionnels sur leur lieu de travail <i>in vivo, in situ</i> . On peut aussi les inviter, pour des réunions bien ciblées, au CIO.

Nota : Cette étude de milieu est celle des milieux de vie des jeunes et de leurs familles. Tenir conseil, c'est tenter de comprendre les milieux de vie d'un sujet contextualisé, situé, incarné et non désincarné, abstrait et livresque.

10 caractéristiques d'une activité (Décatalogue incomplet)

Ce qui se fait	Ce qu'il faudrait faire	Ce que l'on voudrait faire	Ce qui n'est pas fait	Ce qui est fait reste à faire
Ce qui se fait sans vouloir le faire	Ce qu'il ne faut pas faire	Ce que l'on aurait pu faire	Ce qui est à refaire	Plus on a fait, plus il reste à faire

Sources :

Crindal A., Ouvrier-Bonnaz R. (2006), *La découverte professionnelle, guide pour les conseillers d'orientation-psychologues et les formateurs*, Delagrave ;
Jankélévitch V. (1968), *Traité des vertus Tome 1, Le sérieux de l'intention*, Bordas-Mouton

PARCOURS D'EXPLORATIONS ÉCONOMIQUES LOCALES POUR LE/LA NÉO-COP. NIVEAU 2 : APPROFONDIR

Actions à mettre en oeuvre	Modalités	Remarques
S'immerger régulièrement en entreprise : Stages	Le <i>Plan académique de formation</i> (PAF) des personnels mis en place par le rectorat propose aux conseillers/ères d'orientation-psychologues de réaliser un <i>stage d'immersion en entreprise</i> de 3 à 5 jours. C'est une chance à saisir. Une priorité professionnelle.	
S'associer aux démarches de découverte des établissements et du comité local éducation-économie	Dans le cadre de l' <i>Éducation à l'orientation</i> , de la <i>Découverte professionnelle</i> ou du <i>Parcours avenir</i> , les collèges et lycées prennent également des initiatives. S'y associer est indispensable. En la matière, on attend le positionnement du conseiller dans l'ingénierie et le conseiller technique près des établissements [CF. FICHES 2 ET 7]	Le/La conseiller/ère participe aux montages pédagogiques et y développe les transferts cognitifs, conatifs et relationnels. Cela suppose d'apprendre à diversifier ses modes d'intervention.

►► **RÉSUMÉ FICHE 6 :**

EXPLORER LA VIE ÉCONOMIQUE. DÉVOILER LE TRAVAIL HUMAIN

D'un/e conseiller/ère d'orientation-psychologue, on attend la capacité et la vitalité à investiguer les réalités des évolutions économiques et sociales *locales et régionales*, à en comprendre les caractéristiques et à contextualiser vos actions en CIO ou en établissement scolaire. *Commencer par le local* (ville d'implantation du centre, bassin d'emploi, bassin d'éducation et de formation, département). En effet, on ne conseille pas de la même manière en ruralité isolée et en hyper-centre ville d'une agglomération de 200.000 habitants. *Cette exigence s'impose à vous dès votre arrivée au Centre*. Au-delà du livresque, il vous faudra utiliser plusieurs registres d'actions : les visites-rencontres organisées par le CIO ; les initiatives des établissements dans lesquels vous travaillez ; le stage en entreprise (à réaliser lors de votre 1^e ou 2^e année d'exercice, et à renouveler tous les 3 ou 5 ans). Le travail humain est de plus en plus abstrait, complexe, caché, crypté : à vous de le révéler et d'aider les jeunes à le dévoiler, à le décrypter.

🚲 **POUR ALLER PLUS LOIN...**

- AFDET, Association française pour le développement de l'enseignement technique : <http://afdnet.org/2009/index.php3>
- CEREQ, Centre d'études et de recherches sur les qualifications <http://www.cereq.fr>
- Il publie notamment deux revues la revue trimestrielle *Formation-Emploi* <http://www.cereq.fr/publications/Formation-emploi/Le-Bac-pro-a-30-ans>
Et *Bref du Cereq* <http://www.cereq.fr/actualites/Tous-mobilises-contre-le-decrochage-scolaire-Variations-autour-d-un-mot-d-ordre-national>
- CESE, Conseil économique, social et environnemental <http://www.lecese.fr>
- CESER, Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie : <http://www.ceser.normandie.fr>
- CNEE, Conseil national éducation-économie, *Pour une nouvelle donne dans la relation école-entreprise, 23 mesures pour réussir le parcours avenir*, octobre 2015, 22 p. <http://www.cnee.fr/cid96120/23-mesures-relation-ecole-entreprise-stage-parcours-avenir.html>
- Comités locaux école-entreprises (CLEE), académie de Caen
<https://www.ac-caen.fr/politique-educative/soutien-et-accompagnement-aux-projets-des-equipe/rerelations-education-economie/les-reseaux-de-la-relation-education-economie/0>
- DARES (2016), *Portraits statistiques des métiers 1982-2014* [Ndlr : Trente ans d'évolution des métiers ! Indispensable !]
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/synthese-stat-synthese-eval/article/portraits-statistiques-des-metiers-1982-2014>
- Endrizzi L. (2009), *La relation formation-emploi bousculée par l'orientation*, Dossier d'actualité n°47 septembre 2009, INRP, 26 p.
- Espace régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers (ERREFOM) : <http://www.errefom.fr/>
- INSEE, observatoire régional Normandie : <http://www.insee.fr/fr/regions/>
- Parcours avenir*, sources et ressources académiques : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>
-  Prunier-Poulmaire S., dir. (2009), *Le travail révélé. Regards de photographes, paroles d'experts*, éd. Intervalles, 126 p.
Ndlr : un travail collectif sidérant entre photographes et étudiants en ergonomie et psychologie du travail.
- Tanguy L. (2016), *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école*, La Dispute, 221 p. Voir aussi, du même auteur, l'ouvrage devenu un classique : *L'introuvable relation formation-emploi*, La Documentation française (1988).
- Vauloup J., dir. d'ouvrage (2007), *Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle*, collection EduSarthe, Inspection académique Sarthe, 114 p.
http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-/des-femmes-et-des-hommes-au-travail-161295.kjsp?RH=ia72_edcref
- Vauloup J., coord. (2015), *Nouveaux parcours pour s'orienter*, actes du colloque académique du 1^{er} avril 2015, rectorat-SAIO, académie de Caen, 108 p. <https://www.ac-caen.fr/ressources-pedagogiques/parcours-avenir/>



LA QUESTION À TRAITER

En établissement scolaire, comment *prendre et trouver sa place, toute sa place, rien que sa place* ? Comment, pour un/e conseiller/ère d'orientation-psychologue débutant/e, s'intégrer au mieux dans un collège ou un lycée quand votre temps de présence hebdomadaire n'y excède pas une journée, voire moins (*est-ce bien raisonnable ? Et pourtant, avez-vous le choix de ne pas...*) ? Comment concevoir votre activité en établissement comme un véritable travail d'équipe, et non en solo ? Comment utiliser judicieusement les compétences de vos partenaires et, pour eux, comment savoir utiliser au mieux et capter les vôtres ? En quoi est-il important d'entrer dans une relation positive, communicante et confiante avec les professionnels des établissements afin de jouer pleinement votre rôle et de faire reconnaître votre spécificité ? Comment s'y prendre pour s'impliquer, expliciter, s'intégrer, s'engager ?

Voici **15 PROPOSITIONS D' ACTIONS (P)** qui peuvent vous aider. Et ce n'est pas exhaustif !

Avec les professeurs et les professeurs « principaux »

Les échanges, nombreux, sont souvent occasionnés par les difficultés rencontrées *par* les élèves et les familles, ou *entre* les jeunes et les professeurs. Ils sont également provoqués par une demande de précision technique à propos des procédures d'orientation.

P1. Une rencontre en tout début d'année pour mettre les choses à plat ; si possible, profiter du contexte de prérentrée pour faire connaissance. Le chef d'établissement peut faire parfois appel au conseiller pour intervenir sur une question de « climat de classe ». C'est notre rôle psychologique, psychopédagogique et éducatif de travailler avec les groupes-classes ou des groupes restreints, et non seulement sur des questions d'information documentaire ou de procédures d'affectation.

Le *professeur « principal »* est votre partenaire privilégié/e, mais les relations fonctionnelles avec lui/elle peuvent varier selon les établissements, les individus et les habitudes. C'est lui/elle qui, avec l'appui du conseiller d'orientation-psychologue, impulse les actions en éducation à l'orientation dans sa classe. Et puis : la pédagogie de l'orientation, c'est l'affaire de *tous* les professeurs !

P2. Préparer soigneusement les réunions avec les professeurs principaux : elles constituent le fondement du travail de l'année ; on peut réunir plusieurs niveaux simultanément.

P3. Animer certaines séances collectives, des ateliers et débats avec les professeurs (*mais la co-animation systématique avec les professeurs n'est en aucun cas une obligation ni automatiquement gage de progrès*).

P4. Mettre en place un dispositif de communication régulière entre le conseiller et les professeurs principaux : échanges d'informations, messengerie électronique, courtes réunions de régulation.

Avec le/la conseiller/ère principal/e d'éducation et le pôle « vie scolaire »

En orientation, les places respectives du conseiller principal d'éducation (CPE) et du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue (COP) sont à définir. Dans le cas où, sur mandat du chef d'établissement, le CPE règle directement des questions d'orientation, l'éclaircissement de vos rôles respectifs est indispensable. Nous avons là en effet un/e interlocuteur/trice de première importance, notamment pour l'examen de situations délicates chez certains élèves. C'est un/e allié/e essentiel/l/e qui facilite le dialogue avec l'élève et sa famille. En établissement, le plus souvent, c'est le pôle *Vie scolaire* qui tient votre cahier ou fichier de rendez-vous, outil de liaison entre le CIO et l'EPL (agenda électronique possible).

P5. Établir en commun le modèle de fiche de rendez-vous. S'entendre sur ce qui est demandé (*et ce qui n'est pas demandé*) aux élèves lors de la prise de rendez-vous (point essentiel).

P6. Varier la durée des entretiens selon les situations des élèves (*pourquoi une durée de 20 ou 30 minutes constituerait-elle une norme indéboulonnable en collège ? Elle est à interroger et à varier avec souplesse*).

P7. Proposer à des élèves volontaires des entretiens à 2 ou 3, voire en groupes restreints (*cela permet d'ailleurs des temps d'échanges plus longs et l'introduction du conseil par les pairs*).

Avec le/la professeur/e documentaliste

Le point nodal de la collaboration entre le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue et le/la professeur/e documentaliste réside dans la *recherche d'une réelle appropriation, par les élèves, des méthodes et démarches d'information sur les formations et le travail humain* : échanges réguliers, construction de dispositifs pédagogiques. Partenaire de choix, le/la professeur/e documentaliste forme à la recherche et à l'exploitation de l'information. Il est très important de l'associer aux réunions de travail avec les professeurs principaux. Quand c'est possible, il est intéressant d'implanter le bureau du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue près du CDI afin de faciliter le travail autodocumentaire des jeunes et les ateliers collectifs.

P8. Construire, avec le/la professeur/e documentaliste, des séquences de découverte professionnelle, de parcours avenir, d'accompagnement personnalisé. **EFFET VISÉ :** Développer une réelle (et non seulement supposée) autonomisation des collégiens et lycéens dans leur appropriation des méthodes de recherche documentaire sur les métiers et les formations.

Avec l'assistant/e social/e, l'infirmier/ère scolaire et le médecin scolaire

Il y a recouvrement partiel d'activité – mais surtout complémentarité de fond – entre le/la conseiller/ère et l'assistant/e social/e. Là aussi, la collaboration est de mise, et pour mieux travailler ensemble, il est nécessaire d'échanger et de préciser ce que chacun/e attend de l'autre. Au même titre que tous les travailleurs sociaux, l'assistant/e social/e est un/e professionnel/l/e de l'écoute.

P9. Préparer ensemble une cellule de veille et de prévention du décrochage scolaire.

P10. Recevoir en commun des parents ou/et des élèves (*cas particuliers*).

P11. Animer en commun des dispositifs d'expression collective, des ateliers thématiques, des formations.

L'infirmier/ère et le médecin scolaires disposent d'informations très pertinentes sur les difficultés des enfants et adolescent/e/s. Du fait des nombreux recrutements opérés continûment depuis 1998, les infirmiers/ères scolaires ont nettement accru leur temps de présence dans les établissements scolaires, sur un volume beaucoup plus important que celui des conseillers/ères d'orientation-psychologues. Au même titre que tous les travailleurs médico-sociaux, ce sont des professionnels de l'écoute. Les médecins scolaires peuvent échanger avec vous sur des situations délicates pouvant aller jusqu'à la contre-indication relative ou définitive (*ce dernier cas est rare*). L'un/e et l'autre siègent à la cellule de veille et dans de nombreuses commissions. Ils/elles interviennent avec les psychologues de l'éducation nationale dans les cellules d'urgence médico-psychologique.

P12. Préparer ensemble une réunion de la cellule de veille et de prévention du décrochage scolaire.

P13. Animer des groupes de parole, des dispositifs d'expression collective sur des thèmes : stress des lycéens ; éducation à la complémentarité des genres, prévenir les violences.

P14. Échanger sur des *cas médicaux* et les *contre-indications médicales* (*souvent relatives et non définitives*).

Avec les représentants des parents [CF. FICHE 8] / Avec les délégués des élèves

Élu/e/s par leurs pairs (2 par classe), les délégué/e/s des élèves servent de relais entre la classe et les autres élèves de l'établissement, entre la classe et la direction de l'établissement, mais aussi entre la classe et le service vie scolaire de l'établissement. Comme vous, ils/elles sont membres de droit du conseil de classe. Mais on ne saurait attribuer tous les rôles possibles et imaginables aux seul/e/s délégué/e/s ! On peut inventer des *délégué/e/s à l'information*, ou des *délégué/e/s à l'orientation* dans les classes terminales de lycée, par exemple. Avec le professeur principal, le/la COP impulse et promeut chez les élèves *des rôles particuliers* : correspondant/e du *Kiosque ONISEP*, correspondant/e des tables rondes et conférences, correspondant/e des Forums, veille Internet, etc. Donner des rôles : principe à accentuer encore, jusqu'au conseil de classe inclus !

P15. Réunir les délégués des élèves ou les représentants de parents, diversifier les rôles de délégué/e, engager davantage de jeunes scolarisés dans des rôles au service du collectif et de l'orientation : délégués à l'orientation, délégués à la veille sur les nouveaux métiers, délégués à la mémoire des séances précédentes, délégués à la réduction de l'angoisse du devenir, délégués à la recherche de solutions pour les plus indécis, délégués à la mémoire des métiers anciens, ou à la recherche des nouveaux métiers (*Tenir conseil dans le travail régulier en groupes et dans la discussion dialogique avec une personne*).

►► RÉSUMÉ FICHE 7 : TRAVAILLER AVEC LES PROFESSEURS ET L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Vous exercez des activités à dominante psychologique, relationnelle et éducative. Pour éviter les quiproquos, qui reposent souvent sur des problèmes de communication, il faut savoir expliciter son action et ses positions, et rechercher en permanence des complémentarités entre les différents membres de l'équipe éducative. Chacun d'entre eux est en effet amené à s'occuper d'orientation à un moment ou à un autre, et c'est tant mieux. Toutes les contributions sont les bienvenues. Mais, pour travailler ensemble dans la même direction, en respect et en reconnaissance du rôle de chacun, il est essentiel que les membres de l'équipe sachent que le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue a un rôle et des compétences bien définis. Il vous faut être au clair avec les rôles que vous revendiquez, ferme dans vos demandes et souple dans vos négociations. Ces marges de manœuvre sont indispensables pour vous adapter aux différents contextes de terrain. Vous consommerez ainsi, avec diplomatie, l'art des « accommodements raisonnables »...

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...



Mettre en œuvre les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), Cahiers pédagogiques, n°528, mars-avril 2016

<http://librairie.cahiers-pedagogiques.com/lang/637-mettre-en-oeuvre-les-epi.html>

Rôle du professeur principal dans les collèges et lycées, circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993.

Mission du professeur exerçant en collège, lycée d'enseignement général et technologique, ou en lycée professionnel, circ. n°97-123 du 23/05/1997

Professeur principal, animer les heures de vie de classe, par A. Dubois et M. Wehrung, CRDP Amiens, 2009, 174 p.

Bernaude J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-laccompagnement>

Connac S. (2009), *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour la classe*, ESF

Dubois J.-P. (2008), *Les accommodements raisonnables*, Éditions de l'Olivier, 2008.

Frères G. (2012), *Comment rendre efficace le conseil de classe ?* De Boeck, 372 p.

Guillon C. (2001), *Le professeur principal : rôle et missions*, Hachette éducation, 2001, 154 p.

Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.

Peretti A. De (1989), *Comment utiliser la diversification des rôles dans la classe comme facteur de motivation et de réussite ?*

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Comment-utiliser-la-diversification-des-roles-dans-la-classe-comme-facteur-de-motivation-et-de-reussite>

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

Document complet disponible sur demande à : jacques.vauloup@ac-caen.fr ou jacques.vauloup@gmail.com



LA QUESTION À TRAITER

Les parents d'élèves souhaitent la réussite scolaire, sociale, personnelle et professionnelle de leur enfant. La belle affaire... Qui le leur reprocherait ? Ne pas oublier qu'ils sont autant les parents d'enfants, d'adolescents... que les enfants de leurs propres parents. La plupart d'entre eux assument leur responsabilité parentale ; certains déploient un consumérisme agressif, possessif, inhibiteur et excessif ; d'autres paraissent distants vis-à-vis de l'intrusion de l'école dans leur pré carré d'éducateurs ; quelques-uns ont une histoire personnelle si lourde qu'elle les empêche de croire en une école qui « *leur veut du bien* ». Quelles que soient leurs manières d'exprimer leurs préoccupations, la grande majorité d'entre eux a compris que la réussite de leur enfant passait par l'école. Et le désintéret, la réserve ou l'opposition dont parfois ils font montre ne sont souvent qu'une façade ou une défense qu'il nous faut accueillir et décrypter. Que cachent-ils vraiment de leur rapport à l'école ? En tout cas, vous ne pouvez vous passer d'eux et ils ont besoin de vous. La plupart du temps, le travail des conseillers/ères d'orientation-psychologues concerne des personnes mineures. À ce titre, les responsables légaux sont partie prenante de ce travail en orientation auprès des enfants et des adolescents. Nombre d'adolescent/e/s vivent dans des familles recomposées et peuvent être tiraillé/e/s par de puissants conflits de loyauté. Vous avez un rôle de médiation. Vous promouvez une alliance de travail avec les parents. Vous aidez l'école et les parents à sortir de leur incompréhension réciproque (Vallin, 2014).

Premiers contacts	L'entretien avec les parents et/ou l'enfant	Travailler en groupe avec les parents aussi
Se faire connaître des parents par un message explicite dès votre arrivée dans l'établissement : <i>se présenter, indiquer les modalités</i> à envisager pour les contacts ultérieurs, <i>les informer</i> sur les activités qui vont être conduites avec eux, <i>clarifier</i> votre expertise psychologique et votre positionnement vis-à-vis de l'établissement scolaire.	Quoi de plus banal qu'un entretien avec des parents d'élèves ? Quoi de plus délicat aussi... Et puis, un entretien avec ou sans les enfants, avec ou sans les parents : parle-t-on du même dispositif ? Comment choisir l'un ou l'autre ? En fonction de quelle(s) stratégie(s) ?	Dans les établissements, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue co-anime des réunions (<i>avec ou sans entretiens individuels associés, selon les cas</i>). Elles peuvent prendre diverses formes. D'autres sont à inventer en CIO. Le CIO prend en effet des initiatives collectives à l'intention des parents d'élèves : école des parents, café des parents, cycle de conférences, ateliers, groupes de paroles, etc.
COMMENT ? Courrier aux parents à l'issue d'un entretien avec l'élève mineur. Adresses électroniques professionnelles du conseiller et du CIO fournies aux parents. Réunions de début d'année et/ou en cours d'année organisées en 6 ^e , 2 ^{de} , etc. : le/la conseiller/ère peut être amené/e à y intervenir selon des modalités variées (<i>les enjeux de l'orientation, accroître la lisibilité des formations, rencontres thématiques</i>). Investir d'entrée de jeu et en continu le site Internet de l'établissement scolaire.	COMMENT ? Entretien seul à seul avec l'enfant. Entretien avec l'enfant et un ou deux parents ou avec les représentants parentaux (membre de la fratrie, éducateur, parentalité élargie, etc.). Entretien avec les parents, sans l'enfant. Les parents peuvent être reçus dans l'établissement ou au CIO, et doivent connaître cette alternative. Après analyse de la situation, vous êtes habilité/e à inviter, et parfois même à convoquer les parents. N'hésitez pas à utiliser cette possibilité en cas de problème délicat, et obligatoirement en cas d'examen psychologique [CF. FICHE 17] ou de commission d'appel [CF. FICHE 16].	COMMENT ? Relevé préalable des questions (<i>via les représentants des parents et délégués des élèves ou un questionnaire en ligne</i>). Enquête sur les représentations des parents, leurs besoins, leurs attentes. Présentation de l'information aux parents d'élèves par des élèves eux-mêmes. Techniques d'animation à adapter aux petits, moyens ou grands groupes (<i>Photolangage, études de cas, Phillips 6/6, Quizz, Q-sort, etc.</i>). « <i>L'école des parents</i> ». Dans son district ou bassin, le CIO est promoteur d'un cycle de rencontres thématiques entre parents. Le conseil près des parents ne se limite pas en effet au conseil individuel.

Pour les parents les moins informés, décrypter, décoder les procédures d'orientation

Le/la conseiller/ère d'orientation psychologue a un rôle majeur : *expliquer, expliciter (explicitement, c'est dérouler les plis) les procédures d'orientation et d'affectation en termes simples et compréhensibles. Mais le dire simple est parfois complexe.*

Dites-moi comment ça marche vraiment...

Une <i>fiche de liaison</i> , dite aussi <i>fiche navette</i> pour l'orientation	Un conseil de classe [CF. FICHE 14]	AFFELNET (<i>logiciel académique de gestion de l'affectation des élèves du collège au lycée</i>)
APB (Admission Post-Bac) Serveur national de l'affectation des élèves post-bac	Une commission d'appel [CF. FICHE 16]	Les conditions d'accueil et d'inscription dans les établissements publics et privés

Comprendre les articulations entre *l'orientation, l'affectation et l'inscription*. Jusqu'au bout, croire en la force du dialogue, de l'implication et de l'explicitation, et faire passer cette conviction autour de vous, notamment chez les parents. Et contre vents et marées s'il le faut, croire que l'école est faite pour tous les parents d'élèves, et d'abord pour ceux qui ne les utilisent pas dans des stratégies consuméristes mais de survie (Delahaye, 2015).

L'examen psychologique avec l'enfant mineur/e

Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue peut être conduit/e à assurer une consultation psychologique complète incluant une investigation approfondie (tests, compte rendu de consultation, divers entretiens avec le consultant). Dans ce cas, conformément au *Code de déontologie des psychologues* (2012), il/elle est tenu/e de demander le « *consentement éclairé du consultant* » ainsi que celui des détenteurs de l'autorité parentale ou de la tutelle. Plus généralement, avant toute intervention, et même dans le cas où la demande provient de l'autorité parentale, de l'enfant mineur ou d'une personne majeure, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue « *s'assure du consentement de ceux qui le consultent ou participent à une évaluation, une recherche ou une expertise. Il/Elle les informe des modalités, des objectifs et des limites de son intervention* ». Cela passe obligatoirement par l'écrit : autorisation préalable écrite des parents de l'enfant mineur/e ; envoi d'un rapport écrit aux parents en complément de l'entretien de restitution. **POINT ESSENTIEL** : le CIO archive pendant dix ans les comptes-rendus des examens psychologiques effectués par les conseillers ; ils sont ensuite détruits.

►► RÉSUMÉ FICHE 8 : TENIR CONSEIL AVEC LES PARENTS

De même qu'on ne saurait enseigner à des enfants mineurs sans s'interroger sur la place des parents dans les apprentissages de l'élève, on ne saurait imaginer une orientation qui mette en exergue l'émancipation de l'enfant, sa subjectivation progressive et sa capacité, le moment venu, à prendre des décisions adaptées à lui-même, et oublier ses parents dans cette démarche de nature ontologique, identitaire, existentielle. Tenir conseil avec les parents suppose d'optimiser les moments d'entretien avec les parents et/ou l'enfant, de diversifier les animations collectives avec les parents (*faire une « séance d'info » pourquoi pas ? Mais ne pas en rester là ; aller plus loin, vers des séances d'approfondissement, des ateliers thématiques, des études de cas en groupe, etc.*). Enfin, vous avez une responsabilité forte dans l'appropriation, par les parents, de leur rôle spécifique dans les procédures d'orientation et d'affectation. La qualité de la relation éducative est à ce prix.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Code de déontologie des psychologues (2012), Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, 13 p.



Delahaye J.-P. (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, IGEN, MENESR, 223 p.

<http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

Voir aussi, sur le même sujet : Gard M.-A. (2015), *Une école de la réussite pour tous*, Conseil économique et social et environnemental :

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-va-rendre-ses-pr-conisations-pour-une-cole-de-la-russite-pour-tous>

École et familles, Cahiers pédagogiques, n°465, septembre 2008 <http://www.cahiers-pedagogiques.com>

L'école des parents et des éducateurs, revue de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs, <http://www.ecoledesparents.org>

Voir notamment : n°577, hors-série, mars 2009 *Adolescents, confidences sur Internet*

Le conseil de classe entre justesse, justice et justification, par Vauloup J. et Desclaux B., juillet 2005, 18 p. Cet article a été également publié dans la revue *Echanger* n°74, 2006, *Le Conseil de classe*, et dans Odry D. (dir.), *L'orientation, c'est l'affaire de tous, I. Les enjeux*, CRDP Amiens, 2006, p. 105-120.

Le rôle et la place des parents à l'école, circulaire n°206-137 du 25-8-2006, BO n°31 du 31 août 2008

« Espace parents », site de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid20364/espace-parents.html>

Les parents d'élèves et les processus d'orientation, par J.Vauloup, IEN-IO, académie de Nantes, note à l'inspection générale, mai 2006, 6 pages.

Félix R., dir. (2013), *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*, Quart Monde Chronique sociale, 144 p.

Le Breton D., Marcelli D. (2010), *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, PUF, 968 p.

Madiot P. (2008), *L'école enfin expliquée aux parents (et aux autres)*, Stock, 468 p.

Piau V. (2015), *Le guide des droits des élèves et des parents d'élèves*, L'Étudiant, 320 p.

Raoult P. (2014), *Objectif zéro exclusion*, discours de clôture du congrès national FCPE, 9 juin 2014

<http://www.fcpe.asso.fr/index.php/actualites/item/1118-discours-de-cloture-de-paul-raoult-president-de-la-fcpe>

Vallin C. (2014), *Parents-école : sortir de l'incompréhension réciproque*, Cahiers pédagogiques

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Parents-ecole-sortir-de-l-incomprehension-reciproque>

Van den Brouck J. (1982), *Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles*, Seuil, Points Virgule



Dans l'espace restreint de cette fiche, nous nous contentons de poser un cadre possible et tentons de définir (beaucoup trop) sommairement deux formes d'entretien : l'entretien personnalisé d'orientation, l'entretien de conseil dit aussi entretien approfondi d'orientation. L'essentiel, qui reste à faire, à distinguer et à relier : développer les formations à l'entretien, à l'écoute, compétences majeures des communautés d'adultes en situation d'éducation et de formation ; faire un sage et systématique recours aux COP, professionnel/l/e/s de la psychologie, lorsque les situations individuelles ou collectives le nécessitent.

LA QUESTION À TRAITER

Psychologues habilité/e/s, les conseillers/ères d'orientation-psychologues passent, en toute légitimité, un temps conséquent en *entretien*. L'entretien : outil exclusif, privilégié, à différencier ? Qu'est-ce qui en fait sa spécificité ? Tenir des colloques singuliers quotidiennement, dans un lieu dédié, ne nécessite-il pas de mieux communiquer autour de ces *entretiens de conseil* et de ce qui s'y joue ? Comment collaborer avec les professeurs principaux, échanger avec eux à propos des entretiens avec les élèves (*les plus nombreux des consultants*) tout en respectant la confidentialité des propos échangés ? Depuis 2006, le rôle des professeurs principaux dans *l'entretien personnalisé d'orientation* a été renforcé (*ceci est légitimement questionnant*). Peut-on s'improviser spécialiste de l'entretien sans aucune formation idoine ? Depuis sa création au début des années 1960 au collège et en seconde de lycée jusqu'à l'extension de la fonction au lycée professionnel et en 1^{ère} et terminale de lycée général en 1993, le professeur principal est en effet habilité, lui aussi, à *s'entretenir* avec les élèves et les parents sur des questions d'orientation.

L'entretien de conseil ou entretien approfondi d'orientation est une compétence-clé du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue. Cette compétence nodale ne peut être remise en question. À l'issue de la classe de 3^e, de l'ordre de 80% des élèves doivent avoir été vus en entretien par le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue (entretien individuel ou à plusieurs, avec ou sans les parents).

« Quel plus beau mot en français, mais si modeste, ou quelle plus belle ressource de notre langue, précisément, que ce verbe-ci : « entretenir ». Tenir de l'entre, tenir par l'entre, avoir de l'entre en mains. L'entretien du monde : enfin, on s'y met. Ou l'entretien par la parole : chacun ouvre sa position et la délie – la découvre – vis-à-vis de l'autre et l'active par lui. Après des siècles de sujet insulaire et solipsiste, cantonné dans son *cogito*, et dès lors devenu suspect, on se rend compte enfin que c'est de *l'entre* de l'entre-nous – celui de « l'intersubjectivité » – qu'il vient de la consistance aux sujets » (Jullien, 2012, p. 65)

Conduire un entretien de conseil (ou entretien approfondi d'orientation)

Se montrer disponible à chaque consultant, quelle que soit sa demande. Construire une alliance de travail.

Savoir écouter. *L'écoute* est la qualité essentielle pour la conduite des entretiens. Cf.  **Pour aller plus loin p. 32.**

Garder des traces. Non pas tel un archiviste-paléographe, mais en témoin discret, précautionneux, respectueux. Elles vous permettront d'intervenir à bon escient au cours des discussions avec l'équipe éducative. Mémoire des entretiens, ces traces sont consignées dans les dossiers du/de la conseiller/ère, avec d'indispensables et constantes précautions sur la confidentialité, la durée et les conditions de conservation des données.

Se centrer sur les spécificités de l'entretien de conseil. Il vise d'abord et avant tout la **construction identitaire du sujet** (Guichard, Huteau, 2006). Attentif au dit et au non-dit, à l'explicite et à l'implicite, au sujet situé en contexte et en devenir, il vise une relation dialogique, la construction méthodique et plurielle du sens d'une situation-problème, l'élaboration d'une décision fondatrice

d'une action sensée, responsable, autonomisante (Lhotellier, 2000).

Cette démarche exigeante suppose de la part du conseiller un important travail sur soi, sur votre cadre de référence, votre histoire personnelle, vos valeurs et sur les fondements culturels de votre manière d'être au monde (cf. Guichard, Huteau, 2006).

« Ce qui importe, c'est que les professeurs considèrent tous que la fonction psychologique est de leur ressort et qu'ils en aient la charge, qu'ils ne l'abandonnent pas à d'autres et qu'ils travaillent en tout cas avec les spécialistes pour tout ce qui dépasserait la tâche normale d'observation et qui devrait être confié au psychologue de profession attaché à l'établissement. Qu'on ne craigne donc pas de voir tomber la pédagogie dans une psychologie rigide et mathématique : le fait de se proposer la connaissance la plus précise, la plus complète possible de l'individualité suffit à l'en garder ; et aussi le respect du mystère de l'être ou, si l'on veut, de l'indétermination temporaire de l'individu, ce sens de la destinée qui ne s'achève au fond qu'avec la vie ».

Roger Gal, *L'orientation scolaire*, PUF, 1946, p. 134-135.

Organiser le cadre des entretiens de conseil : lieu, durée, procédure, participants

Lieu. Garantir la discrétion des échanges. Une table ronde, des fauteuils bas facilitent la qualité des échanges.

Temps, durée. Durée variable, 20-30 minutes au collège (*le plus souvent*), trois quarts d'heure à 1 heure au lycée. Mais il vous faut savoir rester suffisamment souple et accepter de temps à autre d'ajuster votre propre agenda à celui des personnes aux contraintes particulières.

Procédure de prise de rendez-vous. Elle doit être connue de tous, y compris via le site Internet de l'établissement et sur celui des CIO.

Tout dialogue se déroule sur fond d'implicite plus ou moins partagé. Vous devrez donc être vigilant/e sur plusieurs points : *l'élève ou l'adolescent est-il venu de sa propre initiative*, a-t-elle été fortement poussée par ses parents à vous rencontrer ? A-t-il fait l'objet d'une convocation de la direction de l'établissement, du professeur principal, voire de vous-même ? Quelles sont *ses réalités subjectives* du moment, ses contextes spécifiques de vie ? À quelles *périodes* de l'année l'entretien se tient-il ? Après quoi, avant quoi ?

L'entretien personnalisé d'orientation des professeurs

« En classe de troisième, de première, de terminale de la voie générale, technologique ou professionnelle des lycées et en première année des sections professionnelles des lycées, chaque élève bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation. La participation des parents doit y être systématiquement recherchée... Ces entretiens sont conduits par le professeur principal qui s'appuie sur l'expertise des professionnels de l'orientation. Le COP vient en appui pour la préparation et le suivi de ces entretiens ». Circ. 2009-068 du 20-05-2009, BO n°21 du 21-05-2009.

Depuis longtemps, les membres des équipes éducatives (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, personnels de direction, assistants sociaux, médecins, etc.) mènent des entretiens sur des problématiques scolaires, sociales, médicales, familiales, par exemple avec les parents.

Qu'attend-on des professeurs dans l'entretien personnalisé d'orientation ? Apporter un regard bienveillant à l'élève ; expliciter le point de vue de l'équipe pédagogique ; faciliter la coéducation école-famille-élève ; prendre en compte des éléments extrascolaires ; amener l'élève à les intégrer lui-même dans ses choix ; proposer des remédiations, des démarches, des solutions. L'entretien des profs ne se substitue pas à l'entretien des COP : il le complète et s'y associe.

Certains moments collectifs peuvent améliorer la « rentabilité » des entretiens individuels. La confrontation avec les pairs est très enrichissante. Prendre des initiatives de rencontres avec les professeurs. On peut leur proposer de s'inscrire directement sur le cahier des rendez-vous, c'est souvent le plus pratique. Faire connaître nos méthodes et objectifs de travail, comprendre leur point de vue n'est jamais du temps de perdu, cela améliore les collaborations ultérieures, en respect et reconnaissance des compétences de chacun/e.

Se former, s'autoformer, se coformer, se transformer

Supervision, analyse de pratiques, travail réflexif sur soi. Ces formations sont mises en place en académie sur demande. Consulter le plan académique de formation. Contacter le rectorat. Compter aussi sur l'autoformation et la co-formation (groupes de travail intra et inter-CIO, groupe Balint ou groupe d'analyse de pratiques professionnelles avec d'autres psychologues).

Formation des enseignants à l'entretien personnalisé d'orientation. Les académies peuvent les mettre en place à la demande dans le cadre des actions négociées d'établissement ou de bassin.

Études de cas en commun. En coformation (Balint, analyses de pratiques professionnelles). Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue, le CIO peuvent également se situer en position de ressources pour une équipe éducative.

►► RÉSUMÉ FICHE 9 : L'ENTRETIEN DES CONSEILLERS/ÈRES, L'ENTRETIEN DES PROFESSEURS

L'entretien personnalisé d'orientation des professeurs est habité par l'esprit du dialogue, qui fonde les procédures d'orientation et d'affectation : « La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active à leur choix d'orientation. Tout est fait pour que l'élève soit acteur de son orientation », circulaire n° 98-119 du 2-6-1998, BO n°11 du 11-06-1998. Quand on fait appel à la compétence du néo-cop pour un **entretien de conseil (ou entretien approfondi d'orientation)**, c'est parfois pour une aide documentaire, mais souvent pour beaucoup plus encore : on s'attend à l'expertise d'un/e professionnel/le rompu/e à l'art et la manière de conduire un entretien approfondi. En menant ce type d'activité, on s'occupe d'interactions entre êtres humains, et chacun doit comprendre qu'il est nécessaire de faire un petit bout de chemin personnel vers l'autre, entre l'autre et soi. C'est ici que l'expertise du/ de la conseiller/ère se manifeste ; n'est-ce pas en effet aux professionnels de l'écoute de faire comprendre des notions telles que *demandes explicite et implicite, empathie, considération positive inconditionnelle d'autrui, authenticité, reformulation, alliance de travail, bonne distance* ? Il y faudra beaucoup de prudence, de doigté, de sagacité, de respect et d'humanité. Et savoir connaître et accepter ses propres limites.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Baudouin N. (2008), *Le sens de l'orientation, une approche clinique de l'orientation scolaire et professionnelle*, L'Harmattan, 218 p.
- Baudouin N. (2009), *À l'adolescence, choisir, s'orienter, est-ce renoncer ?* Conférence : <http://ww2.ac-poitiers.fr/paideia/spip.php?article97>
- Bernaude J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-l'accompagnement>
- Bordet J., Gutton P. (2014), *Adolescence et idéal démocratique, accueillir les jeunes des quartiers populaires*, éditions In Press, 250 p. <http://www.inpress.fr/project/nouveaute-adolescence-et-ideal-democratique/>
- Cartier J.-P. (2011), *L'entretien, sa pratique en situation « face à face »*, Editions Qui plus est, 286 p.
- Chiland C. (1983), *L'entretien clinique*, PUF, Le psychologue, 174 p.
- Collectif (2014), *Comment mieux prendre en compte les différences en entretien d'aide et de conseil. Tome 1: De l'expérience à la recherche, référence et problématique. Tome 2 : De l'expérience à la recherche, méthode et résultats*, L'Harmattan. Cet ouvrage en deux tomes a été réalisé par 11 conseillers/ères d'orientation-psychologues de l'académie de Caen : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=44121&razSqlClone=1>
- Gergen K.-J., Gergen M. (2006), *Le constructionnisme social, un guide pour dialoguer*, Le Germe, Bruxelles
- Guichard J., Huteau M. (2006), *Psychologie de l'orientation*, Dunod, 2^e édition.
- Jullien F. (2012), *L'écart et l'entre*, leçon inaugurale de la chaire sur l'altérité, Galilée, 96 p. http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=3376
- Le Breton D. (2011), *Éclats de voix, une anthropologie des voix*, Métailié.
-  Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 254 p. On peut aussi consulter : *Alexandre Lhotellier TTC* (Témoignage du Tenir Conseil) <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/28/Alexandre-Lhotellier-TTC%2C-T%3%A9moignage-du-Tenir-Conseil>
- Nimier J., *L'écoute : dossier d'autoformation* http://pedagopsy.eu/dossier_ecoute.html
- Nimier J., *L'entretien dans l'enseignement et la formation : dossier* http://pedagopsy.eu/dossier_entretien.html
- Olry-Louis I., Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, ch. 11, pp. 257-280 <http://www.deboecksuperieur.com/titres/130438/psychologie-du-conseil-en-orientation.html>
- Rogers C. (2005), *Le développement de la personne*, Dunod, 270 p. 1^{ère} édition française en 1968
- Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.
- Sansot P. (2003), *Le goût de la conversation*, Desclée de Brouwer



LA QUESTION À TRAITER

Depuis quatre-vingts ans, afin d'accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation, des dispositions pédagogiques ont été tentées et testées dans la pédagogie ordinaire des collèges et parfois des lycées, selon des acceptions, des échelles et des durées variables : *classes d'orientation* (Zay, 1936), *classes nouvelles* (Gal, 1945), *psychopédagogie de l'orientation professionnelle* (Léon, 1957), *programme d'information et d'orientation* (Guichard, 1971), *programmes et instructions des collèges* (Chevènement, 1985), *temps scolaire pour l'information et l'orientation* (Chevènement, 1986), *projet personnel de l'élève* (Jospin, 1989), *éducation à l'orientation* (Bayrou, 1996), *découverte professionnelle* (Fillon, 2005), *parcours de découverte des métiers et des formations* (Darcos, 2008), *accompagnement personnalisé* (Chatel, 2010), *parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* (Peillon, 2013), *parcours avenir* (Vallaud-Belkacem, 2015). Ces dispositifs sont-ils réellement appliqués ? Comment, avec le CIO, les établissements scolaires s'organisent-ils autour de cette ardente obligation constamment rappelée dans les instructions officielles depuis 1971 ? Cette tâche incombe-t-elle seulement aux professeurs dans leur discipline, dans leur classe ? Quel est votre apport spécifique dans l'ingénierie des parcours avenir ? Jusqu'où vous y investir ? Les outils et actions pullulent, mais avec quelle cohérence et quel sens pour l'élève, pour l'adolescent/e ? Facile, dites-vous ?

Ingénierie du parcours avenir, conception de projets pluridisciplinaires

L'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au Parcours avenir, paru au BOEN n°28 du 9 juillet 2015, définit ainsi le rôle du conseiller d'orientation-psychologue (par. 5.1. Suivi de l'élève) :

- « *Le conseiller d'orientation-psychologue intervient dans la mise en œuvre du parcours avenir de deux manières :*
- dans **l'ingénierie du parcours avenir** auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en analyse du travail. Il aide à **la conception de véritables projets pluridisciplinaires** à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;
 - dans **le suivi du jeune** dans son parcours, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;
 - **Il travaille en équipe** au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles. »

CONSEILLER/ÈRE TECHNIQUE, MAIS AUSSI STRATÉGIQUE, DOCUMENTAIRE ET MÉTHODOLOGIQUE

*Le conseil attendu de la part du/de la COP est certes technique, mais aussi stratégique, documentaire, éducatif, psychosociologique et méthodologique : aide à la construction et à l'évaluation des actions, mise à disposition d'outils et de méthodes, formation des professeurs et des parents d'élèves. **Bref, une véritable ingénierie est à concevoir.***

Le conseil technique est autant le rôle du directeur de CIO que celui du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue.

Le CIO et l'établissement scolaire concluent un « programme d'activités négocié » (académie de Caen), appelé « contrat » ou « projet commun » dans d'autres académies.

Le groupe-classe est non seulement le groupe de référence dans l'organisation du collège et du lycée, mais c'est aussi un groupe de pairs signifiants et significatifs pour les adolescents-tes. À ce double titre, vous ne pouvez vous passer d'y intervenir de manière régulière, structurée et progressive.

D'autres modalités de groupements différenciés peuvent être trouvées afin de varier la pédagogie et susciter l'intérêt et la participation des élèves : ateliers-découvertes, animations documentaires, débats, comptes-rendus de séquences d'observation en milieu professionnel, co-animation de séquences de découverte professionnelle en LP, reportages, carrefours des métiers réalisés par les élèves, interviews de professionnels-elles, le genre des métiers, formation au conseil de classe, trouver un stage, etc.

TSIO, EAO, DP, PIODMEP, Parcours avenir... Derrière la valse des sigles, quid novi ?

Le *projet de référentiel* du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP) publié par le Conseil supérieur des programmes (MENESR) en décembre 2014 aura dégagé trois objectifs : (1) Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel ; (2) Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif ; (3) Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au *Parcours avenir*, applicable dès la rentrée 2016 de la 6^e à la terminale, reprend à son compte les objectifs 1 et 3 et reformule l'objectif 2 en ces termes : « *Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative* ». <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html#4>

L'objectif 2 du Parcours avenir : tout un programme éducatif à lui seul, et la vraie nouveauté. Chiche ! On y va !

Mettre en place un *programme d'activités négocié* ou *projet commun* CIO-Établissement

Oeuvre collective, construite, cohérente, coordonnée où le rôle de chacun est défini

La mise en place systématique d'un *engagement réciproque*, *programme d'activités négocié* ou *projet commun* entre chaque établissement et le CIO constitue un levier déterminant qui permet d'établir les actions menées, le volume horaire que le CIO et l'EPLÉ peuvent y consacrer, la répartition des tâches entre conseillers/ères d'orientation-psychologues, professeurs, CPE, documentalistes, partenaires extérieurs.

Au collège, au lycée, les actions sont structurées, organisées et, parfois, développées pour établir une véritable continuité de la 6^e à la terminale, et les rendre visibles et significatives pour les élèves et leurs familles. La constitution d'un *livret ou dossier personnel de l'élève*, *l'utilisation de Folios* lui permettent de garder trace du travail mené, d'accéder en permanence aux informations recueillies et aux actions réalisées, de construire sa réflexion en les ordonnant, les hiérarchisant, et de les enrichir tout au long de sa scolarité.

Avec les professeurs « principaux »

Le professeur « principal » est votre partenaire privilégié certes ; les relations fonctionnelles avec lui varient selon les établissements, les individus, les habitudes et les habitus. C'est lui qui, la plupart du temps, avec l'appui du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue, impulse les actions en éducation à l'orientation et en parcours avenir dans sa classe.

PROPOSITIONS : Préparer soigneusement les réunions de début d'année avec les professeurs : elles constituent en effet le fondement du travail de l'année. Animer certaines séances d'information avec eux (*mais la co-animation systématique avec les professeurs n'est en aucun cas une obligation statutaire ou pédagogique*). Mettre en place un système de communication simple entre le conseiller et les professeurs « principaux » : fiches d'échanges d'informations ; messagerie électronique ; fréquenter les lieux collectifs (restaurant, salles des profs, ateliers).

Avec le/la professeur/e documentaliste et les autres professeurs

La collaboration entre le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue et le/la professeur/e documentaliste réside dans la recherche d'une réelle appropriation des démarches d'information et de l'information sur les formations et les métiers par les élèves. Cela passe par des échanges réguliers et la construction de dispositifs pédagogiques adaptés. Le/La professeur/e-documentaliste forme à la recherche et à l'exploitation de l'information. Il est important de l'associer aux réunions de travail. Bien voir aussi que le référentiel du Parcours avenir, paru le 1^{er} juillet 2015, implique que compétences et connaissances soient valorisées dans l'ensemble des enseignements.

PROPOSITION : Construire ensemble des séquences et une progression parcours avenir. **EFFET VISÉ :** Apprendre aux jeunes à mieux s'approprier la démarche documentaire. Le/La professeur-documentaliste assure la gestion et la maintenance de l'espace documentaire dans l'établissement.

►► RÉSUMÉ FICHE 10 : AVEC LES PROFESSEURS, DES PARCOURS AVENIR POUR DEVENIR ET ADVENIR

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue prend toute la mesure de son activité lorsqu'il/elle en intègre la dimension psychopédagogique. Vous saurez vous mettre en connivence professionnelle et en alliance de travail avec les professeurs si vous vous investissez suffisamment dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques en groupe-classe et dans différentes autres formes de groupements d'élèves, selon les besoins. Le *parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* (2013), complété par le *parcours avenir* (2015), fait suite au *parcours de découverte des métiers et des formations* (2008), à *l'éducation à l'orientation* (1996), au *projet personnel de l'élève* (1989), et à *la psychopédagogie de l'orientation professionnelle* (1957). Il vous donne une excellente occasion d'investir le travail avec les groupes en orientation et d'y développer des compétences en ingénierie près des professeurs. Sachez la saisir !

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Cahiers pédagogiques, *Mettre en œuvre les EPI*, n°528, mars-avril 2016, 75 p. <http://bibliothecahiers-pedagogiques.com/lang/637-mettre-en-oeuvre-les-epi.html>

Cahiers pédagogiques, *Le sens de l'orientation*, n°504, mars 2013, 75 p., <http://www.cahiers-pedagogiques.com/No-504-Le-sens-de-l-orientation>

CEPEC (2013), *Professeur principal, nouvelles missions, nouvelles pratiques*, <http://www.cepec.org>, Craponne, 44 p.

CNEE, Conseil national éducation-économie, *Pour une nouvelle donne dans la relation école-entreprise, 23 mesures pour réussir le parcours avenir*, octobre 2015, 22 p. <http://www.cnee.fr/cid96120/23-mesures-relation-ecole-entreprise-stage-parcours-avenir.html>

 Crindal A., Ouvrier-Bonnaz R. (2006), *La découverte professionnelle, guide pour les conseillers d'orientation-psychologues et les professeurs*, Delagrave <http://www.librairie-gallimard.com/9782206012520-la-decouverte-professionnelle-alain-crindal-regis-ouvrier-bonnaz/>

EduScol, ressources nationales pour le parcours avenir : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html>

Endrizzli L. (2009), *La relation formation-emploi bousculée par l'orientation*, septembre 2009, INRP, 26 p.

Huvet R. (dir.) (2008), *Éducation à l'orientation en lycées*, discipline par discipline (10 enseignements décrits), IA Vendée. Document indispensable pour le travail en lycée.

Inspection académique Sarthe (2007), *Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle*, EduSarthe, 114 p. <http://www.ac-nantes.fr/ia72>

Jullien F. (2016), *Vivre en existant*, NRF-Gallimard, 288 p. <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-des-Idees/Vivre-en-existant>

Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.

Lusseyran J. (2016), *Le monde commence aujourd'hui*, Folio, 180 p.

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015, et ressources nationales : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html>

Parcours avenir, sources et ressources académiques : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>

Prunier-Poulmaire S., dir. (2009), *Le travail révélé. Regards de photographes, paroles d'experts*, éditions Intervalles, 126 p.

Tordjman P., Vinet X. (2006), *Accompagner les activités de découverte en entreprise*, ONISEP, 96 p.

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-CT*, 50 p. Disponible sur demande près de l'auteur.

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

Vauloup J., coord. (2015), *Nouveaux parcours pour s'orienter*, actes du colloque académique du 1^{er} avril 2015, rectorat-SAIO, académie de Caen, 108 p. <https://www.ac-caen.fr/ressources-pedagogiques/parcours-avenir/>



LA QUESTION À TRAITER

Depuis la rénovation de la voie professionnelle (2009) et la réforme du lycée général et technologique (2010), l'*accompagnement personnalisé* prévu pour tous les lycéens (72h/an) inclut, sous la responsabilité pédagogique des professeurs, trois domaines : *le soutien, l'approfondissement... mais aussi l'aide à l'orientation*. En quoi ce dispositif éducatif et pédagogique concerne-t-il le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue ? En quoi peut-il intégrer certaines des activités habituelles du conseiller ? Sur quoi intervenir dans la partie *aide à l'orientation* ? Quelles activités, quels dispositifs le/la conseiller/ère peut-il/elle proposer dans ce cadre ? Comment y associer activités individuelles et collectives ? **Nouveauté essentielle ! L'accompagnement personnalisé s'installe au collège, de la 6^e (108h/an) à la 3^e (36h/an), à la rentrée 2016.**

Accompagnement personnalisé : de quoi s'agit-il ?

« L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée. » Circulaire 2010-013 du 29 janvier 2010, BO spécial n°1 du 4 février 2010 (lycée).

Capital-temps annualisé. Répartir l'enveloppe horaire annuelle en fonction des choix pédagogiques.

Groupes restreints, groupes de besoins. « L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits [...]. La liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire »

Parcours à rendre cohérent et signifiant pour l'élève. « L'accompagnement personnalisé est construit de manière cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles. Tous doivent concourir à une meilleure orientation pour chaque élève ». NDLR. La cohérence du parcours, qui reste une visée du point de vue de l'élève, intègre aussi les séquences d'observation en milieu professionnel que le lycéen peut effectuer dans un parcours avenir commencé au collège et poursuivi au lycée.

Activités spécifiques en orientation. La circulaire du 29 janvier 2010 (lycées) évoque : orientation active, préparation à l'enseignement post-bac, participation des représentants des branches professionnelles, découverte des métiers *in situ*.

De la 6^e à la terminale, un accompagnement personnalisé en continu

Depuis 2009 (LP) et 2010 (LGT), l'accompagnement personnalisé a progressivement pris sa place en lycée. **À la rentrée 2016, dans le cadre de la réforme du collège, l'accompagnement personnalisé est étendu de la 6^e à la 3^e :** <http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

Au lycée professionnel, général et technologique	Au collège à partir de la rentrée scolaire 2016
<p style="text-align: center;">Dominante</p> <p>Du lycée à l'après-bac, construire l'autonomisation progressive du <i>sujet s'orientant</i>.</p> <p style="text-align: center;">Temps forts</p> <p>Journée de l'orientation, semaine de l'orientation, stages</p> <p style="text-align: center;">Objectifs et pistes de travail</p> <p><i>S'adapter au lycée</i> : Identifier les conditions de la réussite ; Rapport au savoir.</p> <p><i>Élaborer, argumenter, planifier</i></p> <p><i>Explorer le travail humain, explorer les formations</i></p> <p>Confronter les informations à ses propres représentations.</p> <p>Contenu et « débouchés ». Implications et conséquences de décisions concernant des choix scolaires.</p> <p><i>Auto-évaluation-connaissance de soi et des autres</i></p> <p>Hierarchiser des professions selon des critères personnels.</p> <p>Élaborer et planifier un plan d'actions pour son parcours personnel de formation et d'insertion.</p> <p>Bilans personnels, exercices d'autoévaluation.</p> <p>Participation de chaque élève à son conseil de classe (<i>au moins à certains d'entre eux</i>) : argumenter, confronter, débattre, ajuster, planifier, se responsabiliser, grandir...</p>	<p style="text-align: center;">Constat</p> <p>Trop uniforme, le collège n'est pas adapté à la diversité des élèves. Les contenus proposés au collégien aujourd'hui sont, quels que soient ses besoins, identiques à ceux proposés à tous ses camarades.</p> <p style="text-align: center;">Pour tous les collégiens, des espaces-temps d'accompagnement personnalisé</p> <p>Ils sont mis en place pour que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et approfondisse ses apprentissages. Ils servent aussi à apprendre à chaque élève les méthodes de travail. Les élèves sont regroupés en fonction de leurs besoins au sein de groupes temporaires.</p> <p>En 6^e : 3 heures afin que la transition école-collège se fasse dans les meilleures conditions. On y fait acquérir les méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, etc.</p> <p>En 5^e, 4^e et 3^e : au minimum 1 heure permettant l'explicitation des attendus, l'approfondissement, l'entraînement, la construction progressive de l'autonomie.</p> <p>Source : Ministère de l'éducation nationale, MENESR http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html</p>

Déf. Accompagnement. Se déplacer avec un être animé. Servir de protecteur, de guide ou de compagnon à une personne. Être avec. *Mus.* Harmoniser. 1165 Chré. de Troyes : prendre qqun comme compagnon. Fin XII^e s. « faire (une chose) aller de pair avec (une autre) ». Source : TLFi <http://atilf.atilf.fr/>

Personnaliser : rendre personnel ; adapter une chose, un objet, à la personne, à la personnalité de quelqu'un.

Personnaliser l'accompagnement : en modules et groupes aussi

Le *Vade-mecum académique pour des parcours de découverte des métiers et des formations* (24 fiches-actions, académie de Nantes, 2010, 68 p.) propose, **Fiche 1, pages 15-16** : « L'accompagnement personnalisé répond de manière diversifiée aux besoins des élèves et favorise la construction et la maîtrise progressives du parcours de formation et d'orientation de ces derniers. Il développe des compétences transversales et des compétences disciplinaires. Pour chaque lycéen, travailler sur ce qui fait sens dans son statut d'élève, de sujet en devenir, et sur le rapport à l'école et aux savoirs est essentiel pour construire un parcours de réussite, lui permettant d'aboutir au baccalauréat en 3 ans ».

Formes d'organisation : modules articulés dans un projet annuel global (plages de 2h-4h-6h).

Intervenants : les enseignants d'abord, mais pas seulement. La collaboration entre enseignants, professeurs-documentalistes, conseillers/ères d'orientation-psychologues et conseillers /ères principaux/pales d'éducation est indispensable. Elle passe par des temps communs de régulation. L'équipe pédagogique définit son projet d'utilisation en fonction des élèves.

Formes de pédagogie : Pédagogie active, pédagogie de projets, enquêtes, explorations, exposés, travail en équipe.

Des modules variés au lycée, un jeu de 7 familles au collège

Liste indicative de modules « accompagnement personnalisé »

1. Construire une alliance de travail avec l'adolescent/e.
2. Analyser son rapport au travail scolaire, au collège, au lycée.
4. Des études, pour quoi faire, jusqu'où ?
5. C'est quoi le travail humain, aujourd'hui et demain ?
6. Tracer sa propre route, faire sa trace, son parcours
7. Autonomie, parcours, projet
8. Grands témoins, aventuriers de la vie
9. Atelier d'expression collective, atelier philo
10. Atelier photolangage
11. Atelier « *Je recherche un stage* »
12. Folios, un passeport pour mon orientation et ma formation
13. Atelier « *Mon expérience auprès d'un professionnel* »
14. Qu'apprend-on vraiment au lycée ?
15. Que faire en conseil de classe (*côté élève*) ?
16. « *Je me prépare à l'entretien avec le professeur principal* »
17. « *Je me prépare à l'entretien avec le/la COP* »

Source : Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique des parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes, 68 p.

Les 7 familles de l'accompagnement personnalisé au collège

Pour mettre en place des ateliers d'accompagnement personnalisé, on peut s'inspirer des *sept familles d'aide* suivantes :

1. *Exercer* : c'est systématiser, automatiser des procédures.
2. *Réviser* : c'est réactiver des notions ; c'est aussi réduire la part d'inconnu en identifiant les attendus d'une évaluation.
3. *Soutenir* : c'est accompagner l'élève par un étayage, une verbalisation et une explicitation de ses procédures.
4. *Préparer/anticiper* : c'est préparer, réunir les conditions de la compréhension de la future séance collective : c'est une différenciation en amont.
5. *Revenir en arrière* : c'est reprendre les « bases ».
6. *Compenser* : c'est développer des compétences requises mais qui sont ou pas enseignées (procédures, stratégies).
7. *Faire autrement* : c'est enseigner la même chose, mais autrement, ou par quelqu'un d'autre.

Source : Bénédicte Dubois, *Cahiers pédagogiques*, 18 avril 2016

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Les-sept-familles-de-l-Accompagnement-personnalise-au-college>

Quand ? Le capital-temps dégagé, intégré à l'emploi du temps de l'élève, est géré soigneusement dans une progression annuelle. Cette méthode permet d'éviter toute routine et d'entretenir la motivation et la curiosité.

Où ? Toutes les ressources de l'établissement peuvent être sollicitées, particulièrement le centre de documentation et d'information (CDI). On s'ouvre à d'autres centres de ressources (CIO, CCI, etc.) ; on associe étroitement les parents.

►► RÉSUMÉ FICHE 11 : PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT, EN MODULES ET GROUPES AUSSI

La réussite de chaque élève passe par un accompagnement personnalisé incluant le soutien et l'approfondissement disciplinaires, l'apprentissage de méthodes de travail, l'aide à l'orientation. Intégrer, même « loin des échéances », un temps significatif de préparation à l'orientation dans l'emploi du temps annuel de l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, c'est donner à chaque élève, dans son emploi du temps scolaire, des espaces, temps et méthodes qui lui sont nécessaires pour préparer progressivement son orientation par des explorations, découvertes, réflexions, expériences, et par des échanges construits avec ses pairs. C'est de la personne globale, de son devenir et du développement de toutes ses potentialités dont il est question. L'accompagnement personnalisé est à modeler et à moduler.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Accompagnement, réciprocité et agir collectif, revue *Éducation permanente*, n°205, décembre 2015

Activités d'orientation dans l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel, DRONISEP Ile-de-France, 2012, 44 p.

Collège (2016), mieux apprendre pour mieux réussir, mise en œuvre de la réforme du collège

<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique, circ. n° 2010-013 du 29 janvier 2010, BO spécial n° 2 du 4 février 2010, Ministère de l'éducation nationale

Mettre en œuvre les dispositifs de l'accompagnement personnalisé. Kit de formation et de ressources, source : Eduscol, Ministère de l'éducation nationale, mars 2010

Bernaude J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-laccompagnement>

 Gros M.-H. (2011), *L'accompagnement personnalisé en seconde, une contribution psychopédagogique*, revue OSP, 40/4, 10 p. Une expérience menée au lycée Becquerel de Nangis (77). Le positionnement de la COP dans un dispositif psychopédagogique. Patent !

Guichard J. (2008), N-DAPP, *Nouvelle découverte des activités professionnelles et projets personnels et professionnels*, Qui plus est éditions.

Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.

Nimier J., *L'accompagnement*, dossier : http://pedagopsy.eu/dossier_accompagnement.html

Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique des parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes

http://www.ac-nantes.fr/38043808/0/fiche_pagelibre/&RH=1287761314989



LA QUESTION À TRAITER

En quoi la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, qui a instauré le droit, pour tout enfant ou adolescent en situation de handicap, d'être scolarisé dans l'école ou l'établissement de son quartier (art. 19), impacte-t-elle l'activité des conseillers/ères d'orientation-psychologues ? Ce droit à la scolarité s'inscrit dans un projet personnalisé de scolarisation. Cela se traduit par davantage d'intégration ou d'inclusion dans la scolarité ordinaire pour les enfants en situation de handicap. Ils peuvent être scolarisés *individuellement* en milieu scolaire ordinaire (fait majeur depuis la loi de 2005), ou en *dispositif collectif* d'intégration (ULIS école, ULIS collège, ULIS lycée, unité localisée pour l'inclusion scolaire), ou encore en *établissement spécialisé* du secteur médico-social. Votre implication, votre compétence sont attendues dans ce nouveau contexte.

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Dans l'académie de Caen, les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont implantées dans certains collèges publics et privés (*mais aussi dans quelques lycées : en développement*). Chacune d'entre elles accueille 8 à 10 élèves. Chacun des élèves bénéficie d'un/e professeur/e référent/e et peut être assisté d'un/e auxiliaire de vie scolaire (AVS) individuel ou collectif.

Le travail en orientation à faire auprès de ces jeunes est à la fois le même que celui que vous avez à effectuer auprès de tout collégien, mais il comporte des spécificités liées à la fois à la personne en situation de handicap, à la nature de ses difficultés (handicaps moteurs, mentaux, visuels, auditifs, dyslexie), mais aussi à son contexte familial et de vie.

Vous faites intégralement partie de *l'équipe de suivi de la scolarisation* (ESS) des personnes en situation de handicap que le chef d'établissement met en œuvre sous sa responsabilité.

Projet personnalisé de scolarisation

La continuité du parcours scolaire est assurée en recourant, le cas échéant, à différentes modalités de scolarisation pouvant aller jusqu'à l'enseignement à distance. Le *projet personnalisé de scolarisation* (PPS) intègre, si besoin, des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales. Elles complètent la formation scolaire et sont nécessaires pour assurer la cohérence et la continuité du parcours scolaire. En tant que conseiller/ère d'orientation-psychologue, vous êtes partie prenante de l'équipe pluridisciplinaire chargée de construire ce projet adapté à chaque personne. Votre expertise y est indispensable.

MDPH et CDAPH : des instances-clés

Depuis 2006, dans chaque département, la *Maison départementale des personnes handicapées* (MDPH) est chargée d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée. Elle informe les personnes handicapées et les familles sur leurs droits, et les accompagne dans leurs démarches. Elle s'appuie sur une *Commission des droits et de l'autonomie pour les personnes en situation de handicap* (CDAPH) habilitée à prendre des décisions pour les personnes mineures et majeures (*elle se substitue aux anciennes commissions dénommées CDES et COTOREP, qui ont fonctionné entre 1975 et 2005*).

Dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (inspection académique), vous avez à disposition un/e IEN-ASH (adaptation scolaire et handicap) qui constitue une ressource départementale indispensable pour toutes les questions liées à la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap.

Placé auprès du recteur, un/e IEN-ASH conseiller/ère technique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

►► RÉSUMÉ FICHE 12 : LE/LA CONSEILLER/ÈRE D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE ET LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005, la scolarisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap a subi une accélération historiquement inédite en France. Vous êtes directement impliqué-e dans les projets personnalisés de scolarisation mis en place au bénéfice des enfants et adolescents en situation de handicap au collège et au lycée. Ce travail de conseiller/ère d'orientation-psychologue doit être explicitement intégré dans le *Projet commun* ou *Contrat d'objectifs* CIO-Etablissement. Chaque IA-DASEN est assisté/e d'un/e conseiller/ère technique IEN-ASH (adaptation scolaire et handicap) et d'un service correspondant : les contacter en tant que de besoin.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...



Alexandre Jollien, écrivain et philosophe :
http://www.alexandre-jollien.ch/?page_id=62

Bernaudo J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p.

Gardou C. (1999), *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Editions Erès

Gardou C. (2005), *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité*, par Charles Gardou, Erès, 2005

Gardou C., Kristeva J. (2006), *Handicap, le temps des engagements*, PUF, 355 p.

Gardou C. (2012), *Frères et sœurs de personne handicapée*, Erès, 192 p. (1^{ère} édition en 1997)

Gardou C. (2012), *Parents d'enfant handicapé*, Erès, 184 p. (1^{ère} édition en 1996)

Gillig J.-M. (1999), *Intégrer l'enfant handicapé à l'école*, Dunod

Goffman E. (2005), *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Editions de Minuit (1^{ère} éd. 1975)

Handicap, besoins éducatifs particuliers, guide 2014-2015, ONISEP Basse-Normandie, décembre 2014

Jollien A. (2011), *La construction de soi, un usage de la philosophie*, Seuil.

Jollien A. (2011), *Éloge de la faiblesse*, Marabout [1^{ère} édition, Cerf, 1999]

L'accompagnement des élèves en situation de handicap, rapport IGEN-IGAENR, décembre 2012

<http://www.education.gouv.fr/cid70688/l-accompagnement-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

La scolarisation des enfants handicapés, rapport au président de la République, par Paul Blanc, mai 2011, La Documentation française, 64 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000307/index.shtml>

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

N° Azur Aide Handicap Ecole : 0 810 55 55 00

Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Erès, 200 p.

Scolarisation des élèves handicapés, Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré, circulaire n°2010-088 du 18 juin 2010, BO n°28 du 15 juillet 2010 <http://www.education.gouv.fr/cid52478/mene1015813c.html>

Scolariser les élèves handicapés : <http://eduscol.education.fr/cid47660/scolarite-et-handicap.html>

Vauloup J., coord. (2006), *Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés : utopie ou réalité ?* Inspection académique Sarthe, collection

ÉduSarthe, juin 2006. Disponible en téléchargement sur http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-scolariser-tous-les-enfants-et-adolescents-handicapes-utopie-ou-realite--66779.kjsp?RH=ia72_edcref

« Quel statut et quelle place pour les petits dans un contexte ne valorisant que les grands, pour les faibles lorsque la force compte avant tout, pour ceux qui réussissent mal quand on n'admire que les gagnants ? [...] Poser le problème du sujet rappelle que l'homme est indéfectiblement ordonné au monde dans lequel il vit, qu'il n'existe que par la communauté. Cette réalité nous amène à reconsidérer nos relations aux personnes handicapées à partir d'une obligation : celle de restaurer une éthique de l'hospitalité, élaborée sur l'expérience d'une hostilité du monde et d'une nécessaire solidarité humaine. [...] Être reconnu, c'est être regardé et admis comme ayant une vraie valeur. La reconnaissance constitue la validation nécessaire à la construction de soi. Elle ouvre une issue à la souffrance de ceux qui sont confrontés à la radicalité du manque et aux échecs de l'accomplissement de soi. »

Charles Gardou (1999), *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Erès, 1999 [extraits de l'introduction]



LA QUESTION À TRAITER

Que serait une orientation *scolaire* qui n'intégrerait pas la préoccupation de l'insertion *sociale et professionnelle* de tout sujet¹ ? Depuis les *conseillers/ères d'orientation professionnelle* (1928-1955) jusqu'aux *conseillers/ères d'orientation-psychologues* (depuis 1991) et aux *psychologues de l'éducation nationale* (2016), la profession n'a cessé de *tenir les deux bouts de l'orientation scolaire et professionnelle*. Quel/le professionnel/l/e de l'orientation pourrait se dédouaner de connaissances précises et régulièrement actualisées sur le devenir des élèves après leur sortie de formation initiale, sur leurs parcours d'entrée dans la vie, sur la transition école-travail, sur les transformations du travail et des métiers ? Mais aussi : des collégiens, lycéens et étudiants décrochent de leur scolarité en cours d'année. Comment prévenir ce décrochage ? Quelle veille instaurer ? Comment prendre en charge les jeunes lorsque la rupture avec l'école semble consommée et favoriser leur ancrage ?

Les missions du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue [Décret 2011-990 du 23 août 2011]

« Art. 2.-I. — « Ils assurent l'information, le conseil et l'accompagnement personnalisé :
« 1° Des élèves et de leurs familles, notamment des élèves handicapés, des élèves non francophones et des élèves soumis à l'obligation scolaire en difficulté ; 2° Des jeunes adultes ; 3° Des étudiants en formation initiale. Ils participent, en liaison avec les acteurs locaux de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle tout au long de la vie, à la réflexion collective sur l'orientation, les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

1980-2013. De la mission d'insertion à la mission de lutte contre le décrochage scolaire

Dates	Fait, Texte, Événement	Compléments
1980	Organisation de l'activité des CIO : « <i>Qu'elles procèdent de l'observation ou de l'information, qu'elles relèvent de l'adaptation ou de l'orientation, les activités des centres ont pour objet de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale et professionnelle du jeune</i> », circulaire n°80-099 du 25 février 1980.	Ce texte n'a pas été actualisé à ce jour
1981	Rapport de Bertrand Schwartz : <i>L'insertion sociale et professionnelle des jeunes</i> , La Documentation française	PAIO et Missions locales à partir de 1982
1984	Programme 60.000 jeunes : création des CIPPA et des FCIL.	
1986	Dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale (DIJEN). L'insertion des jeunes devient « <i>une mission permanente du système éducatif</i> ».	
1989	Loi d'orientation sur l'éducation , n°89-486 du 10 juillet 1989	Droit à l'orientation
1990	Introduction des techniques de recherche d'emploi en formation initiale.	Généralisation en 1993
1992	La mission d'insertion des établissements scolaires participe à la lutte contre l'exclusion (circulaire du 31 mars 1992).	
1993	« <i>Tout jeune doit se voir offrir, avant sa sortie du système éducatif, et quel que soit le niveau d'enseignement atteint, une formation professionnelle</i> », art. 54, loi n°93-1313 du 20 décembre 1993 .	
1996	Mission générale d'insertion [circ. n°96-134 du 10 mai 1996]. « <i>L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. Il incombe au système éducatif d'améliorer la préparation de tous les jeunes, quel que soit le cursus scolaire suivi, à leur entrée dans le monde professionnel, en leur permettant d'accéder à la qualification et en assurant un accompagnement personnalisé. Il est impératif, à tous les niveaux de l'éducation nationale, d'accroître encore les efforts</i> ».	De 1996 à 2012, cette « priorité nationale majeure » n'a cessé d'être réaffirmée par les différents gouvernements.
1999	Programme Nouvelles chances [circ. n°99-071 du 17 mai 1999].	
2009	Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire (instruction n°09-060 JS du 22 avril 2009).	
2009	Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie	Service public de l'orientation
2010	Service civique (E. Hirsch) : engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans (<i>élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap</i>). Accessible sans condition de diplôme, il est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.	En 2010, d'aucuns ont pu croire que ce ne serait qu'un feu de paille temporaire. Il perdure et s'amplifie.
2011	Lutte contre le décrochage scolaire (BO n°6 du 10 février 2011)	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
2013	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (BO n°15 au 11 avril 2013)	Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

1. Dans le *Guide néo-cop*, nous conservons l'acception « insertion sociale et professionnelle » et ne la réduisons pas à sa dimension « professionnelle » à nos yeux réductrice et incomplète. Cf. B. Schwartz (1981).

Les missions du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue [Décret 2011-990 du 23 août 2011]

« II. — Les conseillers d'orientation-psychologues [...] conseillent les élèves et les étudiants mentionnés au I dans la construction de leur parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle. [...] Dans les établissements d'enseignement du second degré et en lien avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des jeunes, ils participent à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualification. [...] Les conseillers d'orientation-psychologues contribuent à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des dispositions du projet d'établissement relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle. »

Comment collaborer avec le/la coordinateur/trice 2^e chance (MLDS) et avec le/la référent/e scolaire ?

Les *coordinateurs/trices chargés/es de lutte contre le décrochage scolaire* (MLDS) assument les tâches suivantes : prévention du décrochage scolaire des élèves, remotivation scolaire, accès à la qualification pour ceux qui en sont le plus éloignés, accompagnement vers l'emploi. Ils/Elles exercent la plupart du temps leur activité dans des « pôles d'insertion » devenus des « pôles MLDS ». Ils/Elles peuvent être impliqué/e/s également dans les UPE2A, les pôles d'insertion pour des jeunes en situation de handicap ou les lycées 2^e chance (E2C, Micro-lycées). Sur quoi collaborer ?

Recherche en commun de solutions individuelles à des cas-problèmes. Collaboration lors des réunions des cellules de veille et de prévention du décrochage (appelées aussi groupes de prévention du décrochage scolaire). Analyse locale des parcours d'insertion des jeunes, du *décrochage scolaire*, de l'accès à la qualification des diplômés. Co-animation de modules d'aide à la recherche d'emploi.

Vous collaborez activement *avec l'ensemble de l'équipe intervenant dans le pôle MLDS* de l'établissement dont vous avez la charge : démarches de projet, conseils sur les procédures d'orientation, aide à la recherche de stage ou d'emploi, entretiens.

Le/la *référent/e décrochage scolaire* est un personnel permanent de l'établissement, volontaire, rémunéré. Il/Elle a une bonne connaissance des orientations nationales et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire et du fonctionnement des différentes instances (Cellule de veille, FOQUALE, PSAD). Il/Elle intervient dans la persévérance scolaire, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement. Il contribue à la sécurisation des parcours de formation des jeunes tout au long de leur cursus. Sur quoi collaborer ?

Recherche en commun de solutions individuelles à des cas-problèmes. Constituer et mettre à jour un tableau de bord des élèves accompagnés, et du suivi des actions de rattrapage mises en place dans l'établissement scolaire. Bilan annuel des actions dans l'EPLE et propositions d'actions pour l'année suivante.

►► RÉSUMÉ FICHE 13 : PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE. CONSEILLER/ÈRE 2^e CHANCE

Y compris dans ses visées et actions préventive et adaptative (entrée en 3PREPAPRO, 2GT, 2PRO ou L1), l'orientation ne perd jamais de vue que de la réussite scolaire dépend la qualité du parcours scolaire, de la transition école-travail, de l'insertion sociale et professionnelle. Avec l'équipe éducative de l'établissement, vous exercez une veille constante sur les risques de décrochage scolaire et participez activement au repérage et au suivi des sortants sans qualification. Vous collaborez étroitement avec les coordinateurs 2^e chance de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et avec les référents décrochage des établissements. Vos connaissances de l'évolution du travail, des entreprises et des métiers sont constamment mises à jour, en réalisant notamment des visites régulières et des stages dans des entreprises de nature, de taille et d'activité différentes.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Agence nationale du service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

Bernard P.-Y. (2015), *Le décrochage scolaire*, PUF, Que sais-je, 125 p.

Café pédagogique (2016), Dossier *Décrochage scolaire* : http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2014_decrochage.aspx

Delahaye J.-P. (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, IGEN, MENESR, 223 p.

<http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

DSDEN Calvados (2015), *Guide des actions contre le décrochage scolaire*, septembre 2015, 29 p. Mise à jour annuelle.

ESENER (2016), *Décrochage scolaire*, dossier d'autoformation

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/priorites-nationales/dcrochage-scolaire/>

Flavier E., Moussay S. (2014), *Répondre au décrochage scolaire, expériences de terrain*, De Boeck, 240 p.

 Grange A., Pagès H., dir. (2008), *Élèves décrocheurs-raccrocheurs*, CRDP Pays-de-la-Loire, DVD, 2008. Un outil indispensable pour animer des groupes, des sessions de formation. Et un incontournable support d'autoformation.

Grard M.-A. (2015), *Une école de la réussite pour tous*, Conseil économique et social et environnemental :

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-va-rendre-ses-pr-conisations-pour-une-ecole-de-la-r-ussite-pour-tous>

Jarraud F. (2016), *Comment l'école peut causer et réparer le décrochage*, Café pédagogique, 18 avril 2016

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/04/18042016Article635965361561659960.aspx>

Jellab A. (2014), *L'émancipation scolaire, pour un lycée professionnel de la réussite*, Presses universitaires du Mirail, 206 p. <http://w3.pum.univ-tlse2.fr/~L-Emancipation-scolaire~.html>

Longhi G., Guibert N. (2003), *Décrocheurs d'école. Redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*, Ed. de La Martinière, 253 p.

<http://www.decitre.fr/livres/Dcrocheurs-d-ecole.aspx/9782846750547>

Revue Diversité, *Le décrochage scolaire, des processus au parcours*, Hors-série n°14, septembre 2012

<http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www2.cndp.fr/revueVEI/accueil.htm>

Revue Bref du Céreq, « Tous » mobilisés contre le décrochage scolaire, variations autour d'un mot d'ordre national, n°345, CERREQ, avril

2016, 4 p. <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Tous-mobilises-contre-le-dcrochage-scolaire-Variations-autour-d-un-mot-d-ordre-national>

Schwartz B. (1981), *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, La Documentation française, 150 p.

Vauloup J., coord. (2011), *50 actions pour l'insertion des jeunes*, IA Sarthe, coll. ÉduSarthe, 5^e édition, 126 p.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-/50-actions-pour-l-insertion-des-jeunes-mai-2011-471878.kjsp?RH=ia72_edcref

Vauloup J., coord. (2005), *Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école*, IA Sarthe, coll. ÉduSarthe, 98 p.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-/lyceens-dcrocheurs-raccrocheurs-d-ecole-34246.kjsp?RH=ia72_edcref

 LA QUESTION À TRAITER

Le conseil de classe serait-il en option ? Et le tableau de bord dans une automobile lui aussi ? Que nenni ! Vous êtes membre *de droit* du conseil de classe, au même titre et avec les mêmes prérogatives que tous les autres membres du conseil de classe. Celui-ci se réunit *au moins une fois par trimestre, soit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile*. C'est l'espace-temps où l'équipe éducative au complet (ou presque) est réunie afin d'harmoniser l'évaluation des résultats de l'élève et faire à son intention des propositions de progression, d'aide, de soutien et... d'orientation. Au collège et au lycée, le conseil de classe est l'épicentre de l'orientation (Simon, Caroff, 1989) ; il tient un rôle essentiel dans l'orientation des élèves en formulant avis, conseils, recommandations et propositions d'orientation (*et non des décisions d'orientation, contrairement à une idée communément admise et néanmoins fausse*). À ce titre, il constitue l'un des terrains fonctionnels, pédagogiques et stratégiques essentiels de votre activité en établissement ; votre présence ne saurait y être accessoire, aléatoire, fugace ou facultative. Le conseil de classe fait également l'objet d'analyses de pratiques conduites entre collègues au CIO et entre les CIO du département ou de l'académie.

Changer le conseil de classe, c'est maintenant !

Les 3 temps	Le/La COP en conseil de classe	Bonus
Avant le conseil Préparer le conseil	<p>Votre expertise dans la <i>préparation du conseil</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Écrire une synthèse sur les problématiques, préoccupations, projets ou démarches de tel ou tel élève ▶ Échanger avec le professeur principal autour de cas particuliers ▶ Revoir en entretien un élève pour l'aider à affiner un argumentaire avant le conseil où il/elle est convié/e 	<p>Construire avec l'établissement des améliorations sensibles dans le fonctionnement même du conseil : accueil, durée, pilotage, supports, évaluation, présence des élèves et des parents, charte du conseil, charte des professeurs principaux.</p>
Pendant le conseil Vivre pleinement le conseil Y prendre sa place	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aider les adultes à respecter une déontologie du <i>Tenir conseil</i>. Prendre en considération des éléments extrascolaires : santé, fratrie, contextes, etc. ▶ Garder des traces : le/la conseiller/ère s'appuie sur un support écrit par classe, par élève. ▶ Ce qui se dit, ce qui ne se dit pas, ce qui est suggéré, convergences et divergences entre les différents éléments de l'analyse collective. ▶ Parfois, apporter en conseil, au moment opportun, des éléments objectifs et argumentés sur la carte des formations et des professions. ▶ En tout état de cause, vous ne sauriez rester ni muet/te, ni passif/ve en conseil de classe. 	<p>Il vous faut du courage et de l'à-propos pour intervenir à bon escient dans <i>le groupe conseil de classe</i>, mais surtout une attention de tous les instants aux mécanismes et aux effets de la communication interpersonnelle verbale <i>et non verbale</i>, explicite <i>et</i> implicite, objective <i>et</i> subjective, ainsi qu'une réelle méthode de travail et d'investigation de cette réalité protéiforme systémique que constitue le conseil de classe.</p>
Après le conseil Exploiter le conseil dans un continuum	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revoir en entretien certains élèves et/ou parents ; ▶ Se concerter avec le professeur principal ou d'autres professeurs pour approfondir une situation particulière. 	<p>Amener l'élève à intégrer son conseil de classe dans un continuum de sens et d'action</p>

L'élève partenaire ?

« On peut décider de conseils de classe élargis où chaque élève sera invité à venir s'exprimer. Il ne s'agit pas d'instaurer une sorte de tribunal ou d'assemblée méritocratique, mais d'un véritable espace de parole, d'échanges, de confrontation, de débat. L'élève doit pouvoir, sans craindre que sa parole se retourne contre lui ou d'être pris en grippe, s'expliquer sur ses résultats (même bons ou excellents), sur ses apprentissages, sur son vécu dans la classe et dans l'établissement. Il peut proposer des activités ou des actions qu'il pense être nécessaires pour l'aider ou pour aider la classe en général. Il peut se prononcer sur sa propre évaluation et évaluer ce qu'il vit et comment il vit la classe et l'établissement. Les adultes se doivent d'écouter et s'efforcer de comprendre et de profiter de ces échanges comme autant de moments de construction collective du regard et de la vision qu'ils projettent sur l'élève et sur eux-mêmes. Il est évident que de tels conseils exigent du temps, de la tension et de l'abnégation. Mais si ces débats, ce dialogue sont conçus et acceptés comme des moments de formation mutuelle, de responsabilité, de situations réelles d'apprentissage civiques et de responsabilisation, les adultes ont donc tout intérêt à les multiplier. »

Source : Bertili G. (2004), *L'élève partenaire ?* Cahiers pédagogiques, février 2004. <http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-eleve-partenaire>

À quels conseils de classe dois-je assister en priorité ? Pourquoi ? Et pour quoi ?

Il va de soi que le/la conseiller/ère n'est pas ubiquiste. Du coup, vous ne pouvez pas décentement assurer votre présence simultanée dans plusieurs conseils de classe qui se déroulent à des dates identiques. Ceci est une constante depuis des décennies, et oblige le directeur de CIO et les conseillers/ères d'orientation-psychologues à déterminer les niveaux d'intervention prioritaires en conseil de classe et à en informer précocement les chefs d'établissement. Les paliers d'orientation, tout particulièrement les classes de 3^e, de 2^{de} générale et technologique et de 2^{de} professionnelle sont prioritaires. Vous vous intéresserez aussi aux conseils de classe de 6^e (fin du cycle 3, transition 1^{er} degré/2^d degré) sans exclure aucun autre niveau selon la situation locale et les questions particulières soulevées dans telle ou telle classe. Votre compétence psychopédagogique de conseiller/ère d'orientation-psychologue près des personnes, mais aussi près des groupes, est sollicitée. Le lycée professionnel ne saurait être oublié. Selon le moment de l'année, le conseil de classe peut avoir des objectifs différents. Dans le meilleur des cas, vous serez consulté/e par le chef d'établissement avant l'établissement des agendas trimestriel et annuel des conseils. Toute institution consulte l'agenda des personnes dont elle a un besoin exprès pour une réunion ou une activité (*mais, évidemment, les contraintes calendaires sont foison...*).

►► RÉSUMÉ FICHE 14 : PARTICIPER PLEINEMENT AUX CONSEILS DE CLASSE

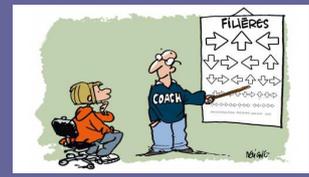
Que faire avec le conseil de classe ? Instance de pilotage et de régulation au service de la pédagogie, le conseil de classe est le lieu et le moment où l'institution *tient conseil* autour d'un élève dont la particularité de très loin la plus fréquente est, actuellement, en France, qu'il est tenu à l'écart de l'instance chargée de tenir conseil avec lui. *Tenir conseil certes, mais en l'absence du principal intéressé : étonnant, non ?* Vous êtes non seulement membre de droit du conseil de classe, mais un membre éminent et (inter)agissant. Par votre connaissance de l'adolescence et de l'adolescent/e, par vos lectures plurielles des situations éducatives, grâce à vos connaissances du système éducatif et de la dynamique des groupes, du fait de votre extériorité des enjeux strictement liés aux disciplines scolaires et de votre capacité à élaborer des analyses complètes des situations complexes, vous y avez un rôle essentiel à jouer. Ne le sous-estimez pas. Et puis : le conseil propose, il ne décide pas !

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Baluteau F. (1993), *Le conseil de classe : peut mieux faire*, Hachette éducation
- Boumard P. (1978), *Un conseil de classe très ordinaire*, Stock, Paris
- Boumard P. (1997), *Le conseil de classe, institution et citoyenneté*, PUF, coll. L'éducateur, Paris. Préface de Gaston Mialaret.
- Circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 relative à l'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré
- Conseil de classe*, revue Echanger, n°74, janvier 2006, académie de Nantes
- Décret 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, modifié par l'article 25 du décret 90-978 du 31 octobre 1990
- Décret n°90-484 du 14 juin 1990, relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves, modifié par le décret n°92-169 du 28 février 1992.
- Desclaux B. et Vauloup J., in Odry D. (dir.) (2006), *Le conseil de classe entre justesse, justice et justification*, in *L'orientation, c'est l'affaire de tous*, T.1 Les enjeux, pp. 105-120, Scéren-CRDP, académie Amiens.
- Duru-Bellat M. (2012), *Les dilemmes d'une orientation juste*, article dans revue l'OSP, 41/1, 14 p. <https://osp.revues.org/3659>
- ESENER (2015), *Conseil de classe, une instance au service du pilotage pédagogique*, Film annuel des personnels de direction <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=24&cHash=0d9fb11c16>
- Frères G. (2012), *Comment rendre efficace le conseil de classe ?* De Boeck, 372 p.
-  Jellab A. dir. (2015), *Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège*, rapport d'étape n°2015-079, inspection générale, MENESR, 78 p.
- Jésu F., Le Gal J. (2015), *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Chronique sociale.
- Pirus C. (2013), *Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes inégalités scolaires et sociales*, note d'information 13.24, MENESR-DEPP, 7 p.
- Vauloup J. (2004), *Changer le conseil de classe*, collection Édusarthe, 80 p. http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-ressources/changer-le-conseil-de-classe-34262.kjsp?RH=ia72_edcres
- Vauloup J. (2009), *Changer le conseil de classe*, article (pp. 83-92), in *Une orientation scolaire a-t-elle un sens ?* Actes de la journée d'études du 18 mars 2009 Le Mans-Rouillon, EduSarthe, 16 p. http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-une-orientation-scolaire-a-t-elle-un-sens-315679.kjsp?RH=ia72_edcres
- Vauloup J. (2015), *Le conseil de classe en 2016, tel que vous le vivez, tel que vous en rêvez. Auto-questionnement à usage des membres de l'équipe éducative*, décembre 2015, fonds personnel, 2 p. Disponible sur demande.

Tenir conseil, le travail du sens, par Alexandre Lhotellier, dans *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 2001, p. 141-142

« Tenir conseil, c'est produire du sens, pour élucider une situation confuse, un avenir incertain, une décision hésitante. Chaque fois que le terme *sens* est utilisé, il signifie acte sensé, acte signifiant, ou à rendre signifiant pour/par l'acteur concerné. Le sens n'est pas un simple discours. Le travail du sens vise à rendre intelligible une situation, c'est-à-dire à avoir prise sur elle. Le sens n'est pas donné, il est construit. Il n'est pas consommé, il est produit. Il n'est pas imposé, il est travaillé. Le travail du sens n'est pas une simple lecture du sens déjà fait, un déchiffrement immédiat par une grille préétablie. Travailler le sens, c'est engendrer de nouvelles formes, et non pas fixer un sens par étiquettes, catégories, classifications rigides. Il s'agit donc d'exorciser toute tentation de réduire trop vite le travail du sens à du déjà connu, pour apprendre à ouvrir le chemin de tous les possibles. Le travail du sens traite de toutes les informations non seulement verbales, mais aussi non verbales, aux différents niveaux de tous les langages utilisés à la fois. Il découvre un sens reçu, écoute un sens autre, produit un sens nouveau. Il est passage de l'irréfléchi à la conscientisation, de la parole parlée à la parole active. Passage de la lecture unique, rigide, mutilée, à une lecture plurielle, polyphonique. Passage de cette lecture à une production de sens personnalisés. Tenir conseil n'est pas répondre à l'impatience du sens, c'est créer une vie sensée en rendant notre pratique signifiante. »



LA QUESTION À TRAITER

Les *commissions d'affectation* des élèves constituent une *procédure* importante incluse et inscrite dans un *processus* global d'orientation. Leurs résultats ont des conséquences importantes sur le parcours de formation des élèves que le/la conseiller/ère a rencontrés précédemment, puisqu'elles décident de leur admission ou non dans une formation et un établissement demandés. Elles sont organisées par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (IA) en fonction des politiques nationale et académique que vous devez parfaitement connaître, et utilisent des systèmes de gestion et des barèmes uniformes dans l'académie (par exemple : AFFELNET dans l'académie de Caen). Votre maîtrise est essentielle et très attendue en la matière. Rappelons également que les directions des services départementaux de l'éducation nationale (IA) traitent de nombreux cas de *demandes de dérogation* à l'entrée au collège (tous niveaux) et au lycée (2GT). Choisir son école, son collège, son lycée dans l'enseignement public : une demande de plus en insistante des familles depuis la décision gouvernementale, en juin 2007, d'accélérer l'assouplissement de la carte scolaire. Contrairement aux directeurs de CIO, les conseillers/ères d'orientation-psychologues ne sont pas membres de droit des commissions d'affectation des élèves, mais peuvent y être invité/e/s par l'IEN-IO.

Commissions d'affectation : niveaux scolaires concernés (académie de Caen)

Niveaux	Opérateur	Système de gestion
3 PEP – 3EA	DSDEN (IA)	Application informatique + Dossier papier
2 PRO – CAP1	DSDEN (IA)	AFFELNET
1 PRO	RECTORAT-SAIO	AFFELNET
2 GT	DSDEN (IA)	AFFELNET
1 TECHNO	RECTORAT-SAIO)	AFFELNET
POST-BAC	Chaque établissement	http://www.admission-postbac.fr

3PEP : 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel (à partir de la rentrée scolaire 2016) ; elle remplace la 3^e préparatoire aux formations professionnelles, en place depuis la rentrée 2012, suite à la 3^e Module de découverte professionnelle (MDP). À ne pas confondre avec l'option Découverte professionnelle (3h) qui aura été proposée aux élèves de 3^e générale jusqu'en 2015-2016 (dite aussi « DP3 »).

3EA : 3^e de l'enseignement agricole (enseignement public du ministère de l'agriculture)

2PRO : 2^{de} professionnelle (= 1^{ère} année d'un Bac pro 3 ans).

2GT : 2^{de} générale et technologique

1TECHNO : 1^{ère} technologique

1PRO : 1^{ère} professionnelle

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (IA)

REMARQUES IMPORTANTES

► **Pour tous les autres niveaux du collège, du LP et du LGT, l'affectation des élèves est traitée de gré à gré entre les parents et la direction de l'établissement ; et, dans certains départements, après la régulation de la DSDEN.**

► **Dans certains cas particuliers, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (IA) organisent des réunions préparatoires. Par exemple : examen préalable des candidatures en 2PRO originaires de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), de celles des jeunes en situation de handicap, de celles des élèves nouvellement arrivés en France. Des commissions départementales spécifiques traitent de l'admission dans les collèges dits expérimentaux, ou dans les dispositifs-relais.**

Critères d'affectation en seconde professionnelle et CAP 1 (sous AFFELNET, académie Caen)

- 1- Notes obtenues dans certaines disciplines (avec coefficients variés selon les spécialités requises)
- 2- Compétences des élèves
- 3- Avis du chef d'établissement (Très favorable, Favorable, Peu favorable)

Pour les CAP qui leur sont accessibles, un bonus est attribué aux 3SEGPA, 3EREA, 3ULIS et MLDS (*candidats originaires d'un niveau V bis*). Il peut être aussi délivré à des jeunes aux situations particulières : « cas » médicaux, « cas » sociaux, sportifs de haut niveau, élèves allophones.

Résultats des commissions

Dans les jours suivant chaque commission, le CIO peut, sur le serveur académique, consulter les résultats individuels des commissions (*confidentialité oblige*).

Immersion des néo-cop en commission d'affectation

L'inspecteur/trice chargé/e d'information et d'orientation en poste dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) organise, à la DSDEN, en juin, une journée d'immersion-découverte des commissions d'affectation-dérogation-appel à l'intention des néo-cop. La journée comprend la participation (avec grille d'observation) à une commission et la découverte des services chargés de les organiser en DSDEN (DIVEL ou DOSS / IEN-IO).

En outre, la formation académique des néo-cop prévoit une journée spécifiquement organisée par le rectorat-SAIO sur la question des procédures académiques d'orientation et d'affectation.

Ajoutons que les directeurs/ces de CIO sont membres de droit des commissions d'affectation, et, à ce titre, convoqués par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) afin d'y participer. Ils constituent un relais efficace, en commission, de questions générales de fonctionnement ou de cas individuels délicats qui se posent à vous. N'hésitez pas à leur en parler *avant* la commission.

►► RÉSUMÉ FICHE 15 :

COMMISSIONS D'AFFECTION. POURQUOI ET COMMENT S'Y IMPLIQUER ?

La commission d'affectation fait partie d'un processus ou d'un parcours d'orientation, qui passe par des phases d'information et de découverte, de conseil de classe (propositions d'orientation) et de dialogue institutionnalisé entre la famille et l'élève d'une part, et l'établissement d'autre part (fiche-navette ou fiche de dialogue). Elle se situe à un moment de l'année (juin) où l'anxiété et le stress des élèves et des familles vis-à-vis de la validation de l'année scolaire et de ses suites croissent (est-ce surprenant ?) et peuvent aller jusqu'à parasiter, voire perturber, dans les cas les plus délicats, la sérénité, l'objectivité et la qualité des échanges. Bien que n'étant pas membre de droit des commissions d'affectation, le/la néo-cop doit avoir une vision claire du fonctionnement de cette commission, en examiner attentivement les résultats qualitatifs (résultats de ses élèves) et quantitatifs (taux de pression, barèmes utilisés, priorités accordées à certains publics). Le/La néo-cop doit également s'efforcer de comprendre les raisons explicites ou implicites qui conduisent les parents à préférer pour leurs enfants, dans l'enseignement public ou non, tel collège ou tel lycée.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Classes de 3^e dites préparatoires à l'enseignement professionnel, arrêté du 2 février 2016, JORF du 5 février 2016

L'orientation et à l'affectation des élèves, Décret n°90-484 du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159503>

La commission préparatoire à l'affectation des élèves, Arrêté du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990

S'orienter après la troisième, un dossier pour les élèves et les parents, Café pédagogique, mars 2009

http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/102_Sommaire.aspx

Circulaire orientation-affectation 2016, académie de Caen, rectorat-SAIO, 26 janvier 2016

Les procédures académiques d'orientation et d'affectation sont mises à jour annuellement dans chaque académie. Suivre de près la production de ces instructions dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire en cours. En cas de besoin, ne pas hésiter à questionner vos collègues, le directeur de CIO, l'IEN-IO et le rectorat-SAIO.



Ballion R. (1991), *La bonne école. Évaluation et choix du collège et du lycée*, Hatier. Page 170 : « Les clients que sont les consommateurs d'école essaient d'obtenir le service qui correspond le mieux à leur attente. Cette recherche d'adéquation se manifeste surtout par le choix de l'école, conduite rationnellement, autorisée par l'hétérogénéité de l'offre ».

Obin J.-P., Van Zanten A. (2008), *La carte scolaire*, PUF, que sais-je, 128 p.

Piau V. (2015), *Le guide Piau, les droits des élèves et des parents d'élèves*, éd. L'Étudiant, 320 p.

<http://www.prisme-asso.org/le-guide-piau-les-droits-des-eleves-et-des-parents-deleves-valerie-piau-in-letudiant-le/>

Van Zanten A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, PUF, 284 p.

Chaque néo-cop conserve précieusement près de lui, en consultation immédiate, l'ensemble des instructions académiques et départementales (celles de son académie et de son département d'affectation), ainsi que les supports correspondants (notamment la fiche-dialogue entre l'établissement et la famille).

IMPORTANT !

Les CIO implantés près d'académies limitrophes se tiennent précisément informés des modalités de l'affectation de l'académie voisine (Nantes, Rennes, Orléans-Tours, Rouen).



 LA QUESTION À TRAITER

Membre *de droit* du conseil de classe, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue l'est également de la commission d'appel (*à titre consultatif*) alors que ce n'est pas le cas en commission d'affectation. En commission d'appel, *votre présence est obligatoire*, au même titre que celle du professeur principal ou, à défaut, d'un professeur représentant la classe concernée, pour l'étude du cas à traiter. Mais qu'y attend-on de spécifique de la part du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue ? Et même dans le cas où vous n'auriez pas eu l'occasion de travailler de manière approfondie avec l'élève ou de rencontrer la famille *avant* la commission d'appel, que pouvez-vous y apporter ? Sur quoi intervenir ? Jusqu'où ? Comment pouvez-vous vous y positionner en professionnel/l/e de l'écoute, de la psychologie et des parcours de vie ? Comment repérer et relier les *indices signifiants* en vue d'aboutir à une solution d'orientation acceptable et acceptée, dans la mesure du possible, par la famille et l'élève réunis ?

LES COMMISSIONS D'APPEL (SYNOPSIS)		
Champ d'application	Enseignement public Enseignement privé sous contrat <i>La direction académique organise les commissions d'appel relatives à l'enseignement public. Elle est tenue informée des modalités d'organisation et des résultats des commissions d'appel organisées par la direction diocésaine au nom de l'enseignement privé sous contrat.</i>	
Niveaux scolaires concernés	Collège : 3 ^e LEGT : 2 ^{de} générale et technologique	
Composition de la commission	L'IA-DASEN ou son représentant inspecteur ou chef d'établissement (président) 2 chefs d'établissement / 3 professeurs 1 CPE / 1 directeur/trice de CIO 3 représentants de parents d'élèves 1 médecin scolaire / 1 assistant/e sociale scolaire	VOIX DÉLIBÉRATIVE
Membres invités	Le professeur principal de la classe concernée Le/la conseiller/ère psychologue Les parents d'élèves (<i>ils peuvent adresser par écrit au président de commission tout élément susceptible d'éclairer la commission</i>). L'élève majeur (<i>l'élève mineur peut assister en présence de ses parents, ou siéger seul s'il a l'autorisation écrite de ceux-ci</i>).	VOIX CONSULTATIVE
Documents et supports	Fiche-navette (fiche-dialogue), bulletins trimestriels, courrier des parents	
Durée d'étude d'une situation	Instruction : 10 à 15 mn Délibération : 5 mn (<i>en l'absence des membres invités</i>)	
Décisions	Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation ou de redoublement définitives. Elles sont irrévocables, sauf vice de forme.	
Textes de référence	Arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel. Décret n°91-372 du 16 avril 1991 relatif à l'orientation des élèves dans les établissements privés sous contrat.	Toute décision d'orientation prise dans l'enseignement public s'applique dans l'enseignement privé sous contrat. Et réciproquement.

À NOTER

En commission d'appel, les parents de l'élève et l'élève sont invités au moment de l'examen du cas, et ce, pendant toute la durée de la séquence consultative, à côté du professeur principal et de la conseillère d'orientation-psychologue. Un/e jeune mineur/e peut, avec l'accord écrit de ses parents, assister seul/e à la commission d'appel au moment de l'étude de sa situation. Signalons aussi que la procédure *Commission d'appel* est également en application dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État. Dans ce cas, c'est la direction départementale de l'enseignement catholique qui organise les commissions. Elle tient le DASEN informé de l'organisation retenue et des résultats individuels de la commission.

Ce qu'on attend du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue en commission d'appel

Que vous ayez ou non beaucoup d'informations préalables sur la situation de l'élève à examiner en commission, vous devrez, pour chaque élève, y intervenir à bon escient, et par conséquent avoir préparé très soigneusement votre intervention.

Vous apporterez *des éclairages complémentaires* à ceux du professeur. Vous n'êtes évidemment pas convoqué/e en commission pour faire la paraphrase des propos professoraux.

Vous n'avez pas à vous positionner automatiquement en tant qu'avocat/e de la défense, mais en tant que *professionnel/le de l'écoute, de la convergence d'indices signifiants* en vue d'aboutir à une solution d'orientation acceptée, dans la mesure du possible, par la famille et l'élève réunis.

Afin de *préparer avec précision votre intervention et votre argumentaire*, le nom des élèves faisant recours à la commission d'appel est communiqué au CIO par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (inspection académique) 48 heures avant le jour et l'heure de l'examen du cas. Dès lors, et y compris dans le cas où vous n'aurez pas eu connaissance de la situation antérieurement, il vous restera suffisamment de temps pour contacter l'établissement, le professeur principal, la famille et le jeune avant le passage en commission.

Et n'oubliez pas : votre présence est obligatoire en commission ! Et donc très attendue.

►► RÉSUMÉ FICHE 16 : TENIR SA PLACE EN COMMISSION D'APPEL

Pendant longtemps, la commission d'appel fut une instance chargée d'examiner de nombreux cas d'élèves en très peu de temps et ce, hors de la présence de l'élève et de ses parents. Depuis la nouvelle réglementation mise en place en 1991 et du fait du travail de dialogue fait en amont dans les établissements et les centres d'information et d'orientation, elle a désormais à examiner un nombre limité de cas. Elle peut ainsi consacrer à chacun d'entre eux beaucoup plus de temps (15 mn à 20 mn) que n'en consacre – d'ailleurs fort curieusement – le conseil de classe à chaque élève (2 à 3 mn par cas en moyenne). Cela n'en rend pas moins chaque « cas d'appel » délicat et sensible. En tant que membre de droit de la commission d'appel (à titre consultatif), vous êtes attendu/e ici dans toute votre spécificité : écoute, mise en valeur, compréhension des différents points de vue, recherche des points de convergence, éclairages sur les ressources de formation, mise en positivité de l'élève en vue de son parcours ultérieur. En commission d'appel comme en conseil de classe, il ne vous est pas interdit de donner votre point de vue sur les chances de réussite de l'élève ici ou là, dès lors qu'il est étayé sur un argumentaire solide. Dans certains cas très délicats, il vous appartiendra, sans délai, de revoir la famille et l'élève après la commission pour les aider à rechercher une solution non trouvée en séance.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Amélioration des procédures d'orientation dans le second degré, circulaire n°98-119 du 2 juin 1998, BOEN n°24 du 11 juin 1998 <http://www.education.gouv.fr/bo/1998/24/ensel.htm>

Et notamment : « Tout est doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue entre les élèves et leur famille. La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille, dans le déroulement des procédures, conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active dans leurs choix d'orientation. Tout doit être fait pour que l'élève soit acteur de son évaluation et de son orientation. C'est une forme de citoyenneté que d'apprendre à se connaître et à assumer ses choix. À partir de la classe de 4^{ème}, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe. »

L'orientation et l'affectation des élèves, Décret n°90-484 du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159503>

La commission d'appel, Arrêté du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990



Code de l'éducation : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Ou : tout ce que vous voulez savoir sur les structures, formes, carrières, recrutements, procédures, etc. sans avoir jamais osé vous le demander ! Pour les puristes du livre papier, la 10^e édition du Code de l'éducation chez Dalloz (2015) pèse 2956 pages :

<http://www.lgdj.fr/code-de-l-education-edition-2016-9782247151400.html>

Dossier technique 2016 des procédures d'orientation et d'affectation, académie de Caen (SAIO)

Chaque année, toutes les académies produisent des procédures d'orientation et d'orientation dans le second degré et le post-Bac. Se reporter aux informations contenues sur le site de chaque rectorat, rubrique « Procédures d'orientation ».

Piau V. (2015), *Le guide Piau, les droits des élèves et des parents d'élèves*, éd. L'Etudiant, 320 p.
<http://www.prisme-asso.org/le-guide-piau-les-droits-des-eleves-et-des-parents-deleves-valerie-piau-in-letudiant-le/>



LA QUESTION À TRAITER

Comment le statut et les compétences de psychologue orientent-ils l'activité quotidienne d'un/e fonctionnaire de l'éducation nationale (*et vice versa*) ? Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue est en effet à la fois un/e fonctionnaire titulaire, stagiaire ou contractuel/elle de l'État affecté/e en CIO ayant des attributions professionnelles en CIO et en établissement scolaire, *mais aussi* un/e professionnelle doté/e des compétences et du titre de psychologue validés par un diplôme universitaire idoine et protégés par le *Code de déontologie des psychologues* (2012). Qu'est-ce qui vous différencie des autres professionnels de l'éducation nationale en charge de l'élève, de l'enfant, de l'adolescent/e ? Quelle expertise psychologique attend-on de vous auprès des individus *et* des groupes ? Sur quoi, sur qui pouvez-vous vous appuyer pour les réaliser ? Sur quels outils, dispositifs et procédures ?

Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller/ère d'orientation

La Société française de psychologie définit ainsi la profession de psychologue : « *Le psychologue est un professionnel, spécialiste dans le domaine de la psychologie. Il exerce son métier après avoir acquis un savoir et des compétences spécifiques, à travers une formation universitaire de niveau Bac+5. Ces aptitudes lui permettent d'évaluer et d'intervenir auprès d'individus, de groupes ou d'organisations, d'établir des relations de travail, de conceptualiser des problèmes, d'analyser risques ou effets iatrogènes, de rechercher et de construire le travail du sens en tant que voie d'accès aux expériences individuelles et groupales, de mettre en application des théories et de modéliser des pratiques, d'initier et de conduire des recherches sur l'ensemble des expériences humaines, de transmettre les données issues de ces recherches à la communauté de ses pairs ou à un large public, d'intégrer les principes fondateurs des pratiques professionnelles et d'agir en accord avec le Code de déontologie des psychologues* (Février 2012, 2^e éd.).

Sur le terrain, le psychologue est membre à part entière d'équipes pluridisciplinaires, avec comme tâche essentielle celle de communiquer et avec comme objectif spécifique celui de contribuer à la modification des comportements individuels et collectifs. Il s'adapte à des situations nouvelles, voire inattendues, et met en œuvre des moyens pour répondre aux besoins particuliers des contextes sociaux et humains. Ainsi, quelles que soient les modalités d'engagement personnel, le psychologue est un authentique spécialiste de la relation, qui travaille pour l'homme et avec l'homme, professionnel responsable et compétent, unique par la spécialité de son intervention et pluriel de par sa force créative, ses possibilités d'adaptation et la diversité de ses actions ». Les activités des psychologues concernent à la fois les personnes, les groupes et les institutions.

Conditions et domaines d'intervention de l'expertise psychologique des néo-cop

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue répond aux commandes d'expertise psychologique sous la responsabilité administrative du directeur de CIO et du chef d'établissement, et en fonction de ses contraintes professionnelles et du Code de déontologie des psychologues (2012). Il/Elle s'appuie sur une testothèque de CIO et des protocoles d'examen psychologique régulièrement mis à jour. Tout compte-rendu d'examen psychologique indique avec précision qui a fait la demande d'examen. Il est délivré aux parents de l'enfant mineur/e et conservé au CIO avec la confidentialité requise.

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue au quotidien parmi ses pairs de l'équipe éducative

Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue met en œuvre les principes et la déontologie émis ci-dessus par la Commission nationale consultative de déontologie des psychologues (2012) : inscription dans des équipes pluridisciplinaires, mise en contexte des situations-problèmes des personnes, conceptualisation des pratiques, élucidation du sens, mise en relation des personnes, optimisation de ce qui fait grandir chaque personne individuellement et collectivement, travail d'égal intensité auprès des personnes, des groupes et des institutions. Plusieurs activités en témoignent : entretiens individuels ; travail collectif avec parents, élèves, professeurs ; conseil de classe ; groupe de prévention du décrochage scolaire ; cellule d'urgence médico-psychologique (*plus rarement*).

Les commandes institutionnelles spécifiques. L'institution peut commanditer une expertise psychologique dans plusieurs situations : entrée dans l'enseignement adapté, via la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés EREA/SEGPA (CDOEA) ; Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ; éducation récurrente (retour en scolarité) ; entrée en dispositif-relais ; cellule d'urgence médico-psychologique ; accueil-positionnement d'élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Un nouveau corps unique de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) est en cours de création au MENESR. Il intègrera les actuels psychologues scolaires et conseillers/ères d'orientation-psychologues.

Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités, ÉduSarthe (Extraits) Inspection académique Sarthe, janvier 2008, pp. 17-18

Que faire pour amener l'adolescent, le jeune adulte, à prendre en mains son a(d)venir, et, pour commencer, son présent, en appui d'un passé accepté ? D'abord garder beaucoup de modestie sur des ambitions aussi importantes, et pleine conscience des risques de manipulation d'une personne en devenir. Mais ne pas s'interdire pour autant d'intervenir à bon escient, en respect de la personne et de son inaliénabilité.

Prendre le temps nécessaire pour que le consultant puisse repérer la spécificité psychologique de la prestation offerte par le conseiller-psychologue. Au-delà de la demande manifeste peuvent apparaître d'autres demandes. Disponibilité, écoute, confidentialité caractérisent le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue.

S'abstenir de tout jugement de valeur vis-à-vis des personnes. Reconnaître chacune d'entre elles dans sa globalité, sa singularité et son unicité. Garantir à tout usager une relation neutre – ce qui ne signifie pas indifférente –, indépendante de tout pouvoir, chargée d'empathie, d'attention positive inconditionnelle et d'authenticité. Le conseiller peut éclairer, aider à positiver davantage, à s'auto-évaluer, à se décider, à construire et suivre des démarches adaptées, à expliquer à un sujet hésitant qu'il n'y a rien d'anormal ni de pathologique à douter.

Permettre au consultant d'envisager l'orientation comme un parcours, ou un cheminement. L'aider à faire des choix inscrits dans la durée. L'amener à comprendre que l'orientation n'est pas un simple acte administratif, un papier ou un dossier rempli à la va-vite. Permettre au consultant de prendre le temps qui lui est nécessaire.

Organiser avec les adolescents et les parents des débats, tables rondes, conseils restreints autour de contenus et d'expériences. Le-La conseiller/ère d'orientation-psychologue participe à l'éducation du jeune en proposant des activités, des terrains d'expérience qui engagent l'adolescent/e à enrichir ses

représentations et à les confronter à celles de ses pairs, ou des adultes. [...]

Réaliser des examens psychologiques dans le respect du Code de déontologie des psychologues (1996, 2012). L'examen psychologique ne peut s'effectuer qu'avec l'accord des représentants légaux et du principal intéressé. Il met en évidence les potentialités du consultant. Les examens psychologiques réalisés par les CIO concernent les enfants scolarisés dans l'enseignement public, la direction diocésaine disposant d'un service de psychologie. Les outils d'investigation clinique, la démarche d'examen sont de la responsabilité du conseiller d'orientation-psychologue.

Le/La conseiller-ère d'orientation-psychologue, le/la directeur/trice de CIO sont les psychologues du second degré habilités à siéger, au titre de psychologue, dans la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA – cf. BO n°1 du 5 janvier 2006), et dans la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH – cf. Loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Participer aux cellules de crise ou d'urgence des collèges et lycées ; en constituer l'un des éléments essentiels ; y intervenir ès qualités avec compétence et humanité dans le cadre des équipes multi-catégorielles d'intervenants.

Se concentrer sur le cœur de métier. Le faire connaître avec netteté. En CIO, les rôles des personnels administratifs, de la documentation, de la direction, des conseillers/ères d'orientation-psychologues sont définis avec clarté et expliqués aux consultants. En établissement scolaire, la spécificité psychologique du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue apparaît nettement dans le volet orientation du projet d'établissement, dans le projet commun CIO-EPLE, dans le règlement intérieur, sur le site Internet [...].

►► RÉSUMÉ FICHE 17 : PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION PRÈS DES INDIVIDUS ET DES GROUPES

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue est le/la psychologue en charge du second degré à l'éducation nationale ; il/elle exerce aussi son expertise psychologique à l'université (SUIO-IP). Il/Elle s'appuie sur ses études universitaires (Bac + 5) validées par le titre de psychologue, sur le *Code de déontologie des psychologues* (2012, 2^e éd.) et sur la longue expérience des CIO en ce domaine depuis 1922. Son expertise de psychologue de l'éducation est centrée sur la personne, mais aussi sur les groupes, les organisations et les institutions. Et il incombe à l'expert d'éviter tout impair.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Amado G., Minary J.-P. (2008), *Les ambiguïtés de la relation d'aide*, Nouvelle revue de psychosociologie, n°6, Ed. Érès, 340 p.
- Bernaudeau J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-laccompagnement>
- Code de déontologie des psychologues* (2012), 2^e édition, 13 p. <http://www.sfpsy.org/Code-de-deontologie-des.html>
- Statut particulier des directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues*, décret 2011-990 du 23 août 2011.
-  Fleury C. (2015), *Les irremplaçables*, Nrf-Gallimard, 224 p.
« Nous ne sommes pas remplaçables. L'État de droit n'est rien sans l'irremplaçabilité des individus. [...] La démocratie n'est rien sans le maintien des sujets libres, rien sans l'engagement des individus, sans leur détermination à protéger sa durabilité. Ce n'est pas la normalisation – ni les individus piégés par elle – qui protège la démocratie. La protéger, en avoir déjà le désir et l'exigence, suppose que la notion d'individuation – et non d'individualisme – soit réinvestie par les individus. » (4^e de couverture)
<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Blanche/Les-irremplaçables>
- Gal R. (1948), *La psychologie dans les classes nouvelles*, in revue *Enfance*, tome 1, n°1, pp. 59-70
- Huteau M., Guichard J. (2006), *Psychologie de l'orientation*, Dunod, 2^e édition, 394 p.
- Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 254 p.
- Limoges J. (2014), *Le potentiel groupal*, Septembre éditeurs, 222 p. <http://www.septembre.com/livres/potentiel-groupal-1387.html>
- Olry-Louis, Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p.
<http://www.deboecksuperieur.com/titres/130438/psychologie-du-conseil-en-orientation.html>
- Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.
<http://www.editions-eres.com/parutions/education-et-formation/education-formation-hors-collection/p3385-vade-mecum-des-psychologues-le.htm>
- Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p.



LA QUESTION À TRAITER

Les enfants de la *Net génération*, les *digital natives* (Prensky, 2001), la *génération Y* (Dagnaud, 2012) font un usage massif d'Internet, et parfois même en permanence. L'École accélère sa mutation vers l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les apprentissages scolaires et tous les actes de la vie scolaire et éducative. Comment le conseil aux personnes délivré par le service public d'orientation peut-il en tenir compte ? Comme l'a dit avec clarté et lucidité Jean Guichard lors du colloque *Conseil et orientation sur Internet* organisé par Thierry Boy à La Villette en octobre 2006, la question n'est plus désormais « *Faut-il articuler nos pratiques à l'Internet ?* » mais « *Comment articuler nos pratiques à la réalité de l'usage massif d'Internet ?* »

Les enfants de la Net génération vivent et grandissent connectés

En décembre 2015, 83% des Français/e/s bénéficient d'une connexion fixe à Internet à domicile, et l'usage des produits nomades se généralise. Et l'enquête du CREDOC ajoute : 85% des 12 ans et plus sont connectés quotidiennement à Internet à domicile ; 98% des connexions sont des connexions à haut débit ; 40% des ménages ont plusieurs équipements à la maison... Pour résumer, les enfants sont désormais polyconnectés en permanence, et l'Internet, de plus en plus nomade, est devenu le premier instrument de communication à distance.

Conseil et orientation sur Internet : 6 points majeurs, par Jacques Aubret

- 1- La pluralité des modes de communication a toujours été notre fait. Elle enrichit et prolonge le face-à-face.
- 2- L'Internet s'est invité dans nos modes de communication. Ce n'est plus : « comment nous situer ? » Mais : « comment articuler nos pratiques avec les réalités des jeunes d'aujourd'hui ? »
- 3- Ces modes de communication renforcent l'utilité de l'entretien, et ne le scotomisent certainement pas.
- 4- L'utilisation de l'Internet ne peut se limiter au rapport homme-machine. C'est un espace imprégné à soi, mais aussi distant de soi ; un espace qui nous protège, mais aussi qui nous ouvre à d'autres possibles.
- 5- L'important est le mixage, le métissage du présentiel et du distanciel, la complémentarité entre un accompagnement en présentiel et une interactivité internaute-conseiller où prime le cheminement du sujet.
- 6- L'acquisition de cette nouvelle compétence collective n'est pas incompatible avec la compétence du conseiller d'orientation-psychologue, laquelle doit être revendiquée haut et fort, plus que jamais.

Source : Colloque *Conseil et orientation sur Internet*, Paris, La Villette, 5 octobre 2006 <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=5373>

Quelques applications spécifiques de l'Internet dans le conseil

Faire de son adresse électronique professionnelle un outil de lien avec les élèves et les familles.

Investir les sites Internet et Intranet des établissements scolaires, y intégrer des supports utiles aux jeunes et aux familles (notamment Folios, mais pas exclusivement).

Investir le site Internet des CIO de votre département d'affectation, quand il existe. En faire un véritable outil de communication avec familles, enseignants et jeunes, mais aussi entre CIO.

Un service national d'aide à l'orientation <http://www.monorientationenligne.fr> proposé par l'ONISEP. Réponse personnalisée de conseillers/ères et d'experts au n° Azur : 0810 012 025. *Foire aux questions, chat et service de questions personnalisées* par courriel. Cette aide est d'ordre documentaire et informatif.

Que peut apporter l'Internet aux professionnels de l'orientation ?

Cinq enseignements de l'enquête « First results on the survey »

[1] L'Internet permet d'*accéder* à un large réseau d'informations. [2] Il permet de *diffuser* un large réseau d'informations. [3] Il permet de *mieux communiquer* avec les *usagers*. [4] Il permet de mieux communiquer entre *collègues*. [5] Il permet l'accroissement de l'*auto-orientation*.

Source : L. Evangelista, consultant, chercheur, président de l'association nationale des conseillers-ères d'orientation d'Italie. Colloque *Conseil et orientation sur Internet, quels enjeux et pratiques pour les conseillers d'orientation-psychologues ?* Paris, 6 octobre 2006. <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=4411>

*Propos d'une jeune adolescente internaute :
« Sur Internet, tu n'es pas jugée sur ton apparence »*

C'EST QUOI, AU FOND, LE CONSEIL ?

Tenir conseil, délibérer pour agir	Counseling
<p>À distance, peut-on « tenir conseil » ou « délibérer pour agir » (cf. Lhotellier, 2001) ? À quelles conditions, avec quelles précautions, avec quel mixage ou tissage de présentiel et de distanciel ?</p> <p>Le « conseil », le « tenir conseil » ont, en langue française, une consonance et une résonance spécifiques qui méritent approfondissement.</p>	<p>L'examen de la situation comprend le recueil systématique d'informations sur la personne et sa situation, l'organisation et l'interprétation de ces informations. L'acte de conseil <i>per se</i> est le processus grâce auquel le praticien (professionnellement formé) et son client mettent en rapport les résultats de l'examen de la situation et les choix ou décisions que le client doit élaborer.</p> <p>« L'élément essentiel est la relation établie entre le conseiller et son client » (Zarka, 1977, page 24).</p>
<p style="text-align: center;">Counseling psychology (Zarka, 1977)</p> <p>« Une relation dans laquelle une personne s'efforce d'aider une autre personne à comprendre et à résoudre ses problèmes d'adaptation (éducative, scolaire, professionnelle, sociale, etc.). Ce terme recouvre une large série de procédures : apport de conseils (advice giving), psychanalyse, apport d'informations, incitation auprès du conseillé à dépasser ses difficultés et à composer avec ses émotions... Chacun pratique à l'occasion le conseil, mais l'usage du terme est de préférence limité à des personnes ayant une formation professionnelle ». Source : Josette Zarka, Conseil psychologique et psychologie du conseil, L'orientation scolaire et professionnelle, 1977, 6, n°1, 21-51.</p> <p>Et Zarka ajoute : « La caractéristique principale de la psychologie du conseil (counseling psychology) est de se focaliser sur les projets et les décisions que les individus doivent élaborer pour tenir des rôles productifs dans leur environnement social. L'important est le développement ultérieur de l'individu, de reconnaître et faciliter ses possibilités et ressources personnelles ».</p>	

►► RÉSUMÉ FICHE 18 : EN LIGNE, LE CONSEIL AUSSI ?

Aujourd'hui, la question n'est plus « Faut-il articuler nos pratiques en orientation avec l'Internet ? », mais « Comment le faire ? ». L'Internet, c'est bien sûr l'information, mais c'est aussi, plus largement, pour le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue, toute une gamme de possibilités de communication, d'animations, de séquences pédagogiques. C'est également, tout simplement, le moyen efficace de poursuivre l'accompagnement en écrivant à un consultant, ou, pour le consultant, de poursuivre un cheminement entamé lors d'un entretien individuel par des échanges personnalisés avec un/e conseiller/ère déjà connu/e, et ce, sans la contrainte de devoir dégager une demi-heure ou une heure, temps de transport exclu, pour un rendez-vous. Mixer le présentiel et le distanciel dans le conseil : telle est la clé pour demain. Le service public et gratuit d'orientation de l'éducation nationale ne saurait laisser le champ libre aux officines privées.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Bigot R., Croutte P. (2014), *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, CREDOC (2015), *Baromètre du numérique*, rapport, 170 p. <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R325.pdf>
-  Boy T. (2006) (dir.), *Conseil et orientation sur Internet. Quels enjeux et pratiques pour les conseillers d'orientation-psychologues ?* Actes de la journée d'études CIO Ile-de-France, Paris, La Villette, 5-10-2006 [Hommage à Thierry Boy, décédé en avril 2013, pour tout ce qu'il fit pour l'INETOP, l'ACOP-F et toute la profession. Certains printemps amènent leur lot de tristesse] <http://www.canal2.tv/video.asp?idvideo=5364> et <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/04/08/Hommage-%C3%A0-Thierry-Boy-%28acte-2%29>
- Cordier A. (2015), *Grandir connectés, les adolescents et la recherche d'information*, C&F éditions, 304 p.
- Dagnaud M. (2012), *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Sciences Po Presses, 210 p.
- Fogel J.-F., Patino B. (2013), *La condition numérique*, Grasset, 240 p.
- Lardellier P., *Les ados dans la Toile*, p.112, in Le Breton D. (2008), *Cultures adolescentes, entre turbulence et construction de soi*, Éd. Autrement.
- Lardellier P. (2016), *Génération 3.0. Enfants et adolescents à l'ère des cultures numérisées*, éditions EMS, 158 p.
- Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan
- Olry-Louis, Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p.
- Pasquier D. (2005), *Cultures lycéennes, les modes d'accès des jeunes à la culture échappent aux adultes*, Éd. Autrement
- Prensky M. (2001), *Digital natives, digital migrants*, From in the horizon, 6 p. <http://www.marcprensky.com/writing/Prensky%20-%20Digital%20Natives.%20Digital%20Immigrants%20-%20Part1.pdf>
- Revue Carnet Psy (2007) : *L'Internet et l'émergence de nouvelles formes de subjectivité. Des souris, des écrans et des hommes*, 1^{ère} partie, n°120, octobre 2007. Et n°121, nov.2007 : *Chantiers d'une clinique en extension*. Source : <http://www.carnetpsy.com>.
- Revue Journal des psychologues (2009), *Psychologues au téléphone*, n°267, mai 2009. <http://www.jdpsychologues.fr>
- Des psychologues sur Internet ?* n°301, octobre 2012, *Réalité virtuelle et adolescence*, n°331, octobre 2015 <http://jdpsychologues.martin-media.fr/fiche/journal-des-psychologues-n-331--JDP151001>
- Revue Travail et changement (2016), *Numérique et conditions de travail*, n°362, ANACT, janvier-mars 2016, 16 p. <http://www.anact.fr/numerique-et-conditions-de-travail-les-enjeux-d'une-transformation-en-marche-0>



LA QUESTION À TRAITER

Bien qu'elles réussissent mieux à l'école que les garçons, pourquoi les filles sont-elles encore frileuses dans leur choix de filières sélectives donnant accès aux meilleurs débouchés professionnels ? Pourquoi les garçons boudent-ils les métiers de l'enseignement, du social et, désormais, de la santé ? L'intériorisation de normes genrées transmises par la société, la famille et l'école infléchit les comportements de l'enfant dès son plus jeune âge. Longtemps, on aura stigmatisé à juste titre la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et techniques. Mais la tonalité de ces débats a sensiblement changé depuis que, face à la réussite scolaire des filles, celle des garçons ne croît plus. Malgré leurs réussites scolaires, les filles limitent leurs ambitions et les cantonnent à certains métiers. Que faire pour les mener à ouvrir davantage le champ des possibles ? Comment ne pas les conforter dans une autocensure et une autolimitation de leurs ambitions ? En quoi les conseillers/ères d'orientation-psychologues peuvent-ils/elles aider filles et garçons à cette nécessaire prise de conscience ?

Focus 1. Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018. Convention du 7-2-2013 au BOEN n°6 du 7 février 2013 [extraits] Cette convention actualise la Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, BOEN n°10, 9 mars 2000.

TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES DEPUIS 2013

1. Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et garçons, les femmes et hommes
3. S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

« C'est bien la mission du système éducatif de faire réussir chacun et chacune, fille ou garçon, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette réussite implique que les valeurs humanistes d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, soient transmises et comprises dès le plus jeune âge. [...] Pourtant, les disparités entre les sexes demeurent bien réelles. La réussite et l'échec scolaire, la réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle restent des phénomènes relativement sexués. La manière d'interroger, de donner la parole, de noter, de sanctionner et évidemment d'orienter, révèlent des représentations profondément ancrées sur les compétences supposées des unes et des autres.

Le ministère de l'éducation nationale, le ministère délégué chargé de la réussite éducative, le ministère des droits des femmes, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont signataires de la convention ».

Focus 2. Mixité-égalité, des outils. Mallette pédagogique : expositions, DVD, cédéroms, livrets, quizz. Rectorat/Dronisep académie de Nantes (2007)

Cahier pédagogique n°1 Tous égaux au quotidien ?	Cahier pédagogique n°2 Si on en parlait ?	Cahier pédagogique n°3 Des métiers pour tous ?
<p><i>Séquence 1.</i> Vies croisées, vers l'égalité hommes-femmes. Vidéo de 25'. Débat.</p> <p><i>Séquence 2.</i> D'où viennent les stéréotypes ? Quelles répercussions peut avoir l'inégalité du partage des tâches ménagères sur le choix des femmes ?</p> <p><i>Séquence 3.</i> Genre et prestige des métiers. La typologie des métiers féminins révèle que l'emploi féminin est souvent caractérisé par des postes à moindres qualification, salaire et responsabilité. Enquête sur les femmes à responsabilités.</p> <p><i>Séquence 4.</i> Quizz égalité hommes / femmes.</p>	<p><i>Séquence 1.</i> Epanouissement personnel et professionnel. « Que recherchez-vous dans le métier ? Votre choix de métier a-t-il eu une influence sur votre vie de famille ? »</p> <p><i>Séquence 2.</i> Un <i>Café sciences</i>. Un groupe d'élèves volontaires organise un <i>Café sciences</i> et invite étudiants-tes, professionnels-elles sur des thèmes préalablement définis.</p> <p><i>Séquences 3, 4, 5, 6.</i> L'histoire des femmes : (a) 1900-2000 : un siècle d'avancées ; (b) 1900-2000 : c'est quoi l'égalité ? (c) Rose Valland, Olympe de Gouges, Camille Claudel, Marie Curie, etc. Des figures féminines méconnues.</p>	<p><i>Séquence 1.</i> Ouvrir les champs du possible. Ouvrir les listes de métiers possibles.</p> <p><i>Séquence 2.</i> Les <i>Elles</i> du bâtiment.</p> <p><i>Séquence 3.</i> Des formations selon le genre ?</p> <p><i>Séquence 4.</i> Parcours scolaire et professionnel de filles et de garçons. Travail sur statistiques.</p> <p><i>Séquence 5.</i> Les différents choix professionnels. Etudes de cas vécus.</p> <p><i>Séquence 6.</i> Les métiers ont-ils un sexe ?</p> <p>Séquence d'animation en liaison avec http://www.meformer.org</p>

NDLR : On trouvera de riches animations de groupes d'adolescents/tes et d'adultes sur ce thème dans la méthode *Photolangage* développée par Alain Baptiste et Claire Belisle <http://www.photolangage.com/presentation.php>

Focus 3. Genre et orientation. Autres activités suggérées

<p>Donner des rôles sociaux à chaque adolescent/e</p> <p>Rôles d'encadrement, d'instruction, d'animation, de service, de mémoire du groupe : tous, ils participent à la fois de la construction identitaire et de celle d'un collectif socialisé. http://francois.muller.free.fr/diversifier/</p>	<p>Associer obligatoirement les garçons</p> <p>Faire place aux filles dans les formations et métiers traditionnellement masculins, c'est faire place aux garçons dans les formations et métiers traditionnellement féminins. Chiche !</p>	<p>Traquer les stéréotypes sexuels dans les mots, images, manuels et sites</p> <p>Tout langage fait signe. Initier les enfants, adolescents/tes et jeunes adultes à la « dimension cachée » (Hall, 1978), au langage total implicite des images, textes, manuels et sites Internet. Et descendre jusqu'au cœur des disciplines scolaires (cf. Halde, 2008)</p>
<p>Séquence d'observation en milieu professionnel en 3^e</p> <p>Répartir la durée totale en 2 stages, proposer l'un des deux stages sur le thème de l'égalité femmes-hommes : à la recherche de femmes et d'hommes qui ont osé défier les stéréotypes !</p>	<p>Découverte professionnelle</p> <p>Le thème de l'égalité femmes-hommes : thème d'un trimestre ou de l'année. Mais aussi dans : Parcours avenir, EPI, Accompagnement personnalisé.</p>	<p>Genrer les statistiques</p> <p><i>Attention stats !</i> Les statistiques parlent lorsqu'on les fait parler. Il est essentiel de genrer toutes les statistiques relatives à l'orientation, de même qu'il est indispensable d'y associer les PCS plus souvent qu'on ne le fait.</p>
<p>Forums, salons, expos : interpeller le genre des métiers et les stéréotypes.</p> <p>Tables rondes sur le genre des métiers, expositions sur « <i>Il était une fois l'histoire des femmes</i> » ou « <i>Les femmes et les sciences</i> », interviews et enquêtes réalisées par des élèves et relayées par la presse... Contact : ce.saio@ac-caen.fr</p>	<p>Objectif égalité</p> <p>http://objectifegalite.onisep.fr/#/1 Les stéréotypes liés au genre sont encore très présents au travail, à l'école, dans notre vie quotidienne. Ce site aborde la question des choix d'études, des droits, des métiers pour balayer les idées reçues.</p>	<p>Place aux filles !</p> <p>http://www.lecanaldestmetiers.tv/orientation/place_aux_filles/ Inciter les filles (et les garçons) à élargir leurs choix d'orientation et à modifier leurs projets professionnels. De nombreuses vidéos pour s'entraîner. Une approche didactique.</p>

►► RÉSUMÉ FICHE 19 : QUE FAIT L'ORIENTATION AU GENRE ? QUE FAIT LE GENRE À L'ORIENTATION ?

Malgré des années d'actions et de sensibilisations, malgré des conventions, colloques et séminaires, malgré des productions d'ouvrages et de conférences de grande valeur, l'orientation scolaire et professionnelle reste largement genrée. Pourquoi ? Ce qui résiste ne touche-t-il pas à la répartition des tâches ménagères et d'éducation à la maison... Sans doute ce qui bloque s'oppose-t-il à ce que Bourdieu a dénommé la « domination masculine »... Le vrai sujet est vraisemblablement ici : on ne peut parler sérieusement du genre de l'orientation ou du genre en orientation sans travailler tout autant à la conscientisation des garçons qu'à celle des filles, et avec les deux à la fois. Et n'oublions pas qu'à côté des discriminations de genre, d'autres inégalités persistent : ethniques, sociales, économiques, culturelles, environnementales.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Auduc J.-L. (2016), *École, la fracture sexuée*, Fabert, 109 p.
- Belotti G.-E. (1974), *Du côté des petites filles* Editions des Femmes, 252 p.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale, Hors-série (2000), *Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif*, n°10, 9 mars 2000. <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs10/hs10.htm>
- Centre francilien de ressources pour l'égalité hommes-femmes Hubertine Auclert <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/>
- Cocandeau-Bellanger L. (2011), *Femmes au travail, comment concilier vie professionnelle et vie familiale*, A. Colin
- Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018*, Convention du 7 février 2013 / BOEN n°6 du 7 février 2013 / MEN - DGESCO http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67018
- Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013- 2018*, préfecture de région, rectorat, région Basse-Normandie, Caen
- Égalité filles-garçons*, ressources académiques, académie de Caen
- Filles et garçons à l'école*, Cahiers pédagogiques n°487, février 2011 <http://www.cahiers-pedagogiques.com>
- Filles et garçons sur le chemin de l'égalité*, MEN, mars 2016, 36 p. Édition annuelle. <http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html>
- Flahault E. (2010), *Qui a peur du travail des femmes ? Du système scolaire au monde du travail : quelle insertion professionnelle pour les filles ?* in revue Questions d'orientation, n°4, décembre 2010.
- Jouanno C., Courteau R. (2014), *L'importance des jouets dans la construction de l'égalité entre les filles et les garçons*, Sénat
- Maruani M. (2011), *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 128 p.
- Morin-Messabel C. (2013), *Filles-Garçons, questions de genre, de la formation à l'enseignement*, PUL, 503 p.
- Morin-Rotureau E. (2003), *Alexandra David-Néel*, éd. PEMF. E. Morin-Rotureau, historienne, signe l'un des ouvrages qu'elle a consacrés aux femmes d'histoire (Olympe de Gouges, 2002 ; Camille Claudel, 2003 ; Geneviève Anthonioz-De Gaulle, 2004)



Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>

N'oublions pas que l'inégalité entre les hommes et les femmes n'est qu'un aspect particulier – certes essentiel – dans un ensemble d'inégalités persistantes : pauvreté, accès à la culture, origines ethniques et sociales, représentation politique, santé, et... éducation. Le site *Observatoire des inégalités* comporte une rubrique éducation régulièrement alimentée. Découffant ! Et après, que fait-on ?

- Revue Enfance (2006), *Garçons et filles, le développement des stéréotypes* n°3/2006
- Théry I., Bonnemère P. (2008), *Ce que le genre fait aux personnes*, éd. EHESS.
- Tisserant P. (2008), *Place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires*, rapport HALDE, 207 p.
- Vouillot F., dir. (2011), *Quand les différences de sexe masquent les inégalités*, La Documentation française.
- Vouillot F. (2014), *Les métiers ont-ils un sexe ?* Belin, 72 p.

 LA QUESTION À TRAITER

Conseiller/ère d'orientation-psychologue rattaché/e administrativement à un centre d'information et d'orientation, comment trouver votre pleine efficacité en coopérant avec l'ensemble des services d'information et d'orientation du département, de l'académie, et parfois même des académies limitrophes (cas des CIO en bordure d'académie) ?

Services d'information et d'orientation (définition)

CIO. 11 CIO dans l'académie de Caen, pilotés par 11 directeurs et directrices. Trois postes supplémentaires de directeurs de CIO sont implantés au SAIO et à la DRONISEP. [CF. ANNEXE 2]

SAIO (rectorat). Service académique d'information et d'orientation. Il est dirigé par le/la chef/fe des services d'information et d'orientation (CSAIO).

DRONISEP. Délégation régionale de l'ONISEP. Elle est dirigée par le/la délégué/e régional/e de l'ONISEP (également CSAIO).

IEN-IO. Inspecteurs et inspectrices chargés de l'information et de l'orientation. Ils/Elles sont à la fois conseillers/ères techniques des DASEN en département, et adjoints/es du/de la chef/fe du SAIO au rectorat. Ils/Elles ont des missions académiques commanditées par le recteur.

Compter sur le soutien et l'aide du rectorat-SAIO

Au rectorat, les charges du service académique d'information et d'orientation (SAIO) : (a) organisation des procédures d'orientation et d'affectation dans l'académie, (b) production d'études et d'analyses sur le fonctionnement de l'orientation et de l'insertion, (c) fonctionnement des services d'orientation et des dispositifs d'insertion, (d) pilotage de l'orientation et de l'insertion, (e) démarches éducatives en orientation.

Le rectorat-SAIO est au service des CIO et des conseillers/ères d'orientation-psychologues : observatoire des flux de formation, circulaires relatives aux procédures d'orientation et d'affectation, insertion des jeunes et lutte contre le décrochage scolaire, rapports annuels d'activités des CIO, contrats d'objectifs.

Au rectorat-SAIO travaillent aussi des collègues conseillers/ères d'orientation-psychologues et un/e directeur/trice de CIO que vous n'hésitez pas à questionner en cas de besoin. Ce sont des personnels techniques implantés dans des services administratifs, et à ce titre, ils bénéficient de la double expertise technique et administrative.

Le rectorat-SAIO met en place un programme académique d'accompagnement à l'entrée en fonctions des néo-COP (1^{ère} et 2^e année).

**Programme d'accompagnement à l'entrée en fonction des néo-cop
Année scolaire 2016-2017. Académie de Caen (néo-cop 1^{ère} et 2^e années)**

Types d'actions	Modalités
Ma première semaine en CIO	Une semaine pour s'immerger, s'initier et... émerger. C'est peu, mais c'est toujours plus que ce que l'on propose aux professeurs. À déguster avec sérieux, méthode, inspiration et... respiration ! [cf. ANNEXE 11]
5 journées de formation, d'analyse des pratiques et de préparation au concours	Jeudi 6 octobre 2016 : La prise de fonctions. Étude de cas. Mardi 6 décembre : Analyse de pratiques. Préparation au concours PsyEN 2017. Vendredi 6 janvier 2017 : Préparation au concours 2017. Début Mai 2017 : Préparation aux épreuves orales du concours Juin 2017 : 1 jour d'immersion en IA-DSDEN au temps des procédures
Parcours de découverte locale des formations et de l'environnement économique et social	Voir [FICHES 5 et 6, pp. 23-26]
Tutorat – Mentorat	Tutorat assuré par un/e COP expérimenté/e (voir DCIO et IEN-IO). Le directeur de CIO exerce <i>de facto</i> un tutorat administratif, technique et pédagogique.
Visites-conseils de l'IEN-IO	Deux visites-conseils de l'IEN-IO sont prévues dans l'année (L'une d'entre elles est assurée par l'IEN-IO chargé de mission académique).

Ce que vous êtes en droit d'attendre de l'IEN-IO

De manière générale	Plus spécifiquement
<p>Accueil à la direction départementale des services de l'éducation nationale : présentation de son activité (département, académie).</p> <p>Présentation du département et de l'académie : caractéristiques économiques, sociales, culturelles, démographiques, scolaires.</p> <p>Présentation du rôle des services départementaux de l'éducation nationale (IA).</p> <p>Présentation de ses travaux (<i>l'IEN-IO publie statistiques, actes de colloques, articles, blogs, rapports, etc.</i>)</p> <p>Projets et axes stratégiques.</p> <p>Groupes de travail inter-CIO, départementaux ou académiques.</p> <p>Répondre à toute sollicitation du néo-cop.</p>	<p>Présentation du <i>Guide néo-cop (mise à jour annuelle)</i>.</p> <p>Positionnement du-de la néo-cop à l'entrée en fonction : atouts et compétences acquises, à acquérir.</p> <p>Définition d'un parcours personnalisé d'entrée en fonctions adapté à chaque néo-cop.</p> <p>Définition des besoins de formation.</p> <p>Accompagnement et conseil pédagogique sur le terrain : l'IEN-IO accompagne le/la néo-cop in situ, à l'occasion d'une activité réelle (2 visites / an <i>a minima</i>).</p> <p>Immersion d'une journée dans les services départementaux de l'éducation nationale en mai-juin, à l'occasion d'une commission d'appel ou d'affectation.</p>

Les inspecteurs/trices chargé/e/s d'information et d'orientation sont à la fois conseillers/ères techniques des DASEN en département (et non leurs adjoint/e/s) pour les questions d'information, d'orientation, d'affectation, d'insertion, de lutte contre le décrochage scolaire et adjoints du chef du SAIO (rectorat). À ce titre, ils/elles sont doté/e/s de missions académiques.

Selon le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 relatif aux statuts particuliers des IA-IPR et des IEN et la circulaire 2015-207 du 11 décembre 2015, les IEN-IO exercent une compétence administrative, pédagogique et de conseil près des conseillers/ères d'orientation-psychologues (recrutement, formation, accompagnement, animation, inspection, notation).

►► RÉSUMÉ FICHE 20 :

S'APPUYER SUR LES SERVICES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION POUR APPRENDRE

Le/La néo-cop n'est pas seul/e dans son CIO. Le CIO n'est pas isolé, abandonné dans la vastitude d'un océan hostile et vide. Il revient au directeur du CIO et surtout à l'IEN-IO de vous initier aux ressources conjuguées de l'ensemble des services d'information, d'orientation et d'affectation du département où vous avez été affecté/e. Le service académique d'information, d'orientation et d'insertion du rectorat ainsi que la délégation régionale de l'ONISEP sont également à votre disposition. Votre activité s'inscrit explicitement dans le projet d'académie.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Bacqué M.-H., Biewener C. (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, 160 p.

Décret n°2011-487 du 4 mai 2011 relatif à la mise en œuvre du service public d'orientation tout au long de la vie et création du label « Orientation pour tous – Pôle information et orientation sur les formations et les métiers ».

Endrizzi L. (2009), *La relation formation-emploi bousculée par l'orientation*, Dossier d'actualité n°47 septembre 2009, INRP, 26 p.

Endrizzi L. (2007), *Les politiques de l'orientation scolaire et professionnelle*, Dossier d'actualité VST, n°25, INRP.

Rectorat-SAIO, académie de Caen : saio@ac-caen.fr

IEN-IO conseiller technique DSDEN Calvados : dsden14-ienio@ac-caen.fr

IEN-IO conseiller technique DSDEN Manche : dsden50@ac-caen.fr

IEN-IO conseiller technique DSDEN Orne : dsden61@ac-caen.fr



L'organisation de l'activité des CIO, circulaire n°80-099 du 25 février 1980

<http://eduscol.education.fr/cid47393/organisation-de-l-activite-des-centres-d-information-et-d-orientation-cio.html>

[La dernière parue, il y a plus de 36 ans. On ne saurait la rater !]

MENESR, *Missions des IA-IPR et IEN*, circulaire n°2015-207 du 11 décembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96113

ONISEP Basse-Normandie <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Basse-Normandie>

Vauloup J. (2011), *Code de déontologie pour les pratiques réflexives des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation, version 1 non publiée*, 16 avril 2011, 3 p. Disponible auprès de l'auteur jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p. jacques.vauloup@ac-caen.fr

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/05/20052014Article635361672146406141.aspx>



LA QUESTION À TRAITER

En arrivant pour la première fois dans un CIO, de quelles ressources puis-je disposer, fournies par le directeur, pour situer mon action : projet ou programme d'activités du centre, contrat d'objectifs CIO-rectorat, comptes rendus des réunions de centre, des réunions de bassin, engagements réciproques ou projets d'activité négocié CIO-établissements scolaires ? Où puis-je prendre connaissance, avec la plus grande attention, des traces qu'aura laissées *mon prédécesseur* de son activité dans les établissements dont il/elle aura eu la charge antérieurement ? Et de mon côté, en fin d'année (ou de contrat), comment m'assurer que les traces et la mémoire de mon activité dans les établissements dans lesquels j'aurai travaillé et au CIO soient lisibles et compréhensibles par *mon successeur* ?

NÉO-COP : TÂCHES À RÉALISER EN DÉBUT D'ANNÉE (OU DE CONTRAT DE TRAVAIL)

Dès l'arrivée en CIO	Première quinzaine de septembre
<p>Prendre connaissance des instructions officielles pour les CIO, mais aussi de celles relatives aux points suivants : éducation à l'orientation, découverte professionnelle, parcours de découverte des métiers et des formations, entretien d'orientation, mission de lutte contre le décrochage scolaire, handicap et adaptation scolaire, procédures d'orientation et d'affectation.</p> <p>Prendre connaissance des statistiques du CIO, des établissements. Consulter les suivis de cohortes d'élèves.</p> <p>Demander un exemplaire personnel du Programme annuel d'activités (<i>ou du Projet de CIO, ou du Contrat d'objectifs CIO-rectorat, selon les cas</i>).</p> <p>Organiser une ou deux réunions de travail, en présence autant que possible du directeur, avec le conseiller d'orientation-psychologue en charge des établissements l'année n-1 (<i>cas d'un collègue encore présent au CIO</i>).</p> <p>Cas du remplacement d'un/e collègue ayant muté : le directeur de CIO assure le passage des informations entre le collègue amont et le collègue aval ; le/la néo-cop consultera aussi avec beaucoup de soin les rapports d'activité rédigés par le conseiller l'ayant précédé/e.</p> <p>Organiser 2 ou 3 séances de travail avec la secrétaire-documentaliste du Centre afin de s'initier rapidement aux ressources documentaires du Centre (<i>Internet inclus</i>). ↗</p>	<p>↗ Participer dans la mesure du possible aux réunions de prérentrée des professeurs organisées par les chefs d'établissement.</p> <p>Fixer deux premières réunions de travail dans chaque établissement : l'une avec le chef d'établissement et ses adjoints ; l'autre avec les professeurs principaux.</p> <p>Se faire présenter, par le chef d'établissement (EPL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques essentielles de l'établissement et de son contexte économique, social et culturel ; Les conditions pratiques d'accueil dans l'établissement (<i>bureau équipé et connecté, prise de rendez-vous, planning annuel prévisionnel</i>) ; Le projet d'établissement ; Le contrat d'objectifs établissement-rectorat ; Le contrat d'objectifs, ou projet commun, ou engagement réciproque entre CIO et EPL <p>Se présenter à l'inspecteur chargé d'information et d'orientation (IEN-IO) à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (Inspection académique).</p> <p>Construire avec l'IEN-IO, le/la directeur/trice du CIO et votre tuteur-trice en CIO un premier parcours d'entrée progressive dans le métier.</p>
<p>Dans quelle histoire, dans quel genre, dans quel style de travail et d'activités suis-je tombé/e ? Mais aussi : Que retenir de ce qui s'est fait, dit en orientation avant moi au CIO et dans les établissements scolaires dont j'ai la charge pour prendre le relais et inscrire ma propre activité ? Sur quelles sources orales et écrites vais-je m'appuyer pour commencer, puis continuer ensuite ? Et quand je quitterai le CIO, quelles traces lisibles laisserai-je après moi à mon successeur ?</p>	

Dès votre arrivée

Consulter attentivement les instructions rectorales et départementales relatives aux *Procédures d'orientation et d'affectation*.

Consulter les statistiques nationales, rectorales et départementales relatives au *Bilan de l'orientation* (parfois appelés aussi *Repères pour l'orientation*).

Fin septembre (ou fin du premier mois d'activité)

Poser sur l'agenda annuel les dates et événements incontournables : Forums divers, dates des formations d'accompagnement à l'entrée dans l'emploi, périodes de conseils de classe, dates prévisionnelles des commissions d'affectation, d'appel, etc.

Au bout d'un mois d'activité, le-la néo-cop doit être en mesure de visualiser le planning annuel prévisionnel de son activité, l'art du/de la conseiller/ère étant pour partie un art de l'anticipation pour lui et pour les autres !

TÂCHES À RÉALISER EN FIN D'ANNÉE (OU DE CONTRAT)

Faire un bilan de l'année avec les personnels de direction et l'équipe éducative dans l'établissement (*y inviter le/la directeur/trice de CIO*).

Rédiger un bref mais précis rapport d'activités comprenant deux éléments : rapport spécifique à chaque établissement, rapport général.

Assurer les relais avec le successeur (*cas où celui-ci est connu début juillet*).

Participer activement aux réunions annuelles de bilan pilotées par le directeur de CIO.

Dans certains cas particuliers, réaliser un entretien annuel de bilan avec l'IEN-IO.

►► RÉSUMÉ FICHE 21 :

ASSURER LES RELAIS EN AMONT ET AVAL DE SON ACTIVITÉ

Vous n'êtes pas propriétaire exclusif/ve de votre activité ; vous l'occupez à titre temporaire. Vous l'exercez dans un *continuum pluriannuel* dont les unités de compte prépondérantes sont l'année scolaire, le trimestre scolaire, et la semaine de travail. C'est à l'intérieur de ce cadre que vous organisez et réglez votre activité, en gardez des traces utiles, l'évaluez, en rendez compte et en conservez mémoire. En commençant votre activité dans un nouveau CIO, vous devez vous appuyer sur les traces écrites explicites laissées par votre prédécesseur dans les établissements que vous reprenez à votre compte. En le quittant, de votre côté, vous laisserez des traces écrites indispensables à votre successeur. Ainsi transmission et mémoire de l'activité seront intégrées dans un continuum qui prendra sens.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...



Baricco A. (2014), *Les barbares, essai sur la mutation*, Gallimard, 240 p.

<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Hors-serie-Litterature/Les-barbares>

Extraits, pages 222-223 : « Il n'est nulle mutation qui ne soit gouvernable. Ce que nous deviendrons demeure la conséquence de ce que nous voudrions devenir. Le soin, l'attention, la vigilance sont donc particulièrement importants. Ce n'est pas le moment de s'effondrer comme des sacs de pommes de terre. Naviguer, telle est notre tâche. En termes basiques, je crois qu'il s'agit de décider ce que nous voulons transporter de l'ancien monde vers le nouveau. Ce que nous voudrions conserver intact, malgré les incertitudes d'un voyage difficile. Les liens que nous ne voulons pas briser, les racines que nous ne voulons pas perdre, les paroles que nous ne voudrions pas cesser de caresser. C'est un travail raffiné. Meticuleux. Dans le courant violent, mettre à l'abri ce qui nous est cher. C'est un geste difficile, car ça ne signifie pas mettre à l'abri de la mutation, mais toujours *dans* la mutation. Et ce qui sera sauvé ne sera jamais ce que nous avons conservé à l'abri des temps nouveaux, mais ce que nous avons laissé muter et qui redeviendra soi-même dans un temps nouveau ».

Le Film annuel des personnels de direction :

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/>

Chronique d'une année scolaire ordinaire, annexe 4 du *Guide Néo-COP*, 9^e édition, juin 2016, p. 69-70

Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p.

<http://www.albin-michel.fr/Ensemble-EAN=9782226253705>

« Le rêve du conseiller d'orientation-psychologue est d'être un catalyseur permettant que se fasse un travail d'élaboration là où butait la compréhension, faute de recul, d'information ou de méthode. Sa formation, ses connaissances, la distance qu'il peut prendre face aux cas soumis à son analyse lui permettent seulement d'aborder les problèmes autrement. Il peut, par exemple, proposer une lecture différente des événements de l'histoire familiale, amener les parents à reconsidérer le système clos de leur interprétation, les aider à distinguer, dans leur vision des choses, ce qui appartient à la réalité des faits de ce qui ressort de peurs injustifiées ou de fantasmes ».

Marc Birraux, *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, 1981, p. 143.



LA QUESTION À TRAITER

Affecté/e administrativement dans un centre d'information et d'orientation, vous allez passer environ les deux tiers de votre temps d'activité en établissement scolaire (2 à 4 sites scolaires par conseiller). Face à de nombreux interlocuteurs, qui devez-vous privilégier ? Que représentez-vous ? Quels sont vos droits et obligations ? Quelles sont vos missions ? Et quelles sont votre position, votre posture spécifiques ?

Conseiller/ère multicartes

Le/La conseiller/ère **informe** (Donner des infos ou apprendre à l'élève à s'informer ?), **conseille** (Donner des conseils ou tenir conseil ?), **oriente** (Prescrire une orientation ou aider un sujet à s'orienter ?), est **psychologue** (Un consultant objet ou sujet ?)

Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue pose un postulat humaniste, un pari éducatif : tout élève est une personne en développement aux potentialités insoupçonnées, capable d'autonomie, et de devenir un sujet acteur-auteur de son orientation. Cette potentialité s'exprime, chez chacun d'entre eux, selon des modes, des moments, des rythmes et des contextes variés.

► **15 fonctions** ont été identifiées par Cartier (2008) : accueil tous publics, observation psychologique, contribution à la réussite scolaire et à la sélection scolaire (ou orientation-répartition), aide à l'adaptation, médiation individus/institutions, documentation, information, éducation en orientation, conseil, accompagnement, évaluation, expertise, conseil technique, formation.

Fonctionnaire de l'éducation nationale

En tant que fonctionnaire stagiaire, titulaire, ou comme agent employé/e temporairement par l'éducation nationale, vous effectuez une mission de service public, une activité d'intérêt général. À ce titre, vous devez connaître et appliquer les *5 principes du service public* : **continuité** (fonctionner de façon continue et sans heurt), **adaptabilité** (s'adapter aux évolutions), **neutralité** (souci constant d'objectivité, s'abstenir de privilégier des opinions politiques, philosophiques, religieuses), **égalité** (fournir les mêmes prestations pour toutes les personnes placées dans la même situation, favoriser un égal accès et un égal traitement), **gratuité**.

Les priorités de la rentrée scolaire 2016-2017

Circulaire 2016-058 du 13 avril 2016. BOEN n°15 du 14 avril 2016 (MENESR) [Extraits]
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. À la rentrée 2016, derniers changements réglementaires importants : entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, réforme du collège et déploiement du plan numérique en classe de cinquième. [...] Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. Ici réside l'ambition de cette refondation : former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République. Pour atteindre cet objectif, nous devons concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoires : connaissances et compétences ; culture personnelle et insertion professionnelle ; acquisition des fondamentaux et projets collectifs. [...]

La scolarité constitue un parcours cohérent, où chaque enseignement s'inscrit dans une complémentarité avec les autres. Nous donnons ainsi à tous nos élèves les connaissances, les compétences et la culture dont ils ont besoin. Inscrire la scolarité dans un parcours cohérent, c'est aussi tenir compte du poids des déterminismes économiques et sociaux. [...] L'exigence de l'École se déploie autant envers les connaissances, les compétences et la culture, que dans leur nécessaire démocratisation. Celle-ci passe par une École ouverte et inclusive, pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet, grâce à l'engagement quotidien de celles et ceux qui la font vivre [...].

C'est tout au long de cette scolarité cohérente que les valeurs de la République prennent sens. [...] Le renforcement de la transmission et de l'appropriation des valeurs républicaines s'inscrit au cœur des missions de l'École. Elles contribuent à l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie des élèves.

I – Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

[1] Une cohérence globale de l'école au collège, [2] La priorité réaffirmée au premier degré, [3] La réforme du collège, [4] Le lycée poursuit son évolution, [5] Le Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique, [6] Le parcours d'éducation artistique et culturelle : une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves

II – Une École inclusive pour la réussite de tous

[1] Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée, [2] Lutter contre le décrochage scolaire et maintenir les jeunes en formation jusqu'à la qualification, [3] Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales, [4] Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

III – Une École qui fait vivre les valeurs de la République

[1] Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'école, [2] Renforcer la transmission des valeurs de la République, [3] Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels.

Missions des conseillers/ères d'orientation-psychologues (Éducation nationale)

Elles sont décrites dans le décret n°2011-990 du 23 août 2011, qui modifie le décret n°91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut des directeurs de CIO et conseillers-ères d'orientation-psychologues.

« Art. 2.-I. — [...] Les directeurs de CIO et les conseillers d'orientation-psychologues exercent leurs fonctions dans les centres d'information et d'orientation où ils sont affectés ainsi que dans les établissements d'enseignement du second degré qui en relèvent. [...] Ils délivrent une première information et un premier conseil personnalisé en matière d'orientation et de formation professionnelles au profit de toute personne dans le cadre du service dématérialisé et gratuit institué par l'article L. 6111-4 du code du travail. Ils assurent l'information, le conseil et l'accompagnement personnalisé : 1° Des élèves et de leurs familles, notamment des élèves handicapés, des élèves non francophones et des élèves soumis à l'obligation scolaire en difficulté ; 2° Des jeunes adultes ; 3° Des étudiants en formation initiale.

« Ils participent, en liaison avec les acteurs locaux de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle tout au long de la vie, à la réflexion collective sur l'orientation, les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

« II. — Les conseillers d'orientation-psychologues exercent leurs fonctions sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation ou de l'établissement au sein duquel ils sont affectés. Ils conseillent les élèves et les étudiants mentionnés au I dans la construction de leur parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle. Ils contribuent à l'observation continue des élèves et à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire en complément des équipes éducatives. Dans les établissements d'enseignement du second degré et en lien avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des jeunes, ils participent à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualification, ils contribuent à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des dispositions du projet d'établissement relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

« III. — Lorsqu'ils dirigent un CIO, les directeurs de CIO ont autorité sur les conseillers d'orientation-psychologues et les autres personnels du centre. Ils sont responsables du programme d'activités du CIO, élaboré en lien avec les établissements d'enseignement du second degré. Ils s'assurent de la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation. »

Conseiller/ère technique, ingénierie du parcours avenir et de l'accompagnement

La circulaire du 8 juin 1971 relative à L'information scolaire et professionnelle dans les établissements du second degré prévoit la constitution d'une « équipe d'animation chargée d'assurer directement certaines tâches d'information » composée du chef d'établissement, de son adjoint, du conseiller d'orientation, du documentaliste, du conseiller principal d'éducation et des enseignants. Au sein de celle-ci, « en tant que spécialiste, le conseiller d'orientation aura à jouer auprès des autres membres de l'équipe un rôle de **conseiller technique** ».

L'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au *Parcours avenir*, paru au BOEN n°28 du 9 juillet 2015, définit ainsi le rôle du conseiller d'orientation-psychologue (par. 5.1. Suivi de l'élève) :

« Le conseiller d'orientation-psychologue intervient dans la mise en œuvre du parcours avenir de deux manières :

- dans **l'ingénierie du parcours avenir** auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en analyse du travail. Il aide à **la conception de véritables projets pluridisciplinaires** à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;

- dans **le suivi du jeune dans son parcours**, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;

- Il **travaille en équipe** au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles. »

POUR RÉSUMER : Le « conseil technique », « l'ingénierie » assurés dans un établissement par le/la conseiller/ère s'exercent : (1) dans tout l'établissement, (2) sur l'ensemble du domaine orientation-insertion, (3) auprès des élèves pris à titre individuel ou collectivement (interventions en groupes-classes, ateliers, réunions de travail, analyse de pratiques, régulations de la vie collective).

Conseiller/ère éthique

Outre les obligations de tout fonctionnaire ou agent de l'État, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue se réfère au Code de déontologie des psychologues (2012, 2^e édition), qui constitue « une règle professionnelle commune aux hommes et aux femmes qui ont le titre de psychologue, quels que soient leur mode d'exercice et leur cadre professionnel ». Sept principes généraux : respect des droits de la personne, compétence, responsabilité, probité, qualité scientifique, respect du but assigné, indépendance professionnelle, clause de conscience.

►► RÉSUMÉ FICHE 22 : LA POSTURE SPÉCIFIQUE DU CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE

En tant qu'agent contractuel/elle ou néo-titulaire de l'éducation nationale, vous avez à appliquer les **cinq principes** du service public : continuité, adaptabilité, neutralité, égalité et gratuité. Vous avez aussi à mettre en œuvre les priorités ministérielles elles-mêmes déclinées en priorités annuelles. En outre, vous avez des missions spécifiques en tant que professionnel/le de l'orientation à l'éducation nationale [cf. décret 2011-990 du 23 août 2011]. En établissement scolaire, vous vous positionnez comme conseiller/ère technique du chef d'établissement et de l'établissement, et travaillez ainsi à l'instauration d'une communauté de pratiques partagées. Vous vous référez au Code de déontologie des psychologues (février 2012). ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Canto-Sperber M., dir. (2004), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, Quadrige, 2080 p.

Cartier J.-P. (2008), *Les conseillers d'orientation-psychologues : statut(s), mission(s) et déontologie(s)*, CNAM/INETOP, 74 p.

Code de déontologie des psychologues (2012), Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, 13 p.

 MENESR (avril 2016), *Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et directeurs de CIO (DCIO)*, coord. J.-P. Bellier, IGEN, 11 p.

Loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, JORF n°0094 du 21 avril 2016

Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-CT*, 50 p. Disponible sur demande à jacques.vauloup@ac-caen.fr

Vauloup J., dir., (2012), *Le-la COP conseiller-ère technique de l'établissement*, synthèse d'un questionnaire aux personnels d'orientation de l'académie de Nantes, fonds personnel, 18 p. Disponible à jacques.vauloup@ac-caen.fr ou jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

LISTE DE MES OBVIES (*POSTFACE*)

Et évidemment non exhaustive

Obvie, adj. Qui vient naturellement à l'esprit ;
qui va ou qui semble aller de soi. Source : TLFi

Obvie, dites-vous...	Effets attendus (ou supposés tels)	Actions à entreprendre (à compléter)
Croire en un monde meilleur	➤ Concilier le bonheur individuel et l'intérêt collectif en vue d'un monde meilleur (<i>utopie ?</i>)	➤
Construire une société décente et vivable	➤ Donner à chacun/e des raisons et une envie de poser sa pierre dans la construction du collectif	➤
S'orienter dans un monde désorienté	➤ Place au <i>kairos</i> , à la sérendipidité, à la créativité, à l'inventivité	➤
Apprendre à s'orienter	➤ Le pari de la formation tout au long de l'école et de la vie Le pari de l'autonomie du sujet Construire sa vie (<i>life-designing</i>)	➤
Révéler le travail humain	➤ C'est le travail qu'il faut montrer, autant et plus que les métiers	➤
Être là, quand on est là	➤ Une éthique, une écologie de l'attention au moment présent, à la personne incarnée, située	➤
Expert, pair, impair	➤ Éviter, grâce aux pairs, que les experts ne commettent trop d'impairs	➤
« Pourquoi ne suis-je pas devenu architecte ? » Orhan Pamuk, prix Nobel de littérature (2006)	➤ Le regard rétrospectif en apprend plus sur les parcours réels de vie des humains que le regard prospectif, pourtant, à tort, prépondérant en orientation	➤
Découvrir vs connaître	➤ « Connaître, c'est décrire pour retrouver », (Bachelard, 1969, Essai sur la connaissance approchée) « L'homme qui constate est un homme qui doute. J'entends, qui doute en action, c'est-à-dire qui explore. » (Alain, Propos, 1924)	➤
Conseiller, mission impossible ?	➤ Donner des conseils ou tenir conseil, il faut choisir (Lhotellier, 2004)	➤
Qu'est-ce qu'une orientation juste ?	➤ Passer d'une orientation polymuselée, enkystée dans les seuls « résultats scolaires » à une orientation polyptyque, polymusclée, multiréférentielle (Ardoino, 1993, approche multiréférentielle des situations éducatives). Passer d'une orientation-justesse, d'une orientation-justice, d'une orientation-jugement, d'une orientation-justification à une orientation-sujet. Cf. Desclaux B. et Vauloup J., in Odry D. (dir.) (2006), <i>Le conseil de classe entre justesse, justice et justification</i> , in <i>L'orientation, c'est l'affaire de tous, T.1 Les enjeux</i> , pp. 105-120, Scéren-CRDP Amiens.	➤ Promouvoir le sujet, son autonomie et son engagement (cf. objectif 2 de l'arrêté du 1 ^{er} juillet 2015 –Parcours avenir) sans inviter l'élève à son conseil de classe, est-ce bien raisonnable ?

– « Je ne sais pas quoi faire plus tard... »
– « Va voir la conseillère d'orientation-psychologue... »

Magique, non ? Un entretien d'une demi-heure avec la COP, et cet élève qui-ne-sait-pas saura et deviendra un-élève-qui-sait !

Écoutons plutôt Marc Birraux :

« Ceux qui savent quoi faire plus tard ont réussi à concilier le désir et la raison. Certains ont déjà confronté avec bonheur leur vouloir à la réalité. Ils ont été écoutés, reconnus. Ils ont réussi à dominer les choses et les événements. Ils ont trouvé du plaisir à ces affrontements et restent prêts à les renouveler en entreprenant à nouveau. Sans doute leur a-t-on déjà donné l'occasion d'apprendre à choisir en leur faisant confiance et en reconnaissant pour importantes leurs premières expériences. Echouèrent-elles qu'on ne les écrasa pas de culpabilité et de recommandations stérilisantes. Réussirent-elles qu'on leur laissa savourer leur plaisir sans l'agrémenter des récompenses qui confèrent à l'amour donné un caractère conditionnel »

Source : Birraux M. (1981), *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, l'école des parents, 1981, p. 133.

« Il y a des débouchés, au moins ? C'est porteur ? »

Le/la conseiller/ère apparaît souvent comme le Huggy-les-bons-tuyaux en matière de « bons » débouchés ou de « bonnes » formations, le Monsieur ou Madame-brise-angoisse parentale... Certes, on comprend les parents déboussolés devant l'imprévisibilité et l'invisibilité des métiers de demain, mais on peine à saisir ce qui les amène à réduire l'orientation d'un enfant à un placement social ou économique rentable.

Accompagner, vous avez dit accompagner ?

Désennuager la *nébuleuse de l'accompagnement* (Paul, 2002).

« Accompagner » peut en effet renvoyer au *parrainage*, au *mentoring* (préceptorat), au *sponsoring*, au *compagnonnage*, au *tutorat* ou au *monitorat*, au *coaching*, et, bien sûr, au *counselling*, à la *consultance* ou au... *conseil*.

De quel accompagnement le COP, le PsyEN est-il le nom ?

« Entre le recours massif à l'accompagnement comme injonction politique et administrative – par laquelle on entend faire passer que *devenir soi-même, être autonome et responsable* est la nouvelle norme – et la croyance que les formes traditionnelles dont il témoigne sont encore applicables, on doit admettre que l'on ne peut ni les reproduire telles quelles, ni s'en séparer sans priver l'accompagnement de ce qui lui donne une âme. L'accompagnement est donc à la fois ancestral et actuel [...].

La dynamique d'un accompagnement ne dissocie pas le travail opéré en soi (conscientisation et problématisation) et le changement que l'environnement attend. Il *déborde* donc sa description minimaliste comme relation entre deux personnes. En se définissant comme une pratique de l'action, de l'inscription dans une réalité concrète (un environnement, un territoire), il devient une pratique alternative impliquant le tissu social, économique et politique. Par conséquent, il ne peut être que protéiforme et sa portée est collective.

C'est pourquoi l'accompagnement s'ouvre aujourd'hui sur son ingénierie. Celle-ci désigne l'ensemble des démarches et des techniques, et la maintenance des principes et des valeurs structurant l'acte d'accompagnement. Elle fournit les conditions optimales pour que l'acte ait lieu ; elle constitue une matrice de structuration des actes engagés dans un accompagnement ; elle assure la cohérence selon les principes fondamentaux de réciprocité et de coopération. »

Maela Paul, *L'accompagnement, de la notion au concept*, revue Éducation Permanente, n°205, 2015-4

Maela Paul, revue Éducation Permanente, n°153, 2002-4,

L'accompagnement dans tous ses états http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=153

Revue Education Permanente, n°205, 2015-4, *Accompagnement, réciprocité et agir collectif*

http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1736&id_article=2455#resume2455

ANNEXES

ANNEXE 1. Sources et ressources.....	63-64
ANNEXE 2. Onze CIO dans l'académie de Caen.....	65-66
ANNEXE 3. Projet de référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation (PsyEN) et directeurs de centres d'information et d'orientation (<i>extraits</i>).....	67-68
ANNEXE 4. Chronique d'une année scolaire ordinaire.....	69-70
ANNEXE 5. Conseiller/ère d'orientation-psychologue. Dispositif d'entrée dans le métier.....	71-72
ANNEXE 6. Se préparer au concours de recrutement de psychologue de l'EN, session 2017....	73-74
ANNEXE 7. 65^e Journées nationales d'études, ACOP-France, Albi, septembre 2016.....	75-76
ANNEXE 8. Sur les visites-conseils. Rétrospective 2007-2015. Perspective 2016-2036.....	77-78
ANNEXE 9. Micro-histoire des procédures d'orientation.....	79-80
ANNEXE 10. Lettre aux élèves, par Michel Breut, conseiller d'orientation-psychologue.....	81-82
ANNEXE 11. Ma première semaine en CIO. Module d'initiation-immersion dans le métier.....	83-84
ANNEXE 12. L'adaptation professionnelle des conseillers débutants, G. Latreille et H. Angeville.....	85-86
ANNEXE 13. Siglier.....	87-88
ANNEXE 14. Petit dico des mots en or^{ientation}	89-98

ANNEXE 1. Sources et Ressources

– Ouvrages et articles généraux –

- Amici S., Le Moigne J. (2007), *Questionner sa pratique de conseiller d'orientation-psychologue pour faire vivre le métier*, revue Éducation permanente, n°171, 45-58
- Andréani F., Lartigue P. (2006), *L'orientation des élèves, comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale*, A. Colin
- Auduc J.-L. (2016), *École, la fracture sexuée*, Fabert, 109 p.
- Bandura A. (2007), *Auto-efficacité, le sentiment d'efficacité personnelle*, De Boeck, 859 p.
- Baudouin N. (2007), *Le sens de l'orientation. Une approche clinique de l'orientation scolaire et professionnelle*, L'Harmattan, 224 p.
- Bernaude J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement*, Dunod, 160 p.
- Birraux M. (1981), *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, réédition Pocket 1993
- Bourcier D., Van Anel A., dir. (2011), *La sérendipité, le savoir heureux*, Hermann éditions
- Boutinet J.-P. (2007), *Anthropologie du projet*, PUF, 432 p. 1^{ère} éd. en 1990
- Brunati J.-L., Cornette D., Guerche J.-L., Pannetier V., Sabatier J. et alii (2006), *Éxégèse des lieux communs en orientation*, Éd. Qui plus est, 154 p.
- Canto-Sperber M., dir. (2004), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, Quadrige, 2080 p.
- Caroff A. (1987), *L'organisation de l'orientation des jeunes en France*, EAP, 300 p. <http://orientation.greo.free.fr/caroff%20andre.html>
- Collectif (2014), *Comment mieux prendre en compte les différences en entretien d'aide et de conseil. Tome 1: De l'expérience à la recherche, référence et problématique. Tome 2 : De l'expérience à la recherche, méthode et résultats*, L'Harmattan. [2 tomes réalisés par 11 COP, académie de Caen <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=44121&razSqlClone=1>]
- Crawford M.-B. (2010), *Éloge du carburateur, essai sur le sens et la valeur du travail*, La Découverte, 249 p.
- Danvers F. (2009), *S'orienter dans la vie : une valeur suprême ? T.1 et S'orienter dans la vie, la sérendipité au travail ? T.2*, Septentrion
- Drévilion J. (1970), *L'orientation scolaire et professionnelle*, PUF
- Fernandez G., Malherbe A. (2007), *Conseiller d'orientation-psychologue, un métier discuté*, revue Education permanente, n°171, 21-44
- Elias N. (2016), *J'ai choisi mon propre chemin*, Editions sociales (Les), 124 p.
- Félix R. dir. (2013), *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*, Chronique sociale ATD Quart monde, 144 p.
- Freire P. (2013), *Pédagogie de l'autonomie*, Erès, 166 p.
- Gal R. (1946), *L'orientation scolaire*, PUF, 148 p.
- Gal R. (1948), *La psychologie dans les classes nouvelles*, in revue Enfance, tome 1, n°1, pp. 59-70
- Galibert C. (2001), *Pour une réorientation anthropologique*, art. dans Questions d'orientation, n°4, déc. 2001, 7-22
- Glissant E. (2009), *Philosophie de la relation*, Gallimard, NRF, 157 p.
- Guichard J. (1993), *L'évolution des représentations d'avenir des adolescents*, PUF
- Guichard J. (2013), *Comment aider les jeunes formés dans une école malade de l'orientation à s'orienter dans la vie ?* Revue L'OSP, 42/2
- Guichard J. (2016), *Objectifs et finalités de l'accompagnement à l'orientation à l'ère anthropocène*, 18 p. [à paraître dans les actes du colloque de Cerisy-la-salle, août 2015]
- Guichard J., Huteau M. (2006), *Psychologie de l'orientation*, Dunod, 2^e édition
- Guigué M. (2001), *Le point de vue des jeunes sur l'orientation en milieu scolaire*, L'Harmattan
- Guyot D., Simonnet R. (2008), *Un siècle de psychométrie et de psychologie*, L'Harmattan, 436 p.
- Honneth A. (2000), *Lutte pour la reconnaissance*, Cerf
- Jacobi B. (2012), *Cent mots pour l'entretien clinique*, Erès, 364 p.
- Jellab A. (2014), *L'émancipation scolaire, pour un lycée professionnel de la réussite*, Presses universitaires de Mirail, 206 p.
- Jollien A. (2011), *La construction de soi, un usage de la philosophie*, Seuil.
- Jullien F. (2012), *L'écart et l'entre, leçon inaugurale de la chaire sur l'altérité*, Galilée, 96 p.
- Jullien F. (2016), *Vivre en existant, une nouvelle éthique*, NRF-Gallimard, 285 p.
- Lapassade G. (1997), *L'entrée dans la vie, essai sur l'inachèvement de l'adulte*, Anthropos, 224 p.
- Latreille G. (1984), *Les chemins de l'orientation professionnelle, trente années de luttes et de recherches*, PUL, 232 p.
- Le Breton D., Marcelli D. (2010), *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, PUF, 968 p.
- Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, déléguer pour agir*, Seli Arslan
- Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.
- Longhi G., Guibert N. (2003), *Décrocheurs d'école. Redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*, La Martinière, 253 p.
- Naville P. (1972), *Théorie de l'orientation professionnelle*, Gallimard, Idées
- Odry D., dir. (2006), *L'orientation, c'est l'affaire de tous*. 2 tomes. Scéren-CRDP Amiens.
- Olry-Louis I., Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p.
- Parsons F. (1909), *Choosing a vocation*, The riverside Press, Massachussets, USA, 188 p.
- Peretti A. de (1987), *Pour une École plurielle*, Larousse, 268 p.
- Remermier C., dir. (2001), *Conseillers d'orientation-psychologues, des psychologues pour l'avenir*, ADAPT-SNES.
- Reuchlin M. (1978), *L'orientation scolaire et professionnelle*, PUF, 128 p.
- Savickas M., Guichard J., Duarte M.-E., Dauwalder J.-P. et alii (2010), *Life-designing, construire sa vie, paradigme pour l'orientation au 21^e siècle*, revue OSP, n°39-1, 2010, 23 p. <http://osp.revues.org/2401>
- Schön D. (1994), *Le praticien réflexif, à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Ed. Logiques
- Schlanger J. (2010), *La vocation*, Hermann, 288 p.
- Schwartz B. (1981), *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, La Documentation française, 150 p.
- Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p.
- Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p. jacques.vauloup@ac-caen.fr ou jacques.vauloup@gmail.com
- Vouillot F. (1999), *Filles et garçons à l'école : une égalité à construire, (sous la dir. de)*, coll. Autrement dit, MEN, 160 p.
- Wenger E. (2005), *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*, Presses universitaires de Laval, Québec

– Outils, Méthodes, Textes réglementaires –

- Cartier J.-P. (2008), *Les conseillers d'orientation-psychologues, statut, mission et déontologie*, photocopié de cours, 74 p
- Circulaire de rentrée 2016*, n°2016-058 du 13 avril 2016, BOEN n°15 du 14 avril 2016, MENESR http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720
- Code de déontologie des psychologues*, Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, février 2012, 2^e éd., 13 p.
- Code de l'éducation* (2016), Dalloz, 3022 p., 10^e éd., mise à jour annuelle <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, BOEN n°6 du 7 février 2013, MEN-DGESCO

Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, Bulletin officiel de l'éducation nationale, (2000), HS n°10, 9 mars 2000 <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs10/hs10.htm>

Crindal A., Ouvrier-Bonnaz R. (2006), *La découverte professionnelle, guide pour les COP et les professeurs*, Delagrave

Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires, Loi 2016-483 du 20 avril 2016, JORF n°0094 du 21 avril 2016

Limoges J. (2014), *Le potentiel groupal*, éd. Septembre, Québec, 222 p.

Mémento des parcours avenir à l'intention des personnels de direction, MENESR, DGESCO, parution prévue en juin 2016

Organisation des enseignements dans les classes de collège, arrêté du 19 mai 2015 relatif à, JORF n°01115 du 20 mai 2015 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339>

Orientation en formation générale des jeunes, guide de pratique, Ordre des conseillères et conseillers en orientation du Québec, 2013, 84 p. http://orientation.qc.ca/files/Guide_OCCOQ_OFGJ_250214.pdf

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015 : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html4>

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), MENESR, avril 2016

Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n°2015-372 du 31 mars 2015 <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030426718&dateTexte&categorieLien=id>

Vademecum académique des parcours de découverte des métiers et des formations, académie de Nantes, juin 2010, 1^{ère} édition, 70 p.

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-CT*, 50 p. Disponible sur demande à jacques.vauloup@ac-caen.fr

Vauloup J., dir., (2012), *Le/La COP conseiller/ère technique de l'établissement*, 18 p. Disponible sur demande à jacques.vauloup@ac-caen.fr

Vial M., Caparros-Mencacci N. (2007), *L'accompagnement professionnel, méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative*, De Boeck, 336 p. http://www.deboecksuperieur.com/titres/28172_3/9782804155186-1-accompagnement-professionnel.html

— Rapports et Actes de colloques —

Ballion R. (1982), *L'évolution de la fonction d'orientation*, Ministère de l'éducation nationale-Ecole Polytechnique

Caillot L., Jellab A., Vin-Datiche D., Bernard H., Cervel J.-F. (2013), *Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation*, IGAS, IGAEN-IGEN, 408 p.

Caroff A., Simon J. (1989), *L'orientation des élèves*, La documentation française

Cohen D. (2007), *Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française*, CEPREMAP, 235 p.

Debarbieux E., Fotinos G. (2012), *Violence et climat scolaire dans les établissements scolaires du second degré en France*, CASDEN, 95 p.

Delahaye J.-P. (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, rapport IGEN, MENESR, 223 p.

Voir aussi, sur le même sujet : Grard M.-A. (2015), *Une école de la réussite pour tous*, Conseil économique et social et environnemental : <http://www.lecese.fr/content/le-cese-va-rendre-ses-pr-conisations-pour-une-cole-de-la-r-ussite-pour-tous>

Delors J., dir., (2008), *L'insertion des jeunes sans diplôme, un devoir national*, rapport du CERC, n°9, 114 p.

Duru-Bellat M. (2012), *Les dilemmes d'une orientation juste*, article dans revue l'OSP, 41/1, 14 p. <https://osp.revues.org/3659>

IGEN-IGAEN (2005), *Le fonctionnement des services d'information et d'orientation*, rapport n°2005-101

IGAS-IGAEN-IGEN (2013), *Le service public d'orientation, état des lieux et perspectives*, rapport au MEN, 428 p.

Jellab A., dir. (2015), *Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège*, rapport d'étape n°2015-079, Inspection générale, MENESR, 78 p.

Vauloup J. (2001), *Donner un second souffle à l'éducation à l'orientation dans l'académie de Nantes*, rapport à la rectrice, 126 p.

Vauloup J. (2008), *Le rôle éminent des directeurs de CIO dans la formation des professeurs principaux*, 80 p.

Vauloup J., coord. (2013), *Donner un second souffle aux parcours de découverte des métiers et des formations*, 122 p. Actes de la journée d'étude du 27 mars 2013, Angers, lycée Bergson, DSDEN Maine-et-Loire.

Vauloup J., coord. (2015), *Nouveaux parcours pour s'orienter*, actes du colloque du 1^{er} avril 2015, rectorat-SAIO, académie de Caen, 108 p.

— Revues —

Collection ÉduSarthe. Éditées au Mans de 1993 à 2011, de nombreuses publications disponibles *gratuitement* sur <http://www.ac-nantes.fr/ia72> :

Différencier la pédagogie : pourquoi et comment ? (1993), Outils et dispositifs pour des démarches éducatives en orientation (1996), Éduquer en orientation (2001), À la recherche du bon collège (2002), À la recherche du bon lycée (2002), Changer le conseil de classe (2004), Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école (2005), Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ? (2006), Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle (2007), Violences à l'école, prévenir, agir contre (2008), Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités (2008), Guide néo-cop (éditions 2008 à 2015), 800 références pour des pratiques réflexives en orientation (2009), Une orientation scolaire a-t-elle un sens ? (2009), Diversifier en classe entière au collège (2010), 50 actions pour l'insertion des jeunes (2011).

Le sens de l'orientation, Cahiers pédagogiques n°504, mars-avril 2013 <http://www.cahiers-pedagogiques.com/No-504-Le-sens-de-l-orientation>

L'orientation scolaire et professionnelle, INETOP, 41, rue Gay-Lussac, 75005 Paris. Cette revue trimestrielle a été fondée en 1972 suite au BINOP, lui-même créé par Henri Piéron en 1928. <https://osp.revues.org/>

Questions d'orientation, revue trimestrielle éditée par l'association des conseillers d'orientation-psychologues France (ACOP-F).

— Sitographie indicative —

http://www.acop-asso.org Association des conseillers d'orientation psychologues France : journées d'études, revue <i>Questions d'orientation</i> .	http://eduscol.education.fr Site pédagogique du ministère de l'éducation nationale. De nombreuses ressources pédagogiques.
http://arimep.org/ Association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie	http://inetop.cnam.fr/ Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle. Formation. Ressources. Recherche.
http://propos.orientes.free.fr/dotclear Propos orientés	http://blog.educpro.fr/bernard-desclaux/ Le blog de Bernard Desclaux
http://acoplr.free.fr/ ACOP-France en Languedoc-Roussillon. Un site régional de grande qualité au service de l'orientation	http://www.ac-nantes.fr/ia72 DSDEN Sarthe. Ressources (1993-2011).
http://www.andcio.org/ Association nationale des directeurs/trices de CIO	http://www.esen.education.fr École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
http://www.onisep.fr La référence sur les formations et les métiers	http://www.cafepedagogique.net L'actualité éducative quotidienne
L'orientation au fil du temps, ESENER (2013) (émission radio) :	http://www.cahierspedagogiques.com Revue pédagogique de référence
http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1445&cHash=2d4c892a6c	http://www.pedagopsy.eu Site Jacques Nimier. Ressources.
http://orientation.ca/ La communauté en ligne des professionnels en développement de carrière (Québec)	http://www.monorientationenligne.fr Mon orientation en ligne
http://parcoursavenir.ac-caen.fr/ Parcours avenir, ressources académie de Caen	http://www.7etapespourtrouverunstage.com Trouver un stage
http://www.inegalites.fr/ Observatoire des inégalités	http://www.lecanaldestmetiers.tv/orientation/place_aux_filles/ Représentations, rôles sociaux, métiers, orientation
http://www.ozp.fr/ Observatoire des ZEP, le quotidien des ZEP (REP)	http://www.ac-caen.fr Rectorat académie de Caen
http://www.education-permanente.fr/ Éducation permanente. Revue de référence en formation des adultes, depuis 1969	http://orientation.greo.free.fr/ Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation scolaire et professionnelle

ANNEXE 2

11 CIO DANS L'ACADÉMIE DE CAEN

Situation au 1^{er} septembre 2016

<p style="text-align: center;">CALVADOS</p>  <p style="text-align: center;">St Pierre et Miquelon</p>	<p style="text-align: center;">CIO CAEN 2</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_55_centre-d-information-et-d-orientation-de-caen-2.html</p>	<p>8, rue Chanoine Xavier-de- Saint-Pol 14000 – Caen Tél : 02 31 85 48 09 Courriel : cio.caen2@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO BAYEUX</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_53_centre-d-information-et-d-orientation-de-bayeux.html</p>	<p>38, avenue G. Clémenceau 14400 – Bayeux Tél : 02 31 22 46 62 Courriel : cio.bayeux@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO HÉROUVILLE-ST-CLAIR</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_60_centre-d-information-et-d-orientation-d-herouville-saint-clair.html</p>	<p>1, Place de l'Europe 14200 – Hérouville-Saint-Clair Tél : 02 31 95 21 90 Courriel : cio.herouville@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO LISIEUX</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_211_centre-d-information-et-d-orientation-de-lisieux.html</p>	<p>rue Pierre Colombe 14100 – Lisieux Tél : 02 31 48 21 50 Courriel : cio.lisieux@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO VIRE</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_208_centre-d-information-et-d-orientation-de-vire.html</p>	<p>51, rue André Halbout 14500 – Vire Tél : 02 31 68 03 04 Courriel : cio.vire@ac-caen.fr</p>
<p style="text-align: center;">MANCHE</p>  <p style="text-align: center;">St Pierre et Miquelon</p>	<p style="text-align: center;">CIO CHERBOURG</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_56_centre-d-information-et-d-orientation-de-cherbourg.html</p>	<p>78, rue de la Duché 50100 – Cherbourg-Octeville Tél : 02 33 53 53 21 Courriel : cio.cherbourg@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">ANTENNE VALOGNES</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_207_antenne-de-centre-d-information-et-d-orientation-de-valognes.html</p>	<p>Maison des Services Publics 22, rue de Poterie 50700 – Valognes Tél : 02 33 40 22 64 Courriel : cio.valognes@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO AVRANCHES</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_52_centre-d-information-et-d-orientation-d-avanches.html</p>	<p>1, rue Saint Martin - BP 241 50302 – Avranches Cedex Tél : 02 33 58 72 66 Courriel : cio.avanches@ac-caen.fr</p>
<p style="text-align: center;">ORNE</p>  <p style="text-align: center;">St Pierre et Miquelon</p>	<p style="text-align: center;">CIO ALENÇON</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_45_centre-d-information-et-d-orientation-d-alencon.html</p>	<p>82, Boulevard de Strasbourg 61000 – Alençon Tél : 02 33 26 59 50 Courriel : cio.alencon@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">ANTENNE ARGENTAN</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_48_antenne-de-centre-d-information-et-d-orientation-d-argentan.html</p>	<p>33, rue Saint Martin 61200 – Argentan Tél : 02 33 36 02 57 Courriel : cio.argentan@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO FLERS-DE-L'ORNE</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_58_centre-d-information-et-d-orientation-de-flers.html</p>	<p>18 rue Henri Laforest 61100 – Flers Tél : 02 33 65 34 32 Courriel : cio.flers@ac-caen.fr</p>
	<p style="text-align: center;">CIO L'AIGLE</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_61_centre-d-information-et-d-orientation-de-l-aigle.html</p>	<p>8, rue René Vivien 61300 – L'Aigle Tél : 02 33 24 22 84 Courriel : cio.laigle@ac-caen.fr</p>

ANNEXE 3

RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION (PSYEN) ET DIRECTEURS DE CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (DCIO) (EXTRAITS. VALIDATION PAR MENESR LE 4 AVRIL 2016)

Avant-propos

[...] Du fait des critères, conditions et niveau de recrutement au sein du corps de psychologues de l'éducation nationale, sont considérées comme acquises les connaissances et compétences afférentes à l'exercice de la profession réglementée de psychologue. Il inventorie donc, en complément, l'ensemble de connaissances et de compétences communes et spécifiques susceptibles d'être mobilisées par les psychologues de l'éducation nationale des deux spécialités, en fonction des situations et des besoins des enfants, des adolescents, des familles et des équipes éducatives.

[...] Sont ainsi définies : les connaissances et savoirs ressources communs nécessaires à l'exercice de chacune des spécialités et fonctions au sein du corps des PsyEN ; les compétences communes aux deux spécialités du corps ; les compétences spécifiques propres à l'exercice de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » ; les compétences spécifiques propres à l'exercice de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » ; les « compétences particulières » nécessaires à l'exercice des fonctions de DCIO.

Ces connaissances et ces compétences professionnelles s'acquièrent et s'approfondissent dans un processus en continu par la formation initiale, l'expérience professionnelle et la formation continue.

1. Connaissances et savoirs ressources communs aux deux spécialités de psychologues de l'éducation nationale [...]

2. Compétences communes aux deux spécialités de psychologues de l'éducation nationale :

Analyser les situations éducatives et institutionnelles comme les problématiques singulières de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte ; Contribuer à la compréhension des difficultés scolaires des élèves et de l'évolution de leur développement psychologique et social ; Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques ; Savoir instaurer des temps d'écoute, de dialogue et de concertation selon les besoins des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire ; Instaurer dialogue et échanges entre les adultes autour de l'enfant et de l'adolescent ; Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité et selon la nature de leurs besoins ; Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire serein et de conditions d'études propices à la mobilisation scolaire ; Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décisions au sein des différentes instances où l'avis du PsyEN est requis ou sollicité ; Le cas échéant, intervenir au titre de leur professionnalité de psychologue dans la conception de modules de formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale.

3. Compétences spécifiques à l'exercice des activités de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » [...]

4. Compétences spécifiques à l'exercice des activités de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle :

4.1. Intervenir auprès des élèves et des étudiants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement spécifique dans l'élaboration de leur projet d'avenir et d'un conseil en orientation :

4.1.1. En favorisant l'information et les échanges avec les enseignants, le cas échéant avec les familles, sur les enjeux de l'orientation et de l'affectation ;

4.1.2. En leur proposant, en relation avec les professeurs principaux et les professeurs documentalistes, les supports d'information papier et numériques adaptés et l'accès à une information fiable et de qualité ;

4.1.3. En répondant à leurs sollicitations, le cas échéant en relation avec les familles, pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet de parcours scolaire ;

4.1.4. En leur offrant un espace d'entretien et de conseil ;

4.1.5. En leur proposant des démarches leur permettant de se projeter comme acteurs de leur parcours d'information et d'orientation ;

4.1.6. En construisant des séquences d'activité leur permettant d'enrichir leurs représentations des métiers et filières de formation ;

4.1.7. En leur permettant de découvrir la complexité des activités professionnelles, de mieux apprécier leurs centres d'intérêts et d'en explorer progressivement de nouveaux ;

4.1.8. En créant les conditions favorisant leurs capacités à se distancier des stéréotypes professionnels, sociaux et de genre ;

4.1.9. En favorisant le développement de leur autonomie et de leur esprit critique.

4.2. Participer au suivi des parcours des adolescents et des jeunes adultes en collaboration avec les équipes enseignantes dans le cadre des projets d'établissement et de CIO :

- 4.2.1. En favorisant les conditions de l'expression d'une demande ;
- 4.2.2. En veillant à l'information du chef d'établissement, des équipes éducatives et des enseignants en responsabilité des élèves concernés ;
- 4.2.3. En ajustant leurs interventions à la nature de la demande, notamment dans le cadre des transitions entre cycles.
- 4.2.4. En prévoyant l'accueil des intéressés dans des espaces d'entretien adaptés à la confidentialité des échanges ;
- 4.2.5. En s'appuyant sur les outils d'aide à la construction des parcours.

4.3. Définir et conduire des entretiens psychologiques¹ permettant d'apporter une réponse adaptée à la problématique soulevée par un élève ou son environnement² :

- 4.3.1. En apportant une attention particulière à l'information et à l'accompagnement des familles ;
- 4.3.2. En organisant, en tant que de besoin, un suivi de l'adolescent en difficultés ou en souffrance, en coordination avec les équipes éducatives ;
- 4.3.3. En privilégiant les outils et les méthodes adaptés ;
- 4.3.4. En créant les conditions d'une articulation dynamique entre leur projet d'avenir, leur rapport aux savoirs et leur développement psychologique.

4.4. Apporter leur expertise dans la prise en compte des problématiques spécifiques de l'adolescence et dans la contribution de la réussite scolaire et universitaire :

- 4.4.1. En identifiant la nature des attentes ou des problématiques spécifiques à l'adolescence³ ;
- 4.4.2. En participant à l'organisation d'actions de remobilisation scolaire ;
- 4.4.3. En intervenant en direction des publics à besoins particuliers tels que jeunes allophones, ou jeunes en situation de handicap ;
- 4.4.4. En leur proposant accompagnement et conseil sur leur scolarité et sur l'élaboration de leur projet scolaire et professionnel ;
- 4.4.5. En veillant à favoriser les conditions d'une concertation avec les instances et acteurs internes et externes à l'établissement, notamment dans le cadre des partenariats du CIO.

4.5. Contribuer aux initiatives visant l'instauration d'un climat scolaire bienveillant :

- 4.5.1. En répondant aux sollicitations des enseignants et des personnels de vie scolaire pour l'analyse, le décryptage et la prise en compte des comportements individuels ou collectifs le nécessitant ;
- 4.5.2. En participant, si nécessaire, à la demande des équipes éducatives, aux initiatives dans le cadre de l'éducation morale et civique.

4.6. Apporter leur contribution à la réflexion collective du district ou du bassin sur l'orientation et l'affectation :

- 4.6.1. En concourant, sous l'autorité du directeur de CIO, à l'élaboration du projet de CIO ;
- 4.6.2. En participant à la préparation des volets orientation des projets d'établissement ;
- 4.6.3. En partageant avec leurs interlocuteurs les informations relatives aux priorités nationales et académiques ;
- 4.6.4. En apportant l'éclairage spécifique de la psychologie au sein des établissements dans lesquels ils interviennent ;
- 4.6.5. En contribuant aux travaux et aux échanges entre PsyEN de la spécialité intervenant dans les différents établissements du district ou du bassin.

4.7. Intervenir, dans le cadre du CIO, en direction des publics sortis du système scolaire⁴ :

- 4.7.1. En contribuant au fonctionnement du service public régional d'orientation (SPRO) en tant que structure éducation nationale assurant un premier accueil tous publics ;
- 4.7.2. En participant à l'accueil, à l'élaboration des projets d'orientation et à l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- 4.7.3. En intervenant dans le suivi des jeunes actifs dans le cadre des dispositifs de droit au retour en formation initiale. ■

¹ Entretiens d'explicitation ou clinique, cognitif centré sur les apprentissages, systémique, d'orientation.

² Famille, équipes éducatives, etc.

³ Difficultés scolaires, mal-être, troubles du comportement.

⁴ Conformément aux termes de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de l'accord-cadre entre l'État et l'association des régions de France du 28 novembre 2014.

ANNEXE 4

CHRONIQUE D'UNE ANNÉE SCOLAIRE ORDINAIRE 2016-2017

Avant la rentrée

Premiers contacts avec le CIO (*Premières informations*).

Présence obligatoire à la réunion de rentrée des personnels du CIO (*au CIO*).

Premiers repérages de la situation de l'enseignement, de l'éducation, du décrochage, de l'orientation et de l'insertion dans le bassin d'éducation et de formation (*à partir des sites : rectorat, DSDEN, CIO*).

Autour de la rentrée : Ma première semaine en CIO (cf. annexe II)

Accueil et installation administrative au CIO.

Répartition annuelle des établissements scolaires entre les conseillers d'orientation-psychologues (*Responsabilité de la direction du CIO, après consultation des chefs d'établissement*).

Première prise d'informations sur les établissements dont vous avez la charge à partir des informations laissées par votre prédécesseur et disponibles auprès de la direction du CIO.

Réunion de travail avec la documentaliste du CIO (*En prévoir 2 ou 3*).

Réunion de travail avec les COP et la DCIO : organisation de l'année (*2 ou 3 sont prévues*).

Réunion de travail avec les chargés/es de mission MLDS : les sorties sans qualification, les décrocheurs, les pôles MLDS, les PSAD.

Septembre 2016

Réunion de travail avec la DCIO et les chefs des établissements dont vous avez la charge (*en établissement*) : présentation, délimitation des tâches, modalités de la présence en EPLE (*Fréquence, calendrier prévisionnel, équipement du bureau de la COP, prise de rendez-vous, etc.*).

Calendriers de l'année (vie du CIO, insertion des élèves, forums, affectation, vie des EPLE).

Entretiens préalables ou dits « de situation » avec les jeunes sans solution.

Mise en œuvre des dispositifs pédagogiques en *établissement (ingénierie du parcours avenir, accompagnement personnalisé, parcours aménagés de formation initiale, semaine de l'orientation)*.

Mise en œuvre du groupe de prévention du décrochage scolaire (en établissement scolaire).

Repérage du plan de formation académique d'adaptation à l'emploi (*3 à 5 journées académiques annuelles + visites- conseils par les IEN-IO*), et de préparation au concours (*3 journées académiques de préparation*).

Octobre

Jeudi 6 octobre 2016 à Caen : (1/5) 1^{ère} journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-cop.

Premières rencontres parents-professeurs (*Les parents : interlocuteurs essentiels des COP et CIO*).

Premiers contacts avec les classes (*Passage systématique en 3^e, 2GT, Terminale ; passage plus léger dans les autres classes afin de prendre date pour des interventions et contacts ultérieurs*).

Conception et organisation d'ateliers thématiques dans les établissements scolaires.

Premières visites-découvertes des établissements de formation du bassin d'éducation et de formation.

Novembre

Début des conseils de classe du 1^{er} trimestre (*Aller aux conseils des classes de 3^e et de 2GT*)

Début des phases d'information/orientation post-Bac (*Admission Post-Bac*).

Décembre

Mardi 6 décembre 2016 à Caen : (2/5) 2^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-cop (avec préparation au concours PsyEN 2017).

(Il est recommandé de ne pas attendre décembre pour commencer à préparer les épreuves écrites du concours PsyEN qui se tiennent dans les premiers jours de février 2017).

Suite des conseils de classe du 1^{er} trimestre (*Aller aux conseils des classes de 3^e et de 2GT*).

Journées Portes ouvertes des CIO (*Elles peuvent s'étaler jusqu'en mars, selon les sites et rites*).

Janvier 2017

Vendredi 6 janvier 2017 0 Caen : (3/5) 3^e journée de préparation au concours PsyEN 2017
Réunions de parents d'élèves de 3^e dans les collèges. Le thème de l'orientation y est abordé par le menu. Présence indispensable de la COP (*les débutant/e/s sont accompagnés/e/s par le/la DCIO ou un/e collègue expérimenté/e*).

Février

Début des procédures d'orientation post-3^e dans les établissements : fiches-navettes, mini-stages en LP, intensification des contacts avec les professeurs principaux et les parents d'élèves.

Mars

Journées portes ouvertes dans les établissements de formation : CFA, LPO, LP, LGT. (*Il est essentiel d'y participer, du moins à quelques-unes d'entre elles, car elles constituent un excellent et puissant moyen de découverte du milieu socio-économique local*).

Conseils de classe avec examen des intentions d'orientation (*présence obligatoire dans toutes les 3^e et 2^{des}*).

Avril

Organisation de la fin d'année : conseils de classe, calendrier AFFELNET et commissions, planning de rendez-vous, 3^e passage dans les classes de 3^e (*c'est un minimum...*).

Mai

Début mai 2017 (4/5) : (*date à préciser en fonction du calendrier national du concours*) : préparation aux épreuves orales du Concours 2017 dans la situation du concours (*Journées réservées aux candidates et candidats admissibles*).

Juin

Cinquième journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-cop (5/5) (*invitation en commission d'affectation et/ou d'appel par l'IEN-IO en département*).

Conseils de classe du 3^e trimestre (*Présence obligatoire dans toutes les 3^e et 2^{des}*)

Participation aux procédures d'affectation : aide aux établissements pour la vérification des données saisies sous AFFELNET ; suivi des résultats ; traitement des cas délicats restés sans solution après commission ; suivi attentif des places vacantes.

Réunions de bilan-évaluation de l'année en établissement scolaire.

Réunions de bilan-évaluation de l'année en CIO.

Juillet

Rédaction des bilans annuels de votre activité (*1/établissement*).

Hors calendrier

Stage en entreprise (*Il est vivement recommandé de réaliser un stage de 3j à 5j en entreprise en 1^{ère} ou 2^e année d'activité en CIO ; vous rapprocher de la direction du CIO, de l'IEN-IO et du rectorat-SAIO*).

Scolarisation des élèves à besoins particuliers : votre présence en tant que psychologue ou psychopédagogue peut être sollicitée (*Accueil et positionnement des élèves nouvellement arrivés en France, mise en place de parcours aménagés de formation initiale, bilans psychologiques, etc.*)

CHRONIQUE D'UNE SEMAINE ORDINAIRE D'UNE CONSEILLÈRE D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE (À TITRE INDICATIF)

Lundi. 9h00 : Visite d'une entreprise ou rencontre avec des invités au CIO (professionnels médico-sociaux, parents d'élèves, etc.). 11h00 : CIO. Réunion avec l'équipe du centre. 13h30 : Collège A : animation avec le CPE d'une rencontre entre professionnels et élèves. 14h00-17h00 : Collège A : rendez-vous individuels. 17h00-20h00 : Collège A : deux conseils de classe de 3^e

Mardi. 8h00. LP. Concertation avec le CPE et les professeurs principaux. 9h00-12h00 : rendez-vous individuels avec élèves. 14h00-17h00 : CIO. Accueil du public tout venant.

Mercredi. Journée CIO. 9h00-12h00. Rendez-vous individuels. 14h00-17h00. Accueil du public tout venant au CIO.

Jeudi. Journée collège B. *Matin* : réunion équipe éducative + cellule de veille. *Après-midi* : rendez-vous individuels avec élèves.

Vendredi. *Matin* LP. Séance d'information en terminale. *Après-midi* : libre. 17h00-18h30 : conseil de classe 3^e.

ANNEXE 5

CONSEILLER/ÈRE D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE DISPOSITIF D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER – ANNÉE 2016-2017

Accueil en CIO, accueil en établissement

La responsabilité première de l'accueil est assurée par le/la directeur/trice de CIO et l'IEN-IO en département. On présente au néo-COP les grandes lignes du programme et du rapport d'activités du CIO, on situe le CIO dans le bassin, on fait un état des lieux local et départemental de l'éducation à l'orientation et de l'insertion des jeunes. On prépare avec le/la conseiller/ère ses premières interventions et, si possible, le travail en doublette lors de ces prestations. On l'aide à construire les contrats d'objectifs, ou projets communs CIO-EPLE dans les EPLE dont il/elle a la charge.

Positionnement, tutorat, construction d'un parcours personnalisé

Positionnement réalisé par l'IEN-IO en poste dans le département et le/la DCIO. Cela suppose que l'IEN-IO ait rencontré chaque néo-cop du département dans les premières semaines de son arrivée. Tutorat recommandé. Parcours personnalisé : à déterminer localement en complément du dispositif académique.

Un parcours de 5 journées d'analyse de pratiques et d'approfondissement professionnel

Dates, horaires	Lieu	Thème	Méthode	Modalités
Ma première semaine en CIO	CIO	Module d'immersion-initiation au métier	Inductive Expérientielle	Cf. ANNEXE 11
Jeudi 6 octobre 2016	Caen	La prise de fonctions. Etude de situations-problèmes Relevé des besoins.	Analyse de pratiques	Groupe d'approfondissement professionnel : analyse de pratiques
Mardi 6 décembre 2016	Caen	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques	2 ^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-cop (avec préparation au concours PsyEN 2017).
Vendredi 6 janvier 2017	Caen	Le/La conseiller/ère d'orientation-psychologue et les procédures d'orientation	Analyse de pratiques	3 ^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-cop (avec préparation au concours PsyEN 2017).
Début Mai 2017	Caen	Préparation, en situation, des épreuves orales du concours	Mise en situation	4 ^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-cop
Entre fin mai et fin juin (1 j à définir avec l'IEN-IO)	DSDEN du département	Une journée à la DSDEN. Journée d'immersion auprès de l'IEN-IO.	Commission d'appel et d'affectation : observation	Cette 5 ^e journée est organisée par l'IEN-IO en département. Elle inclut la participation à une ou deux commissions. Grille d'observation.

Préparation du Concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale ^{Nouveau concours} Concours externe 2017 – Concours interne 2017

Les modalités du nouveau concours externe et interne de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), session 2017 ^{Nouveau concours} ne sont pas officiellement arrêtées à la date du 6 juin 2016, date de bouclage du *Guide néo-cop 2016*. Quelques éléments officiels apparaissent suite aux négociations conduites entre le MENESR et les organisations représentatives des personnels. Ils sont présentés dans **l'annexe 6, page 73**. Nous invitons les personnes intéressées à la plus grande prudence dans l'attente des textes officiels à paraître en juin-juillet 2016. **Cf. annexe 3, pages 67-68.**

Nous invitons les candidates et candidats à réaliser une préparation personnelle anticipée, méthodique, rigoureuse, progressive et... collective (*on ne réussit pas seul/e un concours*). Les cours du CNED peuvent vous y aider ainsi que la bibliographie publiée par le MENESR. Il est préférable d'organiser un plan d'auto-préparation étalé sur 4 à 5 mois que de le concentrer sur les semaines qui précèdent les épreuves écrites.

Sujets et rapports des jurys des années antérieures :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>

JOURNÉES ACADÉMIQUES DE PRÉPARATION AU CRECOP EXTERNE ET INTERNE, SESSION 2017

Mardi 6 décembre 2016 : épreuves écrites. Site : CIO Caen

Vendredi 6 janvier 2017 : épreuves écrites. Site : CIO Caen

Début mai 2017 : épreuves orales. Site : CIO Caen

Parcours d'intégration et de découverte des contextes locaux

Lors d'une première affectation, la prise directe d'informations auprès des acteurs scolaires, économiques et sociaux est indispensable. Le parcours d'intégration et de découverte des contextes locaux qu'est amené à faire tout néo-cop prenant ses fonctions s'articule autour des domaines décrits en infra. Ses formes pourront bien entendu varier. *Compter 7 à 8 jours, soit 1 semaine de travail par an, répartis sur les deux premières années de l'affectation dans un CIO donné.* L'ensemble du parcours fait l'objet d'une analyse préalable avec le directeur du CIO et l'IEN-IO. Des adaptations à cette trame sont proposées aux conseillers/ères mutés/es dans le même département que le poste précédemment occupé.

Domaines	Structures, services Établissements, acteurs	Formes possibles	Observations complémentaires
L'offre locale de formation (bassin, département)	Tous les LP et LGT locaux, une SEGPA, un CFA, l'Université	Visites « portes ouvertes », entretien avec chef d'EPLE visites ciblées	L'exploration de ce domaine est prioritaire
L'environnement économique	Agences de développement économique des collectivités locales Visites d'entreprises (2 à 3 par an en moyenne)	Participation aux visites d'entreprises. Organisation de débats. Stages en entreprise de 3j à 5 jours.	Tout/e COP peut effectuer une immersion en entreprise locale de 3 à 5 jours. S'adresser à l'IEN-IO ou au SAIO
Les partenaires sociaux	Mission locale, Pôle emploi, etc. Dispositif MLDS. PSAD. Services sociaux.	Visite des services Régulations Synthèses de cas	
Les psychologues originaires d'autres champs	Psychologues scolaires, RASED, CMPP, CMPS, MDPH, MDA		

Visites-conseils de l'IEN-IO [cf. ANNEXE 8, pp. 77-78]

Objectifs de la visite pédagogique proposée par l'IEN-IO : formation, facilitation, analyse de pratiques, aide. Ce n'est en aucun cas du contrôle et encore moins du jugement. Elle peut se dérouler soit en établissement, soit en CIO.

Les conseillers/ères sont invité/e/s à se constituer, dans la mesure du possible, en binômes.

Cinq temps sont proposés à chaque binôme : (1) Co-observation du/de la COP n°1 en activité par l'IEN-IO et la COP n°2, avec grille d'observation (1h) ; (2) Analyse mutuelle croisée de la séquence (1h) ; (3) Co-observation du/de la COP n°2 en activité par l'IEN-IO et la COP n°1, avec grille d'observation (1h) ; (4) Analyse mutuelle croisée de la séquence (1h) ; (5) Échange sur les autres activités des néo-COP n°1 et n°2 en présence du/de la DCIO et de l'IEN-IO en département (1h).

Le rendez-vous est fixé par entente préalable entre l'IEN-IO et le/la conseiller/ère. Le directeur de CIO et le chef d'établissement sont tenus informés de la visite de l'IEN-IO. La journée de travail donne lieu, sous 8 jours, à un compte-rendu proposant, ouvert et aidant à destination des néo-cop concerné/e/s.

PETIT RELEVÉ DES BESOINS ET ATTENTES

Qu'est-ce qui, dans mon parcours professionnel ou personnel, a constitué un temps et/ou un lieu véritablement formateurs ?

Y a-t-il une situation qui, dans ma pratique en établissement scolaire ou en CIO, me pose particulièrement problème ? Je la décris en quelques mots.

Quels sont les points particuliers sur lesquels je souhaite bénéficier d'une aide ou d'un apport dès à présent ?

Merci de retourner ce questionnaire à l'IEN-IO et au DCIO dès votre entrée en fonctions

ANNEXE 6

BIEN SE PRÉPARER AU CONCOURS INTERNE OU EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE – SESSION 2017 NOUVEAU CONCOURS !

Au 6 juin 2016, date de bouclage de cette 9^e édition du *Guide néo-cop*, nous savons que l'arrêté du 13 mars 2012 modifiant l'arrêté du 20 mars 1991 fixant les modalités des concours de recrutement dans le corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues est en voie d'obsolescence et en cours de remplacement par des textes officiels en cours de finalisation et de publication. Ils créeront un corps commun de Psychologues de l'éducation nationale et deux spécialités : « éducation, développement et apprentissages » (*actuels psychologues scolaires*) ; « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (*actuels conseillers d'orientation-psychologues*). Bien que les modalités des concours externe et interne de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), session 2017, ne soient pas officiellement arrêtées à ce jour, des éléments officiels déjà explicites apparaissent non sans netteté suite aux négociations conduites entre le MENESR et les organisations représentatives des personnels. Nous invitons les lecteurs à la plus grande prudence à propos des éléments décrits ci-dessous en attente des textes à paraître en juin-juillet 2016.

Concours PsyEN externe et interne 2017

Premiers éléments prévisionnels non validés

Lors de leur inscription, les candidats doivent choisir entre deux spécialités :

- éducation, développement et apprentissages ;
- éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le programme comporte des thématiques communes aux deux spécialités et des thématiques spécifiques à chaque spécialité. Il fait appel à des connaissances appropriées dans les domaines suivants : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle ; histoire, organisation, enjeux et perspectives du système éducatif ; politiques et dispositifs d'accompagnement à la scolarité et vers l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

CONCOURS EXTERNE

A – Épreuves écrites d'admissibilité

1^o *Première épreuve* : questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

2^o *Seconde épreuve* : étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.

Durée : quatre heures ; coefficient 3.

B – Épreuves orales d'admission

1^o *Première épreuve* : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale. À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué. À partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

Durée de la préparation : quarante-cinq minutes. Durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes (exposé : quinze minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 3.

2^o *Seconde épreuve* : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale. Durée de la préparation : une heure trente. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 3.

CONCOURS INTERNE

A – Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve est commune aux deux spécialités. Elle consiste en une étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.

Durée : quatre heures ; coefficient 4.

B – Épreuve orale d'admission

Elle consiste en une étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale. Dans la spécialité choisie, le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée. Durée de la préparation : une heure trente. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 6.

Concours PsyEn externe et interne 2017. Calendrier académique de préparation

Mardi 6 décembre 2016 : Préparation aux épreuves écrites. Site : CIO Caen

Vendredi 6 janvier 2017 : Préparation aux épreuves écrites. Site : CIO Caen

Début mai 2017 : Préparation aux épreuves orales. Site : CIO Caen

STATISTIQUES CRECOP. Évolution de 1996 à 2016

Source : <http://www.education.gouv.fr>

Année	Type de concours	N postes/ Concours	Inscrits	Présents	Présents /Inscrits	Admissibles	Admis	Admis / Présents	
1996	Externe	50	85	2045	1223	59,8%	110	50	4,1%
	Interne	35		307	233	75,9%	71	36	15,5%
1997	Externe	50	85	2310	1333	57,7%	104	50	3,8%
	Interne	35		299	234	78,3%	67	35	15,0%
1998	Externe	75	100	2534	1452	57,3%	165	75	5,2%
	Interne	25		252	199	80,0%	67	35	17,6%
1999	Externe	150	190	2452	1379	56,2%	293	150	10,9%
	Interne	40		280	218	77,9%	78	40	18,3%
2000	Externe	155	190	2291	1229	53,6%	304	155	12,6%
	Interne	30		299	214	71,8%	62	30	14,0%
2001	Externe	165	225	2319	1395	60,2%	381	165	11,8%
	Interne	20		267	190	71,2%	48	20	10,5%
	Réservé	40		225	134	59,6%	185	40	29,9%
2002	Externe	190	252	2115	1343	63,5%	384	190	14,1%
	Interne	15		148	91	61,5%	29	15	16,5%
	Réservé	47		159	87	54,7%	116	47	54,0%
2003	Externe	190	240	2559	1311	51,2%	407	190	14,5%
	Interne	10		109	70	64,2%	22	10	14,3%
	Réservé	40		114	76	66,7%	91	40	52,6%
2004	Externe	110	120	1742	974	55,9%	258	110	11,3%
	Interne	10		82	48	58,5%	25	10	20,8%
2005	Externe	110	120	2008	981	48,9%	257	110	11,2%
	Interne	10		177	86	48,6%	20	10	11,6%
2006	Externe	50	55	2020	875	43,3%	125	50	5,7%
	Interne	5		187	66	35,3%	13	5	7,6%
2007	Externe	50		1637	584	35,7%	125	50	8,6%
2008	Externe	50		1354	524	38,7%	121	50	9,5%
2009	Externe	50		1082	445	41,1%	121	50	11,2%
2010	Externe	50	65	1388	395	28,4%	108	50	12,6%
	Interne	15		204	58	28,4%	26	15	25,9%
2011	Externe	50	65	1530	435	28,4%	123	50	11,5%
	Interne	15		285	72	25,3%	31	15	20,8%
2012	Externe	50	65	1398	486	34,8%	130	50	10,3%
	Interne	15		234	71	30,3%	32	15	21,1%
2013	Externe	68	128	1644	567	34,5%	147	68	11,99%
	Interne	20		328	97	29,6%	46	20	20,62%
	Réservé	40		299	114	38,1%	87	45	39,47%
2014	Externe	60	130	1338	478	35,7%	143	60	12,5%
	Interne	20		196	82	41,8%	46	20	24,4%
	Réservé	50		89	43 ^(a)	48,3%	41	38	88,4%
2015	Externe	90	166	1484	529	35,6%	201	90	17,01%
	Interne	21		208	87	41,8%	50	21	24,1%
	Réservé	55		47	9 ^(a)	19,1%	6	5	55,5%
2016	Externe	90	165	1766					
	Interne	60		237					
	Réservé	15		40					

(a) Candidats-tes ayant remis un dossier RAEP

COMMENTAIRES

[1] Concours externe. Sur la période, le **nombre de postes** mis au concours a oscillé de 262 (en 2002) à 50 (en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011) et à 68 en 2013. Fermé de 2007 à 2009, le concours interne a rouvert en 2010. Un concours réservé est ouvert en 2013, 2014, 2015, 2016. Le **nombre d'inscrits** est descendu à 1082 en 2009. Il est en progression depuis 2010 (autour de 1400-1500 inscrits, dont environ 85% de femmes).

[2] Le **taux de présents/inscrits** au concours externe était de l'ordre de 55 à 60% de 1996 à 2004. Il n'excède pas 40% de 2006 à 2009, et plonge à 28% en 2010 et en 2011 ; il remonte à 34,8% en 2012 et ne progresse plus. Plus étonnant : ce taux n'est guère plus élevé au concours interne. Moralité : pour réussir au concours, s'inscrire certes, mais aussi s'y préparer et... s'y présenter aussi le jour des épreuves, et jusqu'au bout !

[3] Concours externe, **taux d'admis/présents**, ou taux de probabilité de réussite pour les candidats-tes présent/e/s aux deux épreuves écrites : 12,6% en 2010 ; 17,01% en 2015. Il avoisine 25% au concours interne et dépasse 40% au concours réservé en 2015.

En 2014, au concours externe, les femmes représentent 93,3% des admis-es. En 2015 : 85,5%. La profession de conseiller/ère d'orientation-psychologue est plus féminisée désormais que celle de professeur-e des écoles et presque autant que les personnels infirmiers et sociaux du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ANNEXE 7

FAIRE CONGRÈS

65^E JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES ACOP-FRANCE
ALBI DU 13 AU 16 SEPTEMBRE 2016

THÈME : L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

À l'heure où le terme « accompagnement » s'est installé dans notre langage commun, qu'il soit institutionnel, professionnel, individuel, il convient de s'arrêter et de tenter d'apporter un éclairage large et diversifié. De quelles évolutions est-il le produit ? En quoi les pratiques d'accompagnement peuvent-elles modifier nos pratiques ? Quelles en sont les finalités explicites ou implicites ?

Il nous incombe de nous questionner sur la place du sujet-individu-personne accompagné-e, sur les modalités de nos pratiques (techniques ?) d'accompagnement.

En effet, ces dispositifs entraînent dans leur sillage le développement de protocoles normalisés d'entretien, la valorisation de « pratiques innovantes » en orientation, ou bien encore l'apparition de cahiers des charges dans le cadre de labels de qualité comme autant de schèmes prédéfinis qui tendent à réduire l'incertitude et à « optimiser » l'acte professionnel.

Quelle place accorder à la subjectivité, à l'improbable, à l'irrationnel, mais aussi au sujet en tant que tel avec ses particularités, ses désirs, ses doutes, dans un environnement de plus en plus incertain où le mot d'ordre est la responsabilisation face à ses actes et à ses prises de décision ?

Comment appréhender notre place de psychologue de l'éducation nationale dans cette relation particulière où l'accompagnement ne peut être synonyme d'une contrainte au changement, mais bien un espace-temps favorisant la réflexivité du sujet ? ■

**65^e Journées nationales
ACOP-France
Albi du 13 au 16 septembre 2016**

Programme prévisionnel



Situation au 22 mai 2016

Mercredi 14 septembre 2016	Jeudi 15 septembre 2016	Vendredi 16 septembre 2016
<p>Allocutions d'ouverture</p> <p>Conférence d'ouverture par G. Monceau : <i>Présentation critique du concept d'accompagnement</i></p> <p>Conférence par F. Savournin : <i>Quels effets de l'instrumentation dans l'accompagnement des DYS ?</i></p>	ATELIERS	<p>Conférence par A. Malik : <i>Interculturalité et accompagnement</i></p> <p>Conférence par R. Gori : <i>L'accompagnement du sujet</i></p>
<p>Table ronde : <i>Les pratiques d'entretien</i>, avec A. Leu, V. Pannetier, F. Borde</p> <p>Conférence par C. Safont-Mottay : <i>L'accompagnement dans la scolarité et les projets d'avenir</i></p>	ATELIERS	<p>Conférence par J.-Y. Rochex : <i>Les politiques d'individualisation dans l'école : conceptions, débats et controverses</i></p> <p>Clôture par S. Amici, présidente ACOP-France</p>

L'assemblée générale de l'ACOP-France se tiendra le mardi 13 septembre 2016 à 14h

ACOP-France : <http://acop-asso.org/>

**S'inscrire aux 65^e JNE-ACOP-France Albi 2016 :
<http://albi2016.acop-asso.org/#>**

ANNEXE 8

SUR LES VISITES-CONSEILS

Rétrospective 2007-2016

*Prospective 2016-2036**

139 néo-cop visitées de 2007 à 2016 sur le terrain même de leur activité... On pourrait se demander ce qui prend l'inspecteur à (continuer d')user ses semelles et son temps sur les chemins académiques des néo-cop, là où on débute, on découvre, on s'immerge (et parfois même on écope), on cherche, on se cherche, on rencontre, on se disperse, on essaie, on trébuche, on teste, on recommence, on écoute, on parle, on se parle, on argumente, on apprend, on construit, on déconstruit, on gère son temps, on conseille techniquement l'établissement, on se régule avec ses collègues, on s'organise, on rencontre l'OVNI conseil de classe, on s'interroge sur sa place en conseil de classe (et sur celle de l'élève), on intervient en classe, on ingénierise en parcours avenir, on réalise des examens psychologiques, on se documente, on s'informe, on s'émerveille devant les miracles de l'affectation assistée par ordinateur, et où l'on butte sur un humain si humain qui parfois même résiste à l'adulte... Et pourtant, l'essentiel n'est-il pas là ?

Sur le tenir conseil

« Et si l'on considérait qu'il y a une vraie question du conseil ? S'il fallait reconnaître la nécessité d'un apprentissage spécifique du « tenir conseil », pour ne pas réduire cette activité à « donner des conseils », à rassurer, à reconforter, à consoler, à suggérer ou couvrir d'un badigeon de savoir un ensemble de recettes en provenance d'un bon sens apparent ? »

Alexandre Lhotellier, Tenir conseil, délibérer pour agir, Seli Arslan, page 11

Sur la visite d'accompagnement

La visite pédagogique proposée par l'IEN-IO chargé de mission académique fait partie d'un dispositif d'ensemble constitué ainsi : (1) Module d'accueil au CIO, (2) Guide néo-cop (*édition annuelle*), (3) Cycle de quatre journées académiques de formation, (4) Préparation au CRECOP (3 jours), (5) Cycle de découverte de l'environnement économique local, (6) Visite(s)-conseil(s). Son objectif : facilitation, analyse de pratiques et aide, et non contrôle ou jugement. Elle se déroule soit en établissement, soit en CIO. Les conseillers/ères sont invités/ées à se constituer, dans la mesure du possible, en binômes.

Le rendez-vous est fixé par entente préalable entre l'IEN-IO et le/la conseiller/ère. Le directeur de CIO et le chef d'établissement sont tenus informés de la visite de l'inspecteur. La journée de travail donne lieu, sous 72 heures maximum, à un *compte-rendu proposant, ouvert et aidant* à destination des néo-cop concerné/e/s. Copie est adressée au DCIO, dans le même esprit et avec les mêmes précautions.

Sur les suites et compléments de visite

Une fois reçu le compte-rendu, le/la néo-cop y appose ses propres commentaires dans l'espace qui lui est réservé, puis le retourne à l'inspecteur. En 2013-2014, nous avons observé que de plus en plus de jeunes conseillères et conseillers utilisaient cette partie essentielle ; plusieurs ont rédigé et envoyé un courrier complémentaire à l'IEN-IO.

Le contact avec les directrices et directeurs de CIO et les chefs d'établissement, à l'occasion des visites auprès des néo-cop, constitue toujours un moment d'échange fructueux et enrichissant autour des questions d'orientation posées *hic et nunc*. Et on ne remerciera jamais assez les directeurs de CIO pour leur rôle tutorant près de leurs jeunes collègues débutant/e/s.

Sur les améliorations à apporter au dispositif

Donner de l'équilibre au diptyque individuel-collectif. Le métier de conseiller/ère d'orientation-psychologue s'épanouit entre l'un et l'autre, à parité.

Sur la co-supervision entre pairs : lui donner de l'amplitude et de la régularité.

Convaincre davantage de néo-cop de se préparer au concours.

Développer les démarches d'appropriation cognitive *in vivo* des contextes locaux de formation et des métiers.

Renforcer et professionnaliser le tutorat proposé aux contractuels.

* On pourrait s'étonner de viser 2036... Mais au fond, dans 20 ans, les néo-cop de 2016 n'auront que 20 ans de carrière et, nécessairement, ils/elles auront inventé *une autre orientation*. Alors, voyons loin ! Le futur d'une autre orientation a déjà commencé !

LISTE DES 40 PRINCIPALES SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS FORMULÉES PAR L'IEN-IO AUX NÉO-COP LORS DES VISITES-CONSEILS [NON EXHAUSTIF]

1. Introduire une rubrique *évaluation-régulation* dans les programmes d'actions partagées entre CIO et établissements. L'alimenter.
2. Introduire une rubrique *Internet et conseil* dans les programmes d'actions partagés entre CIO et établissements.
3. « Retrouver un père opposant parti trop vite de l'entretien et lui parler » (*Propos tenus par un COP*)
4. Se forger une connaissance propre des parcours réels des élèves du collège au lycée.
5. Préparer les conseils de classe du 2^d trimestre avec le professeur principal.
6. Recourir systématiquement à des transmissions écrites entre COP au moment du passage d'une année scolaire à l'autre, ou en fin de contrat.
7. Varier les situations d'animation des groupes : durées, espaces, supports, rôles effectifs des élèves.
8. En classe entière, en ateliers : prendre des exemples vécus et signifiants, demander aux élèves d'illustrer leurs propos par des cas par eux connus, inciter les jeunes à témoigner sur leurs expériences, vécus, contextes, doutes et espoirs.
9. Dès le premier entretien, approcher (*avec précaution*) la parentèle, la fratrie, l'histoire de vie, la vie hors l'école. Ne pas négliger les contextes extrascolaires de vie des jeunes.
10. Ne pas hésiter à jouer sur d'autres gammes que l'entretien classique de *30 mn par collégien*. En varier composition, durée, supports.
11. Enrichir la « machine imaginaire » de l'adolescent/e en variant les supports : dessin, BD, affiches, posters, blasons, saynètes, photos, jeu de carte des métiers, photolangages, jeux de rôles, etc.
12. Systématiser la remise d'un compte-rendu écrit d'examen psychologique aux représentants légaux de l'enfant mineur/e.
13. S'interroger sur le rôle assigné au/à la conseiller/ère d'orientation-psychologue dans le « traitement des cas délicats envoyés au/à la COP ».
14. Dans certains cas, proposer des entretiens avec deux ou trois jeunes (*conseil par les pairs*).
15. Votre positionnement en conseil de classe : médiatrice, facilitatrice des régulations, prise en compte de données complètes sur une personne totale, aide à la multiréférentialité des situations éducatives. Le scolaire n'est qu'un élément.
16. Accentuer l'approche métiers/travail en complément de l'approche formations.
17. Travailler avec les professeurs et les équipes éducatives. En respect des compétences de chacun.
18. Peaufiner le support Internet CIO (*avec le CIO*).
19. Peaufiner les rubriques orientation des sites des établissements scolaires (*avec l'établissement*).
20. Au moment de la prise de rendez-vous, faire préciser la première demande du consultant, en respect du devoir de réserve.
21. Travailler l'écrit, disposer de supports soignés, méthodiques et organisés : fiches élèves, fonds de dossiers pré-imprimés, blocs-notes à en-tête du CIO.
22. Mettre le/la consultant/e en situation de s'approprier personnellement l'information idoine.
23. Mettre en place une psychopédagogie de l'orientation avec des groupes (cf. *Vademecum des parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes, juillet 2010).
24. Se doter d'une connaissance *in vivo* et non seulement *cum libro* des établissements de formation les plus proches géographiquement.
25. Passer par la direction de l'établissement et si besoin par celle du CIO pour valider des organisations spécifiques avec tel ou tel professeur.
26. Occuper votre place, toute votre place, rien que votre place en conseil de classe. Elle est unique.
27. Faire entrer le consultant dans une démarche personnelle auto-réflexive, même quand il est « convoqué » ou « envoyé » au COP par le professeur principal (*cas fréquent en collège*).
28. Donner de la consistance au travail de la conseillère via l'établissement de contrats ou projets communs CIO-établissement.
29. Aider les élèves et les jeunes dans leur démarche de recherche d'emploi ou de stage.
30. Faire un effort personnel de documentation sur les métiers et le travail, et non seulement sur les formations.
31. En entretien : travailler les premiers mots, les premières questions ou reformulations, les moments-déclics où tout peut basculer, et les mots conclusifs.
32. Optimiser votre espace-bureau, l'occuper dans toutes ses potentialités : une table ronde peut changer la forme, le fond et les suites d'un entretien.
33. Accentuer le travail du collectif en établissement en le fixant sur le cahier de rendez-vous : cellules de veille, conseils de classe, réunions de parents, simulations d'entretiens d'embauche, psychopédagogie de l'orientation.
34. Développer la supervision entre conseillers au CIO, entre CIO de proximité, en département.
35. Réaliser un tableau-mémo des principales formations demandées par les jeunes. Et de celles qu'ils n'évoquent jamais. L'actualiser régulièrement.
36. Soigner son niveau de langage et les registres de langue. Travailler l'argumentation. La travailler avec les jeunes, jusqu'au conseil de classe.
37. La grande variété des problématiques individuelles, des situations et des contextes rencontrés est une caractéristique majeure du métier. La concevoir comme une richesse et une exigence.
38. Quand il le faut, affirmer avec netteté votre position, votre argumentaire, votre proposition de démarche ou d'engagement faits au consultant (*sans pour autant faire pression ni manipulation ni autoritarisme*).
39. Se préparer au concours de recrutement de conseillers/ères d'orientation-psychologues.
40. Donner des conseils n'est pas tenir conseil : vous êtes dans le second, ne l'oubliez pas. ■

ANNEXE 9 : MICRO-HISTOIRE DES PROCÉDURES D'ORIENTATION

D'après Bernard Desclaux

Fin du XIX^{ème} siècle, on « remet l'élève à sa famille »

Lorsqu'il « remet l'élève à la famille » (*terme officiel*), obligation pour le proviseur de donner un conseil.

Du début du XX^{ème} siècle jusqu'aux années 1960...

L'entrée en 6^{ème} de lycée est « protégée » soit par l'argent (études payantes) soit par un examen. Gratuité du secondaire (public) établie entre 1928 et 1933. Examen d'entrée en 6^e créé en 1933.

1937 : Le Front populaire, Jean Zay et les trois ordres d'enseignement

Projet de *sixième d'orientation* (ministère Jean Zay) pour tous les élèves. Ce tronc commun ouvre ensuite sur les trois ordres d'enseignement du secondaire. À la fin de l'année, *un conseil de classe* (l'ensemble des enseignants) *élabore une décision d'orientation* (poursuite ou non au sein du lycée) sur la base de l'observation continue (ensemble des résultats scolaires dans toutes les disciplines), l'appréciation n'étant pas normée (pas de niveau défini), ni objectivée (pas d'épreuves normées). Projet de loi éducatif visant à démocratiser l'enseignement en substituant aux trois « ordres » cloisonnés préexistants (le primaire dit « populaire », le secondaire dit « bourgeois » et le technique-professionnel) une organisation à trois degrés successifs avec unification du primaire élémentaire (de la 11^e à la 7^e) et constitution d'un secondaire harmonisé à classe d'orientation préalable. Jean Zay crée 120 sixièmes d'orientation expérimentales.

1947 : Plan Langevin-Wallon

Le plan Langevin-Wallon suggère (*entre autres*) de porter l'âge de fin de l'instruction obligatoire à 18 ans. Aux idées portées par l'élan d'une France en reconstruction, il ne fut pas appliqué mais inspira nombre de réformes éducatives de la fin du XX^e siècle en France.

1953 : Le conseil de classe pointe le bout de son nez

Arrêté du 12 juin 1953. L'admission dans la classe supérieure est proposée en fin d'année par le proviseur, conformément à l'avis du conseil de classe. Sa voie est prépondérante en cas de partage égal. Quatre décisions possibles du conseil de classe : le *passage en classe supérieure*, *l'examen en octobre* (2 disciplines au maximum), le *redoublement*, la « *remise à la famille* » (sic) pour une autre orientation.

1955 : Centres d'orientation scolaire et professionnelle

Création des Centres d'orientation scolaire et professionnelle, par transformation des Centres d'orientation professionnelle (1938-1955) et des Offices d'orientation professionnelle (1922-1938). Ils deviendront Centres d'information et d'orientation en 1971.

1959 : Scolarité obligatoire portée de 14 à 16 ans

Ordonnance Berthoin (janvier 1959) : âge de fin de la scolarité obligatoire reporté à 16 ans (elle avait été portée à 16 ans par le Front populaire en 1936). De 1959 à 1964, une série de textes officiels sont promulgués pour organiser l'orientation en application de l'ordonnance Berthoin. De la 6^e à la 1^{ère}, les parents font une demande, et un conseil de classe se réunit en fin d'année pour prendre une décision (conseil d'orientation). À la fin du premier trimestre de la 6^e, il y a possibilité de « réorientation ». À la fin des 3^e de tous les cycles, toutes les orientations sont théoriquement possibles, dont la vie active. Dans la réalité, c'est le chef d'établissement qui prend la décision. Le conseil de classe se passe dans le bureau du chef d'établissement. L'élève est remis à la famille, qui négocie elle-même avec un autre chef d'établissement.

1960 : Création du Professeur principal, mais fonction limitée au collège et à la 2GT jusqu'en 1994

Création du professeur principal (5^e). La fonction est étendue à la 3^e (1962), à la seconde (1964) puis à tous les niveaux du second degré, enseignement professionnel inclus, à partir de la rentrée scolaire 1994.

1971-1973 : « Nouvelles procédures d'orientation »

Les *Nouvelles procédures d'orientation* consacrent l'importance de l'orientation scolaire et définissent les principes d'un dialogue avec les familles : *phase provisoire* du 2^{ème} trimestre, *phase de décision* au 3^{ème} trimestre. Si désaccord, il y a rencontre entre famille et professeur principal. Suppression du conseil d'orientation et création de la procédure d'appel avec choix entre *commission* ou *examen d'appel*. Création de l'affectation qui se fait par l'administration. L'expression du pouvoir est exprimée du côté de l'institution : « *Si la famille n'accepte pas [...], le professeur principal provoque une rencontre avec la famille. En cas de désaccord persistant, le chef d'établissement propose à la famille soit de s'en remettre à la décision d'une commission d'appel, soit de demander que l'élève soit soumis à un examen* » (Décret du 12 février 1973). Notion de « réorientation » maintenue en fin de 1^{er} trimestre (6^e et 4^e).

1976 : Loi Haby, collège dit « unique » (*mais pas uniforme*)

Loi Haby (Décret du 28 décembre 1976). Organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges (« collège unique », à 3 voies cependant). Distinction entre conseil de professeurs et conseil de classe, participation des représentants de parents d'élèves et des délégués élèves au conseil de classe. Notion de cycle et de « passage automatique » dans la classe supérieure. Distinction entre *option* et *voie* d'orientation : les parents décident de *l'option* et les conseils de classe (le chef d'établissement) de *la voie d'orientation*.

1982 : On interdit la décision d'orientation « vie active », mais elle subsiste longtemps encore...

La décision « vie active » est interdite (*Sa mention subsistera pourtant pendant les années suivantes dans les bulletins trimestriels du 3^e trimestre*). Tout élève doit recevoir une décision d'orientation réglementaire. Suppression de l'examen d'appel.

Suite au rapport Schwartz sur *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes* (1981), création des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et des Missions Locales.

1984 : L'insertion des jeunes, dispositif de l'Éducation nationale, mais pas encore une mission

Dispositif d'insertion des jeunes de l'Éducation nationale (DIJEN).

1985 : Un temps et des activités scolaires pour l'information et l'orientation émergent au collège

L'arrêté du 14 novembre 1985 (ministère Chevènement) « Complément aux programmes des collèges : orientation » constitue la première tentative institutionnelle d'intégration d'une pédagogie de l'orientation au cursus scolaire (la deuxième viendra en juillet 1996 avec l'« Éducation à l'orientation »).

1988 : Dès le collège, l'orientation reste largement inégalitaire

M. Duru-Bellat, *Le fonctionnement de l'orientation. Genèse des inégalités sociales à l'école*, Delachaux et Niestlé. La sociologue constate qu'après la cinquième les inégalités d'orientation sont considérables dans le passage en 4^e : un écart de 35% sépare les enfants des catégories sociales extrêmes (cadres supérieurs et ouvriers). *Explication n°1* : l'auto-sélection des familles en fonction de la valeur scolaire de leurs enfants est plus forte dans les milieux populaires. *Explication n°2* : à âge, résultats scolaires et milieu social d'origine donnés, le seul fait de demander avec détermination une orientation en 4^e accroît significativement la probabilité de l'obtenir ; le conseil de classe a pour tendance dominante d'entériner la demande familiale (cette observation a été repérée par les chercheurs jusque dans les années 2000-2010...). *Explication n°3* : les collèges les plus sélectifs sont les collèges populaires.

1989 : Un droit à l'information, au conseil et à l'orientation est institué à l'École

Un droit à l'information et au conseil est institué (article 8 de la *Loi d'orientation sur l'éducation* du 10 juillet 1989, ministère Jospin).

Décret du 14 juin 1990 : Orientation et affectation des élèves. Le pouvoir est exprimé du côté de l'élève avec la notion de *projet de l'élève* (l'élève est au centre du système) : « *L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, même en fonction de ses aspirations et de ses capacités* ».

Le conseil de classe fait une *proposition*. S'il y a accord, le chef d'établissement formule la *décision*. En cas de désaccord, le chef d'établissement reçoit l'élève et ses parents, puis prend une décision. S'il y a encore désaccord, les parents peuvent faire appel (à certains niveaux : 5^e, 3^e, 2^{de} de détermination, 1^{ère} générale ou technologique). Les parents, l'élève majeur, l'élève mineur accompagné (ou seul/e avec autorisation écrite des parents) peuvent être entendus par la commission. Le choix des options ou spécialités relève de la famille. Ndlr : 25 ans après, en 2013, nombre d'acteurs directs ou indirects dudit conseil de classe croient encore que le conseil de classe a un pouvoir décisionnel... qu'il a perdu en 1990 ! Étonnant, non ?

1998 : En orientation, le dialogue prime, encore et toujours

Circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 sur L'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré (ministères Allègre et Royal) : « *Tout doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue avec les élèves et leurs familles* ». Et : « *Nous tenons à rappeler que l'évaluation ne saurait se borner à un simple constat chiffré. Il convient de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre* ».

2010 : La réforme Chatel du lycée propose d'accentuer la réversibilité de l'orientation

Réforme du lycée (ministère Chatel) avec l'accompagnement personnalisé et la réforme de l'orientation (cf. art. 2 du décret n° 2010-100 du 27/01/2010) : « *À l'intérieur du cycle terminal de la voie générale et de la voie technologique du lycée, un changement de voie d'orientation peut être réalisé, en cours ou en fin d'année, sur demande écrite des responsables légaux ou de l'élève majeur, après avis du conseil de classe. Lorsque ce changement a lieu dans le même établissement, il est prononcé par le chef d'établissement dans le délai d'un mois qui suit la demande. Lorsque le changement implique l'affectation dans un autre établissement, il est prononcé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, dans les conditions fixées à l'article D. 331-38, après avis du chef de l'établissement d'accueil* ».

2013 : Expérimentation du choix de la voie d'orientation laissé aux familles

Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 du 10 avril 2013 (ministère Peillon) : « *Afin d'améliorer la transition entre le collège et le lycée, les processus d'orientation seront revisités pour faciliter la construction de parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. L'orientation, notamment en fin de troisième, devra être améliorée pour n'être plus vécue comme une orientation subie mais comme un choix réfléchi et assumé. La possibilité de laisser aux parents le choix de la voie d'orientation en fin de troisième sera expérimentée dans quelques académies à la rentrée 2013* ». À la rentrée scolaire 2015, à la demande du ministère, plusieurs centaines de nouveaux établissements volontaires ont rejoint l'expérimentation en France.

ANNEXE 10

LETTRE AUX ÉLÈVES

par Michel Breut

Mes chers élèves du Collège Édouard Vaillant,

Je termine dans quelques jours ma vie professionnelle de conseiller d'orientation psychologue et je suis rempli d'émotions à l'idée que je ne retravaillerai plus avec vous à la rentrée des grandes vacances. Je serai en retraite et dans de nouvelles activités.

J'ai travaillé comme COP pendant 40 ans et j'ai reçu en rendez-vous des milliers d'élèves, chaque jour d'école. À travers vous, c'est à ces milliers d'élèves que je pense aussi. Vous avez une place particulière, et pas seulement parce que vous êtes les derniers pour lesquels je suis le COP. Avec ces milliers d'élèves, j'ai appris ce que je sais faire comme conseiller, j'ai appris à ne plus faire ce que je faisais, à laisser tomber des actions et des idées qui ne marchaient pas. J'ai inventé par mon travail avec vous des idées et des actions nouvelles.

J'ai appris à vous écouter, à regarder vos émotions, vos peurs, vos plaisirs tellement intenses.

Je vous ai écoutés et vous m'avez aidé à comprendre ce qui se passe dans la classe et à l'école : pourquoi vous travaillez si peu alors que vos résultats sont si faibles, pourquoi vous dites que vous allez travailler et que vous n'y arrivez pas malgré les contrats, les promesses, pourquoi vous bavardez tant en classe, pourquoi vous avez fait et vous faites tant d'histoires à vos professeurs, pourquoi vous êtes si souvent exclus de cours, pourquoi vous êtes trop silencieux en classe alors que vous réussissez, pourquoi vous êtes trop silencieux alors que vous ne réussissez pas. Pourquoi vous n'avez pas du tout d'idée de métier quand vous êtes en échec et quand vous avez un projet en tête, pourquoi vous continuez à ne pas travailler en classe mettant en péril ce que vous espérez pour votre avenir.

J'ai appris de votre ennui, de votre manque de confiance en vous et en moi, de vos soumissions qui cachent vos rébellions, de vos réussites. J'ai appris à tenir compte de vos désirs. J'ai appris à penser autrement ; avec vous, j'ai appris à penser et à agir l'égalité.

J'ai tellement appris avec vous sur l'école et j'ai pu vous aider à comprendre ce qui se passait pour vous en classe. J'ai pu vous aider à comprendre sans suffisamment pouvoir changer les choses comme je l'espérais.

J'ai tellement constaté que vous n'êtes pas en activité quand vous êtes en classe. Cela conditionne la manière d'être à l'école de votre génération pour ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas.

Vous venez à l'école pour les copains et les copines, trop peu pour les savoirs et pour l'activité qui vous permet de comprendre. C'est à la source de votre malaise avec l'école, c'est à la source de vos confrontations avec vos professeurs.

C'est à nous les adultes d'y faire face pour vous donner le goût d'apprendre et de travailler et prendre plaisir de vous mettre à penser. Cette chose si simple à écrire est très compliquée à mettre en œuvre.

J'ai aimé travailler avec vous, vous m'avez donné tellement de plaisir à venir au collège et j'aurai de la tristesse de ne plus vous voir tous les jours. J'ai tellement ri avec vous, j'ai reçu tellement de confiance, j'ai écouté vos rêves, vos espoirs, vos peurs de ne pas vivre vos rêves.

Vous êtes souvent venus en rendez-vous simplement pour vous rassurer, parfois pour me dire au revoir sans savoir mettre les mots. Parfois je vous ai déçus, je me suis trompé, je n'ai pas toujours été à la hauteur de ce dont vous aviez besoin.

Et avec vous, les élèves d'Édouard Vaillant, j'ai vécu la meilleure partie de mon activité de conseiller, la plus heureuse.

Avec vous, j'ai le plus ri parce que vous êtes vivants, drôles, touchants, joyeux. De toutes les générations d'élèves, de vous j'ai reçu le plus de confiance.

Avec vous, j'ai été le plus moi-même.

Avec vous, je suis devenu encore plus psychologue, vous aidant à trouver des repères dans votre travail, dans vos relations entre vous et avec les professeurs, vos amitiés, vos amours parfois.

Vous êtes tellement venus me voir me prouvant à quel point la présence quotidienne du Co-psy vous est nécessaire.

Je vous souhaite un beau chemin dans la vie, de belles rencontres, un beau parcours à l'école. Au revoir. ■

Michel Breut, le 1^{er} juillet 2012, encore conseiller d'orientation-psychologue pour quelques jours. Si vous voulez m'écrire ou me parler, voici mes coordonnées ; vous pouvez aussi me mettre un mot sur le cahier.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2012/07/12/Lettre-aux-%C3%A9l%C3%A8ves%2C-par-Michel-Breut>

NDLR : Michel Breut a longtemps été conseiller d'orientation-psychologue et formateur dans l'académie de Nantes, puis, pour terminer, à Bordeaux. Il est intervenu dans la journée d'études organisée au Mans le 31 mars 2010 sur le thème *Diversifier en classe entière au collège*, EduSarthe, mai 2010

http://www.ia72.ac-nantes.fr/1275294094890/0/fiche_document/&RH=ia72_edcref

Diversifier en classe entière, pourquoi ? Pages 21-28

Apprendre quand on ne veut plus apprendre, pages 79-80

ANNEXE 11

MA PREMIÈRE SEMAINE EN CIO Module de première initiation au métier

Une semaine pour s’immerger, s’initier et émerger. C’est peu, mais c’est toujours plus que ce que l’on propose aux professeurs. Et puis, le travail auprès des consultants ne peut attendre, autant en CIO qu’en établissement scolaire ! En outre, d’autres rendez-vous succèderont à cette première semaine : points réguliers avec le/la tuteur/trice, journées académiques de formation, journées académiques de préparation au concours de psychologue de l’éducation nationale, groupes de travail inter-CIO.

Premiers repérages du métier : ce qui fait métier		
Espaces vécus et investis CIO, établissements scolaires n°1, n°2, n°3	Rythmes, temps et contretemps Temps court vs temps long : journée, semaine, trimestre, année scolaire. Temps de la montre et temps des projets.	Contextes et milieux Rural éloigné vs rural périurbain vs suburbain vs urbain central
Publics divers Scolaires et non scolaires, jeunes et adultes, élèves et parents	Partenaires scolaires Chefs d’établissement, professeurs principaux, parents d’élèves, équipe éducative	Tâche et activité La tâche est le prescrit, l’activité le réel. Quels décalages entre les deux ?
Outils et méthodes Ressources informatives, conseil, examen psychologique, pédagogie de l’orientation	Partenaires extrascolaires Service public d’orientation, Plateforme de suivi et d’appui aux décrocheurs, partenaires économiques et sociaux	Posture spécifique Fonctionnaire, psychologue, affecté/e en CIO et conseiller/ère technique d’établissements scolaires... <i>Facile, dites-vous ?</i>

« Parler des métiers est compliqué. Faire comprendre à des élèves ce que recouvre le fait de travailler, et donc, d’exercer un métier, n’est pas facile. Vous êtes confrontés à une tâche difficile. Il ne serait pas honnête de vous laisser vous engager dans la découverte professionnelle sans mettre en place les formations nécessaires pour vous accompagner. [...] En effet, le travail se voit de moins en moins, on est confronté à cela tous les jours. Il suffit de regarder les chantiers de travaux publics : il y a des palissades, des chiens policiers, on ne voit plus rien... Comment identifier le travail devant l’ordinateur ? Pouvez-vous aisément décrire le travail des comptables, des secrétaires ? Autrefois, les enfants travaillaient aux travaux des champs pendant leurs congés scolaires et secondaient leurs parents. Aujourd’hui, toutes ces activités ancestrales ont disparu ou ont été fortement mécanisées. Le travail ne se voit plus, il ne se sent plus. Il est de plus en plus difficile à saisir pour en parler, pour monter des activités de connaissance avec des élèves. » Faisons parler notre métier et... les autres !

Régis Ouvrier-Bonnaz, *Parler des métiers ou faire parler les métiers*, dans *Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle*, EduSarthe, août 2007, p. 14

Ma première semaine en CIO. Module d’initiation-immersion dans le métier				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Réunion de service au CIO (1)	Immersion en salle de documentation (avec le/la chargé/de documentation)	Point d’étape de la semaine avec le/la DCIO et le/la tuteur/trice (4)	Immersion-découverte dans l’établissement n°2. <i>Responsabilité : chef d’établissement (3)</i>	Immersion-découverte dans l’établissement n°3. <i>Responsabilité : chef d’établissement (3)</i>
Réunion de travail avec le/la COP tuteur/trice désigné/e par le/la DCIO (2)	Immersion-découverte dans l’établissement n°1. <i>Responsabilité : chef d’établissement (3)</i>	Immersion-découverte de l’activité au CIO un mercredi après-midi (5)	Activités libres	Bilan-évaluation de la semaine (avec le/la DCIO, le/la tuteur/trice et l’IEN-IO) (6)

Notes et observations

- (1) La réunion de service du CIO organise, régule, planifie, programme. Mais elle prévoit aussi des ateliers, groupes de travail, analyses de pratiques, travaux collectifs.
- (2) À l’instar du dispositif ouvert pour les néo-professeurs contractuel/le/s, les académies mettent progressivement en place un tutorat pour les néo-cop contractuel/le/s. C’est le cas par exemple dans l’académie de Nantes depuis 2013.
- (3) Dans chaque EPLE à votre charge, une demi-journée d’immersion-découverte dès la première semaine. À organiser par le chef d’établissement : se présenter aux principaux interlocuteurs, prendre connaissance du projet d’établissement et de ses caractéristiques.
- (4) En mi-semaine, un point d’étape pour revenir sur les deux premiers jours, régler des questions pendantes, se r(é)assurer, réguler et se lancer dans de bonnes conditions dans le restant de ma première semaine au CIO.
- (5) Jour-clé de l’activité des CIO, le mercredi après-midi, tout le monde est sur le pont ! En salle de documentation, en entretiens, en ateliers-tests, ateliers-questionnaires d’intérêts, ateliers-débats, etc.
- (6) Avec l’IEN-IO, le/la DCIO et le/la COP tuteur/trice, le bilan-évaluation de la semaine est indispensable. C’est à partir de cette réunion qu’une aide individualisée ou collective sera mise en place.

Ma première semaine en CIO : de l'auto-bilan au plan d'action	
Ce que j'ai fait	Ce que je n'ai pas fait
Les rencontres marquantes	Les activités découvertes
Ce que j'ai appris	Ce qui m'a surpris
Ce qui me manque	Ce dont j'ai besoin dès maintenant
Plan d'action*	

* Le plan d'action est validé par le/la conseiller/ère néo-contractuel/le, le/la tuteur/trice, le/la DCIO et l'IEN-IO

Le point de vue de Frédéric Thiry, directeur de CIO, La Ferté-Bernard (Sarthe)

« En tant que directeur de CIO, la question de tutorer les nouvelles collègues ne se pose pas pour moi : c'est une nécessité. J'attends de ce tutorat que l'entrée dans le métier se fasse dans les meilleures conditions possibles pour les jeunes collègues, qu'elles aient assez vite quelques repères et qu'elles comprennent/assimilent les principales activités qu'elles ont à mener. Le calendrier des actions d'information et d'orientation de l'année scolaire, les techniques d'entretien, la communication dans les établissements, ainsi que l'intégration dans les équipes éducatives des établissements scolaires font partie de l'essentiel à transmettre.

D'après moi, les jeunes néo-cop ont besoin d'éléments concrets sur les programmes d'activités en I/O, les techniques d'entretien, l'animation des réunions avec les PP, la présentation des activités réalisées par les COP en établissements... Des améliorations à apporter au dispositif actuel : rencontres avec des COP expérimentées (contractuelles et/ou titulaires) pour échanger et mieux appréhender le travail de COP ; éléments pour mieux gérer le stress professionnel ; partir de leurs besoins, de leurs questions et y répondre de façon pragmatique ; assurer un accompagnement (de proximité) tout au long de l'année (autant que faire se peut). »

Le point de vue de Régis Bitaudeau, directeur de CIO, Saumur (Maine-et-Loire)

« L'aide à l'entrée dans le métier est assurée par l'ensemble de l'équipe du CIO, administratifs compris. Mais la mise en place d'un tutorat avec un/e collègue expérimenté/e nommément désigné/e permet de programmer des plages de dialogue qui ont été appréciées de notre jeune collègue et de son tuteur (recueil de questions, études de cas, etc.).

Les besoins les plus significatifs des néo-cop : connaissance des particularités du bassin et des établissements (démographie, caractéristiques sociales) ; vision claire du fonctionnement du système éducatif et des rôles respectifs des acteurs (DSDEN, rectorat, IEN-IO, chefs d'établissement, professeurs principaux, etc. En effet, ce qui nous est familier est parfois totalement inconnu des jeunes collègues) ; connaissance sans faille des procédures (conseils de classe, intentions, propositions et décisions d'orientation, affectation, inscription). »

ANNEXE 12

L'ADAPTATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS DÉBUTANTS

par Geneviève Latreille et Hélène Angeville
Cahiers d'orientation humaine, février 1957

Source : <http://orientation.greo.free.fr/orientation%20humaine.html>

Avec nos plus vifs remerciements à Rémi Guerrier, au Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation scolaire et professionnelle (GREO) et à l'association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie (ARIMEP). Le numéro spécial publié par la revue Cahiers d'orientation humaine en 1957, d'où sont extraites les deux pages suivantes, s'appuie sur une enquête envoyée aux néo-conseillers de la promotion INOP 1953-1955. Extraits.

Les difficultés d'adaptation propres à tout travailleur (Parmi les autres)

« Cette ville que je revois grise avec une foule monotone, petites gens pressées, visages préoccupés, ville usinière sans histoire, où vers 6-7 heures du soir, à l'heure où les automobiles se font petites dans un flot de vélos, mobylettes, motos sortis des filatures, des tissages, des aciéries, où le flot des piétons déborde des trottoirs. Les files s'allongent à la porte des boulangers, des épiciers, des crémiers. Et, dans les maisons, on entend les parents fatigués qui crient après les gosses. Très haut, les cheminées d'usines... »

La province usinière ne ressemble guère au Boul'Mich', encore moins au Luxembourg ni même à la bibliothèque de l'INOP. Que dire des villes rurales paisibles et lentes, où certains d'entre nous ont atterri. Il est permis d'être désespéré quand on quitte pour la 1^{ère} fois (et même pour la 2^e fois) la vie étudiante. Sentiment d'un « tournant abrupt et décisif » disait un camarade sorti de Polytechnique. Cela n'a-t-il pas pesé pour beaucoup dans certains refus de poste ? Et encore, si cela nous montrait plus indulgent pour le gosse qui se cabre devant l'internat qu'on lui conseille... Combien n'ont pas cherché à reculer l'échéance de ce virage vers la vie adulte en s'enfermant dans des solutions provisoires ? On espère après cela que les conseillers se montreront compréhensifs au sujet de la mobilité professionnelle... des autres, dont nous parlons avec désinvolture.

Rien d'étonnant que les conseillers nouvellement nommés traversent une période d'adaptation parfois difficile. Bien ingénu celui qui en serait surpris. Personne n'échappe à cette phase d'entrée au travail. Qu'elle se situe à 14 ans à la fin de l'école primaire, à 18 ans en sortant du collège technique, à 25 ans diplômés d'une école d'ingénieurs, d'assistance sociale, d'instituteurs... Si tout se passait sans heurt pour le conseiller, il faudrait le regretter ; cela le priverait d'une expérience bien précieuse, puisqu'elle est le lot commun. Notre connaissance vécue des problèmes de la vie de travail n'est pas, pour beaucoup d'entre nous, si grande qu'il faille s'en plaindre. [...] Eh oui, on sort à 6h et on se dépêche d'aller chez le crémier. La compréhension des psychologues y gagnera.

Dans l'immédiat : la recherche d'une chambre (*souci impératif et urgent*) ; les activités extra-professionnelles (*syndicales, politiques, culturelles, familiales*) ; finir le mois (*surtout quand on vit dans du provisoire*) ; l'entrée dans un groupe humain de travail (*un vrai sociodrame – sic – à saisir sur le vif : mentalité, opinions, humeurs, ambitions personnelles, orientations politiques et syndicales, rapports de force, ce qu'on sait, ce qu'on ne sait pas, ce qu'on est censé ignorer, la réflexion de l'un, l'irréflexion de l'autre, les ententes tacites, les officielles, et les regards portés sur le nouvel arrivant, auquel il ne reste plus qu'à ses tailler un rôle d'acteur, de spectateur, souffleur, figurant, machiniste... Dans un centre d'OP, les rapports humains sont particulièrement étroits, entraînant une profonde dépendance des uns avec les autres, nul ne peut s'ignorer, ce qui demande de la part du nouveau conseiller pas mal de souplesse et d'adaptation*).

De la théorie à la pratique : ce passage est difficile pour chacun ; sans transition (*« on nous fait confiance, on est jeté à l'eau, comme si on avait derrière soi des années d'exercice »*) ; décalage des générations (*« on appelle au secours les anciens pour trouver une solution pratique, car si l'établissement d'un bilan psychologique est une très belle chose, c'est un acte gratuit et inutile, indiscret même s'il n'est pas le tremplin d'une solution immédiate et concrète qui aidera à l'épanouissement de l'individu »*) ; la loi du rendement (*l'efficacité du jeune professionnel est inévitablement moindre, difficulté qui n'est pas propre aux conseillers, au travail s'ajoute une réelle tension d'esprit, et devant l'impossibilité d'un certain temps de réflexion non seulement sur des dossiers de cas individuels mais encore au sujet de problèmes généraux ne faut-il pas « acquérir une bonne petite routine » ou se résigner à bâcler son travail ?*).

Les difficultés propres aux conseillers débutants

Les modalités actuelles des nominations, et la règle des trois ans de stabilité dans le poste

Conseiller dans un « service d'orientation »

Un fait s'impose donc, celui de l'extrême diversité des situations d'un COP (conseiller d'orientation professionnelle) à un autre. Je ne parle pas seulement de l'ambiance, mais des objectifs à atteindre, des méthodes de travail utilisées.

Ici, le rythme de travail est décontracté et on a le temps de mener à bien documentation et lectures personnelles ; ailleurs, ce travail indispensable doit s'effectuer extra muros ou se supprimer progressivement. Ici, on couvre le seul secteur prioritaire, ailleurs on saccage les scolaires et on se consacre aux cas « psychiatriques ». Ici, on réclame des initiatives, là on pourrait se croire aide-technique. Le taylorisme porte ses fruits et on travaille en série. Ici, on subit des « pointes saisonnières » harassantes, suivies de saison creuse, ailleurs un emploi du temps équilibré débite régulièrement un échantillon assorti d'individuels, contrats (d'apprentissage), scolaires, placement des jeunes, etc.

Il est évident qu'il y a un rapport étroit entre l'organisation du travail et la « nature » de celui-ci. Or on a, quand on sort de l'INOP, connaissance de ce qu'est le travail du conseiller en tant que « profession individuelle » et quelques idées

assez vagues sur ce qu'est un service d'orientation professionnelle. D'où la diversité des jugements, des adaptations, des projets de départ et de démission, des regrets quand on a vendu son cheval borgne pour acheter un aveugle, car on sait ce qu'on quitte, on ne sait pas ce qu'on prend. [...]

La diversité du travail dans les Centres d'orientation professionnelle. Elle permet de comprendre pourquoi l'adaptation individuelle est si aléatoire. Une fois encore, cela ne nous est pas spécifique. Parce que nous nous préoccupons, pour les jeunes que nous voyons, d'adaptation professionnelle ou le plus souvent scolaire qui est à brève échéance, nous en oublions ce qui pèse si lourd dans une vie professionnelle d'adulte et qu'on range sous le terme élastique de « conditions de travail ». Nous avons une vue « individualiste » voire « monographique » des métiers considérés isolément et qui n'existent point ainsi dans la réalité. Il faut, une fois encore, déplorer notre méconnaissance des milieux de travail... Mais qu'au moins notre propre expérience nous enrichisse sur ce point si on consent à y réfléchir, et que cela nous aide aussi à préciser la nature du choix professionnel du jeune.

Le conseiller travaille dans un service, il n'est pas psychologue en cabinet privé. Un professeur est maître dans sa classe ; il peut avoir un directeur tracassier, obtus, tyrannique, complaisant, compréhensif, inexistant, il organise lui-même son travail, et prend ses responsabilités dans les limites des horaires, programmes, examens, qui lui laissent une relative marge de liberté assez grande. Il n'en est pas de même pour un conseiller. Si on met à part la conduite d'un examen individuel, le reste des travaux sont ceux du centre et non des conseillers. Il faut nécessairement une méthode de travail et des objectifs communs. Dans une structure où la solidarité s'impose, il y a un équilibre délicat à réaliser. Qui d'entre nous a appris à travailler à plusieurs ? Les méthodes scolaires qui nous ont formés sont terriblement individualistes, concurrentielles, stérilisant toutes velléités d'échanges réels. Et quand l'habitude est prise...

Quelques difficultés propres à la profession

Sens des individus, sens des ensembles

Cette opposition se rencontre tout au long de la journée. Si nous pouvions sacrifier l'un de ces aspects, le travail en serait bien simplifié, dans notre esprit tout au moins.

Nous sommes préparés je dirais même bien mieux que nous croyons, à une orientation professionnelle « individualiste ». Sans doute est-ce là le biais sous lequel le problème est le plus aisé à saisir ; mais il s'agit là d'une abstraction. Nous sommes capables de faire une analyse psychologique poussée, ce ne sera qu'un bilan tronqué, une maison sans fondation si nous ne replaçons pas l'individu isolé, que nous avons dans notre bureau, avec ses coordonnées sociologiques concrètes : environnement social, milieu de vie, qui l'ont accompagné ou l'accompagneront.

Nous n'avons pas reçu une formation sociologique suffisante qui nus servirait d'axe de référence comme nous sert la formation reçue en physiologie, psychologie, psychiatrie. À croire vraiment que nous sommes spécialisés dans l'orientation des Robinsons. [...]

Que savons-nous des modalités afférentes à tel ou tel milieu de vie ? Ce que notre expérience personnelle nous apporte ? Mais comment dépasser un point de vue nécessairement borné, si nous ne pouvons en situer la relativité et les limites en le replaçant parmi bien d'autres possibles. Si le « vécu » est un donné indispensable, comment ne serait-il pas alors source de préjugés de jugements passionnels, masqués sous les allures d'un faux expérimenté ?

Ce même point de vue pointilliste se retrouve dans notre connaissance des métiers. On connaît assez bien les métiers en tant qu'activités individuelles, mais très mal les activités collectives dans lesquelles, en fait, elles s'exercent. [...]

L'incertitude des débouchés

C'est beaucoup plus un certain type et niveau de formation dans un secteur professionnel que nous conseillons, et non un emploi strictement défini. L'absence d'établissement spécialisé, voire d'établissement scolaire tout court, donne bien autant de soucis au conseiller...

Le progrès technique... en orientation professionnelle

Plusieurs néo-conseillers soulignent l'indispensable nécessité de faire progresser nos connaissances et compétences techniques dans les divers domaines touchant la profession.

Comment tirer un profit maximum du travail journalier ? Il faut rendre hommage à l'INOP qui nous enseigne la méfiance à l'égard des techniques que nous utilisons. Ce qu'on aimerait qu'on nous enseigne aussi, c'est apprendre à acquérir de l'expérience, il y a là toute une attitude d'esprit complexe, mais aussi une « technique » ; il ne s'agit pas d'être empirique, mais « expérimental », la différence est grande.

« *J'ai peur de cette passivité devant le travail journalier, qui vous modèle et domine au gré des circonstances. Il faut au conseiller une ouverture d'esprit, une curiosité inlassable, mais organisées.* »

L'ambiguïté de la nature de notre travail de conseiller

Un conseiller a repris en juillet les dossiers des cas qu'il avait examinés et s'est posé la question suivante : « Et maintenant, en toute honnêteté, combien de fois ai-je eu à conseiller réellement ? ». Et il répond : dans 21% des cas, on a entériné un choix déjà fait sans possibilité ou nécessité de correctif ; dans 32% des cas, on a entériné le choix fait, mais en apportant une précision supplémentaire ; dans 12%, on a entériné le choix familial mais en prévoyant et indiquant une solution de rechange ; dans 24%, devant l'incertitude des parents, des enfants, on donne un véritable conseil d'orientation professionnelle ; dans 2%, on donne un conseil plus ambitieux ; dans 8% des cas, on rabaisse les prétentions enfants-parents vers une solution plus modeste. Au total, 2 sur 3 des « enfants conseillés » étaient déjà pré-orientés avant la venue du conseiller. Et les auteures de conclure : « *Qu'est-ce qu'un conseil d'orientation professionnelle ? Qu'est-ce qu'un conseil suivi ? Faut-il souhaiter voir un conseil, fût-il optimum, entériné à la lettre par parents et enfants ? Qu'est-ce qui importe dans la vie ? D'avoir bien choisi par hasard, ou d'apprendre à choisir ?* » ■

ANNEXE 13

SIGLIER

ACOP-F	Association des conseillères et conseillers d'orientation-psychologues France
AESH	Accompagnant/e d'élèves en situation de handicap
AFDET	Association française pour le développement de l'enseignement technique
AFFELNET	Application informatique pour l'admission post-3 ^e et post 2 ^{de}
AFPEN	Association française des psychologues de l'éducation nationale
AIOSP-IAEVG	Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle / International association for educational and vocational guidance
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
ANDCIO	Association nationale des directeurs/trices de CIO
AP	Accompagnement personnalisé (<i>au lycée depuis 2009, au collège à partir de la rentrée 2016</i>)
APB	Admission post-bac (<i>application informatique nationale</i>)
APS	Agent de prévention et de sécurité
ARIMEP	Association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BINOP	Bulletin de l'institut national d'orientation professionnelle (<i>de 1928 à 1972</i>)
BOEN	Bulletin officiel de l'éducation nationale (<i>publication hebdomadaire, le jeudi matin</i>)
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et voyageurs
CCIC	Centre culturel international de Cerisy-Pontigny
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie pour les personnes en situation de handicap
CDESC	Conseil départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CDI	Centre de documentation et d'information (<i>ou contrat à durée indéterminée</i>)
CDOEA	Commission d'orientation vers les enseignements adaptés
CEFOCOP	Centre de formation des conseillers/ères d'orientation-psychologues (<i>Lille, Rennes, Aix-en-Provence</i>). Le 4 ^e centre de formation est l'INETOP à Paris.
CEPEC	Centre d'études pédagogiques pour l'expérimentation et le conseil
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les enseignements et les qualifications
CESC	Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation (<i>dès 1971</i>). Auparavant : Centre d'orientation scolaire et professionnelle (<i>de 1955 à 1971</i>), Centre d'orientation professionnelle (<i>de 1938 à 1955</i>).
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (<i>cf. circulaire n°2009-087 du 17-07-2009</i>)
CNEE	Conseil national éducation-économie
CO	Conseiller/ère d'orientation (<i>appellation usitée de 1971 à 1991</i>)
COP	Conseiller/ère d'orientation-psychologue (<i>dénomination usitée depuis 1991</i>)
COSP	Conseiller/ère d'orientation professionnelle (<i>de 1928 à 1955</i>)
CPE	Conseiller/ère d'orientation scolaire et professionnelle (<i>appellation de 1955 à 1971</i>)
CREDOC	Conseiller/ère principal/e d'éducation
CRECOP	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CSAIO	Concours de recrutement de conseillères et conseillers d'orientation-psychologues
CVAO	Chef/fe des services académiques d'information et d'orientation (<i>au rectorat</i>)
CVC	Conseil de la vie collégienne
CVL	Conseil de la vie lycéenne
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (<i>Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social</i>)
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale (<i>Inspecteur/trice d'académie</i>)
DCIO	Directeur/trice de centre d'information et d'orientation
DIFOR	Division de la formation des personnels de l'Éducation nationale (<i>au Rectorat ; dans certains rectorats, appelée aussi DAFPEN</i>)
DNB	Diplôme national du brevet
DP	Découverte professionnelle (<i>DP3 au collège de 2005 à 2016, DP6 au LP depuis 2005</i>)
DRONISEP	Délégation régionale de l'ONISEP (<i>le plus souvent, 1 par académie</i>)
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale (<i>Inspection académique</i>)
E2C	École 2 ^e chance
EANA	Élève allophone nouvellement arrivé/e
EANA-NSA	Élève allophone nouvellement arrivé/e non scolarisé/e antérieurement
EAO	Éducation à l'orientation (<i>De 1996 à...</i>)
ENT	Environnement (ou espace) numérique de travail
EOI	Espace orientation insertion (<i>université de Caen</i>)
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires (<i>à partir de la rentrée 2016, au collège</i>)
EPL	Établissement public local d'enseignement
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ERREFOM	Site normand d'actualités sur l'emploi, la formation et les métiers
ESENER	École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation (<i>Succède à l'IUFM en 2013</i>)
ETP	Équivalent temps plein
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale
FOQUALE	Réseaux formation qualification emploi (<i>à partir de 2013</i>)
GEPOH	Groupe d'étude des problèmes d'orientation humaine (fondé par Geneviève Latreille en 1955)

ANNEXE 13

SIGLIER (suite)

GPDS	Groupe de prévention du décrochage scolaire (<i>en établissement scolaire. On dit aussi : cellule de veille</i>)
GREO	Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation (<i>fondé en 1996 par Francis Danvers et Pierre Roche</i>)
IA-IPR	Inspecteur/trice d'académie inspecteur/trice pédagogique régional/e
IEN-ASH	Inspecteur/trice chargé/e de l'adaptation scolaire et du handicap
IEN-ET	Inspecteur/trice chargé/e de l'enseignement technique
IEN-IO	Inspecteur/trice chargé/e d'information et d'orientation
IGAEN	Inspecteur/trice général/e de l'administration de l'éducation nationale
IGEN	Inspecteur/trice général/e de l'éducation nationale
INETOP	Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (<i>anc^t INOP créé en 1928</i>)
JORF	Journal officiel de la République française (<i>parution quotidienne</i>)
LGT	Lycée général et technologique
LP	Lycée professionnel
LPO	Lycée polyvalent
MDA	Maison des adolescents/tes
MDPH	Maison départementale des personnes en situation de handicap (<i>cf. L. 2005-102 du 11 février 2005</i>)
MENESR	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
MGI	Mission générale d'insertion (<i>depuis 1980 pour les CIO, et 1984 pour les établissements scolaires, sous la première appellation de Dispositif d'insertion des jeunes [DIJ]</i>)
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (<i>depuis 2013</i>)
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions (<i>depuis 1970</i>)
OP	Orientation professionnelle
OPPIO	Observatoire des politiques et des pratiques pour l'innovation en orientation (<i>à l'INETOP</i>)
OREF	Observatoire régional emploi formation
OSP	Orientation scolaire et professionnelle (L'), revue internationale publiée par l'INETOP depuis 1972
OVNI	Objet volant non identifié (<i>l'un de ses avatars, « OVNI-COP-CT » : l'OVNI conseiller/ère technique de l'établissement scolaire qu'est censé/e être le/la conseillère d'orientation-psychologue</i>)
PAFI	Parcours aménagé de formation initiale (<i>second degré</i>)
PAI	Projet d'accueil individualisé (<i>enfants malades</i>)
PC	Parcours citoyen
PDMF	Parcours de découverte des métiers et des formations (<i>de 2008 à 2015</i>)
PE	Professeur/e des écoles
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PERDIR	Personnels de direction
PES	Parcours éducatif de santé
PFMP	Période de formation en milieu professionnel (<i>en lycée professionnel</i>)
PIIODEMP	Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (<i>à partir de 2013 ; notion complétée par « parcours avenir » à la rentrée 2015</i>)
PLC	Professeur/e de lycée et collège
PLP	Professeur/e de lycée professionnel
PP	Professeur/e principal/e. Fonction créée en 1960 en 3 ^e , et en 1962 en 2 ^{de} générale (les baccalauréats technologiques sont créés à partir de 1966, et les baccalauréats professionnels à dater de 1985). Fonction étendue à tous les niveaux du collège. Enfin, à tous les niveaux du collège, du LP et du LGT depuis 1993.
PPCP	Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PPS	Projet personnalisé de scolarisation (<i>enfants en situation de handicap</i>)
PSAD	Plate-forme de suivi et d'accueil des décrocheurs (<i>jeunes de plus de 16 ans</i>)
PsyEN	Psychologue de l'éducation nationale (<i>Corps unique de psychologue à l'éducation nationale, regroupant les actuels psychologues scolaires et conseillers d'orientation-psychologues. Situation au 6 juin 2016 : en cours de finalisation par le MENESR</i>)
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (<i>ou : à la parentalité</i>)
REP	Réseau d'éducation prioritaire
SAIO	Service académique d'information et d'orientation (<i>au rectorat</i>)
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SPRO	Service public régional de l'orientation
SUIO-IP	Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
TLFI	Trésor de la langue française informatisé
TPE	Très petite entreprise
TSIO	Temps scolaire pour l'information et l'orientation (<i>années 1985-1995 en France</i>)
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (<i>en école, collège ou lycée</i>)
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
UPE2A-NSA	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement
VAE	Validation des acquis de l'expérience

ANNEXE 14

PETIT DICO DES MOTS EN ORIENTATION

Apprendre à devenir – Argumenter – Centre d'information et d'orientation (CIO) – Civilité – Conseil – Désorienté/e (Je suis) – Dessiner sa vie – Dialogue – Écouter – Faire confiance (Se) – Genre – Kairos – Non dit – Orientation scolaire – Orienteur ou psychologue ? – Pe(n)ser son orientation – Réorientation – Résister – Sérendipité – Sérieux de l'orientation – S'orienter.

Apprendre à devenir

Souvent, on réduit la question de l'orientation à : « *Quels sont le métier d'avenir et la formation qui puissent me correspondre ?* » Et si la question était plutôt : « *Que puis-je, que veux-je ou que vais-je devenir en fonction de ce que je suis devenu ?* »...

Ce serait si simple et rassurant de réduire l'orientation au « choix d'une orientation » une fois pour toutes... Qui suis-je (compétences, identité sommaire, cursus de formation) ? Quelles sont les formations sur "le marché" de mes possibilités (géographiques, financières, durée) ? Quels sont les métiers correspondants ? Vous y ajoutez un zeste de logiciel Affelnet ou Admission-post-Bac... Vous mélangez le tout, et le tour est joué...

On observe même que cette conception d'appariement mécaniste, causaliste, adéquationniste, historiquement datée (période 1930-1975) a encore un large droit de cité dans un monde pourtant de moins en moins prévisible et certain.

Et pourtant, en orientation, on fait souvent fausse route à se focaliser sur la prévision de l'avenir, forcément vouée à l'échec et aux désillusions.

Si l'on se place résolument du côté de l'individu et non seulement des institutions (établissements et structures de formation, branches professionnelles), on gagnerait à se concentrer sur la capacité de chacun/e à *devenir*. Comment cultiver ma capacité à devenir un être humain entier, uni et diversifié ?

Voici ce que disait Nicole Baudouin lors de sa conférence sur *le sens de l'orientation* au Mans le 18 mars 2009 :

« *Aider à ce que l'orientation prenne sens, ce serait écouter ce qu'il en est du désir de chacun, de telle sorte que chacun puisse faire sien ce qu'on a fait de lui pour que les différents facteurs sociaux, historiques, voire constitutionnels, qui font de chacun ce qu'il est, prennent un sens pour lui et l'engagent dans une orientation qu'il puisse revendiquer comme sienne. Écouter, accompagner l'autre sur les chemins qu'il se risque à emprunter pour qu'ils prennent sens à ses yeux et dans son histoire, tel pourrait alors être notre travail. Ouvrir un espace transitionnel ou potentiel, « aire intermédiaire d'expérience à laquelle contribue simultanément la réalité intérieure et la vie extérieure » (Winnicott, Jeu et réalité) où puisse se faire un travail d'élaboration. Laisser un temps de jachère pour qu'émerge un projet qui s'enracine dans une histoire et qui soit au carrefour de la réalité sociale et de la réalité psychique, telle m'apparaît la tâche qui revient au conseiller à qui est adressé une demande d'orientation. Permettre à l'autre de se dire pour qu'il trouve ses propres réponses car, en orientation comme en thérapie, « c'est le patient, et le patient seul, qui détient les réponses » (ibid.)*

L'écoute oblige non seulement à la patience, mais elle nécessite en outre de s'interroger sur ce qu'on entend puisqu'aussi bien on écoute avec ce qu'on est, autre manière de dire qu'il n'y a pas d'écoute neutre. C'est dire que l'entretien engage autant le professionnel que le consultant, chacun de sa place. Délaisser donc la place de l'oracle ou de l'expert qui sait pour l'autre ne va pas sans un travail d'analyse de sa propre pratique, au cours de laquelle peuvent être mis au jour les enjeux transférentiels d'une part et, d'autre part, le rapport à l'institution dans laquelle nous travaillons. Aider à l'inscription de son orientation dans son histoire pour qu'elle fasse sens, aider à signer son passé pour assurer l'avenir, c'est aller bien au-delà d'un simple travail d'information auquel le politique voudrait réduire les questions d'orientation. Ainsi, peut-on l'espérer, le sens de l'orientation s'en trouvera-t-il enrichi, mais toujours à construire parce que toujours à défendre. »

Prévoir l'avenir ou apprendre à devenir : il faut choisir ! ■

Argumenter

Argumenter consiste, pour un locuteur, à trouver les moyens pour provoquer une unicité de réponse, une adhésion à sa réponse auprès de l'interlocuteur, donc à supprimer l'alternative de leurs points de vue originels. Qu'est-ce qu'un raisonnement ? Qu'est-ce qu'un argument ? En quoi l'argumentation se différencie-t-elle de la rhétorique ? Qu'est-ce que séduire, convaincre, persuader, émouvoir ? Dans *Qu'est-ce que l'argumentation ?* (Vrin, 2005), Michel Meyer, professeur à l'université libre de Brussel, donne la définition suivante : « *Argumenter, c'est donner une réponse sur une question donnée en vue de la supprimer. L'accord résulte de cette suppression. Si le désaccord persiste, c'est parce que l'interlocuteur estime la question non résolue, et qu'il considère que la réponse proposée n'en est pas une (= n'est pas la bonne). S'il faut donner un argument, c'est parce qu'une question ne peut être offerte de but en blanc. Elle exige une médiation : une réponse à une question sert de réponse aussi à une autre, et elle en est alors l'argument. Un argument est une réponse qui est la raison d'une autre* ».

Le TLFi propose les synonymes suivants : *raisonner, avoir des raisons, baser un plaidoyer, justifier, démontrer, contester*. Et les expressions suivantes : *argumenter sérieusement, posément, raisonnablement, d'une manière décisive ; sans fin, sans raison ; sans plus argumenter. Argumenter au sujet de quelque chose ; sur le fond, la forme, les principes ; en faveur de quelque chose ; contre un adversaire, un projet, les idées reçues*.

On voit là les liens évidents entre l'argumentation et l'orientation. On perçoit tout le profit que la jeunesse scolarisée pourrait tirer d'une pratique réflexive, coopérative et démocratique régulière de l'art d'argumenter. Jusqu'au conseil de classe qui, pour l'heure argumente sur des questions touchant une personne... absente.

Si tenir conseil c'est argumenter, on ne pourra pas longtemps se passer de l'élève en conseil de classe.

Jean-Pierre Boutinet : « *La recherche de sens est plurivoque, partielle et provisoire* ». ■

Centre d'information et d'orientation (CIO)

Les Centres d'information et d'orientation (CIO) sont des services publics de l'Éducation nationale, gratuits et ouverts à tous : élèves de l'enseignement public ou privé, étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou de formation, parents d'élèves, professeurs, entreprises, chefs d'établissement, adultes en reconversion. Spécialistes de l'information scolaire et professionnelle, du conseil en orientation tout au long de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de la prévention du décrochage scolaire, les conseillers d'orientation-psychologues délivrent des prestations individuelles et collectives en CIO ou en établissement scolaire. Véritables psychologues du second degré à l'Éducation nationale, ils sont soumis au Code de déontologie des psychologues (2012).

Les prestations des CIO : entretiens approfondis d'orientation ; examens psychologiques ; bilans d'accueil de jeunes primo-arrivants allophones ; ateliers d'orientation ; consultations documentaires ; séances collectives d'information ; séquences psychopédagogiques ; conseil aux collèges et lycées publics ; pilotage des plates-formes de suivi et d'appui des décrocheurs ; participation à la conception et à l'organisation pédagogique de forums formations professions.

Les CIO se tiennent régulièrement informés des évolutions sociales, techniques et économiques du travail et des métiers. Directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues réalisent des visites et des stages en entreprise.

Pour aller plus loin : Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités (2008)

<http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/cinq-cio-en-sarthe-cinq-priorites-195425.kjsp>

Civilité

La civilité n'est pas la politesse, mais la conscience, manifestée à autrui par une forme partageable, d'être en lien avec lui. Dans Libération du 10 juin 2014, M. Hénaff, H. Merlin-Kajman et G. Sfez nous donnent une définition lumineuse de la civilité. *Définie par Etienne Balibar comme un concept quasi politique qui permet de penser les situations de violence inconvertible, la civilité n'est pas la politesse, mais la conscience, manifestée à autrui par une forme partageable, d'être en lien avec lui. Un lien indéterminé qui n'est ni celui de l'amour, ni celui de l'amitié ou de la familiarité, ni celui de la hiérarchie, ni celui de la religion ou de la communauté ou de la génération. Pas plus que la tendresse, la douceur ou le tact, elle ne repose sur un corps de règles stables, mais configure la rencontre avec n'importe quel autre, peut-être même, surtout, l'inconnu, l'autre étranger, l'autre anonyme.*

L'orientation est rencontre, civilité.

Conseil. Tenir conseil n'est pas donner des conseils

« Partir de l'autre, tenir l'entre, ouvrir le soi » (Lhotellier A.). Dans l'acception la plus commune, on considère que conseiller quelqu'un, c'est indiquer à une personne ce qu'elle devrait faire ou ne pas faire. On l'emploie souvent au passif *être bien ou mal conseillé-e*. En matière d'orientation, il est fréquent pour une personne de considérer qu'elle a été mal conseillée, mal orientée. Conseiller quelque chose à quelqu'un, conseiller à quelqu'un de faire quelque chose, c'est le-la pousser à agir d'une certaine manière, l'inviter à une certaine action ou à un certain comportement.

Or, chez les conseillers et conseillères d'orientation-psychologues, la conception sous-jacente du conseil individuel et collectif qui guide leur professionnalité est bien différente. *Tenir conseil*, comme l'a décrit Alexandre Lhotellier dans *Tenir conseil* (Seli Arslan, 2001), c'est *délibérer pour agir*. Créer les conditions d'un dialogue et d'une confiance dans lesquels prévalent la pensée et l'agir de l'autre ; rechercher dans la méthode, la pluralité et l'ouverture, le sens à donner à une situation-problème souvent plus complexe qu'elle n'en a l'air ; construire une démarche active et créatrice ; mettre en situation un sujet en devenir considéré comme capable de résoudre par lui-même la situation-problème qui se pose à lui grâce à un accompagnement adapté et respectueux de la globalité de sa personne.

On tient à rappeler qu'en orientation, le fait de douter, d'hésiter, de connaître l'indécision, de se demander si l'on engage la bonne démarche ou si l'on fait le bon choix pour soi n'est en rien une pathologie.

Les prestations de conseil assurées par les CIO : entretiens approfondis d'orientation, examens psychologiques, entretiens de situation et d'orientation des jeunes décrocheurs, accueil de jeunes primo-arrivants allophones, ateliers d'orientation, consultations documentaires, séances collectives d'information, ateliers thématiques de réflexion, conseil technique aux collèges et lycées publics, participation aux conseils de classe, aux cellules de veille des établissements et au conseil pédagogique, aux commissions d'affectation et d'appel.

Plus qu'un coach ou un mentor, le-la conseiller/ère d'orientation-psychologue est un catalyseur, un accompagnateur, un facilitateur. Son activité aux multiples facettes met toujours au centre le respect inaliénable de la subjectivité de la personne humaine et la croyance fondamentale en la capacité de tout être humain à devenir, à se transformer, à se développer tout au long de la vie.

Pour aller plus loin : Olry-Louis, Guillon V., Loarer E. (2013), Psychologie du conseil en orientation, De Boeck, 464 p.

<http://www.deboecksuperieur.com/titres/130438/psychologie-du-conseil-en-orientation.html>

Conseiller/ère d'orientation-psychologue

Conseiller/ère d'orientation-psychologue, un/e psychologue de l'éducation chargé/e du second degré, du post-bac et de la transition école-emploi à l'Éducation nationale. Adaptation scolaire, affectation des élèves et des étudiants, lutte contre le décrochage scolaire, aide à l'insertion des jeunes dans l'emploi, évolution professionnelle des adultes et reconversion, il-elle apporte en CIO, SUIO-IP et dans les établissements scolaires, une compétence qualifiée par le statut de psychologue et le Code de déontologie des psychologues (2012).

Les conseillers-ères d'orientation-psychologues de l'Éducation nationale sont des professionnels qualifiés détenteurs du titre de psychologue ; ils-elles se réfèrent au Code de déontologie des psychologues. Et notamment à son préambule : « *Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues* ».

Dès leur recrutement, dans leur très grande majorité titulaires d'un diplôme universitaire de psychologie donnant droit à l'attribution du titre de psychologue et à son usage professionnel (cf. Loi n°85-772 du 25 juillet 1985), ils/elles sont recrutés/es par concours à l'Éducation nationale et bénéficient de deux années de formation initiale professionnelle à l'issue du concours dans l'un des 4 centres universitaires de formation : INETOP Paris, CEFOCOP Aix-en-Provence, CEFOCOP Lille, CEFOCOP Rennes. Ils obtiennent tous le titre de psychologue à l'issue de cette formation professionnelle.

« Les conseillers/ères d'orientation-psychologues sont souvent frappé/e/s par les variations de la place accordée à la personne. Les élèves l'expriment dans des formules telles que "je me suis orienté/e dans" ou "on m'a orienté/e dans". Permettre à des adolescents, à des adultes d'accéder à une place de sujets non acteurs d'un rôle écrit pour eux mais auteurs de leur propre rôle est un enjeu majeur pour les professionnels de l'orientation. Sortir de l'objectivation d'une expertise, rendre lisible une histoire familiale ou culturelle, décrypter leur cadre scolaire sont des moyens de leur redonner une place, en ce temps de remaniement et de transition où les adolescents/tes sont en interrogation sur eux-mêmes et sur ce qu'ils tendent à être. Dans un monde économique en évolution, au moment où l'univers du travail entre de plus en plus dans le champ scolaire, garder en ligne cette question du sujet est un des enjeux majeurs pour les professionnels qui accompagnent les adolescents/es et leurs familles. » Nathalie Abadie, in Le Breton D., Marcelli D. (2010), Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse, PUF, (pages 598-599).

Affecté/e dans les Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Éducation nationale ou dans les Services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP), les conseillers/ères d'orientation-psychologues délivrent des prestations psychologiques (entretiens, bilans et examens psychologiques), psychopédagogiques et de conseil en CIO ou SUIO-IP et dans les établissements publics de formation environnants.

Public concerné : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, parents d'élèves, jeunes en insertion scolaire et professionnelle, adultes en reconversion. Les CIO accueillent tout public.

En établissement scolaire ou universitaire, ils-elles participent, sous l'autorité de la direction du CIO et la responsabilité des chefs d'établissement, aux Parcours individualisés d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP), ainsi qu'aux modules Projet personnel de l'étudiant.

Les conseillers-ères d'orientation-psychologues se tiennent régulièrement informé-e-s des évolutions de l'organisation du travail, des métiers et des conditions d'entrée des jeunes dans la vie sociale et professionnelle.

Service libre, gratuit et professionnel. Pour mémoire, 90% du corps est féminisé. ■

En cours de création au MENESR : un corps unique de psychologues de l'éducation nationale (1^{er} et 2^d degrés).

Désorienté/e (Je suis)

« Je suis désorienté/e... Je ne sais pas quoi faire plus tard... Je me sens perdu/e... Mes parents voudraient que je fasse médecine comme eux, mais je veux voyager et parler les langues... Je voulais faire un apprentissage de coiffure, mais faute de place, je me retrouve en Bac pro gestion administration... Que faire ? »

L'enfant de 5 ans n'a aucune difficulté à parler de son avenir : le petit garçon s'imagine pompier, conducteur de trains ou pilote de course ; la petite fille se rêve institutrice, infirmière ou... princesse ! Mais bientôt, il-elle constate que son pouvoir sur les choses et les gens a des limites, qu'il lui faut renoncer aux satisfactions immédiates de ses désirs. Il doit apprendre à réfléchir, à composer et souvent à se taire. Plus il-elle grandit, plus on lui parle sérieusement de son avenir en lui montrant qu'il-elle en est responsable : « C'est pour toi, c'est pour ton bien que tu travailles ; demain, tu cueilleras les fruits de ce que tu sèmes aujourd'hui ».

L'école lui apporte ensuite son lot de satisfactions... ou de désillusions. Arrivé/e au collège et à l'adolescence, il-elle comprend que ses résultats scolaires seront déterminants pour l'ouverture de nombreuses portes (*les élus*) ou la fermeture de beaucoup de possibilités (*les exclus*). C'est en pleine adolescence qu'on le presse de se déterminer, de choisir une voie, de justifier ses choix, de rendre compte de ses actes. On voudrait qu'il s'engage, qu'il s'affirme, alors que son corps et son esprit se transforment et l'obligent à revisiter son rapport à soi et aux autres.

Ceux et celles qui savent quoi faire plus tard ont su concilier le désir et la raison. Mais, beaucoup plus nombreux, ceux et celles qui ne savent pas quoi faire plus tard ne doivent pas se sentir immatures. Ne pas savoir dire, adolescent-e, l'avenir que l'on envisage n'est signe ni d'immaturité ni de démission. C'est au contraire l'attitude la plus naturelle et la plus fréquente pour un être en pleine évolution qui se cherche sans pouvoir encore répondre clairement aux questions qu'il se pose concernant son identité et à ce que les autres attendent de lui.

« Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard » (Birraux, 1993) signale un désarroi, une désorientation du moment. Lui aussi, dans sa vie, l'adulte se retrouvera dans cette situation : choix personnels, de couple, évolution ou reconversion professionnelle, partir ou rester, choix résidentiels, santé, etc. Dans la vie, l'orientation ne se borne pas au choix d'un premier métier ou d'une carrière toute faite. Aider quelqu'un à s'orienter, c'est l'aider à trouver les ressources en lui, en elle, à se donner les moyens de les maîtriser, à prendre une direction, faire le point, garder le cap ou en changer, à sentir le vent et la houle, à repérer des signes et des indices dans son environnement... à saisir sa chance ! ■

Dessiner sa vie

Le plus important dans la vie n'est pas de choisir une formation ou un métier, mais de *dessiner sa vie* (life-designing). D'après Mark Savickas, professeur de médecine familiale et communautaire à l'Université de médecine du nord-est Ohio, et professeur adjoint pour la formation des conseillers d'orientation à l'Université d'Etat du Kent (USA), mais aussi d'après des praticiens et enseignants-chercheurs du monde entier tels que Jean-Pierre Dauwalder (Suisse), Maria Eduarda Duarte (Portugal), Jean Guichard (France), le paradigme du *life-designing* (dessiner sa vie) constitue le nouvel horizon fondateur pour les pratiques, concepts et interventions en orientation au 21^e siècle.

Au 21^e siècle, les individus se co-construisent avec l'aide de leurs sociétés, relatent des histoires de vie dans une communauté, et s'investissent selon leurs propres stratégies d'histoire de vie. Ils construisent leur soi, façonnent leur

identité et conçoivent leur vie en s'appuyant sur les ressources apportées par la société. Le but du conseil en *life designing* est d'aider les citoyens à trouver un travail utile et nécessaire, souvent provisoire et précaire. Des activités qui apportent un sens personnel, et des projets qui soient importants pour la communauté.

Pour Savickas, le maître mot est "Adaptation". "*Who are you ?*", "*What are the social roles you want to do ? I'm a worker, but I'm also a man or a woman, a husband or a wife, a father or a mother, and so on*". Désormais, dans la "post-corporate society" (société post-entrepreneuriale), face à la montée des emplois temporaires, contingents, devant ce qui apparaît pour de plus en plus d'individus comme une société du risque (Beck 2001), les individus doivent construire seuls leur individualisation.

Le conseil en *life-designing* consiste à aider l'individu à "*oeuvrer le plus harmonieusement possible à son propre développement*". Il y faut : "*concern*" (préoccupation), "*control*" (contrôle), "*curiosity*" (curiosité), "*confidence*" (confiance). ■

Pour aller plus loin : Construire sa vie, un paradigme pour l'orientation au 21^e siècle

<http://osp.revues.org/2401>

Dialogue

« *Tout doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue avec les élèves et leurs familles* », nous dit le ministère de l'éducation nationale dans tous les textes de référence sur l'orientation (depuis plus de 40 ans...). Oui, bien sûr. Mais encore : *pourquoi* ce dialogue ? Et *comment* ce dialogue ?

Communication le plus souvent verbale entre deux personnes ou groupes de personnes. Par métonymie, le contenu de cette communication (Trésor de la langue française informatisé).

Conversation, échange au cours duquel chacun des locuteurs (inter-locuteurs) écoute l'autre et l'entend. Établir le dialogue, créer le contact, parler, ne parler que lorsque l'on s'est assuré que l'autre consent ou désire échanger, discuter, communiquer avec vous, après avoir créé ou favorisé les conditions ou le climat de l'échange et du dialogue (Ancelin-Schutzenberger A., Vocabulaire de base des sciences humaines, Epi, 1982).

D'abord *dialogue* (vers 1200), est emprunté au latin *dialogus* "entretien philosophique à la manière des dialogues de Platon", emprunt au grec *dialogos* "entretien, discussion". Passé en français avec le sens usuel "entretien entre deux ou plusieurs personnes" (Rey A., dir., Dictionnaire historique de la langue française, Le Robert, 2011, vol. I).

Synonymes : conversation, entretien, conférence, colloque, conciliabule, causerie, discours, discussion, échange, poème. Antonymes : aparté, monologue, silence, soliloque (Dictionnaire électronique des synonymes, Université de Caen).

Depuis les "nouvelles procédures d'orientation" de 1973, le dialogue est le maître-mot de l'esprit des procédures d'orientation et d'affectation. D'où les fiches-dialogues, les entretiens obligatoires avec le professeur principal, la dévolution croissante de la responsabilité des choix d'orientation aux élèves et à leurs représentants légaux, les commissions d'appel (mais curieusement, de la 6^e à la terminale, l'élève n'a toujours pas droit de cité dans son conseil de classe, hors les délégués des élèves).

La circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 sur L'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré dit l'essentiel : « *Nous tenons à rappeler que l'évaluation ne saurait se borner à un simple constat chiffré. Il convient de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre* ».

Esprit du dialogue, es-tu là ? ■

Pour aller plus loin :

Gergen K.-J., Gergen M. (2006), *Le constructionnisme social, un guide pour dialoguer*, Le Germe, Bruxelles

Écouter

Souvent en liaison ou en opposition avec "entendre", nous indique le Trésor informatisé de la langue française, écouter suppose un effort volontaire, tendre l'oreille vers ce qu'on peut entendre, prêter attention à ce qu'on entend, à qui parle ou fait silence. « Écouter, dites-vous ? » Par Alexandre Lhotellier. Extraits.

« *Il semblerait y avoir un consensus assez large dans toutes les activités où la relation humaine est importante pour valoriser l'importance de l'écoute. Cette majoration de l'écoute vient de plus en plus de ce simple constat que plus les communications sociales se sont développées et accélérées, plus on a remarqué la surdité partielle ou totale des personnes. Mais l'écoute n'est pas évidente. Trop souvent, le projet d'écoute reste implicite, donc très vague, laissé à l'empirisme sauvage. Il s'agit donc de préciser.*

« *Écouter qui, quoi, comment ? Déjà Jules Renard signalait ce phénomène : « Aujourd'hui, on ne peut plus parler parce qu'on ne sait plus écouter » (Journal 1693, p. 107). Nous sommes tellement pris dans un bain de paroles, de « bruits », que nous risquons d'être mal entendus. Chacun suit le seul fil de sa parole ; et le malentendu que nous créons pour avoir peu écouté augmente encore la surdité. Parce que difficile, l'écoute devient inhabituelle. « La conversation, écrit Jules Renard, est un jeu de sécateur où chacun taille la voix de son voisin aussitôt qu'elle pousse ».*

« *Donc l'écoute est difficile, peu naturelle parce que tout n'est pas plein de sens immédiat, ni assimilable instantanément. Mais si l'écoute n'est pas la recherche d'une illusion de transparence, elle est une nécessité sans laquelle aucune relation n'aurait de sens. Une image demeure, et combien fréquente !, qui peut guider notre effort, notre propre transformation quand nous entendons au téléphone : « Allo j'écoute ». Pas pire réponse que celle-ci quand, par le ton de voix qui donne l'impression d'agacer, de déranger, d'encombrer quelqu'un, on est certain que le vrai sens est : « Allo, je n'écoute pas... Vous me dérangez ».*

« Non seulement, on n'écoute pas au premier niveau – dès que l'autre parle, si on ne l'interrompt pas, et toute personne interrompue a du mal à renouer les fils de sa parole, on réduit l'autre à soi-même, on associe avec nos propres réflexions-émotions, etc. – mais plus encore, on n'écoute pas au second niveau, on n'aide pas l'autre à aller plus loin, à développer sa pensée. Chacun reste juxtaposé. La parole n'a pas été accompagnée, recueillie, travaillée. Et on s'étonne des incompréhensions. Pour devenir authentique, efficace, la parole demande à être rendue créative. Il s'agit donc de prendre en compte les difficultés que nous créons nous-mêmes dans nos modes d'écoute.

« Le plus souvent, nous n'écoutons pas par simple distraction. Nous sommes « ailleurs », avant ou après, mais pas pendant. Nous pensons à autre chose. Une rêverie flottante, une idée arrêtée ou une intention précise nous empêchent d'écouter. Alors, nous suivons à peine l'interlocuteur, superficiellement, par fragment, avec inattention, sans chercher l'essentiel dans ce qui est dit (ou non dit). Nous sommes détournés, écartés du centre du moment vécu. Nous nous laissons aller à la dispersion, à la curiosité vague, chaotique. Et après, nous nous étonnons d'avoir passé beaucoup de temps à récolter du matériel dont nous ne savons que faire. Nous avons accumulé des informations au gré de l'intérêt passager, sans lien objectif principal. Et cette distraction peut se renforcer par la distorsion de ce qui est capté. C'est-à-dire que, si nous n'écoutons que selon nos préjugés, nos intérêts immédiats, nos stéréotypes, nos conceptions « à nous » de la vie, du travail ; nous ne retenons que selon notre échelle de valeurs. C'est-à-dire que nous mélangeons deux codes différents. Nous brouillons l'écoute.

« Mais très souvent aussi, par peur de certains thèmes abordés ou par crainte de certaines attitudes ou émotions vécues (émotion vécue de part et d'autre, et que nous ne comprenons pas immédiatement, pleurs, pâleur, agressivité), nous sommes peu disponibles, gênés par nos propres émotions.

« Nous n'écoutons pas encore, parce que nous sommes tellement préoccupés par ce que l'on veut dire que nous avons des difficultés à nous concentrer sur ce qui se passe dans l'entretien (contenu, forme, relation...). Il peut paraître évident que l'on ne peut pas écouter si l'on parle – mais cette évidence est tellement oubliée qu'il faut souvent des écoutes d'entretiens au magnétophone pour prendre conscience du temps de parole occupé par l'ensemble de l'entretien, pour se rendre compte combien le volume verbal prononcé peut avoir gêné l'autre ou l'avoir abusivement peu permis de s'exprimer. Dans les conversations courantes, on est tellement occupé de soi que l'écoute est réduite à l'attente nécessaire de son tour de parole pour placer ce que l'on veut dire – non pas en faisant attention à ce que l'autre dit ou veut dire, mais en sélectionnant dans ses propos ce qui nous intéresse, ce qui nous paraît intéressant et, à la limite, en pensant à ce que l'on y répondra, voire à comment le contrer.

« L'écoute par précipitation, impatience, elle, risque simplement d'augmenter le temps de l'entretien, effet inverse à ce que l'on voulait obtenir. La pression temporelle interne s'ajoute souvent à la pression temporelle externe (on sait qu'il y a d'autres rendez-vous, d'autres tâches urgentes, etc.). Mais être trop pressé ne peut que nuire à une écoute véritable... » ■

Pour aller plus loin : Nimier J. (2014), L'écoute, site d'autoformation http://pedagopsy.eu/dossier_ecoute.html

Faire confiance (Se)

(Se) Faire confiance, prendre confiance en soi, qu'on me fasse confiance, mais aussi réciproquement avoir ou faire confiance, me sentir en confiance près d'autrui, dans un groupe : une nécessité pour l'individu, le vivre ensemble et le lien social. Comment en effet bâtir une société, comment se construire individuellement sur la méfiance, la défiance, le manque de confiance en soi et en autrui ?

L'association Éducation et Devenir a organisé du 24 au 26 janvier 2014 à Rouen un colloque sur le thème : "Faire confiance, une nécessité pour l'école et ses acteurs". Voici l'argument du colloque (extraits) :

« L'école française est-elle une école de la défiance parce qu'elle s'est construite en lutte contre les féodalités, contre les particularités locales ou l'emprise religieuse, et qu'elle n'a su que se "sanctuariser" face à un monde de dangers ? On lui oppose un monde anglo-saxon ou nordique plus confiant dans l'apport social, plus respectueux du cadre local. Mais le problème est-il celui de l'école seule ou celui d'une société qui a tendance à substituer procédures et juridisme aux rapports de simple confiance ? La confiance n'est pas qu'une relation de réciprocité entre deux acteurs, elle est un moteur systémique. Lorsque la défiance s'installe, c'est à tous les niveaux : doute sur la capacité de l'élève à progresser par lui-même, sur l'aptitude des acteurs locaux à trouver des solutions adaptées, soupçon face aux intentions cachées d'une autorité centrale et, le plus grave, difficulté pour les élèves à développer la confiance en soi indispensable à la réussite scolaire.

« Il y a donc bien nécessité à sortir d'un cercle vicieux qui hypothèque l'efficacité du système éducatif et par là-même le devenir des élèves. Pour cela, il faut d'abord considérer que la confiance n'est pas seulement un mot abstrait caractérisant une relation, mais qu'elle doit être un mode d'action : il faut faire confiance. L'intention ne suffit pas, elle doit se prolonger par des pratiques. Dans le domaine des apprentissages, comment faire apprendre à l'autre à prendre confiance en soi en évitant le piège du narcissisme ? Mais aussi comment passer de l'estimation à l'estime ?

« Quelles voies favoriser pour que chaque acteur fasse confiance et soit objet de confiance ? Dans le réseau de réciprocités qu'est le système éducatif, les élèves sont des acteurs de première ligne, la confiance dont ils bénéficient et celle qu'ils accordent aux autres et à eux-mêmes sont le fondement des réussites. Autour des élèves agissent leurs familles dont l'action permet à l'enfant de déplacer la confiance originelle qu'il a en ses proches vers une confiance qui s'applique aussi à l'école. Faire confiance est bien une nécessité du système éducatif et de ses acteurs, l'enjeu pour sortir de l'impression de blocage souvent ressentie. Un véritable défi. » Tout un programme pour l'école française. Et il est grand temps. ■

P.S. À l'article *Confiance*, l'excellent Dictionnaire des synonymes du CRISCO nomme 17 antonymes : *angoisse, anxiété, appréhension, circonspection, crainte, découragement, défaitisme, défiance, désespérance, désespoir, doute, écoeurement, gêne, méfiance, misanthropie, ombrage, suspicion*. Extirpons-les de nos classes, de nos écoles, de la relation éducative.

Pour aller plus loin :

Peyrefitte A. (1995), *La société de confiance*, Odile Jacob

Algan Y., Cahuc P. (2007), *La société de défiance*, CEPREMAP

Genre

« *Toutes les formations, tous les métiers sont ouverts aux filles et aux garçons* » : est-ce si vrai ? Les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, mais elles choisissent moins souvent qu'eux des filières sélectives donnant accès aux meilleurs débouchés professionnels.

Un phénomène qui s'explique par l'intériorisation de normes sexuées transmises notamment par l'école : les comportements de l'enfant sont, dès le plus jeune âge, lus et interprétés différemment, selon son sexe, par les adultes. Longtemps, on a stigmatisé à juste titre la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et techniques. Mais la tonalité de ces débats a sensiblement changé depuis que, face au succès grandissant des filles, celui des garçons décroît à l'école. Malgré leurs réussites scolaires, les filles limitent leurs ambitions et les cantonnent dans certains métiers. Que faire pour les mener à ouvrir davantage le champ des possibles ? Comment ne pas les conforter dans une auto-limitation de leurs ambitions ? En quoi les conseillers-ères d'orientation-psychologues peuvent y aider ?

Deux *textes nationaux* récents fondent l'action éducative : (a) la loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (cf. notamment article 23 qui prévoit à l'école : une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes, la lutte contre les violences faites aux femmes ; (b) la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif pour la période 2013-2018, signée par six ministères le 7 février 2013.

Et deux textes récents, *au niveau régional* (Basse-Normandie) : (c) le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2013-2018 ; (d) la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018. Les trois objectifs de la convention régionale : créer les conditions pour que l'école soit un espace collectif où se construit l'égalité des sexes ; transmettre aux filles et aux garçons, aux hommes et aux femmes une égale ambition scolaire et professionnelle pour une plus grande mixité des filières de formation ; renforcer l'éducation au respect mutuel en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.

Activités suggérées :

- *Donner des rôles sociaux à chaque adolescent/e*, rôles d'encadrement, d'instruction, d'animation, de service. Tous, ils participent à la fois de la construction identitaire et de celle d'un collectif socialisé.

- *Interpeller le genre des métiers et les stéréotypes ambiants*. Tables rondes sur le genre des métiers, interviews et enquêtes réalisées par des élèves et relayées par la presse... Traquer les stéréotypes sexués dans les mots, images, manuels et sites.

- *Séquence d'observation en milieu professionnel en 3^{ème}*. Répartir la durée totale en 2 stages, proposer l'un des deux stages sur ce thème. Variante : Un seul stage à la recherche de femmes et d'hommes qui ont osé défier les stéréotypes de genre.

- *Associer les garçons, sinon rien* : Faire place aux filles dans les formations et métiers traditionnellement masculins, c'est faire place aux garçons dans les formations et métiers traditionnellement féminins. Chiche !

Malgré des années d'actions et de sensibilisations – conventions, colloques, séminaires, conférences – l'orientation scolaire et professionnelle reste largement genrée. Pourquoi ? Sans doute ce qui résiste touche-t-il à la répartition des tâches ménagères et d'éducation à la maison... Sans doute ce qui bloque s'oppose-t-il à ce que Bourdieu a dénommé la « domination masculine »...

Pour aller plus loin :

Vouillot F. (2014), *Les métiers ont-ils un sexe ?* Éditions Belin

Kairos (ant. Fatum : destin)

Kairos (καῖρός) est, en Grèce, un petit dieu ailé de la juste mesure, de l'opportunité, qu'il faut saisir quand il passe. Il s'oppose à Chronos, le temps linéaire. Le kairos est le temps de l'occasion opportune, « l'instant T » de l'opportunité : avant est trop tôt, et après trop tard. Maintenant est le bon moment pour agir.

Le kairos est donc « *ce presque rien, cet instant qui décide de la vie ou de la mort, de la victoire ou de la défaite, d'une oeuvre réussie ou ratée. Une sorte de carrefour qui n'existerait qu'un instant. Un peu plus que le hasard, la rencontre, parce que le kairos suppose la décision d'un sujet* » (Catherine Henri)

Pour aller plus loin :

Henri C. (2010), *Fatum et kairos*, in revue Questions d'orientation, n°4, déc. 2010, pp. 47-53.

Fontanier J.-M. (2012), *Le lexicon, dictionnaire trilingue français, latin, grec*, Presses universitaires de Rennes

Non-dit

Que dit le non-dit ? Que ne dit-il pas ? Ou, mieux : « Que ne dit-il pas ! » Souvent exprimé par le langage du corps, ou refoulé, plus il "demande" à être porté au langage, et moins il y parvient. Et s'il émerge au langage, ce sera de manière inattendue : lapsus, rêves, paralangage... Dans le cas des non-dits intenses, amples et douloureux, il peut s'exprimer par le sur-stress, la maladie, l'accident. Le *Vocabulaire de la psychanalyse* (Laplanche et Pontalis, PUF, 2009) ne comporte pas d'entrée "Non-dit". Mais des entrées copieuses "Refoulement" et "Mécanismes de défense".

Dans son lumineux *Vocabulaire de base des sciences humaines* (Epi éditeur, 1982), la psychosociologue, psychogénéalogiste et psychanalyste Anne Ancelin-Schutzberger propose cette définition, pages 234-235 :

« *Le non-dit d'un discours, son manque, sa "béance", est aussi, sinon plus, signifiant par l'omission que par ce qui est dit et fait, surtout dans une psychothérapie ou un groupe (exemple : forclusion du nom du père dans le discours de la mère). Ce non-dit est souvent exprimé par le langage du corps, ou refoulé (et s'exprime par le stress, la maladie, l'accident). L'enfant*

est très sensible au non-dit familial, à l'interdit, souvent cause de maladies mentales ou autres troubles d'autant plus que ce non-dit est perçu et transforme ou pourrit le climat ».

Dans *Ce qui advient*, fragments d'une approche (Encre marine, 2009), le philosophe Kostas Axelos consacre un chapitre entier à "Non-dit" (pp. 29-41). Il écrit page 29 :

« Le non-dit traverse toute parole. En se tenant soigneusement distinct de l'inédit et de l'énigmatique indicible, le non-dit possède une grande force silencieuse. En même temps, sciemment ou pas, il occulte. Quoi que nous disions, quoi que nous fassions, il ne nous lâche pas, sans être pour autant une entité qui se dissimulerait. Enfoui, souvent rejeté, il cherche à accéder au langage, à passer à l'acte. Il rôde partout et toujours. Plus il est évité, plus sa puissance augmente ».

Et page 31 : *« Le non-dit ne concerne pas seulement ou principalement le langage tel que nous l'entendons. Il s'inscrit pour la vie et pour la mort dans tous les gestes qui s'accomplissent à travers nous [...]. Encore qu'il reste malgré tout indéchiffrable, nous pouvons communiquer avec lui. Il y a des instants où il est particulièrement mordant, nous faisant mal. Le reste du temps, nous tenons nos discours et nous vaquons à nos occupations, sans néanmoins pouvoir nous débarrasser totalement de lui. Car une puissance terrible réside dans le nom prononcé et, encore plus, dans le non. Digne de tous les efforts de la pensée, le non-dit doit être le souci principal de la parole ».*

Orientation scolaire

Ceux qui douteraient du caractère d'abord scolaire de l'orientation en la diluant dans une "orientation tout au long de la vie", notion tellement vague que, pour un peu, on en oublierait que l'orientation vécue est, reste et restera longtemps, tout en ne s'y réduisant pas, une question d'adolescence et de jeunesse, et peut-être même la question de l'adolescence et de la jeunesse, feraient bien de relire Roger Gal (1906-1966) qui écrit avec tant de force et de vision, en 1946, "L'orientation scolaire" (PUF).

Roger Gal (1906-1966) fut l'un des fondateurs du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). De 1942 à 1944, il écrit *L'orientation scolaire*, (PUF, 1946). Ce petit ouvrage fait partie des grands textes fondateurs, à côté d'illustres auteurs : Alfred Binet, Édouard Claparède, Pierre Naville, Henri Wallon, Paul Langevin, Geneviève Latreille, Antoine Léon, André Caroff, Jean Drévilon, Maurice Reuchlin, Michel Huteau, Alexandre Lhotellier, Jean Guichard....

On peut dire que l'orientation, c'est le problème du bonheur (Extraits de l'introduction)

« Le problème de l'Orientation scolaire et professionnelle, c'est le problème central de la Réforme de l'Enseignement et de l'Éducation que tout le monde aujourd'hui sent désirable et inévitable ; je dirai plus, c'est le problème qu'impliquent tous les autres qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, moraux ; car il touche à chacun d'eux ; il n'est aucun d'eux qui ne dépende en quelque mesure de lui. Il est au fond le problème de la civilisation nouvelle qui s'élabore à travers les bouleversements que nous vivons. C'est de sa solution que dépendent l'épanouissement et le bien de l'individu, puisque orienter, c'est s'efforcer de savoir de quelle manière on développera au maximum les forces latentes en chaque personnalité en formation, chercher dans quel sens chaque être humain réalisera sa plénitude.

C'est elle aussi qui assurera la bonne mise en place de l'individu dans la société, et par conséquent la bonne marche de la machine sociale.

[...] On peut dire que l'Orientation, c'est le problème du bonheur, du bonheur à l'école d'abord, ou, si l'on veut, de la joie de réaliser ses potentialités, cette joie qui n'exclut pas l'effort ni la peine, mais qui la surmonte et la transfigure. [...] Il s'agit d'exploiter toutes les virtualités de l'être, de n'en laisser aucune sans emploi et de faire croître la plante humaine dans les conditions les meilleures. C'est le problème de la plénitude, du bonheur de la jeunesse que trop souvent nos méthodes uniformes et abstraites ennui et dégoûtent à tout jamais de toute culture, et c'est celui du bonheur, de la plénitude de toute la vie.

Mais il y a la machine économique et sociale qui attend les bras, les esprits qui conviennent à chaque étage de la production ou des responsabilités générales. Et quel gâchis dans l'emploi des forces humaines qui lui viennent souvent au petit bonheur ! Quelle perte sociale dans le fait que les trois quarts de la jeunesse s'en vont trop tôt au métier sans avoir eu le temps de s'éprouver et de voir ce qui leur conviendrait le mieux, tandis que l'autre quart y va par une prédestination sociale, financière ou familiale. [...]

*C'est dire que l'Orientation, c'est le problème de la justice qui consiste à offrir à chacun toutes les possibilités de développement et de réalisation de soi qui ne soient strictement limitées que par les impossibilités de nature. Toute autre limitation, de classe ou d'argent, est, du point de vue culturel, oppressive et porte atteinte aux droits de la personnalité. » **Source : Gal R. (1946), L'orientation scolaire, PUF***

Orienteur ou psychologue ?

Conseiller/ère d'orientation-psychologue : métier méconnu, incompris, oublié, déprécié, décrié, stigmatisé, parfois même vilipendé. Pourquoi ce sempiternel malentendu ? Et comment le dépasser ? Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller/ère d'orientation ! Pas très bonne presse, les conseillers/ères d'orientation-psychologues, alors qu'on se bouscule pour leur demander conseil dans les forums et salons, et que leurs carnets de rendez-vous sont pleins. Il est si facile d'imputer à des professionnel/l/e/s qu'on considère à tort comme des orienteurs la responsabilité des orientations passives, subies, malheureuses voire coupables (car il en est bien sûr). On en oublierait presque que les conseillers/ères d'orientation-psychologues sont des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale recrutés après un concours exigeant. Les reçu/e/s sont formé/e/s en deux ans dans l'un des quatre instituts de formation (INETOP Paris, CEFOCOP Lille, CEFOCOP Rennes, CEFOCOP Aix-en-Provence) à l'issue duquel ils obtiennent un Master de psychologie, le titre de psychologue et sont affectés dans une académie.

On compte environ 3600 postes de conseillers/ères d'orientation-psychologues en France, seulement 82 dans l'académie de Caen, et ce nombre n'a plus augmenté depuis un quart de siècle (notons bien cette donnée objective lourde de sens pour l'action quotidienne). On estime aujourd'hui, selon les académies, que 25 à 35% des postes sont occupés par des contractuels-elles. Les conseillers/ères d'orientation-psychologues du ministère de l'éducation nationale (90% de femmes) sont détenteurs/trices du titre de psychologue et par conséquent soumis au Code de déontologie des psychologues (2012).

Les conseillères et conseillers d'orientation-psychologues sont affecté/e/s dans un Centre d'information et d'orientation (CIO) et passent environ 60% du temps de travail dans les 2 ou 3 (parfois 4) établissements publics de formation (collège, lycée, université) dont ils ont la charge.

Que peut-on attendre des conseillères et conseillers d'orientation-psychologues ?

- un entretien approfondi d'orientation dans le respect du code de déontologie des psychologues (tous publics) ;
- un examen psychologique (idem) prescrit dans certaines situations bien identifiées ;
- un conseil technique, une ingénierie éducative près des établissements (notamment sur le Parcours avenir) ;
- une expertise particulière auprès des publics à besoins spécifiques ;
- une présence, une expertise, une posture en conseil de classe ;
- des ateliers d'information et de réflexion sur les représentations de soi, de l'avenir (tous publics).

Que ne doit-on surtout pas attendre des conseillères et conseillers d'orientation-psychologues ?

- de décider à la place de l'élève, de la famille (de là vient le plus grand malentendu, mais il faut s'y faire, le conseiller n'a aucun pouvoir de décision et il n'en revendique aucun) ;
- de fournir des brochures exhaustives sur un parcours de formation, les adresses complètes où on peut se former (c'est au consultant à faire sa recherche et non au conseiller de prouver son savoir documentaire) ;
- de donner des conseils (le conseiller peut et doit proposer de tenir conseil, mais il ne conseille pas) ;
- de jouer au devin (« Vous, vous avez sûrement de bons tuyaux sur les filières ouvertes et pleines de débouchés... ») ;
- d'être présent/e chaque jour dans l'établissement scolaire (au mieux, il y passe 1/2j à 1 journée 1/2 par semaine et il ne peut faire davantage, malheureusement...)

Quand on va voir le conseiller ou la conseillère d'orientation-psychologue, il est essentiel d'avoir pris le temps de se poser préalablement de bonnes questions afin de faire de l'entretien un moment unique, interactif, réflexif et productif.

En cours de création au MENESR : un corps unique de psychologues de l'éducation nationale (1^{er} et 2^d degrés).

Pe(n)ser son orientation

« *Penser, c'est peser* », fulgure Emile Chartier, dit Alain (1868-1951). On voit tout l'intérêt de la formule en orientation aussi. Loin de la pensée binaire réductrice et mutilante, qu'advienne la pensée complexe et dialectique en orientation !

« *Penser, c'est peser ce qui vient à l'esprit, suspendre son jugement, se contrôler soi-même et ne pas se complaire. Penser, c'est passer d'une idée à tout ce qui s'y oppose, de façon à accorder toutes les pensées à l'actuelle pensée. C'est donc un refus de la pensée naturelle, et, profondément, un refus de la nature, qui en effet n'est pas juge des pensées. Penser, c'est donc juger que tout n'est pas bien en nous comme il se présente ; c'est un long travail et une paix préalable* ».

Emile Chartier, dit Alain (1868-1951), dans *Définitions*, NRF-Gallimard, 1953, p. 87

« *Penser, c'est peser* » : le pour et le contre, le manifeste et le latent, l'explicite et l'implicite, la première idée qui vient et toutes les autres qu'il faut aller chercher, les jugements et les préjugés...

« *Penser, c'est un long travail et une paix préalable* » : penser suppose de rétablir les temporalités longues dans un monde qui se complaît dans les temporalités de l'immédiateté et de l'urgence réelle ou supposée, penser requiert suffisamment de sérénité intérieure ou de "paix préalable"...■

Réorientation

On assimile souvent une *réorientation* à une erreur d'aiguillage, une tentative avortée par malchance, déficit de travail ou de motivation, ou encore à l'inconstance d'un sujet immature. Elle n'est en fait qu'une suite naturelle de parcours. « *Chacun avance plus ou moins selon son génie, son goût, ses besoins, ses talents, son zèle, et les occasions qu'il a de s'y livrer* », Jean-Jacques Rousseau, *Émile*, Livre I, La Pleiade, p. 281.

De nombreux dispositifs permettent désormais de poursuivre en cours d'année ou d'une année à l'autre une formation différente de celle qui avait été commencée antérieurement sans en atteindre le but : passage de 2^{de} générale et technologique en 2^{de} professionnelle ou 1^{ère} professionnelle, ou de 2^{de} professionnelle en 2^{de} générale et technologique (*beaucoup trop rare*) ; passage d'une 2^{de} professionnelle donnée à une 2^{de} professionnelle dans une spécialité différente ; passage d'un CAP à une 1^{ère} professionnelle ; passage d'un statut d'élève de LP à un statut d'apprenti dans le même cursus de formation (ou vice versa) ; passage d'un baccalauréat non scientifique à une formation universitaire scientifique via une année de remise à niveau scientifique ; passage d'une L1 donnée à une autre L1 ou à un BTS après le premier semestre de L1. Dans ce cas, les lycées, les universités proposent des aménagements de parcours aux personnes concernées. Sachez aussi qu'il n'y a rien d'anormal, et encore moins de pathologique là-dedans. Seulement des suites *naturelles* de parcours, de cheminement, de réajustement.

Résister

S'orienter, c'est résister à l'air d'un temps pollué par la peur du lendemain, la peur de l'autre, le repli sur l'entre-soi. Et s'ouvrir à soi, aux autres et au monde.

S'orienter, c'est résister. C'est résister au surcroît de prudence et de précaution : « *J'assure un premier palier, un premier diplôme, et je verrai ensuite* ». Et partir tout de suite à l'aventure de soi, des autres et du monde.

C'est résister au mimétisme adolescent : « *Faire comme ma meilleure copine, comme mon meilleur copain* ». Et prendre son propre chemin plutôt que de choisir celui des autres en omettant au passage de s'autodéterminer en conscience auto-réflexive, en autonomie. C'est résister au prurit d'opposition qui gratouille et chatouille chaque adolescent/e en butte à l'Autorité. Et (tenter de) rester serein/e avant de "tout plaquer" par opposition à l'Autorité dans un moment de crise personnelle. Mais l'on sait que, parfois, rompre, c'est grandir et créer son propre chemin. C'est résister aux déterminismes sociaux, sexués, ethniques, économiques, culturels. Et en faire fi, les subsumer. C'est résister à l'emprise démesurée des notes et des résultats scolaires qui, en France, imposent leur loi d'airain aux choix d'orientation. Et les relativiser. (cf. Antibi, *La constante macabre*, 1988). C'est résister aux sirènes de la renommée qui vous vantent à cor et à cris les 30 métiers les plus fabuleux. Et ne pas oublier qu'il y en a 3000 autres qui sont, de fait, encore plus extraordinaires mais que les agences de pub ne promeuvent pas parce qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens d'une campagne de pub. Et oser.

Sérendipité

..... « Serendipity » fut créé par Horace Walpole (1717-1797) pour désigner des « découvertes inattendues, faites grâce au hasard et à l'intelligence ». Walpole s'inspira du titre d'un conte persan intitulé *Les Trois Princes de Serendip*. L'histoire raconte que le roi de Serendip envoie ses trois fils à l'étranger parfaire leur éducation. En chemin, ils ont de nombreuses aventures au cours desquelles ils utilisent des indices souvent très ténus grâce auxquels ils remontent logiquement à des faits dont ils ne pouvaient avoir aucune connaissance par ailleurs. Ils sont ainsi capables de décrire précisément un chameau qu'ils n'ont pas vu.

Du 20 au 30 juillet 2009, le [centre culturel international de Cerisy-la-salle](#) (Manche) a organisé une décade culturelle sur le thème *La sérendipité dans les sciences, les arts et la décision*. Argument : « *La sérendipité est le don, grâce à une observation surprenante, de faire des trouvailles et la faculté de découvrir, d'inventer ou de créer ce qui n'était pas recherché. De multiples exemples montrent l'importance de la sérendipité dans l'histoire des sciences et des techniques, dans l'art, et dans le domaine de la décision. [...] Dans une société de plus en plus rationalisée, la créativité et le hasard ont souvent partie liée.* » Quelles leçons peut-on apprendre de l'inattendu ?

Dans les parcours ou cheminements sociaux et professionnels, on voit l'importance d'être là au bon moment (happenstance), d'être là au bon endroit (synchronicité, selon C.-G. Jung). Une telle perspective engage à cultiver la sérendipité. Privilégier les expériences, les ressentis dans une position de guetteur, de fureteur et de vigie, une compétence pour s'orienter en temps de crises et d'incertitudes.

Pour aller plus loin :

Ancelin-Schützenberger A. (2009), *Le plaisir de vivre*, Payot, 272 p.

Piéron H. (1979), *Vocabulaire de la psychologie*, PUF. L'article *Sérendipité* y fut écrit par Robert Pagès et Gustave Durup, alors respectivement chef du laboratoire de psychologie sociale à la Sorbonne et sous-directeur honoraire au Collège de France.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/06/15/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%281%29>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/18/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%285%29>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2012/08/25/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%286%29>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/01/11/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%3A-hasard-ou-sagacit%C3%A9-%288%29>

Sérieux de l'intention (*Le*)

Action de tendre vers un objet, une fin, l'intention marque une direction de l'intelligence et surtout de la volonté vers une fin, à la fois le terme où l'on tend et l'effort que l'on fait pour l'atteindre. Comme le souligne le philosophe et musicologue Vladimir Jankélévitch dans le *Traité des vertus*, Tome 1, *Le sérieux de l'intention* (Bordas Mouton, 1968), "*L'intention de faire nous renvoie, et de justesse, au tout proche futur, ce futur à peine futur, ce futur déjà presque présent*".

Dans le *Traité des vertus*, Tome 1 *Le sérieux de l'intention* (Bordas Mouton, 1968) Vladimir Jankélévitch écrit, page 186 : « *L'intention nous promet ce qu'elle peut faire. Il n'y a pas d'intention abstraite, ni d'intention en général ; mais l'intention authentique, comme une pensée sincère, est toujours l'intention de ceci ou de cela... Séance tenante, et pour tout de bon ! [...] Contre les approximations velléitaires, voilà l'épreuve de la rigueur et de la sévère probité. [...] Entre l'intention et l'acte, il y a l'abîme de l'effort personnel, et nul autre que moi ne peut le franchir à ma place. L'intention est première. Insistons encore : avant l'intention, il n'y a rien, car si quelque chose la précédait, c'est ce quelque chose qui serait l'intention.* »

L'intention, mouvement intérieur vers un but. Pour le Trésor informatisé de la langue française, l'intention est une disposition d'esprit, un mouvement intérieur par lequel une personne se propose, plus ou moins consciemment et plus ou moins fermement, d'atteindre ou d'essayer d'atteindre un but déterminé, indépendamment de sa réalisation, qui peut être incertaine, ou des conditions qui peuvent ne pas être précisées. *Syn.* : arrière-pensée, calcul, désir, dessein, envie, idée, plan, prétention, projet, programme, propos, souhait.

Force et fréquence de l'intention dans le langage courant. Intention et action ; bonne, mauvaise intention ; intention arrêtée, avouée, bienfaisante, bienveillante, conciliatrice, décidée, délibérée, délicate, ferme, formelle, généreuse, hostile, initiale, insolente, ironique, louable, marquée, particulière, personnelle, positive, précise, première, principale,

pure, secrète, significative, sincère, subjective, troublée, vague, véritable, volontaire ; esprit, finesse d'intention ; la réalisation de l'intention ; passer de l'intention aux actes ; annoncer, déclarer, manifester l'intention /son intention de + ; comprendre, deviner, distinguer l'intention de qqn ; se méprendre sur l'intention de qqn ; exprimer son intention ; n'avoir pas la moindre intention de critique, de juger ; dénoter, supposer une intention ; il n'y a que/c'est l'intention qui compte. Au plur. (p. oppos. aux actes). Nobles, pieuses intentions ; les véritables intentions de qqn ; animé des meilleures intentions ; avec les meilleures intentions du monde ; connaître, méconnaître, percer, sonder les intentions de qqn ; ne pas douter, tenir compte des intentions de qqn ; faire part de ses intentions à qqn ; faire connaître, expliquer, préciser ses intentions ; mettre qqn au courant de ses intentions.

Avoir l'intention de + inf. Avoir l'idée, la volonté de (faire quelque chose, mais sans que la réalisation en soit assurée). Syn. compter (faire qqc.), désirer, entendre (faire qqc.), prétendre, souhaiter, vouloir, tenir à, être résolu à, décider de, envisager de, projeter de, se proposer de.

Dans le vocabulaire du Droit, l'intention est réputée pour le fait, l'intention vaut fait. Le but particulier par lequel s'explique un acte (le mobile) doit être le seul apprécié, du point de vue moral, que ce but soit ou non atteint ; avoir voulu faire une chose compte autant que si on l'avait faite.

L'intentionnalité, caractère intentionnel ou finalité

En psychologie, l'intentionnalité représente la relation psychologique active de la conscience à un objet existant, adaptée à un projet : intentionnalité d'un acte, d'un état de conscience.

En phénoménologie, l'intentionnalité constitue le caractère de la connaissance, et plus généralement de toute la psychologie humaine, qui fait qu'elle s'oriente sur un objet qui lui est transcendant (Bouyer 1963, Le Senne Traité de caractérologie).

Dessein, but, projet, résolution, propos, volonté, désir, fin, objectif, plan

Le Dictionnaire des synonymes du CRISCO (CNRS Caen) délimite ces dix synonymes les plus pertinents pour "Intention". Chacun mériterait une entrée dans notre « Petit Dico des Mots en Or(ientation) »... Chacun d'entre eux est signifiant dans le conseil en orientation, dans l'acte de s'orienter.

Et si, au fond, l'orientation n'était qu'intention...

Écoutons une fois encore Vladimir Jankélévitch :

« *L'intention, mouvement aigu et précis de la volonté, engage et compromet la personne entière ; l'intention seule fonde une vie morale continue et non pas, comme l'ordre esthétique, une spiritualité intermittente ; refaisant sans relâche sa besogne avortée, l'homme moral ne connaît d'autre récompense que l'effort décevant et la tribulation. (p. 194) [...] L'intention désigne la relativité sacrée, laborieuse, vivifiante de l'effort : en bien comme en mal, l'intention est tout (p. 215). [...] Cette chose qu'il faut faire, c'est moi qui dois la faire* » (p. 228).

L'intention, c'est très sérieux.

S'orienter

S'orienter, c'est avoir le souci de soi, le souci du "gouvernement de soi" (Foucault). Pour cela, il faut avoir des compétences, et probablement quelques vertus (Comte-Sponville). Un véritable travail de personnalisation (Malrieu) d'autant plus difficile que, particulièrement dans les sociétés occidentales du début du XXI^e siècle, l'individu est souvent laissé seul pour le faire.

D'après le professeur Jean Guichard, à l'école, ce travail peut se résumer ainsi :

« *Qu'est-ce que celui que je suis (du point de vue scolaire) me permet d'espérer ?* »

Comment aider les jeunes à développer leurs compétences à s'orienter ? Guichard distingue trois catégories d'interventions :

- Des interventions d'information en orientation professionnelle (et par extension scolaire). Exemples : ateliers d'orientation (NDAPP), portefeuille de compétences ;
 - Des interventions psychopédagogiques en orientation professionnelle (et par extension scolaire) ;
 - Des interventions dialogiques de conseil d'accompagnement à la construction de soi (Tenir conseil, Lhotellier, 2001).
- Ces entretiens, d'après le professeur Guichard, ne peuvent être conduits que par des professionnels de la psychologie du conseil.

Avec plusieurs collègues européens et américains, l'auteur travaille depuis plusieurs années à la définition du "life designing" : "*L'activité de s'orienter ne peut plus se réduire à la construction d'un parcours professionnel, mais elle est un acte continué de conception et de construction de sa vie*" qui inclut la construction d'un parcours professionnel, mais ne peut s'y réduire.

Pour aller plus loin :

<http://larios.psy.unipd.it/conference2013/pages/zen-index.php>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/03/Qu-est-ce-que-s-orienter-aujourd-hui>

GUIDE NÉO-COP

par Jacques Vauloup
Inspecteur en orientation
jacques.vauloup@ac-caen.fr
jacques.vauloup@gmail.com

Préface de Sylvie Amici
Présidente ACOP-France

22 fiches-outils – 14 annexes
100 pages. Document gratuit.

Académie de Caen
9^e édition annuelle, 6 juin 2016